

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL  
Faculté de Droit et des Sciences Economiques

Le développement  
économique du Zaïre

Le rôle du crédit  
« Perspectives et stratégies »

THÈSE

présentée à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques  
pour obtenir le grade de docteur ès sciences économiques

par

NDJOKO MULOPO-NKU

Imprimerie de l'Évêque SA, Neuchâtel  
Avril 1985



2000 Neuchâtel, -----

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT  
ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES  
LE DOYEN

—  
Avenue du 1er-Mars 26

Monsieur Mulopo-Nku NDJOKO est autorisé à  
imprimer sa thèse de doctorat ès sciences économiques  
intitulée "Le développement économique du Zaïre : le  
rôle du crédit".

Il assume seul la responsabilité des opinions  
énoncées.

Neuchâtel, 14 février 1985

Le doyen

de la Faculté de droit  
et des sciences économiques

François Knoepfler

A toute ma famille  
Ma femme  
Mes enfants  
Mes amis

"La stratégie du développement n'est point d'ordre uniquement économique. Elle est surtout d'ordre humain et institutionnel. Les décisions qui déterminent les lignes directrices du développement concernent les cadres qui régissent les activités de l'homme".

## REMERCIEMENTS

Au terme de cette thèse, mes pensées vont droit à ma chère épouse Dungu-Kiani qui n'a ménagé aucun effort pour m'assister nuit et jour malgré les conditions parfois difficiles.

J'adresse mes remerciements à la Banque du Zaïre qui avait encouragé et soutenu mes études par un financement sans lequel je n'aurais rien pu débiter.

J'exprime ma profonde gratitude à l'Université de Neuchâtel qui m'a octroyé une aide financière précieuse pour continuer mes travaux.

Que Monsieur Martial Renaud, Conseiller des Etudiants de cette même Université, trouve ici toute ma reconnaissance pour son soutien.

Je m'en voudrais de ne pas remercier d'une façon spéciale notre ami, l'abbé René Castella, pour son soutien moral et l'assistance dont il m'a fait bénéficier tout au long de ce travail.

Mes vifs remerciements s'adressent également à Monsieur EKONDY-AKALA, ancien directeur général de la Banque commerciale congolaise (Congo-Brazaville), le doyen des étudiants africains à l'Université de Neuchâtel, dont les discussions et remarques pertinentes dans le cadre de mon travail, m'ont permis d'évoluer concrètement.

Enfin, je dois une profonde reconnaissance au Professeur René Erbé, mon directeur de thèse, dont l'attention toute particulière a fait que j'aboutisse.

Je voudrais dire au Professeur Jean-Pierre Gern, Rapporteur de la thèse, que grâce à son contact amical, ses remarques très attentives, j'ai pu mieux structurer mon travail et en ressortir une approche plus pragmatique.

Avec toute ma famille, nous lui gardons un grand souvenir et lui savons gré de sa sensibilité et sa bienveillance.

Puissent également Messieurs Daniel Bloch et Antoine Ndondo, qui ont assuré respectivement, la dactylographie du manuscrit et la mise au point des graphiques, trouver ici, l'expression de ma sincère reconnaissance.

Mulopo-Nku Djoko

## AVANT-PROPOS

Cette étude se veut une contribution et un complément à l'ensemble des analyses à la recherche de voies et moyens pour la relance et le développement de l'économie du Zaïre avec l'épanouissement complet de l'homme zaïrois sans aucune marginalisation.

"Le développement implique de profondes transformations de la société dans les pays en développement. La mise en place des nouvelles structures aptes à favoriser le développement, reconnaissons-le, est une tâche fondamentale pour toutes les économies sous-développées" (W.W. Rostow).

Dans une de ces visions, nous considérons qu'au Zaïre, le problème du crédit n'a pas encore trouvé une solution appropriée qui l'intégrerait dans le circuit économique mondial. Par sa nature, le crédit est à demi dans le domaine économique et à demi dans le domaine social: aussi n'a-t-il jamais été traité à fond ni par les économistes zaïrois ni par les sociologues de ce pays. La masse des salariés de leur côté et tous ceux dont la situation précaire nécessite momentanément pour être rétablie, une aide financière souvent urgente, ne sont pas psychologiquement préparés à aborder le problème autrement que dans leur for intérieur.

Le besoin de petites sommes de crédit destinées à satisfaire des besoins pressants est persistant dans ce pays, mais est aussi souvent sous le couvert du silence.

Les solutions proposées et les mesures, toutes empiriques qui ont été adoptées jusqu'ici, ont aboutit à des résultats négatifs, parce qu'on n'a pas voulu, délibérément ou non, voir la vraie nature économique et sociale du problème.

Ce problème de crédit, ne peut être résolu ni par la charité, ni par des moyens législatifs, mais seulement par des institutions dont le caractère tant économique que social permet d'inclure dans leur activité le crédit.

Si le crédit n'est pas encore inscrit dans les activités ordinaires du Zaïre, il faut imputer les raisons aux circonstances économiques, et psychopolitiques. Premièrement les banques étrangères sont absorbées par le financement des grandes entreprises et du secteur extraverti et donc deuxièmement ne trouvent pas d'intérêt à répondre à une demande latente des petites et moyennes entreprises et du secteur introverti.

N'était-ce ces deux facteurs, l'économie zaïroise qui n'a pas encore dépassé l'étape du "défrichement" serait à même, dans le stade présent de son évolution, d'adapter une pratique du crédit plus étendue, la seule activité qui lui est à peu près encore inconnue et mal définie.

Dans les faits économiques le facteur irrationnel, sans jamais cesser de gouverner l'échange dont il est le mobile vital, est néanmoins refoulé à l'arrière-plan sous la poussée du facteur rationnel qui traduit surtout la volonté du gain. Vu sous cet angle, le crédit présente des particularités décisives qui le différencient des autres activités économiques.

Tout en offrant une possibilité réelle de gain, faute de quoi il ne serait qu'un acte de charité, la pratique du crédit ne peut prétendre, en raison de son aspect social très prononcé, au caractère typique des transactions commerciales d'une banque zaïroise. C'est pourquoi, nous prévoyons qu'un rôle important soit attribué à l'Etat. Considérons par exemple l'ouverture d'un crédit pour le financement d'une industrie. L'opération prise en elle-même est un échange de biens traduite en chiffre dans lequel tout est subordonné à l'équilibre des intérêts des parties en présence. L'acte est rationnel, l'élément social n'est pas apparent dans l'opération: il agit indirectement et ne conditionne que l'ensemble de l'organisme dont l'opération analysée n'est qu'une fraction.

Dans le petit crédit, le processus est inverse. Ici le calcul est à l'arrière-plan et le bénéfice du prêteur est subordonné à l'ensemble des opérations de crédit alors que le facteur irrationnel exprimé par un acte d'une portée humaine et sociale est visible dans chaque opération en particulier. On se gardera cependant de confondre le crédit avec une oeuvre philanthropique.

Pratiqué même par le canal de la banque régionale, il est un acte économique doublé d'un acte social, et ce qui le distingue de la rigueur rationnelle des autres faits économiques est la part objective de ses buts.

Notre sujet a été fondé sur une base socio-économique afin de découvrir les raisons profondes pouvant justifier la pratique du crédit sur une large échelle. Aussi, nous nous sommes laissé guider dans notre travail par l'aspect social de la question aussi bien que par son aspect économique puisque les deux réunis font le postulat de la démonstration.

Nous ne prétendons nullement, dans cet essai, épuiser l'ensemble des problèmes que soulève le "crédit", son rôle dans la stratégie du développement. Mais nous nous sommes contenté de porter notre choix sur le "crédit dans la stratégie d'une économie régionale" que nous croyons être, dans la réalité zaïroise, la solution la plus appropriée au problème de la demande de crédit et du rôle de l'Etat dans ce domaine.

Avant d'entrer néanmoins dans le vif de notre sujet, nous avons jugé nécessaire de consacrer une première partie de ce travail aux études de l'économie de notre pays faites pendant la période coloniale. L'étude de cette période indique et retrace la dynamique du

système colonial, dégage les problèmes structurels qui ont existé depuis cette époque.

Dans la seconde partie de la thèse, nous traitons des structures économiques, de leur évolution et de leur mutation dans le Congo indépendant. C'est ainsi que la période de 1960 à 1965 sera considérée comme période transitoire, où nous mettons l'accent sur la gestion inadéquate des affaires de l'Etat due à un encadrement insuffisant et mal préparé.

Nous y analysons également la structure de production et des flux réels.

De plus, nous essayons de voir quelle a été la tentative de politique économique: le système et la politique de crédit.

Après avoir constaté qu'aussi bien le modèle de développement sous la colonisation, sous la République du Congo et la République zaïroise procède du modèle économique extraverti, nous nous proposons alors dans le troisième et quatrième chapitre d'esquisser une stratégie de développement introvertie dans laquelle nous intégrerons particulièrement le crédit.

Toute idéalisation à priori du rôle du crédit sans repenser le système de développement hérité soit du capitalisme, soit du socialisme, ne peut donner que des résultats inopérants (cfr. toutes les solutions proposées jusqu'à présent pour le financement des économies en développement).

Dans ce contexte, nous avons pensé sérieusement à l'idée de prendre la région (province) comme modèle de processus de développement.

Le régionalisation chez nous est une nécessité économique et civique. Elle ne se résoud pas par des solutions types et des schémas valables pour tous. La diversité est un caractère essentiel de la personnalité humaine.

## INTRODUCTION

### 1. Aperçu historique du Congo

Pour comprendre quelque chose des vingt-deux premières années de l'indépendance du Congo devenu depuis 1971 le "Zaïre", il apparaît nécessaire de dire d'abord quelques mots sur son histoire, afin d'analyser et décrire les situations actuelles et les faits passés nécessaires à leur compréhension.

Le fleuve Congo fut l'un des derniers grands cours d'eau africains explorés au XIX<sup>ème</sup> siècle par les Européens. Cependant, le contact avec les terres congolaises avait déjà eu lieu dès la pénétration portugaise, amorcée par la découverte du "grand fleuve" par Diego Cão en 1482. Parmi un faisceau de petits Etats, le "plus grand des royaumes" reconnu sur les côtes occidentales de l'Afrique était ainsi présenté par Camoens dans les *Lusiades*(1). Le royaume de Kongo considéré avant tout par le souverain portugais comme une fruste réplique de son propre royaume, connaît d'abord l'apport pacifique de la civilisation occidentale.

Comme l'a fait Georges Balandier dans sa préface à la vie quotidienne au royaume de Kongo du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle, il apparaît nécessaire de souligner ici, la volonté d'occidentalisation qu'incarna le roi bakongo dom Alfonso, trois cent cinquante ans avant le Japon. C'est ainsi que le catholicisme, la coopération technique, la formation des élites kongo à Lisbonne, les échanges commerciaux seront, pendant une trop brève période, les agents d'une acculturation idéale. Mais les missionnaires vont s'opposer à tout syncrétisme religieux, et le fructueux commerce dégénéra en traite négrière. C'est l'affrontement. La défaite d'Ambouila, en 1665, consacre le déclin du royaume. Disloqué au siècle suivant, il sera définitivement brisé par les partages coloniaux à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Léopold II, roi des Belges, dans son "aventure personnelle", donne le ton d'un nouveau colonialisme: celui des visées politiques principalement axées sur les bassins du fleuve Congo. De la conférence de Berlin en 1885, naît l'Etat indépendant du Congo, placé sous la souveraineté de Léopold II.

Légué à la Belgique par testament, il devient colonie en 1908. Durant un demi-siècle, la métropole va intensément exploiter les immenses richesses d'un pays qui a quatre-vingt fois sa superficie,

(1) ABC TRANSAFRICA: "Le Zaïre", p. 274

dont le sol et le sous-sol recèlent en abondance des ressources précieuses (caoutchouc, cobalt, uranium, cuivre, diamants) et en plus l'absence de relief confère à ce pays de nombreux avantages dans le domaine climatique, agricole, hydrographique.

A partir de 1908, commence au Congo, l'ère de la "Trinité Coloniale".

En s'attachant à former des élites africaines modernes en nombre assez important et à un rythme assez rapide, puis en permettant à ces élites de participer de plus en plus à la vie politique locale et même celle de la métropole, la France pendant longtemps, n'avait suivi que des objectifs assimilationnistes.

Objectivement, l'indépendance venue, avait permis une passation de pouvoir sans désorganisation des services.

Avec des modalités plus ou moins différentes, la politique coloniale anglaise avait débouché sur un résultat analogue.

Parce que jusqu'à la veille de l'indépendance, la Belgique n'avait jamais envisagé l'émancipation de ses colonies, sous quelque forme que ce soit, le Congo, lui, accéda à l'indépendance sans préparation ni transition, c'est-à-dire dans les pires conditions qui ne pouvaient s'imaginer.

L'histoire coloniale du Congo est avant tout celle d'un essor économique sans équivalent en Afrique à cette époque, fondée sur la mise en exploitation méthodique et à grande échelle d'immenses ressources agricoles et surtout minières, elles aussi à peu près sans équivalent au sud du Sahara, l'Afrique du Sud exceptée.

Déjà à la veille de la seconde guerre mondiale, on y comptait plus de 500.000 salariés, qui représentaient 20% de la population masculine adulte valide.

La guerre et l'après-guerre avaient connu un développement rapide, de même que l'urbanisation.

Depuis l'époque léopoldienne, cette mise en valeur avait été principalement le fait de grandes sociétés concessionnaires, au sein desquelles des puissants groupes financiers européens, principalement belges pour la plupart, étaient associés à l'administration qui leur était toute dévouée. Celle-ci, décentralisée, était spécialement dense (140 territoires, regroupés en districts, à l'intérieur de six provinces, qui dépendaient étroitement du gouvernement général de Léopoldville (Kinshasa actuel).

Une force publique (l'armée) d'environ 25 000 hommes, uniquement encadrée par les Européens jusqu'au grade d'adjudant, la secondait efficacement.

Les missions catholiques et protestantes, très actives et à qui était confiées le quasi-monopole de l'enseignement, parachevaient le système et contribuaient efficacement à en assurer la pérennité, en contrôlant strictement la formation des esprits.

Les indigènes ne pouvaient que très difficilement échapper à cette redoutable "TRINITE" tutélaire, qui leur assurait un certain bonheur matériel mais qui les maintenait systématiquement au bas de l'échelle sociale, en tout cas au bas de l'échelle des responsabilités.

Si les missionnaires protestants se sont montrés bien critiques à

L'égard de l'action coloniale belge, les catholiques s'y sont activement associés, surtout après que le roi eut signé avec le Vatican en 1906, une convention identique à un concordat. L'Etat colonial subventionnait les missions et donnait à chacune de leurs stations cent à deux cents hectares de terres cultivables. D'après leurs instructions, "les agents du gouvernement, quelles que puissent être leurs opinions, avaient l'obligation stricte d'aider les missionnaires chrétiens". En échange, ces derniers donnaient au Noirs une évangélisation et surtout, une instruction conformes aux objectifs de la colonisation. L'Eglise catholique a ainsi conquis, par sa fortune foncière, sa richesse économique, ses services sociaux, sa position hégémonique dans l'enseignement, une puissance temporelle redoutable dont devaient souffrir les Etats successeurs du Congo belge.

Le paternalisme à l'égard des Noirs, considérés comme des "grands enfants", était l'attitude la plus répandue parmi les Européens, fonctionnaires, cadres des sociétés ou missionnaires (1).

L'enseignement dispensé au Zaïre jusqu'à la veille de l'indépendance tendait, en effet, à former de bons cultivateurs, de bons ouvriers et de bons employés suhalternes; mais il excluait systématiquement toute formation d'une élite.

L'enseignement primaire était le plus étendu de toute l'Afrique, mais il était donné en langues vernaculaires, ce qui sous prétexte de respect de la personnalité africaine, ne favorisait que bien peu l'ascension sociale, dans un système dominé par les langues du colonisateur "le français et le flamand".

L'enseignement secondaire était à l'inverse très peu développé et essentiellement orienté vers des petits métiers.

Jusqu'à l'ouverture de l'université "Lovanium" à Léopoldville (Kinshasa) en 1956, l'enseignement universitaire fut à peu près inexistant. En dehors de quelques candidats plus ou moins sincères à la prêtrise, il a fallu attendre 1952 pour voir un Congolais admis à suivre des études supérieures (2).

En 1960, à son indépendance, le Congo ne comptait aucun titulaire de diplômes universitaires en droit, en médecine et en sciences !

La marche vers l'indépendance, longtemps freinée par les autorités coloniales, devait connaître une accélération brutale à la fin des années 50. Les rigueurs de la Seconde guerre mondiale avaient déterminé la population congolaise à manifester son mécontentement de différentes manières.

Dans le petit peuple, les années 1941 à 1945 furent marquées par des violentes grèves, mutineries et insurrections paysannes. Ce radicalisme spontané et violent trancha avec la modération des revendications légalistes exprimées en 1944 par l'élite. Ces petits fonctionnaires et employés que les autorités qualifiaient, à leur

(1) ELikia M'BoLoko : L'Afrique au XXème siècle: le Continent convoité, p. 139, Ed. Etudes vivantes 1980.

(2) Pierre Birames : L'Afrique aux Africains, p. 335

grande joie, d'"évolués", par opposition aux "sauvages de la brousse", bornèrent leurs revendications à l'amélioration de leur statut. Ainsi apparut un clivage entre modérés et radicaux qui devait devenir une constante de la politique congolaise.

Le régime colonial resta insensible à ces manifestations. S'il accorda des réformes de détail (octroi d'un statut particulier aux "évolués", améliorations des services sociaux), il se refusa à faire participer les Noirs à l'exercice du pouvoir, même aux échelons les plus bas. Devant la persistance des revendications des "évolués", on entreprit de renforcer l'influence de la chefferie. Cette politique, fidèle à la tradition paternaliste de la colonisation belge, n'était pas seulement anachronique dans une Afrique qui bougeait: elle était aussi contradictoire avec l'évolution de la société congolaise.

A partir de 1955, une nouvelle conjoncture politique et économique apparut. Le front colonial, formé par l'administration, les grandes sociétés et les missions, commença à se défaire de la politique laïque du nouveau ministre des Colonies, des distances prises par l'ensemble de l'Eglise catholique à l'égard de la colonisation et de l'importation au Congo de la querelle linguistique opposant les Flamands aux Wallons. Sur le plan économique, le marasme qui s'instaura à partir de 1957 fut aggravé par le maintien d'une forte croissance démographique (23 pour mille en 1957) (1) et par la persistance de l'exode rural. Plusieurs facteurs dans le contexte africain, accélérèrent la prise de conscience nationaliste, en particulier la marche vers l'autonomie de l'Afrique française et, surtout, l'exemple du Ghana.

Il fallut cependant attendre le coup d'éclat d'un intellectuel belge pour tirer les autorités coloniales de leur léthargie et ouvrir le débat politique.

Le plan publié en français en 1956 par le professeur Van Bilsen, proposait l'émancipation de la colonie dans un délai de trente ans.

Ce fut la stupeur dans les milieux coloniaux, alors que le débat semblait se circonscrire à un petit cercle où n'entrait que l'élite modérée d'inspiration chrétienne; deux événements vinrent rappeler brutalement l'existence des tendances radicales: en plus de l'Abako (Association des Bakongo) dirigé par l'ancien séminariste Joseph KASA-VUBU qui jugeait trop long le délai de trente ans, la fondation par Patrice Lumumba à la fin de 1958 du M.N.C. (Mouvement National Congolais) rassemblant des personnalités venues des horizons les plus divers, libéraux comme Lumumba lui-même, socialistes, syndicalistes et démocrates-chrétiens; les émeutes de janvier 1959 à Léopoldville (Kinshasa), suivies des troubles sporadiques dans d'autres centres urbains et d'un important mouvement de désobéissance civile dans les zones rurales.

Pris de court, le gouvernement belge dut accepter une marche précipitée vers l'indépendance dont la conférence de la table ronde, réunie à Bruxelles en janvier 1960, fixe la date au 30 juin 1960.

(1) Elikia M'Bokolo: "Le continent convoité", p. 148, Ed. Etudes Vivantes, 1980

On vit alors proliférer de très nombreux partis politiques qui, dans leur très grande majorité, présentèrent deux particularités héritées de la période coloniale, les congolais avaient pris l'habitude de s'organiser sur deux bases. L'élite dans des associations d'anciens élèves placées sous le contrôle et le patronage des missionnaires: les futurs dirigeants du pays y prirent l'habitude de penser par procuration et de laisser à d'aimables conseillers le soins d'élaborer les idées et les programmes politiques. La jonction entre l'élite et le peuple se fit dans les associations ethniques et tribales à vocation culturelle, dont l'Abako fut le meilleur exemple. Ces circonstances ont fait du tribalisme et de l'influence déterminante des conseillers les caractéristiques majeures des partis politiques congolais. Rares étaient les organisations qui échappaient à cette règle.

Apparus tardivement, les syndicats d'ouvriers et de fonctionnaires qui n'avaient pas une assise solide. Au niveau des partis, seul le MNC (Lumumba) avait la volonté et la prétention de représenter l'ensemble des Congolais. L'échiquier politique était donc caractérisé par de nombreux clivages, les plus importants étant ceux qui opposaient les modérés aux radicaux, les régionalistes aux nationalistes, les fédéralistes aux unitaristes.

Le 30 juin, dans la bousculade, l'indépendance est acquise, alors que les élites insuffisantes en nombre étaient bien incapables d'assurer la relève des fonctionnaires belges. Le Congo devait ainsi déboucher sur une période particulièrement dramatique au cours de laquelle, les événements tinrent plusieurs années sans discontinuer la vedette.

Le 24 novembre 1965, le coup d'Etat fera accéder le Général Mobutu à la présidence de la République, ainsi débutera ce qu'on a appelé "l'ère du Nouveau Régime".

## **2. Aspects économiques avant la colonisation**

### **2.1. Signes monétaires d'avant la colonisation**

Le problème des échanges des biens et des services est vieux comme le monde; il est lié, en effet, à l'activité de l'homme vivant en communauté.

Certes, le volume et la qualité des échanges ont toujours varié, posant ainsi des problèmes nouveaux et différents à l'économie. L'économie primitive et l'économie moderne ne diffère que par leur ampleur. Et, l'intermédiaire dans les échanges, c'est-à-dire la monnaie, a souvent pris les formes et les couleurs du temps et du lieu: le sel, le thé, le raffia, les métaux comme l'or et l'argent, etc., ont rempli, et certains continuent à remplir, les fonctions monétaires.

La monnaie est donc une institution primitive (1). Ce n'est donc

(1) Lukumo Gaston C., "Change et développement au Congo", p. 19-25

pas sans raison profonde que nous consacrons quelques lignes aux signes monétaires anciens, c'est-à-dire ceux d'avant la colonisation européenne car la connaissance du passé nous aidera dans notre compréhension des phénomènes plus récents.

Nos ancêtres jouissaient d'un système à travers lequel les biens s'échangeaient contre les biens, dans le respect de certaines lois économiques fondamentales, notamment celle de l'offre et de la demande.

Au fur et à mesure de l'accroissement du volume des échanges, le système du troc dans notre pays cherchait une voie, celle de l'adaptation et de l'harmonisation entre instruments de paiement et volume des échanges.

L'économie du troc était donc en parfaite métamorphose et, au moment où débutera la colonisation européenne, nos ancêtres se trouvaient déjà à un âge monétaire avec un système cohérent.

Ce ne fut pas le même que celui des civilisations européennes qui vers 1870 pratiquaient le monométallisme or. Ce fut un âge monétaire différent du troc dans son sens premier du terme.

Nos ancêtres pratiquaient en effet dans leurs échanges la formule des monnaies-marchandises, formule d'ailleurs teintée de plusieurs variétés suivant les régions.

L'essentiel de ce qu'il faut en retenir est que nos ancêtres avaient eux aussi confectionné les pages de leur histoire monétaire, que la colonisation venue, a provoqué une rupture brutale dans cette marche.

Force nous est de constater dans notre histoire monétaire que d'un jour à l'autre, de génération en génération, on a vu des monnaies métalliques frappées à l'effigie des monarchies européennes, remplacer les monnaies de sel, de raphia, de mollusque, de coquillage, qui courraient chez nous avec toute leur signification.

Cette situation semble avoir compliqué la connaissance des problèmes monétaires en soi complexes, surtout dans les pays jeunes où l'ignorance et l'analphabétisme constituent le plus gros des obstacles au développement.

Cette situation paraît être notamment à la base d'une psychose, d'un certain mysticisme qui entourent le concept de monnaie dans nos esprits, et qui a précipité le déclin et la chute des institutions monétaires.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet A.Ndele (1) dans un texte destiné aux dirigeants du parti "M.P.R." réunis dans un séminaire d'études tenu à Kinshasa.

Devant traiter du rôle de la Banque Nationale du Congo dans le développement du Congo, l'orateur qui commença par faire un rappel historique des signes monétaires au Congo souligna ce qui suit:

Si l'on se réfère à Georges Balandier dans son ouvrage "Le Royaume de Kongo", ce n'est que grâce à un système monétaire perfectionné que

(1) Gouverneur de la Banque Nationale du Congo, Kinshasa, 15 mars 1968. (Source: service d'information et de recherche du M.P.R.)

ce royaume de Kongo put atteindre le niveau de développement qui fut le sien au XVI<sup>ème</sup> siècle et qui lui permit de laisser une trace dans l'histoire. Les rois d'alors contrôlaient l'exploitation des coquillages qui servaient de monnaie et étaient recueillis aux abords de l'île de Loanda, au large de l'Angola. Cette île constituait, en quelque sorte, les coffres de la Banque Nationale de cette époque.

Ces coquillages, à fonction monétaire, s'appellent en Kikongo "nzimbu" et avaient, selon leur taille, plus ou moins de valeur. Au cours des siècles, cette monnaie se déprécia pour des raisons politiques et économiques et surtout de concurrence de monnaies nouvelles. L'importance de ces coquillages fut tellement bien reconnue par les Portugais que ceux-ci s'emparèrent de l'île de Luanda, c'est-à-dire des coffres de la Banque Nationale de l'époque. Ce fut une des raisons du déclin du Royaume de Kongo.

Des mollusques ou des coquillages, nous avons été amenés à des pièces métalliques frappées l'on ne sait où, à l'effigie des rois et des monarques d'on ne sait quel empire et cela, dans les esprits, ne devait pas être clair.

La colonisation a fait table rase de ce qui existait déjà; ainsi donc le folklore et une superstition caractérisée entourent le concept de monnaie dans nos communautés. Nous en voulons pour seule cause le fait que nous avons été forcés, au Congo, comme ailleurs, de rompre avec notre histoire, dans celle de la monnaie surtout.

La colonisation a amené avec elle, en matière monétaire, un régime nouveau, celui de l'étalon-or, puis celui du papier monnaie inconvertible sans que personne des nôtres n'en sût quelque chose. D'un jour à l'autre, les billets de banque, les pièces métalliques à l'effigie des monarques inconnus prenaient cours et pouvoir libératoire illimité. Il s'agissait bien là d'une erreur lorsqu'on voulait en 1908 que nos ancêtres adoptent les mêmes institutions monétaires que celles d'Europe, sans la moindre transition.

## 2.2. Structures économiques y afférentes

### Les mollusques dans la vie ancestrale

L'importance des mollusques dans l'histoire économique des sociétés humaines n'est pas un fait qui date d'hier. Certains auteurs ont même, à un moment donné, parlé d'une civilisation des mollusques.

Tous les peuples primitifs ont apprécié, à des degrés divers, chez ces animaux leur chair appétissante. Bien plus, aujourd'hui, les escargots, les moules et les huîtres restent toujours les mets les mieux cotés dans les grands hôtels d'Europe et d'Amérique. Les mollusques ont donc depuis toujours fait l'objet d'une très forte demande et, en raison de cette rareté relative leur valeur se faisait de plus en plus grande.

Mais chez nos ancêtres, l'utilisation fut autre. Ce n'est point du côté de la gastronomie qu'il faut rechercher les usages les plus marquants qui ont valorisé les mollusques. C'est le coquillage lui-même qui a appelé les nombreuses utilisations, et surestimé leur valeur.

Dans les champs de manioc, de maïs, dans toutes autres cultures

vivrières ou industrielles, nos ancêtres se servaient des coquillages - les grandes espèces surtout - en vue de chasser, d'éloigner de ces lieux les mauvais sorts.

Les coquillages étaient fixés au bout d'un bâton que l'on posait intentionnellement au milieu du champs. Pour mieux frapper l'oeil du voleur ou du malfaiteur qui se sent paralysé comme par une puissance mystérieuse, l'on avait bien soin d'en placer par quantité aux points stratégiques.

Pareille pratique n'a rien de suprenant puisqu'on sait que chez tout individu primitif, la foi même dans l'esprit le plus fantaisiste n'est pas la dernière des vertus théologiques.

Edmond Darteville dans son ouvrage "Les Nzimbu"(1) nous dit que les grandes espèces de coquilles servaient de récipients. Les grandes achatines constituent, affirme-t-il, de bons containers, dans lesquels on verse la poudre, le tabac et surtout le sel que ramenaient les navigateurs portugais et contre lesquels les plus belles richesses - et mêmes des vies humaines - furent échangées.

Les repas étant généralement servis au grand air, il leur suffisait d'enfoncer la pointe de la coquille dans le sol, et l'on avait la meilleure salière du monde:

Les coquilles présentent une variété étincelante: elles vont des plus petites, des plus raffinées aux espèces les plus monstrueuses. Cet éventail de variété présentait un éventail correspondant d'utilisations.

- a) Les jeunes coquilles d'espèces naines servaient d'ornements et de bracelets, de coliers pour les femmes. Les plus beaux assortiments constituaient le trésor des grands chefs tribuns. Les coquilles faisaient l'objet d'une telle vénération qu'à nos jours encore certains hommes politiques s'en étaient inspirés à la veille de l'indépendance.
- b) Ces espèces servaient également de toupies chez les tous petits. Pour décorer les allées, les jardins, les tombes, on utilisait les achatines naines aux teintes les plus variées.
- c) Les grandes espèces - coquillages assemblés - jouaient chez la femme le rôle de cache-sexe. Cette dernière utilisation était d'autant plus forte que la moralité publique fut la plus grande règle de vie.

Si nous avons parlé des très nombreuses utilisations des coquilles dans les sociétés ancestrales, traditionnelles, nous voulons en venir à démontrer que leur très grande désirabilité leur fit jouer une fonction monétaire, c'est-à-dire d'intermédiaire dans les échanges.

En relation avec leurs utilisations, la demande des coquilles devenait de plus en plus effective et accrue et réclamait en contrepartie une cueillette massive et correspondante.

Nous savons tous bien que la première approche associe la notion de valeur à celle de rareté et d'utilité. Un bien rare et utile a donc de la valeur, et plus rare, plus utile est un bien, plus sa valeur est

(1) Les Nzimbu :monnaie métallique du royaume du Congo par Edmond Darteville, Bruxelles, 1953

grande. L'utilité et la rareté des coquilles leur accordaient donc une très grande valeur dans la société traditionnelle congolaise. C'est ainsi qu'on vit apparaître les partages et les délimitations de territoires en fonction de ces richesses. Les grandes zones de cueillette appartenaient aux chefs tribuns qui s'en servaient d'exploitation à certaines époques de l'année pour en percevoir une rétribution. La mesure de la fortune, de la richesse des Etats et des territoires était faite au niveau de production totale des coquilles. Dans les marchés locaux et régionaux, les coquilles faisaient toujours l'objet d'une très forte demande en relation avec leurs nombreuses utilisations. Et comme toute monnaie est une marchandise, la coquille fut très indiquée pour jouer la fonction monétaire dans l'économie des populations anciennes du Congo.

### **2.3. Interaction des facteurs économiques et politiques**

Comme partout en Afrique, l'essor politique était lié à la propriété économique dans la mesure où les rois ont vite fait d'organiser le commerce à leur profit comme au Ghana. Le commerce en lui-même dépendait étroitement de la paix et de la stabilité politique puisque la cour royale constituait la principale clientèle du commerce extérieur. C'est ainsi que la sécurité des routes dépendait directement de l'autorité politique. Les marchés étaient tenus tous les trois ou cinq jours avec un système de roulement permettant aux paysans de s'approvisionner dans différentes directions

## **3. Les sociétés précoloniales**

Les variétés des industries lithiques découvertes dans le sol congolais a permis d'affirmer que nos ancêtres y ont vécu depuis le début de la préhistoire.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, pays réparti en plusieurs royaumes fortement organisés, c'est le royaume du Congo qui sera le mieux connu en raison des contacts européens qui datent de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, mais aussi grâce à la supériorité d'armement en fer contre les armes de pierres qui a joué un rôle capital dans son organisation socio-économique et politique.

De même le Katanga a été la clé économique du Congo, de même l'Empire Luanda avait servi de plaque tournante aux échanges de toutes les régions.

Un royaume très vaste et sous son domaine, de nombreux princes et potentats, ses vassaux et tributaires. Les souverains avaient institué une charge de gardien de tradition orale: le Moaridi. Par ailleurs, l'art de la sculpture et de la décoration avait atteint un niveau remarquable.

### **3.1. L'importance des relations commerciales**

Les relations ont été constantes entre le haut Kasai et la Luapula. Le commerce s'était érigé en système d'échange entre régions complémentaires: sel, huile de palme, armes. Les armes, les outils, des

anneaux de laiton et des enclumes de fer, comme une partie des coquilles, servaient de monnaies.

### 3.2. Organisation de la société

Dans toute son organisation, le pays était ainsi structuré: avec les échanges, on y avait introduit les cultures de maïs et du tabac; les sujets du royaume avaient appris le tissage du raphia; ainsi on trouvait un potier dans chaque village et des forgerons au métier prestigieux.

Au Nord-Est, dans les régions de Kisangani, les forgerons Fundi occupaient la deuxième place de la société; ils fondaient le minerai avec le charbon de bois, puis le martelaient pour fabriquer des couteaux, des pointes, des hachettes, de bijoux (1).

A l'équateur, l'outillage précolonial semble avoir été spécialisé dans l'armement de guerre, ainsi l'armement fabriqué comprenait des arcs, des lances et des sagaies, des sabres et des couteaux de jet multi-pointes, des flèches de toutes sortes, des boucliers de vanneries ou d'écorces, des cuirasses en peaux.

La majorité de la population de cette région assurait la sécurité des biens d'échanges et de personnes, la sécurité des routes pour garantir les circuits normaux des échanges. Ces peuplades tannaient le cuir pour des bonnets, des ceintures, des sacs et des fourreaux.(2)//1

Les forgerons utilisaient des marteaux, des enclumes de membranes faite d'une feuille de hananier et d'une peau de chèvre ou d'antilope. Ils fondaient le minerai dans de petits fourneaux qui disparurent avec la vente du métal en barre dans les factoreries.

Bien avant la colonisation, l'organisation clanique des tribus se décomposait et donnait naissance à des groupements politiques à base territoriale et de structure féodale.

### 3.3. Le problème clé de la terre

Le clan avait donné alors sa solide structure à la paysannerie. Cadre du culte des ancêtres, son rôle religieux s'est accru avec les tourments de la colonisation. A la tête des villages, les chefs et les oncles matrilinéaires présidaient à l'activité religieuse, politique, judiciaire et économique du groupe. L'inaliénabilité des terres en est resté le caractère principal. A la base de cette coutume profondément enracinée, un attachement religieux à la terre des ancêtres: la céder à d'autres, et surtout aux Blancs, constituait une trahison que la collectivité ne pardonnait guère.

La puissance du clan était étroitement liée à la possession des terres qu'il convenait de préserver pour les générations futures: leur possession collective était leur seule et meilleure sauvegarde en l'absence de toute différenciation sociale. Le chef de groupe veillait

(1) Van Geluwe, "Les Bali, les peuplades apparentées au Congo",  
Zaire 1960

(2) ibidem

sur le patrimoine foncier, il réglait la répartition individuelle des terres, tranchait les différends, accueillait un étranger et lui désignait un emplacement, disposait des cases vacantes, expulsait les indésirables. Mais il n'y avait pas de partage du sol, comme dans des régimes considérés comme plus évolués où la propriété collective se mue en propriété privée.

La participation des villages à l'économie coloniale d'une manière directe ou indirecte, soit par l'émigration de prolétaire intégrés peu à peu au marché, l'économie monétaire, les prélèvements excessifs de main-d'oeuvre, l'achat de travail à la place du recours à l'entraide coutumière, le déclin des autorités traditionnelles, toutes ces mutations irréversibles ont définitivement modifié la société congolaise.

Ainsi avec le changement de structures traditionnelles, changera toute la physionomie tant politique que socio-économique et débiteront quatre-vingts années d'expropriation foncière.

PREMIERE PARTIE

PERIODE COLONIALE ET PERIODE TRANSITOIRE  
DU CONGO INDEPENDANT

## CHAPITRE PREMIER

### PERIODE COLONIALE: ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT

N.B. L'appellation du Zaïre date d'octobre 1971, c'est le nom du "Congo" que porte ce pays durant toute la période avant ce changement.

#### I. L'EVOLUTION DE LA MONNAIE CONGOLAISE

L'essentiel de cette partie d'étude s'inspire de l'analyse faite par l'ancien gouverneur de la Banque Nationale "Albert Ndele" et publiée dans les annales du M.P.R. (parti unique au Zaïre), le 15 mars 1968:

Avec la création de l'Etat indépendant du Congo en 1885, une nouvelle impulsion fut donnée à l'économie monétaire de notre pays. En 1889, fut introduite une nouvelle monnaie appelée "Franc", équivalent mais non identique au franc circulant en Belgique.

Ce franc de l'Etat du Congo se matérialisa dans des pièces d'argent et de cuivre ainsi que, très partiellement et parce qu'il était difficile de faire venir des pièces d'Europe, dans des billets de Banque, émis dès 1896, sans couverture métallique.

Ces pièces et ces billets étaient cependant librement convertibles en Belgique en or ou en monnaies étrangères.

Les billets émis sous le régime de l'Etat indépendant furent retirés de la circulation et remplacés bientôt par des billets émis par la Banque du Congo belge, devenue aujourd'hui Banque Commerciale Zaïroise, qui remplit à partir de 1911, le rôle de Banque d'émission sous le contrôle des autorités de la colonie. Jusqu'à la fin de la dernière guerre mondiale, le statut du franc congolais subit plusieurs anéagements qui, cependant, préservèrent tous l'alignement de la parité vis-à-vis des monnaies étrangères sur celle du franc belge.

La seconde guerre mondiale et les difficultés économiques qu'elle entraîna pour la Belgique incitèrent les autorités politiques de l'époque à rendre plus étroitement solidaire la monnaie congolaise et la monnaie belge. C'est ainsi, par exemple, que lorsque la Belgique s'affilia au Fond Monétaire International, elle le fit en son nom et non au nom du Congo.

En 1952, la convention conclue entre les autorités coloniales et la Banque du Congo belge, attribuant à cette dernière la fonctions d'émission, vint à l'expiration. Le développement considérable de l'activité économique du pays avait provoqué une extension importante de l'activité bancaire. Compte tenu de cet élément et des divers considérations politiques et commerciales, les autorités de la Banque du Congo estimèrent d'un commun accord, qu'il ne convenait pas de renouveler cette convention. Le moment paraissant opportun de doter le Congo d'une institution spécifique et autonome autour de laquelle graviteraient les banques commerciales et de créer une structure financière et bancaire mieux adaptée aux besoins du moment et futurs du pays.

Le 30 juillet 1951, fut créé la "Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi", dont les actionnaires étaient la colonie du Congo belge, le Ruanda, l'Urundi, la Banque nationale de Belgique et le secteur privé.

De 1952 à 1960, c'est la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi qui assumait complètement les responsabilités de la politique monétaire du Congo dont elle fut, comme son nom l'indique, la Banque Centrale avec toutes les implications que comporte ce terme. Elle installa son siège central à Bruxelles et ouvrit au Congo six succursales, dans chaque chef-lieu de province, outre une représentation générale à Kinshasa (la capitale du Congo). Quant au statut du franc congolais, celui-ci ne subit pendant cette période aucune modification fondamentale par rapport à la situation antérieure. Au lendemain de notre indépendance, cette organisation se modifia naturellement et complètement. Le Congo obtenant son autonomie politique, se devait d'obtenir son autonomie monétaire. Le franc congolais devint totalement indépendant du franc belge. Conformément aux vœux émis par la majorité de nos représentants à la table ronde en 1959, le Congo ne se lia point à la Belgique au sein d'une zone monétaire comme le firent, avec leur métropole, nos voisins de l'ancienne Afrique française. La Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi entra en liquidation et répartit ses actifs entre le Congo, le Ruanda et le Burundi.

Au Congo, en particulier, les responsabilités de la Banque Centrale furent reprises dès 1960 par un Conseil Monétaire, auquel se substitua, le 22 juin 1969, la Banque Nationale du Congo, créée sur le papier dès 1964.

La période coloniale n'aura jusqu'en 1960, qu'un signe monétaire, "le franc congolais".

## II. L'ORGANISATION DES PRINCIPALES ACTIVITES

### 1. Types et caractéristiques

Les principales activités gravitaient autour de:

- 1) L'agriculture: domination de la culture industrielle.
- 2) Production minière et industrie manufacturière.
- 3) Activité de transport & commerce.
- 4) Activités bancaires.

Toutes ces principales activités économiques de l'époque coloniale, ont été dominées par les grandes compagnies.

#### 1.1. L'expropriation foncière

Le capitalisme colonial entama la décomposition de la paysannerie d'abord par l'expropriation et la prolétarianisation de centaines de milliers de paysans; ensuite par l'imposition de culture pour le marché intérieur et pour l'exportation.

TABLEAU J

L'exploitation foncière: Cessions et concessions

Cessions et concessions en hectares	1944	1957
Sociétés	11.948.000	2.570.000
Para-étatiques	---	1.033.000
Colons	241.000	639.000
Missions	126.000	198.000
TOTAL	12.315.000	4.440.000

Source: M. Merlier: Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance, 1962, p. 70. Inforcongo: rapport sur le Congo belge, 2 vol., 1958

Appuyé sur l'application de deux décrets, l'un définissant comme tenues vacantes toutes les terres non effectivement occupées par les collectivités congolaise, et l'autre regroupant la plus grande partie d'entre elles dans le domaine de l'Etat, à partir de 1892 l'établissement du monopole d'Etat sur le commerce et des principaux produits d'exportation, instaurait l'obligation pour la population autochtone de récolter les produits commercialisables de la cueillette et de la

chasse et de les livrer aux agents de l'Etat (1).

Dès 1891, les terres et les produits des terres domaniales furent réservées à l'Etat. Le roi Léopold et la société dont il était le principal actionnaire possédèrent le sol, le produit du sol, et par le monopole du recrutement, même les indigènes qui vivent sur ce sol.

Sur 2.450.000 kilomètres carrés, il y en a eu 2.420.000 qui sont passés sous la coupe de l'Etat ou des sociétés dont le roi est l'un des bénéficiaires: La compagnie du Katanga, la société de Lomani, la société Anversoise, l'Abir, etc. (2).

L'organisation dans l'agriculture était confiée aux grandes compagnies de cueillette et de ramassage qui faisaient drainer vers la côte, grâce aux réquisitions, tout le caoutchouc et l'ivoire disponibles sur leur fief.

Cette politique a permis de restreindre considérablement l'application des dispositions de l'acte de Berlin en matière de liberté commerciale et elle permit à l'Etat d'augmenter considérablement son prélèvement sur la production.

Sous le régime Léopoldien (1885-1908), les méthodes expéditives avaient permis de réaliser en un temps record, l'accumulation nécessaire à une exploitation capitaliste rationnelle de la colonie.

Le second stade commença dès 1906, la société générale de Belgique fonda de puissantes entreprises telle que l'Union minière du Haut Katanga (U.M.H.K.) et la Forminière.

L'exploitation minière et l'organisation de transport et le commerce même, entraient dans le concert des grandes sociétés qui en assumèrent la gestion. Quant aux activités bancaires qui feront aussi l'objet d'une analyse dans l'ensemble de la structure du système, ont trouvé leur compte dans l'organisation de ces principales activités. Les puissances financières privées ont été intimement mêlées à la naissance et au développement de la colonisation. Une tradition qui s'est poursuivie pendant plus de trois quart de siècle, est née en fait de leur coopération.

## 1.2. Dynamique du système et les problèmes de structures

### a. Dynamique du système

Le pouvoir colonial était par définition un pouvoir fort, centralisé, poursuivant un certain nombre d'objectifs.

Ces objectifs se sont finalement structurés dans un plan de dépenses d'infrastructure qui sous-entendait une politique économique qui était en général commune aux financiers et aux investisseurs.

Là où le capitalisme privé ne pénétrait pas, soit que l'entreprise n'était pas rentable, soit qu'elle n'ait point trouvé d'amateurs, l'Etat s'y substituait. Il inaugura ainsi une ère de capitalisme étatique dont il créa les principales formes: les grands parastataux et offices, purement d'Etat, gérant en général des services publics

(1) M. Merlier, op. cit., p. 70.

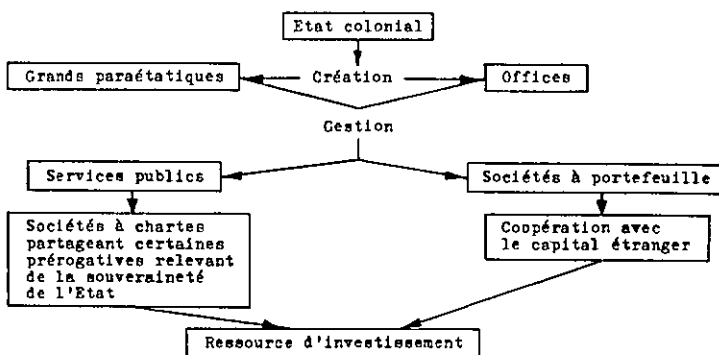
(2) M. Merlier, ibidem

d'une part, et les sociétés à porte-feuille d'autre part qui lui avaient permis de participer, en coopération avec le capital privé, à la mise en valeur de régions qu'il ne pourrait, seul amener à leur développement.

La collaboration entre l'Etat et les groupes financiers privés étaient quasiment totale, tant sur le plan de la conception politique, que celui de son exécution.

Des formes juridiques et financières de coopération ont été mises au point. L'Etat soutenait les sociétés; les sociétés soutenaient l'Etat. La porte restait ouverte au commerce et aux investissements, mais avec une domination d'une nationalité: la nationalité belge.

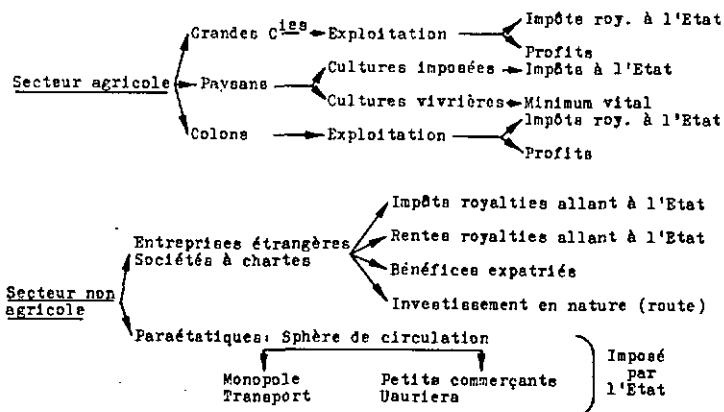
### 1.3. Modèle d'organisation et dynamique économique.



Ce qui frappe dès le premier constat, c'est cette forte concentration du surplus par les groupes associés à la structure du pouvoir colonial, et le développement de la société coloniale qui fut avant tout un processus très polarisé.

Etant donné que les conditions internes et externes leur furent favorable (accès à des ressources naturelles locales abondantes, à la technologie de pointe et au marché mondial), pour la minorité coloniale dirigeante, les caractéristiques socio-politiques du système avaient permis de réaliser rapidement un processus d'accumulation primitive du capital. Celui-ci s'articulait de manière fortement polarisée; les rapports entre la masse de producteurs colonisés et la minorité colonisatrice qui contrôlait les moyens de production et à travers eux les conditions de l'accumulation et de l'utilisation du surplus économique.

Structure des activités et répartition des revenus



En 1958, la minorité coloniale représentait 1% de la population mais contrôlait 95% du stock du capital investi, 82% des entreprises de production et 70% de la production matérielle. Cette hégémonie dans la production et la propriété des moyens de production lui assurait le contrôle des conditions du surplus économique sur une base élargie, qui agrandissait de manière quasi-automatique la disparité avec les conditions de production dans le secteur africain. Celui-ci assurait 80% de production matérielle avec 89% de la population active et 5% du stock de capital (voir tableau II) (1). Ce système a défini en fin de période des articulations particulières entre structures économiques, sociales et politiques telles qu'elles ont pu peser sur l'évolution des années qui suivront.

C'est pourquoi, nous croyons mettre en relation cette polarisation extrême de la fin de la période coloniale et l'ampleur de la crise particulière que connaîtra le Zaïre en 1980, au milieu de la situation qui, pourtant, est commune à un grand nombre des pays du Tiers-Monde en général et d'Afrique en particulier.

(1) F. BEZY, J. PH. PEEMANS, J.M. WAULETEL, "Accumulation et sous développement au Zaïre, 1960-1980", p. 10.

TABLEAU II

Indicateurs de la répartition des moyens de production,  
de l'emploi, de la production et des revenus  
entre secteurs européen et africain en 1958 (en %)

	Bourgeoisie coloniale	Population africaine
Population totale	1	99
Stock du capital investi	95	5
Unités de production	82	18
Production matérielle	70	30
Terres cultivées	15	85
Valeur prod. agricole commercia.	58	42
Consommation des particuliers	31	69
Epargne des particuliers	82	18
Salariés des entreprises	2	98
Masse salariale	45	55

Source: J. PH. PEEMANS, Diffusion du progrès économique et convergence des prix. Le cas du Congo-Belgique 1900-1960, Louvain 1968, p. 386.

### III. LES PROBLEMES STRUCTURELS DE L'ECONOMIE CONGOLAISE

Pour prévoir, il faut savoir! Aussi sur l'essentiel de ce qui fera l'objet de notre étude, plus précisément dans le chapitre III, il nous faut indispensablement connaître les problèmes de base de cette époque coloniale et ceux des vingt années après la colonisation pour mieux conduire notre réflexion. C'est pourquoi, nous axerons ce savoir sur les facteurs de production, ici nous traiterons des matières premières dans la structure coloniale; nous examinerons à fonds les structures des moyens de transport qui a conduit le pays après 1960 à un effondrement des circuits commerciaux et toutes les conséquences socio-économiques qui en découlent. La structure du marché du travail retiendra notre attention parce que, prise dans l'ensemble, cette situation nous laisse croire à l'existence d'un lien, d'une relation partiellement conditionnante entre la place qu'occupe aujourd'hui les divers pays du Tiers-Monde dans la nouvelle division international du travail et leur héritage colonial spécifique. L'examen de la structure monétaire, le problème du financement et l'utilisation des surplus entre 1950 et 1958, seront au rendez-vous, sans oublier de dire un mot sur les caractéristiques de la répartition et l'utilisation du revenu durant la même période, avant de tirer une conclusion générale sur les

points forts qui résultent de toute l'étude et qui préoccupe notre réflexion afin d'essayer après le chapitre II, de situer le champs d'application de la "stratégie" du système de crédit au développement de ce pays.

## 1. Matières premières

Abondantes au Congo, les ressources du sol et du sous-sol sont loin d'être entièrement mises en valeur. L'exploitation de plusieurs d'entre elles avait placé le Congo parmi les plus grands producteurs mondiaux de cuivre, cobalt, uranium, étain, diamants industriels, huile de palme: sur le marché mondial du cobalt et des diamants industriels, la colonie belge occupait même une position monopolistique.

Pour mettre ces ressources en valeur, le Congo disposait de réserves d'énergie abondantes. Si le sous-sol contient du charbon - et celui qu'on y trouve est d'assez mauvaise qualité, par contre les réserves d'énergie hydrolique contenues dans les eaux du fleuve et ses affluents représentent une part importante des disponibilités mondiales. Jusqu'alors, l'utilisation de ce potentiel énergétique a été la conséquence de la mise en exploitation des ressources locales, principalement dans l'industrie minière.

A cause de l'importance des capitaux requis pour la mise en valeur des ressources du sous-sol et des réserves d'énergie, ces secteurs de l'économie de la colonie belge furent fortement monopolistiques (1).

Dans l'industrie minière, seuls les produits ayant une assez grande valeur par unité de poids et dont les gisements sont dispersés (or, étain, métaux rares), ont été traités en partie par de petites entreprises, parce qu'on pouvait les exporter sans leur avoir fait subir un traitement requérant trop d'investissements.

La position aussi monopolistique des producteurs et distributeurs a rendu encore possible le prélèvement et une rente assez élevée: ainsi dans la capitale congolaise, l'énergie électrique coûte encore plus cher qu'en Belgique, malgré son origine hydrolique. Bien que l'Etat colonial se soit associé aux sociétés nouvelles, cela n'a guère constitué une garantie pour les consommateurs. Dans certaines régions, il en est même résulté une protection des privilèges monopolistiques: au Kivu par exemple, l'administration avait refusé à certaines entreprises minières l'autorisation de créer leurs propres sources d'énergie, dans la crainte que la nouvelle centrale sur le point d'être construite par une société mixte n'ait pas une clientèle suffisante; l'augmentation de la productivité dans les exploitations marginales s'en est malheureusement trouvée fort retardée.

Le phénomène de la rente s'est fortement répandu au Congo, et on ne le rencontre pas uniquement dans les secteurs dont l'accessibilité est réduite, artificiellement ou non: il s'est déjà manifesté à propos de tous les facteurs de production naturels, sauf peut-être concernant les terres agricoles en dehors de l'économie d'auto-subsistance. La

(1) F. BEZY, Problèmes structurels de l'économie congolaise, p.61

rente découlant essentiellement de la rareté des facteurs, il peut paraître paradoxal qu'elle ait été répandue dans un pays du monde le mieux partagé en facteurs naturels de production et où l'activité économique n'était encore qu'embryonnaire, et même était loin d'épuiser les possibilités qui lui sont offertes! L'explication consiste en ce que la rente a résulté de la rareté relative des facteurs et non de leur pénurie absolue.

Dans un pays où les facteurs de production sont abondants, les rentes peuvent provenir d'une diversification des commodités d'exploitation. Et c'est le cas au Congo.

Dans les pays développés, les services publics à caractère économique sont mis à la disposition des entreprises en de nombreux points du territoire: les commodités d'exploitation des facteurs sont donc répandues et l'activité dispersée. Quant au Congo, la disponibilité des services (voirie, distribution d'eau, sources d'énergie) n'est offerte aux entreprises qu'en de rares endroits. Partout ailleurs, les entreprises qui se constituent doivent, avant de mettre en oeuvre les facteurs qu'elles trouvent sur place, organiser elle-même les services dont la location aurait été moins onéreuse dans les régions développées. Celles-ci, dans la colonie belge, deviennent des points de concentration importants de l'activité et les propriétaires de facteurs de production y bénéficient des rentes élevées et progressives. Les rentes encourent de la part du public une réprobation justifiée parce qu'elles ne correspondent pas à un service personnel rendu par ceux qui les perçoivent. Elles proviennent, en effet, de disproportions entre la demande et l'offre, dont elles constituent une mesure assez exacte. L'intérêt qu'elles présentent pour ceux qui en bénéficient est le meilleur stimulant de la concurrence. Elles sont une indication du sens dans lequel devraient s'effectuer les investissements. Ceux-ci, orientés dans la voie de la meilleure rentabilité, rétabliraient l'équilibre et contribueraient avec le plus d'efficacité à la satisfaction des besoins. Ce processus s'est souvent produit au Congo: il a expliqué pour une grande part l'extension géographique du développement économique enregistré depuis la dernière guerre. Des points nouveaux de concentration se sont organisés, notamment dans des régions éloignées où la demande s'est trouvée assez forte et où les prix des produits étaient affectés non seulement par les rentes payées aux propriétaires de facteurs dans les grands centres, mais également par celle dont bénéficiaient les "compagnies de transports"

## 2. Les moyens de transports au Congo

### 2.1. Les caractéristiques économiques

#### a) Hétérogénéité.

La discontinuité de la marginalité naturelle des voies fluviales, l'objectif exportateur des transports, à l'exclusion de toute préoccupation de constitution d'un réseau intégré et cohérent, l'étendue et la diversité géographique ou climatique du pays, dont de vastes régions sont pratiquement vides ou ne fournissent que des trafics très

faibles ainsi que la limitation, très stricte en pays sous-développé, des capitaux publics ou privés à investir dans l'infrastructure sont autant de causes qui expliquent l'hétérogénéité des modes de transport au Congo. Les réseaux sont en effet essentiellement hétérogènes, le trafic devant emprunter successivement des modes de transports différents (portage, route, rail, voie d'eau) ou des modes de transport semblables mais aux caractéristiques différentes (écartement ferroviaire, profondeur des rivières). Les réseaux de transports congolais se distinguent ainsi considérablement de ceux des pays anciennement industrialisés où l'intensité et la diversité des trafics ont provoqué la création de réseaux homogènes et structurés et la coexistence, sur les mêmes itinéraires, de plusieurs modes de transport dans un climat de concurrence monopolistique.

La nature, qui a doté le Congo de son grand réseau fluvial, s'est ingéniée aussi à en interrompre à certains endroits la navigabilité, obligeant ainsi à doubler les biefs impraticables par des chemins de fer. Les grands axes de transport sont dès lors constitués par une voie eau-rail impliquant un certain nombre de ruptures de charges, dont les multiples inconvénients n'ont pas besoin d'être expliqués.

La discontinuité des voies navigables peut résulter non seulement d'une interruption totale de la navigabilité mais aussi du passage de certaines conditions de navigabilité à d'autres, moins favorables, soit au long de l'année, soit aux basses eaux seulement. Les affluents du fleuve et du Kasai offrent à la navigation des mouillages de plus en plus réduits au fur et à mesure que l'on remonte vers l'amont. La densité du trafic est si faible dans la plupart des régions que l'on s'est contenté d'utiliser pour un maigre trafic soit les rivières avec la diversité de leurs caractéristiques, soit des routes aux caractéristiques également diverses, allant des pistes saisonnières les plus sommaires aux routes permanentes, exceptionnellement revêtues.

TABLEAU III

L'exemple des transports par voie nationale à destination ou en provenance du Kivu est particulièrement éloquent:

Bukavu	-	Uvira	route	130 km
Uvira	-	Kalemi	lac	345 km
Kalemi	-	Kindu	rail	814 km
Kindu	-	Ubundu	fleuve	310 km
Ubundu	-	Kisangani	rail	125 km
Kisangani	-	Kinshasa	fleuve	1734 km
Kinshasa	-	Matadi	rail	366 km

TOTAL: 6 ruptures de charges = 3824 km

Source: HUYBRECHT5, La structure des transports au Congo

La rareté des moyens financiers disponibles pour établir les voies de transports explique que l'on se soit occupé d'étendre au maximum les réseaux au mieux des voies naturelles navigables plutôt que d'homogénéiser et rationaliser en doublant ces voies navigables.

Faute de moyens, l'Etat indépendant s'est vu obligé de concéder les chemins de fer à divers groupes financiers (1). Ceux-ci ne se sont guère préoccupés d'harmoniser les caractéristiques des tronçons qu'ils créaient, pas plus qu'ils ne se sont souciés pendant longtemps de coordonner leurs modes d'exploitation ou leurs politiques tarifaires. De plus, les financiers privés ont eux aussi mesuré leur effort et cela explique que la plupart des chemins de fer aient été construits au moindre coût, c'est-à-dire avec des caractéristiques généralement défavorable et hétérogènes.

Ce n'est qu'à un stade ultérieur que des tronçons de chemin de fer ont doublé des biefs (tronçon ferroviaire Kongolo - Kabalo), que des interconnexions ferroviaires ont été réalisées (Kamina - Kinshasa et Boma - Tshela) ou le remplacer (Bukavu - Uvira).

L'insuffisance des caractéristiques et l'hétérogénéité des routes, également construites au plus vite et au moindre coût, sont bien connues elles aussi.

#### b) Orientation prédominante vers l'Ouest

La prépondérance des voies vers l'Ouest, aboutissant à l'océan Atlantique, est pour une large partie l'expression même de la géographie. Outre la région du Mayumbe, excentrique par rapport au Congo et débouchant directement sur l'océan Atlantique, la configuration du pays, et notamment son hydrographie, ainsi que les distances par rapport aux côtes, orientent naturellement une large partie du territoire congolais vers la côte occidentale de l'Afrique par les ports de MATAOI ou LOBITO (en Angola). Tous les territoires drainés par le bief moyen, le Kasai et leurs affluents, voire même par le Luabala, dirigent naturellement leur trafic par le fleuve et le rail vers MATAOI. Le Katanga minier, dont les exploitations se déplacent au cours du temps vers l'ouest et qui comprend les gisements de manganèse situés à proximité de la frontière angolaise, est plus directement et le plus rapidement desservi par le chemin de fer du BENGUELA et le port de LOBITO. La prépondérance des voies de l'ouest est ainsi la conséquence de la géographie des transports, elle-même calquée sur la structure géographique de l'économie congolaise, les principales régions productives et exportatrices du pays se trouvant orientées vers l'ouest (2).

---

(Zaïre), p. 69, Transports et structures du développement au Congo de 1900 à 1970, Ed. MOUTON, 1970.

(1) ibidem p. 70.

(2) F. BEZY, op. cité 74-7B, chez HUYBRECHTS, p. 72.

Par contre, les régions du Nord-Est (Haut-Ituni et Nord-Kivu) et de l'Est (Maniema) font partie de l'hinterland naturel respectif des ports de Mombassa et Dar-es-Salam sur l'Océan Indien, comme pour le Ruanda et le Burundi. Leurs liaisons extérieures sont, de ce côté, plus courtes et plus rapides. Ces régions sont à ce jour moins développées que les régions occidentales et le trafic qui en provient sensiblement moins important.

### c) Vocation Centrifuge et Discordance entre la géographie humaine et la géographie du transport

La structure extravertie des réseaux de transport des pays sous-développés, établie pour assurer l'exportation des matières premières, en fonction des besoins et dans l'intérêt des entreprises coloniales (1) et non pour favoriser les échanges locaux est une difficulté propre à ce pays. Les réseaux ne correspondent dès lors que très rarement aux trafics que requéreraient les échanges intérieurs ou interrégionaux potentiels et constituent encore moins le réseau dense à vocation générale destiné à "irriguer" tout le pays en élevant la productivité agricole et en créant le milieu de propagation adéquat où les pôles de développement judicieusement implantés pourront exercer pleinement leur influence. Dans la mesure où l'économie d'exportation aura tout de même créé des pôles de croissance susceptibles d'amorcer le déblocage de l'économie, les réseaux spécifiques de l'économie extravertie sont orientés de façon à ce que les pôles de croissance ne puissent pas assumer leur rôle sur le plan interne. L'obstacle aux échanges entre pays sous-développés est ainsi plus considérable aujourd'hui. Il en est de même au Congo. L'infrastructure fluviale et ferroviaire, qui constitue l'épine dorsale des transports, a été conçue en fonction de l'exportation des ressources minérales et végétales. Même des réseaux à vocation apparemment régionale, tels que Vicicongo ou Cefaki, ont été créés en vue de drainer les produits d'exportation de ces régions vers la dorsale eau-rail. L'extraversion de l'économie explique l'importance du problème des voies d'accès et d'évacuation, nationale ou étrangère, qui se disputent le trafic du pays. Même le réseau routier a été établi en majeure partie comme "feeder-line" des voies d'exportation, certaines routes d'importance moindre qui ne répondaient pas entièrement à ce souci étant généralement destinées à assurer les liaisons administratives, voire missionnaire, mais rarement à permettre ou à développer des trafics interrégionaux.

L'extraversion de l'infrastructure des transports reflète celle des économies sous-développées elles-mêmes. Elle découle de la nature même de la "mise en valeur" coloniale, axée avant tout sur l'exportation des ressources minières et agricoles des territoires colonisés par des entreprises étrangères - enclaves d'économie moderne dans le pays - au bénéfice des pays industrialisés et de la métropole en particulier. La

(1) HUYBRECHTS, op.cit. p. 73

primauté appartient aux relations commerciales et aux trafics extérieurs en fonction desquels l'infrastructure des transports a été établie avant qu'aient été constituées des économies nationales ou que soient apparus des trafics interafricains.

Le développement privilégié des transports à vocation extérieure et l'extension insuffisante des transports à vocation intérieure sont l'expression, sur le plan spatial, du dualisme des économies sous-développées. Celui-ci est un phénomène auto-entretenu qui se résorbe malaisément sous l'effet d'une série de résistances ou cercles vicieux au sein de chacun des secteurs, modernes et traditionnels, et en raison de l'absence de liaison entre les deux types d'économie.

En effet, les régions les plus développées, acquises à l'économie moderne axée sur l'exportation, ont été dotées de possibilités de transport: grands axes fluviaux ou ferroviaires de pénétration, au trafic important, gérés par un organisme monopoleur dont les coûts sont faibles et qui est dès lors en mesure de pratiquer une politique tarifaire différentielle aux grandes distances et à certains produits.

Les régions les plus pauvres, qui restent vouées quasi exclusivement à l'autosubsistance, se trouvent dépourvues de possibilités de transport: les itinéraires d'intégration, lorsqu'ils existent, sont en général des routes médiocres au trafic très faible, utilisées par une multitude de petits transporteurs pratiquant nécessairement des tarifs élevés et auxquels aucune politique tarifaire n'est imposée. Les communications entre les deux types d'économie, correspondant aussi à des régions différentes, sont également insuffisantes (1). Il se forme ainsi une sorte de cercle vicieux: l'orientation centrifuge des transports et l'insuffisance des transports locaux, qui sont la conséquence de l'extraversion et du dualisme des économies sous-développées, contribuent à maintenir ce caractère primaire et exportateur ainsi que cette désarticulation. La structure du type colonial des transports constitue ainsi un important obstacle au développement.

### **Discordance entre Géographie humaine et Géographie des transports**

Dans les conditions d'extraversion vues plus haut, il n'y a pas de raison pour que la géographie des transports corresponde nécessairement à la géographie humaine, de même d'ailleurs que la localisation des grandes entreprises minières surtout, est déterminée par des facteurs naturels - l'existence de richesses exploitables - et non par le facteur humain, c'est-à-dire la main d'oeuvre disponible. C'est ainsi que la localisation des petites entreprises agricoles est déterminée davantage par la présence de travailleurs. Certaines industries manufacturières s'installeront dans les grandes agglomérations, à proximité de leurs consommateurs. Dans certains cas la discordance est nette: les voies navigables principales traversent en général des régions à peu près vides de population et il en est de même pour une partie importante des chemins de fer (CFL et BCK). Dans

(1) L. Gelineau, L'anisotropie des prix des transports: le dualisme des prix des transports constitue un obstacle à l'intégration du marché africain: L'Afrique est démembrée en "bassins économiques".

d'autres cas au contraire, les transports desservent des régions relativement peuplées: c'est le cas du chemin de fer Matadi-Kinshasa (CFMK), du CFM, du BCK au Kasai et de certaines rivières (Ubangi, Lua, Mongala, Itimbiri, Kasai, Kuribu). Un peu partout, d'abord le déplacement forcé des travailleurs, ensuite le transfert obligé des villages le long des routes à l'initiative de l'administration coloniale et enfin des migrations des populations vers les centres extra-coutumiers ont essayé de corriger au cours des ans la discordance existant fréquemment au départ entre la géographie de population et celle des activités économiques modernes et de transports.

## 2.2. Incidence de la structure du système des transports sur la structure économique

### a) Disparité des coûts de transport

Parce que les moyens de communication sont hétérogènes et que chaque région n'en dispose que d'une sorte à la fois, la dispersion géographique des coûts de transport était déjà largement ouverte, comme le montre le tableau ci-dessous:

TABLEAU IV

Entreprises de transport: recette moyenne à la t/km en 1954

Moyens de transports	Fr. par t/km	Disparité
<b>Voies fluviales</b>		
Fleuve (Kisangani - Kinshasa)	0,25	1
Grands affluents	0,40	1,6
Petits affluents	0,55	2,2
<b>Chemins de fer</b>		
Matadi - Kinshasa	0,82	3,3
Bas-Zaïre - Shaba (Katanga)	1,00	4,0
Vici-Zaïre (ex Vici-Congo)	2,27	9,1
Boma - Tshela	2,54	10,1
Uvira - Kamaniola	2,84	11,3
<b>Transports routiers organisés</b>		
Omatra (Otraco) - Kivu	3,82	15,3
Vici - Zaïre (Uilés)	4,47	17,9
M.A.S (Kasai)	4,93	19,7
Transhaba (Transkatanga)	6,30	25,2

Source: La situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1954. F8. Problèmes structurels de l'économies congolaises, p. 81.

C'est pour le transport fluvial que les coûts sont le moins élevés; mais ils variaient - à l'extrême - du simple au double suivant que le transport s'effectue par le fleuve ou par les affluents où les conditions d'exploitation sont moins honnes. Les coûts de transport par chemin de fer sont plus élevés que ceux des voies fluviales et variaient eux-mêmes de 1 à 3,5 d'après les conditions techniques d'exploitation et l'intensité du trafic. Le chemin de fer Matadi - Kinshasa et celui du Bas-Zaïre au Shaba, transportent à aussi bon compte que les voies ferrées européennes de l'époque, sur un réseau de 2.755 km, soit 56% du réseau total de la colonie belge.

Le prix du transport sur les autres lignes est plus élevé qu'en Europe et même que partout ailleurs en Afrique.

Cette différence tient en partie aux caractéristiques des voies et des tracés, qui sont moins intéressantes, mais principalement à la médiocrité du trafic assuré par ces lignes. A cause de l'importance du facteur fixe - et par conséquent du coût du second - dans l'exploitation des chemins de fer, ceux-ci ne peuvent transporter à bon compte qu'à partir d'une certaine intensité de leur activité, au-delà de laquelle leurs prix de revient deviennent fortement dégressifs.

Il faut reconnaître que ces chemins de fer, ont permis tout de même le développement des régions économiquement importantes (Le MAYUMBE, la Zone cotonnière des UELES, les champs miniers du Kivu et du nord-est) et que leur création était seule capable à l'époque d'assurer ce développement. Mais il ne fait pas de doute que si le problème se posait à l'heure actuelle, on leur préférerait la route. Reste à savoir si les services rendus dans le passé par ces voies de communications justifient leur maintien dans l'avenir, ou en tout cas la détention d'un monopole du transport dans les régions qu'elles desservent!

Il faut considérer en effet, que la plupart de ces régions sont les plus éloignées de l'océan et que les distances seules grèvent déjà considérablement le prix des biens qu'elles importent et affaiblissent la position concurrentielle de leurs produits sur les marchés extérieurs.

La comparaison avec les prix en vigueur à l'époque, sur les réseaux de l'Afrique anglaise et de l'Afrique du Nord français n'est pas en faveur du Congo si l'on tient compte de la densité respective des trafics.

Le trafic interne au Congo s'effectuant entre la capitale et l'océan (le plus dense de l'Afrique) est assuré par une ligne à voie unique, dont l'infrastructure n'est pas comparable, malgré les progrès réalisés, à ceux des réseaux modernes et qui n'utilise pas encore le trafic électrique, que dans les régions du monde qui présentent le plus de possibilités à cet égard.

On peut difficilement s'attendre à ce que la situation s'améliore considérablement tant que les divers moyens de locomotion disposent d'un monopole de fait dans les régions qu'ils desservent. Les chemins de fer se voient confier le transport des produits riches qui leur échapperaient probablement si les trajets qu'ils effectuent étaient desservis également par la route et qui assurent dans l'état actuel des choses une bonne part des recettes.

TABLEAU V

Disparité des coûts de transport  
Chemins de fer africains: densité de trafic et prix de transport  
années 1953-1954

Zones géographiques	Long. *	T/km *	Dens. *	Recet. *
<b>Zaïre (Congo belge)</b>				
Matadi - Kinshasa	400	687,6	172	0,82
Bas-Zaïre - Shaba	2355	1692	72	1,80
Vicicongo	840	43,8	5	2,27
Goma - Tshela	140	10,2	7	2,54
Uvira - Kamaniola	94	6,9	7	2,82
Grands lacs	839	159	19	--
<b>Afrique anglaise</b>				
Afrique orientale	4988	2424	48	0,73
Nigéria	3062	1327,8	43	1,80
Côte de l'Or	861	232,1	27	1,45
Rodhésies	3921	5064	129	--
Union Sud-Africaine	21565	26300	122	0,41
<b>Afrique française</b>				
Algérie	4372	1372,8	32	0,92
Tunisie	1984	879	44	0,67
Maroc	1695	1478,5	87	0,60
A.E.F.	510	99,8	20	1,58
A.O.F.	3970	510	13	2,26
Madagascar	853	122,9	14	2,37
Cameroun	505	103,2	20	--
Angola portugais	2463	866,6	35	0,68
<b>Pays développés</b>				
Belgique	4973	5851	118	1,14
France	40580	43800	108	0,87
Pays-Bas	3186	3068	96	0,57
R.F.A.	30280	46500	153	0,83
Etats-Unis	344507	997700	290	0,40

Source: La situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi;  
Bulletins statistiques officiels des divers territoires;  
Rapports des compagnies de transport.

- \* Long. = Longueur des lignes - (a)  
T/km = Tonnes/km transportées, en millions de T - (b)  
Dens. = Densité du trafic - (b/ax100)  
Recet. = Recette la tonne/km, en Francs

Malheureusement le plan décénal qui, dans sa présentation originale, avait prévu le doublement de certaines voies ferrées par la route, n'a jamais vu le jour jusqu'en 1960. La route est le moyen de transport le plus onéreux dans le pays. Encore la recette moyenne à la tonne/km présentée au tableau est-elle calculée à partir des statistiques publiées par les sociétés de transport organisées. Celles-ci n'exercent leur activité que dans les régions où le réseau routier est en assez bon état et régulièrement entretenu.

Partout ailleurs, les coûts de transport sont prohibitifs, non seulement parce que le mauvais état des routes exige un amortissement plus rapide des véhicules, mais encore parce que le carburant qui doit être lui-même transporté par route, coûte beaucoup plus cher; ainsi l'essence à Bukavu coûte 50% plus cher qu'à Kinshasa depuis le temps colonial (1500 km à vol d'oiseau), et coûte trois fois plus cher dans le sud du Kwango (500 km à vol d'oiseau).

#### b) Incidence des coûts de transport sur le prix de revient

Au total, la disparité des coûts de transport sous les divers réseaux organisés du pays s'ouvre de 1 à 25. Mais elle est encore plus accusée, sans qu'on ne puisse en mesurer l'écart total, si l'on tient compte des circonstances défavorables dans lesquelles peuvent s'effectuer les transports routiers: pour chaque moyen de transport, les prix pratiqués au Congo, sont généralement plus élevés que dans les pays développés. Si l'on tient compte des distances à parcourir, de l'emploi obligatoire de plusieurs réseaux successifs et des frais supplémentaires occasionnés par les ruptures de charges, on ne s'étonnera pas que les prix d'importation atteignent en certains endroits des niveaux exorbitants, surtout pour les produits pondéreux.

Ainsi le ciment coûte 2,5 fois plus cher qu'à Kinshasa et 7 fois plus cher que dans son ancienne métropole "la Belgique". La différence est imputable uniquement aux coûts de transport.

L'incidence des coûts de transport sur les prix de revient est capitale et elle constitue en certains endroits un obstacle majeur au développement économique. Dans les pays développés, l'éloignement de certaines régions par rapport aux voies d'accès extérieurs est moins embarrassant parce que les productions locales subviennent pour la plus grande part à l'approvisionnement et à l'équipement des entreprises. Il n'en va pas de même des pays neufs qui dépendent de l'étranger pour des fournitures aussi élémentaires que le ciment et le fer à béton.

Quoiqu'il existe une cimenterie à Lukala, non loin de Kinshasa, à Lubudi, dans le Haut-Shaba (Katanga), et à Kalemie, aux portes de Kivu (par le lac Tanganyika), cette situation ne réduit nullement le coût de transport élevé et son incidence sur le prix de revient. En effet, la situation du Congo constitue un bon exemple de l'incidence que les coûts de transport élevés peuvent avoir, non seulement sur les prix des produits importés, mais encore sur ceux des produits de fabrication locale, dans des conditions de marché monopolistique.

Le ciment, déjà à cette époque coloniale, coûte 4 fois plus cher à Lubumbashi et 7 fois plus cher à Bukavu qu'en Belgique. Or, en quoi

TABLEAU VI  
L'industrie du ciment au Congo belge

Situation des entreprises en expl.		Mise en 1954	Production
Lukaha	à 154 km de Matadi et 211 km de Kinshasa	1923	144.000 t
Lubudi	à 213 km de Likasi et 340 km de Lubumbashi	1924	130.000 t
Kakontwe	à 7 km de Likasi et 134 km de Lubumbashi	1953	37.300 t
Kalimba	à 60 km de Kalemie	1953	34.100 t
Katana	à 51 km de Bukavu Créée en janvier 1956	----	----

En 1954, au total :	Production	345.400 t
	Importation	280.017 t
	Exportation	13.259 t

Source: FB, La situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1954

les prix de revient de la cimenterie de Lubudi (Haut-Shaba) pouvaient-ils différer de ceux des cimenteries belges ?

La matière première est abondante sur place. Le combustible est distant de 80 km de la cimenterie à laquelle il est relié par le chemin de fer BCK et coûte 2 fois moins cher que le charbon belge. L'énergie dont se sert la cimenterie, d'origine hydroélectrique, est moins coûteuse qu'en Belgique. La main-d'oeuvre indigène, tout compris, est deux à trois fois moins cher que celle de Belgique. L'amortissement des frais du 1er établissement et le coût du personnel européen quoique plus élevé qu'en Belgique, compte tenu de ces circonstances, on peut mesurer l'importance de la rente que se sont adjugés certaines entreprises dans les conditions monopolistiques qui prévalent encore au Zaïre.

L'ampleur de cette rente est déterminée par le fait que la production du ciment demeure nettement inférieure aux besoins des consommateurs: les prix d'importations sont déterminés sur les marchés intérieurs qui ne sont approvisionnés en produits locaux dans chaque région que par une entreprise bénéficiant d'un monopole de fait absolu. Or, le niveau de prix à l'importation dépend pour la plus grande part des coûts de transports. Ceux-ci sont exorbitants pour deux raisons: D'une part les entreprises de transport bénéficient d'un

monopole de fait dans les régions où elles exercent leur activité (cela vaut aussi bien pour les transports maritimes que pour les transports intérieurs). D'autre part, la plupart d'entre elles travaillent à des prix de revient trop élevés pour des raisons techniques.

Le second motif dépend en grande partie du premier. L'exercice d'un monopole peut se traduire autant par des coûts trop élevés que par des bénéfices extraordinaires.

L'exemple de la disparité géographique des prix du ciment passe pour typique: il montre bien à quel point les structures actuelles du système des transports peuvent avoir des répercussions désavantageuses pour l'économie, qu'elles affectent dans tous les secteurs et non dans son domaine propre.

Le mécanisme qui détermine le niveau des prix intérieurs se retrouve dans tous les secteurs de l'économie zaïroise et dans tous les pays neufs où l'insuffisance et la cherté des moyens de transports rendent les marchés cloisonnés.

Les rentes que cette situation permet aux producteurs locaux de récolter, grèvent l'économie des pays sous-développés.

Dès que le marché devient concurrentiel, si peu que se soit, la rente s'effrite.

### c) Cloisonnement des marchés

Dans les pays développés, la densité des réseaux de communication et la possibilité de déplacement bon marché pour les personnes et les choses font jouer aux moyens de transport un rôle de vase communicants à l'échelle nationale et parfois internationale. Lorsqu'un déséquilibre se développe dans une région entre l'offre et la demande des marchandises ou de la main d'oeuvre, par exemple, les mouvements des prix ou des salaires qu'il provoque suscitent des transferts de biens ou de facteurs de production qui égalisent à l'intérieur d'un complexe géographique déterminé les conditions de la vie économique.

Dans le schéma classique de concurrence parfaite, il est supposé qu'il n'y a aucun obstacle au déplacement des biens ou des facteurs: c'est une des conditions requises pour que les produits se vendent aux prix les plus équilibrés, équitables et que la rémunération des facteurs de production s'établisse au niveau de leur productivité marginale. Sans doute ces conditions ne sont-elles jamais remplies - elles rencontrent en pratique des obstacles d'ordre géographique, technique, sociologique, etc. - mais elles peuvent l'être plus ou moins. Les pays neufs sont très défavorisés à cet égard: le cloisonnement des marchés est une des caractéristiques les plus typiques du sous-développement, qui a justifié à l'époque et encore à ce jour l'adage: "coloniser, c'est transporter". Le réseau des voies de communications naturelles et artificielles du Zaïre depuis la colonisation, est beaucoup plus dense que celui de la plupart des pays sous-développés. Mais ces moyens ont en fait un seul but, offrir aux différentes régions un débouché sur l'océan! Le plus souvent les régions sont demeurées isolées de leurs voisines et lorsque excep-

tionnement elles sont reliées, les prix trop élevés de transport limitent le volume des transactions interrégionales et les distances entre lieux de provenance et de destination. Le cloisonnement des marchés, plus ou moins étanche suivant les régions, diversifie l'économie zaïroise: il n'y a pas une économie zaïroise, mais des économies régionales zaïroises. Dans chaque endroit, les mouvements des prix et des revenus obéissent aux conditions particulières du marché local.

Lorsque surgit un déséquilibre, rien n'empêche les remous de se poursuivre et de s'amplifier jusqu'à la limite, déterminée par les coûts de transport, où les déplacements de facteurs et des produits constituent un frein progressif à leur développement. C'est donc l'importance des frais de transport qui détermine le point d'entrée des produits étrangers qui doivent relever l'offre sur le marché local en cas de hausse des prix, et le point de sortie des produits locaux; lorsque le marché régional est saturé, les producteurs cherchent un débouché dans les régions voisines. Entre ces deux extrêmes, il peut y avoir une marge plus ou moins grande suivant la cherté des moyens de transport disponibles et la valeur unitaire des produits. En beaucoup d'endroits cette marge est très importante, parce que les transports routiers ont été onéreux et les produits de l'économie indigène non déreux et bon marché. Les conséquences du cloisonnement des marchés, paraissent singulièrement prononcées dans les régions où l'ampleur et la précipitation du développement économique ont provoqué des graves déséquilibres sur les marchés des produits et des facteurs de production. Ainsi dans la capitale, l'évolution différentielle de la démographie et de l'offre de subsistance a fait monter en flèche le coût de l'alimentation pour les autochtones, à cause de l'incidence très prononcée des coûts de transport sur les produits pondéreux que sont les vivres indigènes, qu'il a fallu amener de régions de plus en plus lointaines.

La hausse des prix sur les marchés urbains n'a jamais été profitable aux producteurs des régions éloignées qui approvisionnent la capitale, la plus grande part de différence de prix étant absorbée par les transporteurs et les commerçants. Le seul profit a consisté pour les producteurs dans l'ouverture d'un débouché qui leur était précédemment fermé.

Quant aux régions lointaines ou dépourvues des moyens de transport assez économiques, le rapport avec l'offre et la demande peut y être tellement défavorable aux producteurs que ceux-ci ne prennent même pas la peine de récolter leur produit: il n'est donc pas extraordinaire qu'une disette coïncide avec une pléthore pour les mêmes produits dans des régions relativement proches.

Dans toutes ces conditions, il n'est pas étonnant que la dispersion géographique des prix et des salaires soit très forte. L'éventail géographique des rémunérations fut aussi ouverte que celui des prix. L'appel de main-d'oeuvre avait relevé sensiblement les salaires dans les centres; mais les déplacements de populations qu'il provoquait n'avait guère amélioré les revenus en milieu rural parce que le cloisonnement des marchés s'est toujours opposé au relèvement des prix payés aux producteurs agricoles et que les prélèvements de main-

d'oeuvre n'ont fait qu'éponger le chômage déguisé qui depuis cette époque coloniale subsiste dans les campagnes. A cause du cloisonnement des marchés qui a amplifié la distorsion du système des rémunérations, les migrations ont alors pris beaucoup plus d'ampleur que le développement économique ne l'avait requis, s'il n'y avait pas eu d'obstacle au libre transfert des biens et des facteurs de productions.

TABLEAU VIII

Part des entreprises indigènes dans le produit national brut monétaire (millions de francs)

ANNEES	PNB monétaire (a)	Produit indigène commercialisé (b)	a/bx100
1950	28.990	3.600	12,4
1951	39.940	4.640	11,8
1952	42.510	4.820	11,4
1953	43.900	4.770	10,9
1954	46.710	4.950	10,6

TABLEAU IX

L'exemple de revenu monétaire de la population indigène au Zaïre de 1950 - 1951 (millions de francs)

ANNEES	Salaires (a)	Revenus mixtes (b) commercialisé	Ensemble (c)	a/cx100
1950	5.180	3.600	8.780	59
1951	7.480	5.640	12.120	62
1952	8.830	4.820	13.650	65
1953	10.130	4.770	14.900	68
1954	10.890	4.950	15.840	69

Source: F. BEZY, p. 106; Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

### 3. Le marché du travail

#### 3.1. La main-d'oeuvre congolaise et son importance

Au demeurant, le Congo ne s'est développé sous forme d'économie capitaliste qu'au lendemain de la première guerre mondiale. L'expansion s'est poursuivie en deux stades, entre lesquels se situe la profonde dépression de l'entre-deux-guerres. Sur le marché du travail, le développement de l'économie s'est traduit par un appel intensif de main-d'oeuvre qui a mobilisé en un quart de siècle malgré l'interruption de la crise, un million de travailleurs, au point que 40% de la population masculine adulte s'est trouvée au service des entreprises européennes. S'il nous faut commencer d'analyser d'abord la part des entreprises indigènes dans le produit national brut monétaire, nous remarquons combien les producteurs congolais indépendants ne participaient que pour une faible part à la production des biens entrant dans les circuits commerciaux, à l'exception importante de la production cotonnière, qui, depuis la colonisation, est entièrement aux mains des congolais.

Comme le congolais ne manifestait aucune propension à développer surtout les cultures exportables, qu'il considérait non profitables pour lui, le régime adopté fut celui de la contrainte et des exemptions de corvées.

Quant au travail du coton, l'europpéen n'intervenait qu'au conditionnement du produit dans une centaine d'usines d'égrenage: ce traitement ajoutait une valeur importante au produit brut.

Signalons encore l'intervention du Congolais dans la fourniture des produits du palmier: cette contribution représentait déjà plus de la moitié de la production commercialisée. Mais c'est toujours l'europpéen, ici encore, qui procédait pour la plus grande part au conditionnement de près de 300 huileries mécaniques qui ajoutaient un pourcentage important de sa valeur brute. Tout en tenant compte d'une partie de la production vivrière (notamment manioc, arachides, bananes, riz et maïs) que le développement des marchés de consommation dans les centres distrairait de l'économie d'auto-subsistance, malgré tout, le système productif congolais s'est trouvé entièrement entre les mains de l'europpéen, puisque la contribution des indigènes indépendants à la production et aux services commercialisés ne représentait que 10% de l'ensemble.

Il n'est donc pas étonnant que dans la partie du revenu monétaire qui revient aux congolais, la rémunération du travail salarié représente le 2/3 de l'ensemble.

On peut se demander par ailleurs, si l'importance de l'intervention européenne dans l'économie congolaise et les formes qu'elle a adoptées, qui caractérisent la structure économique coloniale belge par opposition à la situation de nombreux autres territoires, ne tiennent à la nature des choses ou si elles ne reflètent une politique économique délibérée du colonisateur ?

Le phénomène au départ, était dû pour une part à la nature des choses. Ainsi, le haut degré de prolétarianisation au Congo s'explique en

partie par l'importance de l'industrie minière dans la mise en valeur des ressources naturelles du territoire. L'exploitation minière ne pouvait se faire que sous la forme d'entreprises capitalistes. On retrouve cette même situation identiquement en Rhodésie du Nord.

Mais il semble que la principale raison qui explique la structure du système économique à cette époque, réside dans la politique économique de la Belgique dans ses territoires d'outre-mer, notamment en ce qui concerne le régime des relations commerciales avec l'étranger. A vraie dire, cette politique a été rendue en grande partie nécessaire par l'incapacité de la Belgique d'assurer elle-même, à cause de l'exiguïté de son marché intérieur, un débouché suffisant aux produits congolais. Ceux-ci ont dès lors toujours subi les aléas de la conjoncture internationale, ce qui avait obligé la production congolaise à prendre la forme la plus propice à une haute productivité, celle de l'entreprise capitaliste. Dans la plupart des territoires anglais et français, par contre, où les productions locales étaient assurées de trouver un débouché dans la métropole à des prix protégés, le problème de la productivité se posait d'une manière moins aigüe.

"Il est curieux de constater par exemple qu'un trust d'origine anglaise qui exerce une activité importante dans le domaine du palmier au Congo belge et au Nigéria, a mis en oeuvre, dans la colonie belge, un système de production beaucoup plus perfectionné et nécessitant plus de capitaux que dans les territoires d'allégeance britannique" (1).

Il faut se dire que la politique belge au Congo n'a pu être efficace que grâce aux capitaux importants investis par les trusts métropolitains.

La prolétarianisation de l'indigène au Congo, dans les conditions où elle s'est faite, a constitué un danger réel au point de vue social. à cause du degré qu'elle avait déjà atteint et de la rapidité avec lequel s'est déroulé le phénomène.

Les hommes adultes des milieux ruraux, attirés par le travail salarial de la ville et animés du désir d'échapper aux contraintes que leur imposait l'administration coloniale, affluaient dans les centres au point que l'on fut obligé d'en refouler une partie, devant les difficultés que provoquaient ces déplacements massifs (2).

Au point de vue économique, il faut donner de l'emploi à tout le monde, résoudre les problèmes de logement, de la production des vivres, de l'organisation des marchés de consommation. Au point de vue social, on n'était pas moins effrayé de voir les conséquences qu'entraînaient le déséquilibre des sexes dans les centres, l'abandon des contraintes morales traditionnelles, la désorganisation des ruraux encore peu évolués en face des modes de vie qu'il leur fallait adopter! Les mesures administratives jusqu'alors appliquées pour freiner l'exode des campagnes vers les villes se sont révélées inopérantes. Aussi pour couper le mal à la racine, le gouvernement

(1) Michel Merlier : Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance, p. 121. Ed. F. Maspero 1962

(2) J. Denis: Le phénomène urbain en Afrique centrale, 1958; L. Boeck Tysville, Zaïre, 1957.

devait entreprendre une politique revalorisant l'économie des milieux ruraux en essayant d'instituer les paysannats. Ceux-ci ayant pour but de remplacer l'agriculture extensive pour celle qui devrait être rationnellement organisée, de plus en plus intensive, tout en assurant la pérennité de la productivité du sol.

La méthode adoptée fut celle du lotissement. Après des études sur les propriétés du sol des différentes régions, les paysans se voyaient installés sur des parcelles qu'ils cultivaient en tenant compte des directives qui leur étaient données concernant les surfaces à défricher, la rotation des cultures, la durée et la consistance des jachères, les dates des semis et des travaux d'entretien, etc.

Cette formule devait rester réaliste dans le respect de la structure politique et sociale des milieux traditionnels. Cette méthode, contraste singulièrement avec les plans des grandes cultures entièrement mécanisées, dont la réalisation dans certains pays s'est révélée sur le plan technique, un échec complet et sur le fond économique, un gouffre à millions.

Fallait-il encore comme complément sur le plan économique, la création de plusieurs coopératives, chargées du conditionnement et de la commercialisation des produits.

On ne peut s'empêcher d'admettre, qu'avec toutes les contraintes, l'effort réalisé pour valoriser l'économie agricole dans les régions où les paysannats se sont trouvés florissants, l'exode des hommes vers les villes s'est fortement freiné. Librement consenti, l'extension d'une économie rurale aurait pu constituer un contrepois efficace à la prolétarianisation trop rapide créée au Congo par le système colonial.

a). A quoi était due l'imperfection du marché du travail

a) Conditions théoriques pour que le marché du travail soit parfait

Il faudrait d'abord que le nombre des employeurs et des travailleurs soit suffisamment grand pour que chaque individu, ouvrier ou patron, soit incapable, en faisant valoir des prétentions personnelles, de transformer les conditions de l'offre et de la demande de travail: soit en exerçant une pression sur les salaires, soit en modifiant les quantités de travail fournies. Cette condition implique que le volume des entreprises ne dépasse pas une certaine dimension et exclut l'institution d'organisations professionnelles ouvrières ou patronales de quelque importance. Il faudrait ensuite que les prétentions des parties soient assez connues pour que l'ignorance des conditions du marché ne soit pas un obstacle au déplacement des populations. Il ne faudrait pas non plus que les prix de transport ou les différences de coût de la vie incitent les travailleurs à prendre des décisions en tenant compte des considérations indépendantes des conditions de travail. Et en général, il faudrait que le problème du travail soit dépouillé de toutes ses adhérences sociologiques, de telles sorte qu'en tout lieu un salaire égal rémunère un travail égal. Il ne devrait donc exister aucune discrimination autre que celle qui tient compte de la qualité et de la quantité du travail fourni. Il faudrait condamner les discriminations basées sur l'âge, sur le sexe,

sur la situation familiale (les allocations familiales doivent être à la charge de la collectivité et pas uniquement des employeurs) et principalement sur la race... Ces discriminations différencient les rémunérations des individus sur la supposition que leurs besoins sont différents; elles s'appuient donc sur les critères sociologiques, inspirés d'ordinaire à ceux qui les formulent, par des préjugés conscients ou inconscients. Du côté de la demande de travail, il faudrait également, que le comportement de la main d'oeuvre ne soit pas vicié par des constances sociologiques: il ne serait pas admissible par exemple que des catégories de travailleurs soient tentés de considérer leur salaire comme une rémunération d'appoint, parce qu'elles bénéficieraient de revenus distincts que leur vaudrait l'intégration dans un milieu sociologique déterminé.

Les conditions requises pour que le marché du travail soit parfait font tellement abstraction des circonstances concrètes qui se rencontrent d'habitude que l'hypothèse d'un marché parfait demeure tout théorique. La réalité, surtout dans nos pays, est même plus éloignée des hypothèses du marché de travail que celui des autres marchés, parce que l'objectif de l'offre et de la demande y est l'homme lui-même, dans toute sa complexité.

Les conditions n'étant pas remplies, il ne faut donc pas s'attendre à ce que se vérifient dans un pays comme le Congo, les lois qui veulent qu'un salaire unique soit payé à tous les ouvriers pour des prestations identiques et que la rémunération s'établisse au niveau de la productivité marginale du travail.

Néanmoins les circonstances concrètes sur le marché du travail des divers pays dans le temps ont dû refléter plus ou moins l'hypothèse de base. Cela fut plus vrai pour les pays développés, tandis que ces hypothèses sont très éloignées dans les pays sous-développés.

## a2) Structure monopsonique du marché du travail

La situation monopolistique du marché du travail qui n'a cessé de se renforcer en de nombreux pays industrialisés, a perdu de sa nocivité depuis que le développement du syndicalisme lui oppose un monopole au moins aussi puissant: on se trouve aujourd'hui dans une situation assez équilibrée où la confrontation du monopole et du monopsonne a rendu le marché du travail des pays développés plus concurrentiel qu'il ne l'était il y a cinquante ans.

Dans les pays sous-développés au contraire, depuis la colonisation, les contingences politiques, économiques et sociologiques rendent le marché aussi imparfait que possible.

En général, les entreprises de grandes dimensions étendent leurs activités à plusieurs territoires. En groupant les employeurs, non à l'échelle des entreprises, mais à l'échelle des groupes financiers, en tenant compte que les employeurs contrôlent non seulement les sociétés dont ils possèdent des participations, mais des firmes dont l'indépendance n'a qu'un caractère juridique, on peut se faire une idée exacte du caractère monopsonique du marché du travail au Congo. Il en ressort que depuis l'époque coloniale, les 3/4 de l'activité économique au Congo, sont contrôlés par deux ou trois groupes financiers puissants.

Ce caractère monopsonique du marché du travail est la conséquence de la structure monopolistique des autres secteurs de l'économie congolaise: production, distribution, marché de l'argent et des capitaux, transports intérieurs et maritimes.

Seuls les trusts importants se sont hasardés à investir des fonds dans les colonies et qu'ils ne s'y décidaient que lorsqu'ils pouvaient bénéficier dans leurs activités d'une position monopolistique de fait et de droit.

C'est ainsi que, dans le but de promouvoir "le développement" de leurs territoires d'outre-mer, les gouvernements avaient alors suscité la création de compagnies à charte. Ces associations d'hommes et de capitaux jouissaient de privilèges dans l'ère géographique qui leur était concédée par le pouvoir, et corrélativement étaient astreints à certaines obligations. Les privilèges consistaient d'ordinaire dans un monopole absolu des activités commerciales, industrielles et agricoles. Les sociétés recevaient des droits exclusifs de mettre en valeur le sol et le sous-sol, soit directement, soit indirectement par la création de société avec prise de participation.

En contrepartie, les compagnies avaient l'obligation d'aider le pouvoir colonial, en occupant politiquement les territoires, d'en assurer l'administration, voir d'y organiser le corps de police; d'autre part, elles devaient réserver à l'Etat une part de bénéfices réalisés.

Depuis la découverte des Indes et du Nouveau Monde, la création des compagnies à charte a été la principale forme d'expansion territoriale.

Léopold II, souverain du Congo, n'a pas hésité à enfreindre l'esprit des traités internationaux qui avaient présidé à l'érection du Congo en Etat Indépendant, pour susciter la création de compagnies à charte qui l'ont aidé ensuite à tirer le meilleur profit de cet immense territoire. C'est ainsi que furent fondées la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (1886) pour l'exploitation du Bas-Congo. La Compagnie du Katanga (1891) et la Compagnie des Grands Lacs (1901).

Ces compagnies disposaient de droit de monopole absolu dans l'exercice de leurs activités. Par la suite, des droits monopolistiques ont été accordés pour la création et le développement d'organismes dont l'activité devait s'étendre à certains secteurs de l'agriculture. C'est ainsi que des droits exclusifs ont été accordés pour l'achat du coton et des fruits de palme par les entreprises qui avaient accepté d'installer des exploitations mécanisées pour le conditionnement et l'usinage des produits, ces deux secteurs de l'économie congolaise étant complètement contrôlés par les monopoles.

Dans d'autres domaines également, des droits monopolistiques ont été concédés, parfois au détriment d'entreprises exerçant déjà depuis longtemps leur activité dans les secteurs monopolisés. (ex: transport en commun de Kinshasa). Sur les monopoles de droits, sont venus se greffer d'importants monopoles de fait. Les trusts belges, en effet, ont rapidement contrôlé les compagnies et l'expansion de l'économie congolaise s'est poursuivie dans tous les domaines, par la création d'un réseau dense de sociétés, dont la dépendance subsiste à l'égard

des groupes financiers importants, malgré la complexité de parentés économiques à plusieurs degrés (1).

Ce développement d'une situation économique monopolistique de fait extrêmement noussé, fut la conséquence de l'absence d'un marché des capitaux au Congo, c'est-à-dire de l'existence d'organismes qui mettent normalement en relation la demande et l'offre de capitaux. Comme les entreprises congolaises ne pouvaient trouver sur place les fonds d'investissement dont elles avaient besoin, elles devaient recourir automatiquement au marché belge. Seules les firmes puissantes, la plupart filiales de groupes financiers métropolitains, ont eu assez de crédit pour inspirer confiance aux bailleurs de fonds.

L'économie européenne au Congo, souffrait donc de cette situation de mauvaise distribution des capitaux qui s'est traduite enfin de compte par une situation dichotomique à beaucoup de point de vue.

D'une part, de petites entreprises très nombreuses, dénuées de capitaux et par conséquent sous-équipées, combinent leurs facteurs de production sur la base d'une utilisation excessive du facteur travail: la productivité de leur main-d'oeuvre mal outillée étant médiocre et leur position au sein d'activité dont elles faisaient partie était forcément marginale: elles ne pouvaient donc subsister qu'en vertu de bas salaire dont se contentait leur main-d'oeuvre et qui se justifiaient a priori par la faible productivité des travailleurs.

D'autre part, des grandes entreprises affiliées aux groupes financiers puissants de la métropole (et exceptionnellement de l'étranger), ont pu disposer des capitaux nécessaires pour exercer leur activité dans des conditions normales, mais au détriment des travailleurs congolais.

Toutes ces grosses sociétés, après la période de pénétration géographique et des premiers tâtonnements, avaient alors investi des fonds très importants dans leurs exploitations. Elles ont attiré dès lors des capitaux métropolitains abondants et par la suite, elles n'ont fait que pratiquer la politique d'autofinancement en laissant à disposition une grande partie de l'épargne constituée sur place par les entreprises. Il est juste de reconnaître que le développement extraordinaire de l'économie congolaise en 50 ans de mise en valeur et sa prospérité sont à mettre à l'actif des grands groupes financiers de la Belgique.

L'importance relative des capitaux investis jusqu'en 1955, cinq années avant l'indépendance du Congo, peut s'apprécier par l'examen des titres cotés en Bourse de Bruxelles.

Si nous mettons à l'actif des grands groupes financiers de la métropole la mise en valeur du territoire congolais, par contre leur organisation monopolistique a comporté beaucoup d'inconvénients.

Sur les marchés où les grandes entreprises bénéficient d'une situation monopolistique, il est impossible que les prix soient normaux: ils sont plus élevés qu'ils ne le seraient sur un marché plus ou moins parfait.

(1) M. Merlier: Congo: de la colonisation belge à l'indépendance, p. 105-127

TABLEAU X

Valeur boursière des actions cotées à Bruxelles  
En millions de francs

Dates	Valeurs (a) coloniales	Ensembles (b) des actions	a/bx100
1 V 1914	340	6.323	5,4
1 V 1920	1.122	11.502	9,7
1 V 1930	13.851	87.200	15,9
1 V 1940	7.981	33.137	24,1
3 I 1950	29.305	90.206	32,5
1 I 1955	77.528	189.068	41,0

Source: Bulletin d'information et de documentation de la Banque Nationale de Belgique; Bulletin mensuel de l'Institut National de Statistique. F. BEZY, p. 119

On remarquera que l'entreprise des monopoles s'appliquant à l'intégration verticale de l'activité économique, les rentes dont bénéficient les entreprises, aussi raisonnables qu'elles soient, s'additionnent et finissent par porter les produits, au stade final de leur utilisation, à des prix très fortement majorés par rapport à ceux des pays où les marchés sont plus normaux.

Au départ, le monopole de transport maritime a majoré le prix des biens de production dès leur arrivée sur le territoire congolais. Ce monopole était encore renforcé à la suite d'un accord passé entre la compagnie belge qui assurait les transports entre la métropole et la colonie belge et plusieurs compagnies de navigation étrangères effectuant les mêmes parcours. Il en résulta (février 1957) une augmentation très sensibles des frets, qui allait à nouveau affaiblir la position concurrentielle des produits de la colonie sur les marchés étrangers.

Il faut y ajouter l'incidence du coût des transports intérieurs, dont la position était également monopolistique.

Dans tous les secteurs primaires où la production est inférieure aux besoins de la consommation, les prix des produits locaux se situent au niveau des cours à l'importation (ex. de l'industrie du ciment). Les coûts de production des entreprises se trouvent donc anormalement grevés au point de départ. Cela n'empêche d'ailleurs pas les firmes qui utilisent ces biens de production anormalement chers de vendre leurs produits, en prélevant même à leur tour une rente que leur position sur le marché leur permet d'obtenir. Il faut enfin tenir compte des bénéfices également anormaux du commerce, provenant d'exclusivité de vente (parfois de transport) que la plupart des grands distributeurs peuvent obtenir de leurs fournisseurs. La

position monopolistique des entreprises aux divers stades de l'activité a accumulé donc des rentes de rareté qui ont fait du Congo un des pays les plus chers au monde.

L'histoire économique a montré que l'instauration des progrès techniques et en général la mise en oeuvre de combinaisons plus efficaces de facteurs de production sont d'ordinaire la conséquence d'une pression des prix sur les coûts. Cette situation ne se présente pas sur un marché monopolistique. L'ambiance de facilité dans laquelle ont vécu les entreprises au Congo, les a amenées à concéder des rémunérations élevées à certains facteurs de production (essentiellement les traitements de certaines catégories du personnel européen des firmes congolaises). Ces rémunérations ont été élevées par rapport au niveau qu'elles avaient atteint, pour des prestations identiques sur des marchés concurrentiels. Ou encore les entrepreneurs négligeaient de moderniser leurs installations, comme ils devraient le faire s'ils étaient pressés par la concurrence.

Ces pratiques signalées se sont transmises à certains secteurs de l'économie qui ne bénéficiaient pas de conditions monopolistiques sur les marchés des produits, comme les branches d'activité qui produisent pour l'exportation et devant subir la concurrence internationale dans des conditions parfois très pénibles.

Etant donné que ces entreprises devaient payer chers certains facteurs (leur personnel européen), elles ne demeuraient rentables que par la pression exercée sur la rémunération d'autres facteurs qui pouvaient difficilement faire valoir leurs prétentions à un sort meilleur dans les circonstances qui étaient les leur et ce particulièrement la main-d'oeuvre congolaise.

Déjà en 1954, les traitements payés par les entreprises congolaises du secteur privé aux **18.000 européens** qu'elles occupaient, ont été estimés à **7.400 millions de francs**, tandis que les salaires payés à leur **85.000 travailleurs noirs** ne s'élevaient qu'à **8.460 millions** (1).

Même si l'on tient compte de la différence des aptitudes, il faut admettre et reconnaître que dans les conditions monopolistiques du marché des produits et monopsonique du marché du travail, des rémunérations élevées ne peuvent être accordées à certains facteurs de production qu'au détriment d'autres et qu'en compensation des pressions exercées sur d'autres.

Dans l'état des choses de l'époque, on aurait tort de croire qu'une redistribution des revenus aurait amélioré le sort de la main-d'oeuvre congolaise, si l'on tient compte du système. Par contre, on peut croire que dans des conditions plus concurrentielles, la réalisation des exploitations aurait relevé la productivité et partant aurait pu augmenté le revenu national au profit de tous.

(1) Les considérations sur le développement de l'économie congolaise de 1920 à 1924. Bulletin de la Banque Centrale du Congo et du Ruanda-Urundi.

### 3.2. Les forces du travail et son organisation

La structure monopolistique du marché des produits et du marché des capitaux n'implique pas nécessairement que le marché du travail soit monopsonique, bien que cette caractéristique apparaisse comme conséquence évidente. En effet, dans les pays industrialisés, on constate que le développement du syndicalisme a opposé aux monopsones patronaux un front de plus en plus unifié. Les problèmes des salaires se débattent principalement au niveau des secteurs d'industrie, voire à l'échelon national, ce qui a permis aux travailleurs d'être à l'abri des pressions qu'ils pourraient subir dans leurs relations avec les employeurs.

En l'absence des conditions concurrentielles sur le marché du travail, le syndicalisme apparaît donc comme une garantie essentielle de la conformité des salaires à la productivité.

Bien que théoriquement, le syndicalisme ait pour unique objet l'organisation des travailleurs sur le terrain professionnel, il a été amené en réalité à jouer un rôle politique de grande importance. Cette attitude que d'aucuns considéraient comme une déviation, a été rendue nécessaire principalement dans les pays où les préjugés opposés à l'action des syndicats avaient été consacré d'une façon ou autre par la législation.

De tels préjugés ont été plus forts en Afrique qu'en Europe, parce qu'aux différences que l'on rencontrait ailleurs entre ceux qui les formulaient et ceux qui les subissaient, s'ajoutait la barrière de la couleur.

Avant la deuxième guerre, les organisations professionnelles n'existaient pas en Afrique centrale où alors étaient inefficaces. Elles ne se sont développées que vers les années 50, avec une participation croissante des noirs à la vie politique: l'importance et l'influence des syndicats ont été en effet plus grandes dans les territoires où l'allégeance à l'égard des métropoles s'était fortement affaiblie.

Il apparaît donc qu'à l'instar de ce qui s'était passé en Europe et en opposition de ce qui s'était produit aux Etats-Unis, l'expansion du syndicalisme africain s'est trouvée liée en fait à une certaine prise de conscience politique des populations africaines. Dans les territoires anglais une grande partie des travailleurs étaient déjà syndiqués. Dans les territoires français, le syndicalisme avait pris son essor au moment de la mise en application du Code du Travail (1952). Déjà, les syndicats jouaient un rôle très important sur le marché du travail dans certains pays de l'Afrique anglaise: depuis que les moyens dont ils disposaient ne furent plus limités par la législation, les employeurs ne pouvaient plus méconnaître leurs prises de positions dans les problèmes fondamentaux. Ainsi, au début de 1955, en Rhodésie du Nord, une grève organisée par les syndicats africains paralysa tout le Copperbelt pendant plusieurs semaines: elle avait pour but de revendiquer principalement l'accès des noirs à certains emplois réservés jusqu'alors aux européens (1).

(1) F.B. Organisation forcée du travail au Congo, 1957.

Quant à la situation au Congo, les effectifs des syndicats pour les noirs étaient forts réduits. L'explication simpliste, trop souvent avancée et trop facile même, a consisté à dire qu'il répugnait aux travailleurs congolais de se syndiquer parce qu'ils n'étaient pas assez évolués pour apprécier les avantages des associations professionnelles et consentir par conséquent le sacrifice financier que compte l'affiliation à un syndicat.

Cette argumentation dénuée de tout fondement, fut assez faible, parce qu'elle ne rendait pas compte de l'importance du mouvement syndical dans les territoires français et anglais; rien ne permettait de croire que les travailleurs congolais avaient été moins évolués que ceux des régions voisines, puisque la colonie belge fut le pays d'Afrique centrale où on enregistrait le coefficient le plus élevé de scolarité.

Au demeurant, le type bantou est par nature moins individualiste que l'europpéen. La tradition clanique offre de nombreux exemples de phénomènes d'associations et le succès rencontré par le mouvement coopératif et mutualiste montre qu'à ce point de vue le noir transpose assez facilement ses conceptions coutumières en des formes sociologiques plus évoluées. A notre avis, le principal et unique obstacle à l'expansion du mouvement syndical au Congo fut d'ordre administratif. En effet, il résulte des restrictions législatives, qui entravaient la constitution des syndicats et limitaient par voie de conséquence leurs moyens d'action.

Leur constitution était subordonnée à des formalités que la lenteur administrative contribuait à rendre décourageante. Pour faire partie d'un syndicat, le travailleur indigène devait avoir exercé la même profession pendant 3 ans (période réduite à 1 an par une ordonnance du 12 décembre 1954): compte tenu de la mobilité du travail au Congo et de l'absence presque généralisée de qualification professionnelle, cette exigence avait fermé les portes à une grande partie de la main-d'oeuvre autochtone.

La législation n'a toléré que deux sortes de syndicats: les syndicats de profession, qui groupaient exclusivement les travailleurs du même métier, et les syndicats d'entreprises, groupant aussi exclusivement les travailleurs au service d'un même employeur; ces travailleurs ne pouvaient pas appartenir en même temps à ces deux genres d'organisation. Les divers syndicats voyaient alors leur sort limité à une localité ou à une région déterminée et il leur était défendu de former des unions ou fédérations, même à l'échelon local: on ne leur permettait pas de se concerter, sauf en dernière instance, en vue d'une cessation collective du travail. Dans toutes leurs activités, les syndicats étaient soumis à la curatelle administrative: les autorités locales, les autorités territoriales devaient être constamment tenues au courant de toute leur activité; les administrateurs de territoire avaient le droit d'exiger à tout moment la communication de leurs documents et archives; alors que nulle personne étrangère à l'exception des conseillers officiellement reconnus ne pouvait assister aux réunions syndicales, les administrateurs de territoire pouvaient participer à toutes les réunions des comités et des assemblées générales.

Les syndicats étaient mêmes obligés d'admettre à leur assemblée générale les personnes munies d'un laissez-passer délivré par l'administrateur du territoire!

En ce qui concerne les conflits du travail, la procédure à plusieurs instances imposée par la législation fut tellement longue et compliquée, qu'on peut la considérer comme prohibitive. En fait, les syndicats dits "des indigènes", se bornaient à protéger leurs membres en cas de conflit individuels du travail. Les représentants en Afrique des grandes fédérations syndicales belges n'intervenaient dans les discussions organisées qu'aux instances supérieures (au conseil du gouvernement), d'ailleurs purement consultatives, où se discutaient les problèmes du travail. Leur initiative ne pouvait se soustraire des ordonnances promulguées depuis la guerre concernant l'établissement de salaire minimum, l'institution des allocations familiales, la protection contre les accidents du travail, et les maladies professionnelles, l'organisation de l'inspection du travail, le régime de pension de vieillesse. Mais dans tout cela, leur intervention devait se limiter au domaine de la généralité et ils n'avaient aucun moyen de faire prévaloir leurs revendications.

En l'absence d'organisation professionnelle groupant un nombre suffisant de travailleurs et disposant des moyens d'action nécessaires, rien ne s'opposait dès lors à ce que les salaires soient déterminés par les conditions qui prévalaient sur le marché du travail: l'élasticité de l'offre et le caractère monopsonique de la demande.

Les restrictions imposées par la législation coloniale en matière syndicale ont été longtemps justifiées par l'affirmation que "le développement économique de la colonie, dont les travailleurs bénéficiaient comme les autres facteurs de production, ne pouvait se poursuivre que dans le climat de paix et de tranquillité politique.

Il est vrai que le Congo belge n'aurait pas connu la prospérité, s'il avait dû subir des troubles pendant la période coloniale. Mais le syndicalisme était-il nécessairement facteur de trouble? Et la paix en question ne se maintient-elle qu'au détriment de la justice?

Par comparaison avec la situation des autres pays d'Afrique centrale, notamment des territoires anglais et français, reconnaissons une fois pour toute que la législation coloniale belge sur les syndicats fut assez rétrograde. Dans un pays comme le Congo, où le marché du travail était tellement monopsonique, une organisation cohérente et solide des forces du travail avec une participation progressive aurait été seule capable d'assurer à la main-d'oeuvre une participation équitable aux bénéfices du développement économique. Le syndicalisme aurait pu constituer un nouveau ferment d'expansion, parce qu'il devrait conduire indiscutablement à l'augmentation du pouvoir d'achat intérieur et obliger les nombreuses entreprises qui gaspillaient le facteur travail, à rationaliser leurs exploitations et à introduire des nouvelles méthodes allant jusqu'à une petite mécanisation: celle-ci demeurant, l'expérience l'ayant prouvé, le facteur principal de la productivité.

Pour l'expansion du mouvement syndical, deux conditions devraient être remplies: 1) Il fallait bien que les travailleurs puissent se syndiquer, mais à condition de supprimer les obstacles qui entravaient la constitution des syndicats et leur accessibilité à la main-d'oeuvre. 2) Il avait fallu ensuite, que les travailleurs ne comprennent l'utilité de leur affiliation aux organisations professionnelles que par l'efficacité de l'action de ces dernières; et pour qu'il le fut, il fallut leur permettre de se fédérer et d'utiliser les moyens d'action dont disposaient les syndicats dans tous les pays.

Si dans l'intérêt même des travailleurs, le mouvement syndical utilisait ses moyens avec modération et jusqu'alors il n'avait pas donné des raisons de croire qu'il offrait prise à la démagogie - son développement, loin d'être un obstacle à l'expansion économique du pays, aurait pu en constituer le soutien.

### 3.3. La formation des salaires au Congo

#### a) Caractéristiques de l'offre du travail en milieu rural traditionnel

On sait que l'utilité marginale (subjective) des biens dépend de leur rareté et de l'intensité des besoins qu'ils sont de nature à satisfaire. La conception coloniale considérait que l'utilité marginale des biens que le travailleur de campagne se procurait en échange de son travail était très faible. Pour ce genre, dans le milieu rural, le produit des champs qui assurait la plus grande part, la subsistance du ménage et qu'en ce moment les biens achetés en échange du salaire du mari avaient une utilité marginale très faible, et en conséquence le travailleur du milieu rural ne pouvait que manifester peu d'exigence en matière de salaire. Son travail selon ce point de vue, au service de l'économie européenne coloniale, ne lui procurait qu'une rémunération d'appoint et qu'un chômage éventuel n'abaissait nullement son niveau de vie en-dessous des normes de l'époque. Cependant, si ces exigences furent moindres pour celui du milieu traditionnel, tandis que le travailleur évoluant dans les centres qui n'avait que son salaire pour assurer sa subsistance et celle de sa famille, ressentait durement la peine que lui coûtaient ses frustrations dans les entreprises européennes puisque l'utilité marginale de son salaire était très faible.

L'attitude adoptée durant la colonisation fut de considérer le travailleur noir lié à son milieu coutumier et que son pouvoir d'achat monétaire ne lui procurait que des objets dits de luxe, c'est-à-dire des choses superflues d'après les conceptions traditionnelles, d'où des dépenses qui apparaissent nécessaires à l'européen comme des achats d'articles de ménages, de vêtements... étaient considérées comme somptueuses pour le congolais et partant, le niveau de son salaire était déterminé par ces considérations aléatoires. Ainsi ira-t-on jusqu'à prétendre que l'utilité marginale du travailleur congolais étant très faible, cela explique la nonchalance traditionnelle qu'on attribuait aussi facilement à un atavisme irréductible.

Une bonne fois ces préjugés postulant de bas salaires, prétendaient que l'état de médiocrité relative dans lequel végétait l'indigène était inéluctable parce qu'il résultait d'une incapacité congénitale et d'une volition consciente à s'élever à un niveau supérieur, devait faire justice un jour.

Les relations de l'indigène qu'on a intégré dans un système économique basé sur des conceptions de vie inhérentes à la civilisation des pays nantis, ont fini par être très frappantes. Si beaucoup dans le milieu rural ont brillé par l'abstentionnisme dans les entreprises agricoles, c'est pour réagir justement contre cette attitude qui voulait considérer sur un plan différent l'utilité marginale du salaire du noir au traitement de l'européen.

Sur le fait que dans la relation salaire-productivité, les salaires étant très souvent la déterminante de mouvements de cause à effet, puisque c'est dans les milieux ruraux que les salaires ont été les plus bas, c'est dans ces régions justement que la productivité de la main-d'oeuvre fut par voie de conséquence la plus faible.

Cette situation aura des conséquences néfastes à l'indépendance car, déjà du temps colonial, en deça du niveau de productivité optimum qu'on trouvait dans certaines entreprises, apparaissait une grande dispersion dans la productivité, celle-ci se révélera la plus faible dans des entreprises des milieux coutumiers, notamment en agriculture.

Dans des régions où le travailleur coûtait tout compris, moins de cinq francs par jour en 1950, les processus de production se basaient sur une utilisation intensive et extensive du facteur travail. Non seulement les entrepreneurs qui employaient cette main-d'oeuvre, n'ont pas eu le souci de lui substituer des facteurs plus productifs, mais il ne se sont même pas préoccupés de fournir à leurs travailleurs le petit outillage le moins coûteux. Lorsqu'un travailleur coûte moins de cinq francs par jour, une pelle et une pioche constituent un luxe pour la main d'oeuvre qui n'est pas qualifiée: évidemment cela coûte moins cher d'engager des travailleurs supplémentaires que de mieux équiper ceux qui sont déjà au travail pour augmenter leur productivité. Une grande partie des entreprises installées en milieu rural étaient donc marginales: elles ne subsistaient qu'à la faveur des bas salaires qui ont prévalu jusqu'à l'indépendance.

Étant donné que le facteur travail occupait dans le système de production de ces entreprises une place beaucoup plus grande qu'ailleurs, le coût du travail, en dépit des bas salaires, représentait la part la plus importante de leur prix de revient.

Dans l'Est du pays, où on rencontre un grand nombre de ces entreprises, la rentabilité des exploitations ne s'était maintenue que grâce aux prix anormalement élevés du café. Mais en régime des prix normaux, ces entreprises devaient nécessairement convertir leur système de production.

Le gouvernement colonial avait d'ailleurs décidé de relever le minimum légal dans les régions défavorisées. Malheureusement, les règlements administratifs n'étant pas toujours respectés à cette époque, les entreprises trouvant les moyens de s'échapper à leur application d'une façon ou d'une autre, par exemple, en substituant aux contrats de travail de soi-disant contrats d'entreprises qui ne

tombent pas dans le champ d'application des ordonnances.

C'est au Kivu que la situation est restée la plus mauvaise, où la forte densité démographique et des formes larvées de travail forcé ont constitué un obstacle majeur à une amélioration des revenus du prolétariat congolais... Ainsi donc le Kivu n'étant pas seul exemple, ajoutés plusieurs zones de persistance des bas salaires, toutes ont déprimé la quasi-totalité du système des rémunérations congolaises de l'époque.

#### b) Distorsion des salaires pour les autochtones

Une argumentation plus sociologique qu'économique avait milité à la démonstration de l'état de médiocrité des rémunérations en milieu rural.

Si nous admettons que les salaires payés à leur main-d'oeuvre par les entreprises exerçant leur activité en milieu rural, ne constituent pas à proprement parler une rémunération du travail dans le sens où on l'entend dans les économies développées, où le salaire est le seul moyen de subsistance du travailleur et de sa famille. Si celui qui vit dans le milieu rural se contente du peu qu'on lui donnait, c'est parce qu'il restait intégré dans un milieu qui continuait à l'entretenir et lui imposer encore une certaine mentalité traditionnelle qui ressort de la solidarité africaine.

Les bas salaires payés dans les régions qui constituaient les réservoirs de main-d'oeuvre où l'économie européenne avait puisé et continuait à puiser le facteur travail au cours des périodes d'expansion, avaient déterminé dans son ensemble le système des rémunérations au Congo, par rapport à celui d'autres pays plus ou moins évolués.

Dans tous les pays en effet, les salaires les plus bas sont établis - délibérément ou non - à partir d'une conception du minimum vital. Il s'agit là d'une notion relative, qui est loin d'avoir un caractère exclusivement économique. Elle varie à partir du niveau le plus bas, elle n'inclut même pas la satisfaction de besoins apparemment fondamentaux, comme celui de se nourrir, de se vêtir, en passant par tous les intermédiaires pour aboutir au niveau le plus élevé en Europe où elle est près d'inclure la possession d'un frigidaire et d'un poste de télévision, si ce n'est une voiture. Notons et insistons sur le fait qu'au Congo colonisé et dans les autres pays d'Afrique centrale, cette notion du salaire minimum est fortement faussée parce que dans la mentalité coloniale, elle n'inclut pas la satisfaction des besoins considérés comme vitaux pour les Africains. Comme au départ de ce minimum, les rémunérations les plus élevées elles-mêmes, peuvent dès lors être considérées comme anormalement basses.

Le commerce étant vieux comme le monde, c'est de par son expansion dans les campagnes que les milieux coutumiers abordèrent l'ère d'un grand changement pour entrer dans le sillage de l'économie moderne. Et ce commerce ne pouvait se développer de façon appréciable tant que le pouvoir d'achat monétaire des populations rurales restait au niveau d'alors. D'autre part, le caractère monopsonique du marché du travail

était plus accentué dans les milieux ruraux que dans les périphéries urbaines, parce que les entreprises y étaient rares et que l'offre de travail y était parfaitement élastique. Dans ces conditions, il était peu probable qu'un relèvement du niveau des salaires provint du jeu de la loi de l'offre et de la demande du travail.

Une seule solution restait au gouvernement pour sortir de cette impasse: intervenir positivement sur le marché du travail. La politique instaurée fut celle du salaire minimum légal, calculé pour chaque région en fonction des prix d'un certain nombre de biens estimés indispensables. En plus du salaire proprement dit, l'obligation aux employeurs de fournir à leur main-d'oeuvre, en nature ou en espèce, une ration alimentaire dont la composition se déterminait dans chaque région, en tenant compte des goûts et des possibilités de l'agriculture, de manière à présenter une valeur suffisante.

Les employeurs avaient également l'obligation de loger leurs travailleurs ou de leur verser la contre-valeur du logement. Malgré tout cela, les salaires payés dans les milieux ruraux se sont avérés loin d'atteindre le niveau du salaire minimum idéal calculé par l'administration (1).

L'idée maîtresse pour le gouvernement de l'époque fut d'adapter les salaires aux besoins estimés dans les régions défavorisées. Mais il semble que l'idée d'une adaptation des salaires aux besoins ne répondait pas vraiment au fond du problème du revenu réel et elle méconnaissait même le principe qui doit lier le salaire à la productivité. Par réalisme raisonné, rien ne pouvait permettre de croire qu'il ait été possible de se faire une idée même approximative des besoins, ou du bien-être minimum auquel un individu a le droit de prétendre dans un pays colonisé, surtout quand cet individu participe à une civilisation à laquelle l'européen si bien informé et bien intentionné qu'il soit, reste fort étranger.

Dans ce domaine, reconnaissons une chose, que l'objectivité aura toujours à souffrir des préjugés conscients et inconscients des personnes responsables de la politique sociale dans un pays considéré comme chasse gardée. A cet égard, il est à juste titre de nous rappeler les excès commis en Europe même au XVIIIème siècle à propos de la rémunérations du travail des femmes et des enfants: sur la base d'une interprétation des besoins, de grandes injustices furent commises alors. Dès lors, l'application de cette politique qui n'a pas été rationnelle, s'est révélée extrêmement préjudiciable pour les travailleurs congolais.

A un moment donné, certaines fonctions ont été exercées par des Noirs aussi bien que par des Blancs, mais, à productivité égale, l'autochtone gagnait beaucoup moins que l'européen parce qu'on avait tendance à lui imposer la dispersion professionnelle des rémunérations en vigueur à l'époque en Europe.

Comme cette dispersion fut appliquée au départ d'un salaire minimum légal qui demeurait médiocre, le niveau le plus élevé des salaires attribués au Congolais était donc resté éloigné du niveau inférieur

(1) A. LUX, Congo 1960

des rémunérations des européens.

Cette discrimination fondée en dernière analyse sur une "évaluation du bien-être indigène minimum" qu'on ne peut s'empêcher de qualifier de fantaisiste, avait alors consacré dans le pays une vague de bas salaires. Ce principe qui ne peut se défendre ni économiquement ni moralement, a posé de graves problèmes sur le plan politique dans tout le pays.

TABLEAU XI

Rémunération globale en argent et en nature  
des employés européens et indigènes au Congo belge  
(En millions de francs)

Années	1950		1955	
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes
Etat	1.730	550	2.670	1.740
Entreprises	3.920	4.190	7.400	8.460
Particuliers	--	440	--	760
Ensemble	5.650	5.180	10.070	10.960

Source: Bulletin de la Banque Centrale du Congo et du Ruanda-Urundi

Sachons qu'à cette époque, 32.000 employés européens au service de l'Etat et de l'économie privée au Congo gagnent autant que 1.240.000 travailleurs indigènes: le rapport se situant donc de 1 à 40. Comment et en quoi une redistribution des revenus aurait-elle pu améliorer le sort du travailleur congolais?

Comme il n'existait dans ce pays aucune organisation professionnelle capable de pallier les inconvénients d'un marché du travail monopsonique, les revenus réels se sont détériorés au rythme des dépréciations monétaires jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Une des moindres préoccupations, nous constaterons qu'on ne trouve nullement dans tous les pays de l'Afrique sous-développée, le souci de relever le revenu en terme de salaire en libérant le travailleur du complexe sociologique qui a influencé son attitude sur le marché du travail. En Union Sud-Africaine par exemple, où de nombreuses entreprises de l'industrie minière sont marginales, on admet en principe que les salaires ne couvrent pas les besoins totaux du travailleur, mais les entreprises n'engagent que les indigènes qui considèrent leur emploi comme moyen de compléter leurs autres revenus. Ces travailleurs sont alors recrutés principalement dans les réserves de l'Union du Mozambique et des territoires britanniques de l'Afrique du Sud.

Détribalisés ou urbanisés, les Africains privés de terre et capable d'assurer une partie de la subsistance familiale, n'ont plus voulu accepter d'emplois dans les mines aux taux de salaires offerts par les compagnies (1).

c). Comment ce niveau de salaire les plus bas  
a-t-il conditionné  
tout le système de rémunération au Congo

Admettons, au point de départ du raisonnement, que les travailleurs qui émigrent des campagnes vers les villes ont pour but principal d'acquérir un pouvoir d'achat supérieur à celui qu'ils pouvaient obtenir en milieu rural.

Nous aurions tort sans doute de faire croire uniquement que l'émigration n'a qu'un seul stimulant de caractère économique. Dans les milieux proches des centres, la vie libre des villes attire indéniablement les jeunes que la sujétion aux contraintes coutumières de toute nature incommode; les distractions que l'on peut trouver en ville sont également un attrait pour la jeunesse, principalement dans les régions qu'une première émigration a déjà vidé d'une partie de leur population adulte.

Il reste cependant, que les hauts salaires payés dans les centres, demeurent le premier stimulant de l'émigration. Ce phénomène a été l'une des principales causes de l'instabilité de la main-d'oeuvre des entreprises européennes.

Ce qui décide l'émigrant à se déplacer, c'est la comparaison entre le salaire qu'on lui donne dans les entreprises installées en milieu rural et celui qu'il pourrait obtenir dans les régions urbaines.

La dispersion de l'éventail géographique des salaires est alors déterminé essentiellement par l'intensité de la demande de main-d'oeuvre dans les régions industrialisées et par l'importance de l'offre de travail: cette dernière dépendant en grande partie de la densité de la population dans les milieux ruraux qui servaient de réservoir de main-d'oeuvre.

La demande de travail s'intensifiait très rapidement en haute conjoncture, non seulement parce que les productions traditionnelles étaient stimulées par des hauts prix, mais parce qu'au Congo, les investissements financés en grande partie par les bénéfices réservés, se réalisaient en période de prospérité.

Toute chose étant égale par ailleurs, notamment en ce qui concerne les facteurs qui déterminaient l'offre du travail, il fallait bien s'attendre à ce qu'il y eut une relation directe entre les fluctuations de la demande de main-d'oeuvre et celles des rémunérations.

Chaque fois que l'expansion de l'économie dans les centres requérait un appel supplémentaire de main-d'oeuvre, il fallait que les employeurs relèvent le niveau moyen des rémunérations pour décider à l'émigration des villageois pour qui, à des taux plus bas, la désutilité marginale du travail n'était pas compensée par son utilité

(1) Le travail en Afrique noire, PARIO, Ed. du Seuil, 1952

marginale.

En période de hausse conjoncturelle, les employeurs n'hésitaient pas à se livrer sur le marché du travail à une surenchère qui accroissait sensiblement la mobilité de la main-d'oeuvre et faisaient monter en flèche les rémunérations. C'est ainsi qu'à la suite du boom de Corée, le salaire moyen à Kinshasa avait doublé en moins de deux ans. Comme les prix des produits coloniaux offraient une grande élasticité à la hausse sur les marchés mondiaux, le renchérissement de la main-d'oeuvre n'entraînait pas pour les entreprises une augmentation du coût relatif au travail.

D'ordinaire, l'Administration saisissait cette occasion de la hausse spontanée des rémunérations pour relever le salaire minimum légal dans les centres, soit en adaptant les prix qui servaient de calcul de base au renchérissement, soit en incluant dans le minimum vital des produits ou des services qui n'y figuraient pas auparavant.

Cette précaution fut en réalité inutile puisqu'en période de prospérité, le relèvement du minimum légal était toujours consécutif à la hausse des salaires effectifs.

En fait, le seul avantage des mesures prises par l'administration, fut d'intégrer une situation de fait et de rendre plus difficile le retrait des avantages accordés aux travailleurs, dans l'éventualité d'un retournement de conjoncture.

En effet, parce que le marché du travail étant monopsonique, rien ne s'opposait, sur le plan sociologique, à la baisse des salaires en cas de fléchissement de la demande.

Jusqu'à alors, les travailleurs avaient trop perdu - et même au delà - en période de dépression les avantages en grande partie nominaux acquis pendant la prospérité.

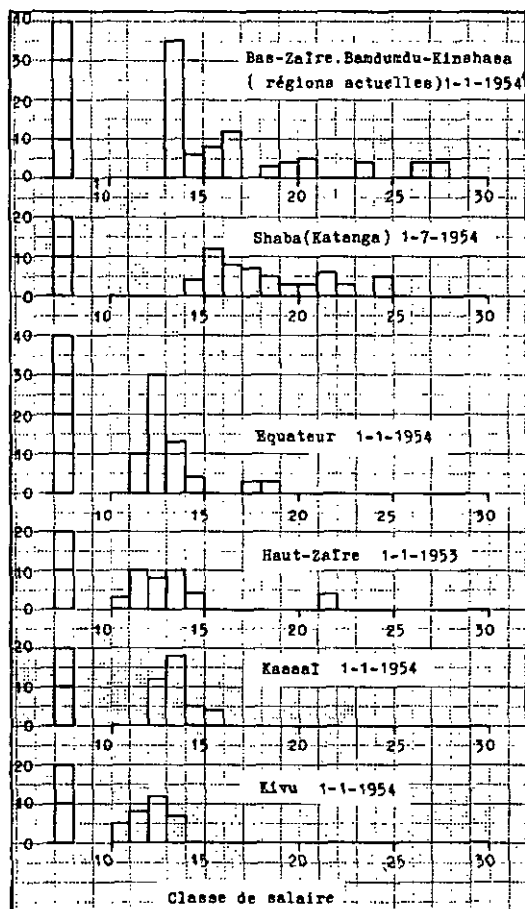
Seule, répétons-le, une organisation professionnelle efficace aurait permis aux travailleurs de faire valoir leurs droits, et il avait fallu qu'une pression politique empêche les salaires de se détériorer comme ils l'avaient fait dans l'entre-deux-guerres.

En jetant un regard à ce propos sur les pays développés, on remarquera que ces pays où des constances sociologiques puissantes ont freiné la baisse des rémunérations, c'est pendant le déclin conjoncturel par contre, que les salaires réels se sont améliorés d'habitude.

En analysant la fréquence des classes de salaires minima entre 1950-1955 sur les graphiques ci-après, nous constaterons en général, une corrélation entre d'une part l'importance des centres ruraux et de la main-d'oeuvre non agricole dans les différentes provinces. A la suite du relèvement du minimum légal dans les campagnes la dispersion s'est amenuisée en 1952-1954 pour l'ensemble du pays. Mais il faut bien se rendre compte que le problème des bas-salaires dans ce pays, ne pouvait être résolu par un tour de passe-passe, ni par un décret, ni encore par une révolution quelconque. Ce qui reste en cause, c'est la structure économique dans son ensemble, qui est demeurée celle d'un pays sous-développé, malgré certains progrès étonnants réalisés durant toute la période coloniale.

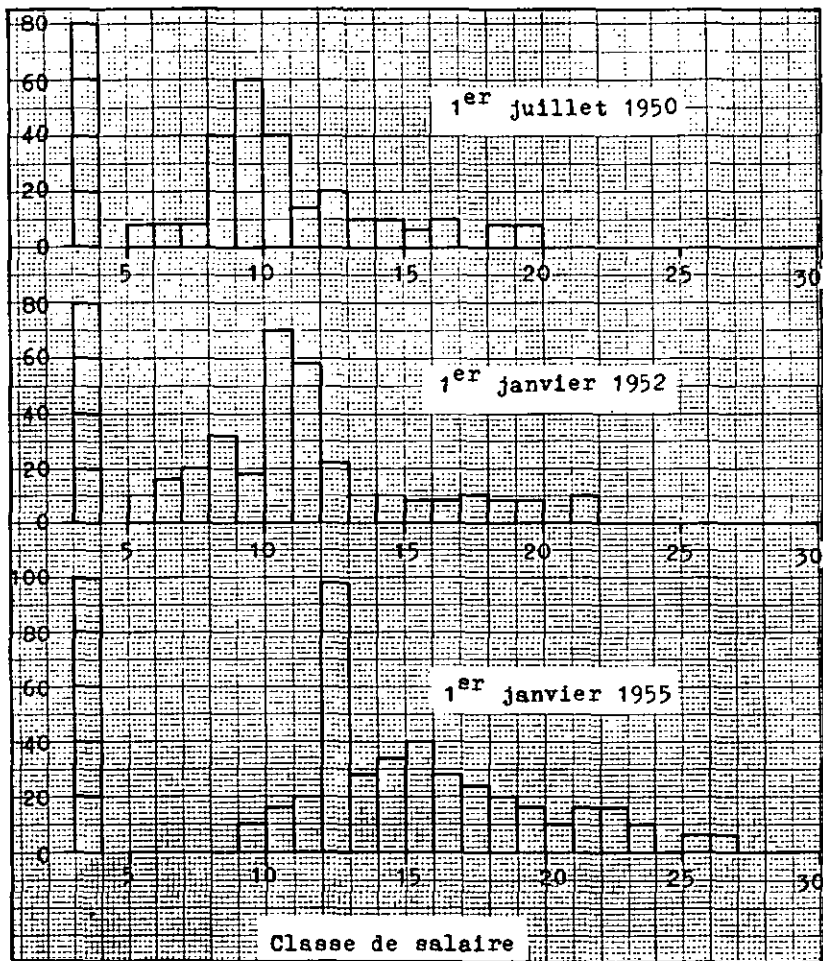
GRAPHIQUE N<sup>o</sup> 3:

Fréquences des classes de salaires minima par province 1953-1954 (francs par jour). Le montant correspondant à chaque classe indique la limite supérieure de la classe



Source: La situation économique du Congo-belge et du Ruanda-Urundi

GRAPHIQUE N<sup>o</sup> 4: Fréquences des salaires maxima 1950-1955 (francs par jour). Le montant correspondant à chaque classe indique la limite supérieure de la classe. Les fréquences représentent le nombre de localités où le salaire minimum de la classe a été imposé



Sources: Caisse coloniales et allocation familiale pour employés

## IV. DE LA STRUCTURE MONETAIRE

### 1. Généralité sur les déterminants des mouvements monétaires

La circulation monétaire constituant la plus grande partie des engagements des banques, se contrebalance ou a pour contrepartie l'encaisse-or, les moyens de paiements à l'étranger et le crédit à l'Etat ou à l'économie privée.

L'ensemble du système bancaire s'applique dans ces considérations, y compris l'institut d'émission. Ce sont les valeurs des actifs bancaires qui provoquent, en contrepartie, les fluctuations du volume des moyens de paiement. Les mouvements de l'or et des devises ont principalement pour cause les modifications de la balance des paiements. Les variations du "crédit" dépendent des fluctuations de la demande intérieure de biens de production et de consommation. En ce qui concerne les conséquences que peuvent avoir leurs variations sur la valeur monétaire, les divers éléments des actifs bancaires n'agissent pas obligatoirement de manière indépendante. Au contraire, les mouvements de l'un deux, provoquent souvent des réactions induites qui affectent d'autres, si bien que les conséquences induites de l'impulsion initiale se révèlent cumulatives à moyenne échéance.

Ainsi, une inflation de crédit, en provoquant des hausses de prix, détériore la valeur interne de la monnaie. Mais l'augmentation des prix intérieurs, en affaiblissant la position des produits exportés sur les marchés mondiaux et en incitant les nationaux à acheter des produits étrangers, détériore la balance des paiements, ce qui diminue l'offre des devises, fait monter les cours des changes et par voie de conséquence, détériore la valeur externe de la monnaie. Il reste cependant que l'impulsion initiale des mouvements monétaires se lie bien à une cause caractérisée d'origine intérieure ou extérieure.

L'importance que peuvent avoir, en tant que modèles des mouvements monétaires, les divers éléments des actifs bancaires, dépend essentiellement de la structure économique du pays en cause.

Eu égard à ce qui précède, il nous importe de souligner ici les caractéristiques qui différencient les pays sous-développés et les pays développés.

A l'époque, dans ces derniers pays, l'importance relative de la demande intérieure, qui en fait des économies fermées, subordonnait principalement les mouvements monétaires aux variations de crédit.

Dans les pays sous-développés au contraire, où le faible pouvoir d'achat des populations aborigènes ne pouvait guère stimuler la production, les mouvements monétaires trouvent surtout leur origine dans les fluctuations de la balance des paiements: les mouvements de la production, des capitaux et des revenus échappent pour la majeure partie aux circuits intérieurs. L'ensemble des ressources, celles qui proviennent en grande partie de l'économie d'autosubsistance échappent en général aux circuits monétaires.

Faut-il encore tenir compte de ce que la demande des biens et de services qui sont consommés sur place dépend indirectement de la situation des secteurs dont l'activité est immédiatement tributaire de

l'étranger; le niveau de la demande intérieure, en effet, est commandé en grande partie par l'importance des revenus distribués par les entreprises exportatrices de leurs facteurs de production, notamment la main-d'oeuvre.

Ainsi donc, la balance des paiements des pays sous-développés aura joué un rôle très important dans le domaine monétaire. Cette dépendance des mouvements monétaires à l'égard de la balance des paiements dans les pays sous-développés constitue un facteur d'instabilité. En effet, pendant que la balance des services, dont le solde traditionnellement négatif, comprend des éléments offrant une certaine inertie aux impulsions conjoncturelles, les exportations dont le surplus sert de contrepois, se révèlent souvent extrêmement sensibles aux fluctuations cycliques. D'une part les prix des matières premières exportées, qui se forment sur les marchés mondiaux, sont sujet à d'amples variations, d'autre part, les volumes d'exportations eux-mêmes peuvent enregistrer de fortes variations, surtout dans le sens de la baisse parce que de nombreuses entreprises de ces pays sont marginales: comme les frais fixes sont minimes, elles n'hésitent pas à suspendre leurs activités dès que la réduction des prix fait correspondre leur seuil de rentabilité à des niveaux de production que la demande ne peut atteindre.

Lorsque les surplus du commerce extérieur se révèlent insuffisants pour compenser le déficit de la balance des paiements, les emprunts extérieurs font alors l'objet d'un recours incessant. Et cette conjoncture se trouve à chaque fois que la détérioration de la balance commerciale provient d'une augmentation des importations de bien d'équipement. Dès qu'elle résulte d'un fléchissement des exportations, les capitaux étrangers se rebiffent et trouvent l'occurrence trop mauvaise pour investir.

Cette approche nous amène à considérer que dans les pays sous-développés, les variations de stock monétaire dépendent en majeure partie des causes extrinsèques au système économique local et nous sommes en droit de nous poser la question de savoir s'il existe un mécanisme automatique qui aurait pu adapter le volume monétaire aux besoins à cette époque.

Dans les pays nantis, les variations de crédit qui donnent l'impulsion aux mouvements monétaires, ont normalement pour origine les décisions des entrepreneurs quant aux volumes de production futurs, qui dépendent elles-mêmes des fluctuations de la demande. Il y a donc une adaptation naturelle et conséquente des moyens de paiements aux variations des éléments réels de l'économie.

La création de monnaie est une anticipation à court terme de la production des biens. Sans doute le mécanisme peut-il fonctionner mal en certaines circonstances; en période de plein emploi par exemple, une inflation de crédit, en accroissant la demande en face d'une offre inélastique, doit se résoudre par la hausse des prix, mais ce qui dénote la mauvaise utilisation d'un mécanisme qui, par ailleurs, peut fonctionner d'une manière satisfaisante.

Dans nos pays sous-développés, les modifications brusques et importantes de la balance des paiements exercent immédiatement des

effets inflationnistes et déflationnistes parce que la production des biens est fortement inélastique, particulièrement dans les régions minières et agricoles.

Les distorsions qui se développent entre les évolutions monétaires et les éléments réels des économies se traduisent alors par d'amples mouvements de prix sur les marchés intérieurs, entraînant souvent de graves désordres à cause de la rigidité des salaires nominaux.

On comprend dès lors combien les gouvernements ont tergiversé pour essayer de limiter les effets néfastes des mouvements monétaires par un système rigoureux de contrôle des changes et de contingentements du commerce extérieur. Un tel système est un nis-aller, parce qu'il contrecarrait les courants naturels des échanges et aboutit à l'établissement d'un niveau artificiel des prix, qui retarda les adaptations salutaires auxquelles les entreprises marginales devaient se soumettre lorsque l'économie n'est pas contrôlée.

Au Congo, à cette époque, le mécanisme des mouvements monétaires obéit à certains égards à celui de tous les pays neufs, mais il est cependant conditionné par la structure économique propre de la colonie belge. Les conditions ont été les suivantes: d'abord la structure monopolistique de l'économie congolaise s'opposait à un éparpillement du stock monétaire.

TABLEAU XII

Stock monétaire du Congo belge et du Luanda-Urundi  
Au 31 décembre 1955

	En millions de francs	En % de l'ensemble
Monnaie fiduciaire	5.017	22,6
Monnaie scripturale nette		
Dépot du Trésor	6.459	29,1
Dpts à vue, écono. privée	10.713	48,3
Ensemble	22.189	100,0

Source: Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi. F.B. p. 205

L'usage de la monnaie fiduciaire, à cette époque, se limitait pratiquement aux transactions entre indigènes, les douze millions d'autochtones du Congo et les 4 millions d'habitants du Ruanda-Urundi. Ils ne disposaient au maximum que du cinquième du stock monétaire.

L'Etat à lui seul contrôlait les 29% du volume des moyens de paiement. La moitié des disponibilités monétaires appartenant ainsi à l'économie privée européenne, qui fut placée sous la domination de quatre ou cinq groupes financiers puissants.

Pour en avoir un ordre de grandeur, signalons qu'à la fin de 1954, les disponibilités de la seule Union-Minière du Haut-Katanga, déposées en banque à vue ou à court terme et à l'office des chèques postaux s'élevaient à 5,3 milliards de francs congolais (1).

Une seconde caractéristique qu'il ne faut minimiser pour saisir le fonctionnement du mécanisme monétaire du système colonial, est la faible part prise par les autochtones indépendants à la production commercialisée et corrélativement, l'importance du prolétariat indigène.

## 2. Monopole, concentration et intégration financière

La prépondérance de quelques grandes entreprises, caractéristique générale de la structure économique congolaise, se reflète aussi bien dans le domaine monétaire, que dans l'organisation des banques.

La parenté financière de la majorité des entreprises congolaises, les liens étroits qui les unissaient aux quatre groupes financiers belges qui se partageaient pratiquement toute l'économie congolaise moderne et l'intégration de ce système au capitalisme métropolitain ont été des facteurs de la structure monopolistique et l'aspect le plus évident de la dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis de l'économie belge dominante.

Cette situation de monopole, concentration et intégration financière se résume bien clairement par le tableau ci-après qui nous met en face des relations financières entre groupes et sociétés: les capitaux étrangers ayant tenu le risque que s'ils se voient garantir à long terme une rentabilité très élevée, cette exigence des entreprises métropolitaines a été renforcée au Congo par l'ampleur du rôle qui a dû leur être confié en raison des conditions historiques de l'entreprise léopoldienne d'abord et l'insuffisance des moyens dont l'Etat belge colonisateur pouvait disposer ensuite.

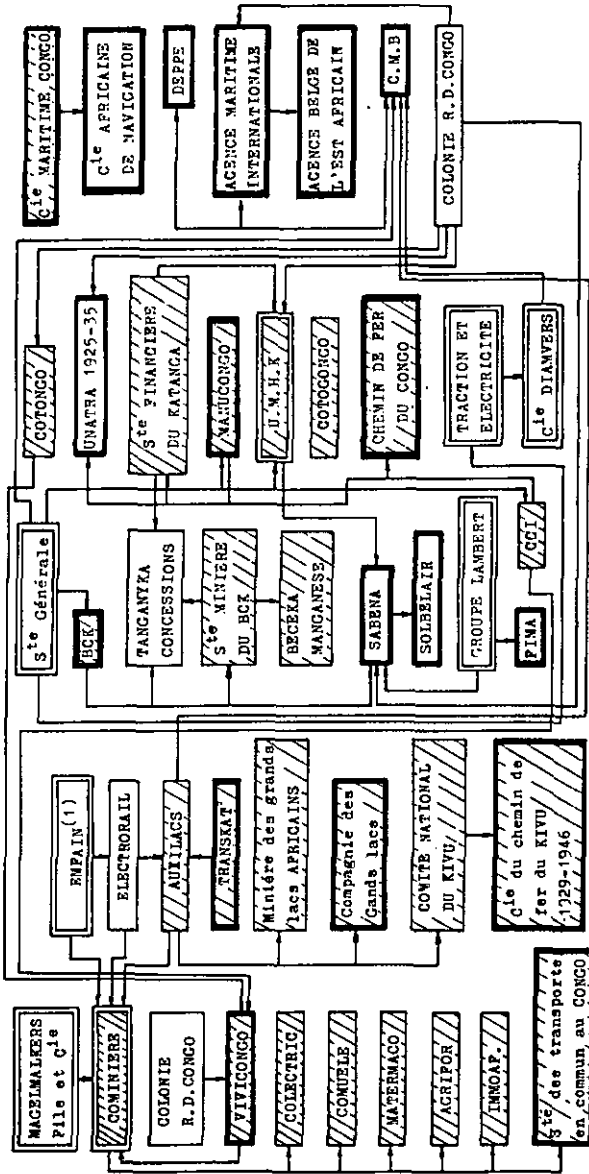
## 3. Evolution monétaire

L'adaptation des évolutions monétaires aux besoins se réalisait durant la période coloniale comme suit: en période de prospérité, la balance économique s'améliore rapidement parce que la production augmente, mais surtout parce que les termes de l'échange deviennent plus favorables. Il en résultait immédiatement un accroissement du volume des moyens de paiement. Ce pouvoir d'achat additionnel ne se diffusait dans l'économie que pour une faible part; ce n'est que dans

(1) Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge.

SCHEMA SYNOPTIQUE No 5

Relations financières entre groupes et sociétés au Congo



- C: Contrôle
- I: Intérêt, participation minoritaire
- G: Gérance
- : Compagnie de transport
- ▨: Compagnie exerçant ses activités au Congo (Zaire)
- ▩: Compagnie belge ou d'autre nationalité(européenne)

Légendes:

la mesure où l'augmentation de la production requiert l'embauche d'une main-d'oeuvre supplémentaire et pour autant que les prix d'achat aux producteurs agricoles aient été majorés (sachons que le marché de ces produits fut fortement monopolistique). Ces fluctuations ne modifiaient les relations entre la monnaie et le volume des biens que dans une faible mesure parce qu'elles ne concernaient que la monnaie fiduciaire, qu'elles avaient peu d'ampleur et leur action était circonscrite à des secteurs limités de la production et du commerce (Rappel: la monnaie fiduciaire n'était d'usage que dans les relations entre les autochtones).

La plus grande partie de l'augmentation des disponibilités monétaires ne représentait rien d'autre que l'accroissement des profits de l'économie européenne et, après perception des taxes, des revenus de l'Etat.

N'oublions pas que l'importante partie du stock monétaire est contrôlée par un petit nombre d'organismes dont l'attitude était fort déterminante sur le plan de l'adaptation de l'économie aux impulsions monétaires.

Dans la pratique, les adaptations se résument de deux manières: suivant la nature des décisions prises, les bénéfices pouvaient être distribués aux actionnaires, soit réservés en vue d'investissements ultérieurs.

Si les profits sont distribués, le paiement des dividendes détériore la balance des paiements parce que la plus grande partie des capitaux investis au Congo à cette époque sont d'origine métropolitaine ou étrangère. L'augmentation des revenus expatriés devant exercer donc un effet déflationniste résorbe les excédents des moyens de paiement accumulés pendant la prospérité.

Si les bénéfices sont réservés, s'ils donnent lieu à plus ou moins court terme à des importations de biens d'équipement. On assiste alors à un double effet déflationniste. D'une part le paiement des importations qui réduit l'offre des devises, provoquant par le fait même une contraction du volume monétaire, d'autre part les achats à l'étranger augmentant l'offre de biens sur le marché local. Le choix se devait à la seconde forme d'adaptation du volume monétaire aux besoins parce qu'elle permettait à la colonie belge de retirer, sous ces apparences, un enrichissement des périodes de prospérité qu'elle traversait. En effet, lorsque la balance des paiements s'améliore, non par une modification de l'importance des mouvements des marchandises, mais par l'émission d'emprunts extérieurs, le gonflement du stock monétaire qu'elle provoque, reçoit un correctif immédiat puisque les emprunts étaient destinés d'ordinaire à financer des importations de biens d'équipement.

Avant la mise en oeuvre du Plan Décennal, ces circonstances se sont réalisées souvent au Congo. Ceci pousse à un commentaire pour montrer combien la situation des pays jeunes est assez différente, au point de vue monétaire, selon que les économies sont capitalistes ou non, et dans le cas où elles le sont, selon que les capitaux investis sont d'origine nationale ou étrangère.

Dans les économies peu capitalistes, principalement où la fonction

de production est éparpillée entre une multitude de petites entreprises familiales et ce dans les régions agricoles, les impulsions monétaires consécutives aux améliorations des balances de paiement exercent un effet déflationniste immédiat parce qu'elles relèvent brusquement la demande des produits de consommation, alors que l'offre est assez inélastique en période courte.

Pour éviter que l'adaptation du volume monétaire aux besoins ne se traduisent uniquement en terme de prix, les gouvernements devraient pouvoir paralyser le pouvoir d'achat excédentaire, soit par des manœuvres fiscales, soit par l'instauration d'organismes disposant d'un monopole d'achat pour les produits excédentaires (cas des marketing boards dans les pays d'Afrique occidentale anglaise).

Dans les pays où la production est contrôlée par des groupes financiers utilisant les capitaux locaux (hypothèse quasi inexistante), on s'attend à ce qu'une partie au moins des poches inflationnistes se résorbent par des importations de biens d'équipement. La manifestation des conséquences néfastes de l'inflation dépendra alors de la disparité entre le pouvoir d'achat libéré en valeur - aux prix antérieurs - des biens disponibles à court terme sur le marché intérieur. Suivant l'évolution aussi des populations, rien n'empêche de s'attendre à ce qu'elles diffèrent leurs achats, quand elles sont privées du nécessaire et n'ont pas de moyens d'épargne.

Dans les pays comme le Congo, où la production durant la période coloniale, se trouve en grande partie contrôlée par les capitaux étrangers, les adaptations monétaires s'opéraient de manière beaucoup plus automatique. La balance des paiements avait un rôle de pompe aspirante et refoulante. Dans un premier temps, la balance accumulait les devises provenant des surplus du commerce extérieur et des emprunts à l'étranger; il s'ensuivait un gonflement de la circulation monétaire, qui n'était pas définitif. Dans un second temps, la balance refoulait des devises qui devaient servir au paiement des revenus pour des capitaux étrangers placés dans le pays et une partie au financement des importations de biens d'investissement. La réalité diffère en beaucoup parfois du schéma théorique, mais en apparence seulement. Une partie des bénéfices de la prospérité n'était pas rapatriée, mais déposée dans des banques belges, où les dépôts se considéraient mieux rémunérés. Pour la colonie, cela aurait été de la monnaie potentielle.

Il serait exagéré de prétendre qu'il n'y a pas de fuite dans un tel système, et que le marché intérieur n'absorbe pas une partie de la monnaie nouvelle. Mais étant donné la rigidité relative du revenu des facteurs autres que le capital, ce gonflement du volume des moyens de paiement à usage interne se produisait d'ordinaire sans-à-coups. Il se passait parfois un temps assez long entre le moment où les bénéfices étaient réservés et le moment où les investissements étaient mis en oeuvre. Pendant cette période intermédiaire, le gonflement du stock monétaire persistait, mais son caractère inflationniste n'était que potentiel; en d'autres lieux ces fonds perdaient leur caractère monétaire puisqu'ils étaient placés à terme pour produire des intérêts, mais au Congo à cette époque, les placements à termes sont

mal rémunérés et les banques n'acceptaient que des montants limités.

Le graphique ci-après, puisé du livre de F. BEZY pp. 210 & 211, sur les déterminants des mouvements monétaires, indiquent l'évolution depuis la première guerre mondiale des principaux déterminants des mouvements monétaires au Congo belge.

Un premier phénomène qui frappe est l'étroite dépendance du produit intérieur brut commercialisé, déduction faite de la production d'autosubsistance, qui n'a représenté aucun intérêt au point de vue monétaire, à l'égard des exportations, pour la période de 1920 à 1954: le coefficient de corrélation entre les deux évolutions était de +0,90. Jusqu'à l'indépendance, la moitié du produit brut monétaire est exportée. Si par ailleurs l'évolution de la partie du produit brut non exporté était orienté fondamentalement à la hausse, elle s'accomplissait sans heurt et manifestait peu de sensibilité aux mouvements conjoncturels, sauf pendant la grande dépression d'entre-deux-guerres. Rappelons que l'inélasticité de la demande intérieure aux influences cycliques s'explique normalement par le caractère monopsonique du marché du travail, en ce qui concerne les autochtones. Du côté européen, l'importance des revenus individuels était telle que les dépenses de consommation n'étaient guère affectées en temps de crise.

Il se confirme dès lors que l'impact des fluctuations de la conjoncture se localisait au Congo, dans le domaine monétaire à cette partie importante du volume des moyens de paiement qui était étroitement contrôlée par un petit nombre d'organismes.

#### 4. Institutions et système monétaires au Congo

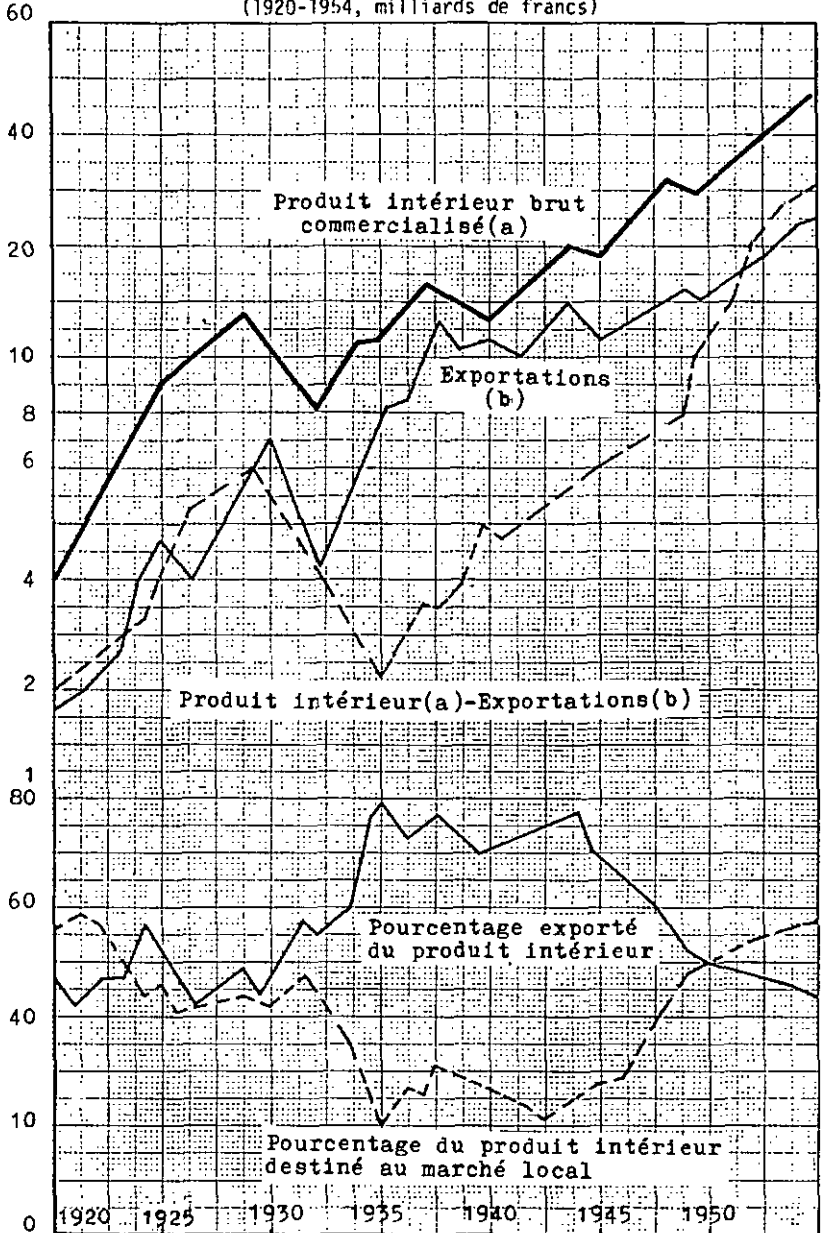
Durant la période de l'Etat indépendant du Congo, l'Etat avait assuré lui-même l'émission de pièce d'argent, remboursable en or, de monnaie d'appoint en cuivre et chose curieuse, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, de papier monnaie! Certaines monnaies avaient cours légal dans l'Etat indépendant (propriété de Léopold II) (1).

Par la suite, l'Etat a conservé le monopole de l'émission de monnaie métallique jusqu'en 1935. Par contre, l'émission de monnaie fiduciaire a été confiée en 1911 à un organisme privé: la Banque du Congo belge, fondée en 1909. Cette dernière a assumé aussi après 1935, l'émission de monnaie métallique. Jusqu'en 1929, la Banque du Congo belge est demeurée pratiquement le seul organisme exerçant la fonction bancaire et elle a monopolisée de fait la plus grande partie de l'activité jusqu'en 1945. Depuis lors, de nouvelles banques se sont installées au Congo et le développement de l'économie, notamment du marché intérieur, a donné au système bancaire l'occasion d'augmenter l'importance de sa contribution à l'activité économique. Dès cet instant, le banquier ne fut plus uniquement le caissier de sa clientèle. Il eut beaucoup plus qu'auparavant la possibilité d'exercer la fonction de prêteur.

(1) G. Lukumo, p. 23

GRAPHIQUE No 6

Utilisation du produit intérieur brut commercialisé  
(1920-1954, milliards de francs)



L'institut d'émission ne pouvait donc plus se borner, comme avant-guerre, à mettre en circulation de la monnaie fiduciaire et servir de caissier à la colonie. Il fut appelé à jouer le rôle de toute banque centrale en pays développé: servir de rempart de liquidité au système bancaire et exercer le contrôle du crédit. Il devait également, depuis que la monnaie devint inconvertible, exercer le contrôle des changes. Ces fonctions relevant de la fonction publique, on institua ainsi la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, qui entra en fonction le 1er juillet 1952. Le capital social de la banque a été souscrit à raison de 60% par le Congo belge et le Ruanda-Urundi, de 20% par la Banque Nationale de Belgique et de 20% par le public, bien entendu européen. La participation de l'économie privée n'étant que symbolique, la Banque fut une émanation véritable des pouvoirs publics. Elle était présidée par un gouverneur, administrée par un comité de direction assisté d'un conseil de régence, et surveillée par un collège de censeurs.

Le gouverneur nommé par le roi, les directeurs également, sur proposition du Conseil de régence; les régents étaient désignés par le Ministre des Colonies sur présentation par l'Assemblée générale (où l'Etat avait une représentation majoritaire); quant aux censeurs, ils étaient élus par l'Assemblée générale (1).

La Banque disposait ainsi de pouvoirs considérables qui lui permettaient de diriger et de contrôler tous les mécanismes de la vie monétaire et financière de la colonie. Ayant pour mission, comme l'indiquaient les statuts, de "favoriser au Congo belge et au Ruanda-Urundi, le développement économique et le plein emploi des ressources et des hommes ainsi que la stabilité de la monnaie congolaise", elle a eu la charge d'émettre des billets au porteur et des monnaies fiduciaires métalliques, faire le service de caissier du Congo belge et du Ruanda-Urundi, contrôler les banques et les institutions qui font habituellement des opérations financières et d'assurance, contrôler les émissions ainsi que les ventes et offres des valeurs mobilières, contrôler les changes. Et pourtant, dans tout le système de son pouvoir, l'Institut d'émission n'avait guère eut l'occasion de jouer le rôle de banque des banques. En effet le système bancaire dans ce pays, disposait de liquidité pléthorique qui le dispensaient de recourir aux bons offices de l'institut d'émission. D'autre part, comme ce dernier n'avait guère l'occasion d'accorder du crédit aux banques privées, il ne disposa pas des moyens classiques de contrôler le volume de la monnaie scripturale, qui représentait 80% du stock des moyens de paiement.

Les instruments du taux d'escompte notamment ont été inefficaces: celle de l'open market également, en l'absence d'un marché de valeurs mobilières (le volume des transactions étant limité sur le marché de la Rente, où n'étaient admis que les titres de deux emprunts lancés sur le marché intérieur).

Du principe que le contrôle des changes est un des moyens beaucoup plus efficace d'agir sur le volume des paiements, dans une économie

(1) G. Lukumo, Change et développement au Congo, 1971

ouverte où les mouvements monétaires sont commandés en majeure partie par ceux de la balance des paiements, la Banque Centrale ne s'est servi qu'avec beaucoup de modération de ce moyen de contrôle, ce qui lui imcombe le tort. En effet, enfin de cause, le contrôle du crédit par la Banque Centrale n'était possible dans ces circonstances que par des moyens artificiels.

#### 4.1. L'incidence de cette structure monétaire sur la structure économique du pays

Nous avons vu que dans ce pays, la production est contrôlée en majeure partie par les capitaux étrangers et le financement assuré par un trust financier belge.

Les variations du crédit dépendent des fluctuations de la demande intérieure des biens de production et de consommation. Or, il est bien connu que du système établi au Congo, la métropole tire un avantage du monopole qu'elle détient de l'acquisition et de la distribution des devises dans la zone économique soumise à son contrôle.

Toute la politique belge ne pouvait que s'inscrire à faire de sa colonie un client obligé de la mère-patrie. Par le commerce triangulaire, toutes les transactions ne pouvaient échapper à la métropole.

Le monopole que s'était octroyé la mère-patrie dans le commerce d'importation de la colonie n'a fait que retarder le développement du marché intérieur. Le pacte colonial a créé un obstacle à l'émancipation économique par le fait que la constitution d'entreprise se fixant pour but la satisfaction des besoins locaux, se sont heurtées face au monopole des débouchés de l'industrie métropolitaine contrôlant la zone économique du pays.

La Belgique est demeurée le fournisseur le plus important du Congo par le fait même que de nombreuses entreprises sont filiales de groupes belges.

Dans les secteurs traitant des produits d'exportations, la production fut toute organisée par l'européen dans des entreprises de type capitaliste.

Cette structure se rencontre non seulement dans l'industrie minière, mais également en agriculture. Même dans les secteurs où, exceptionnellement, le congolais avait l'initiative de la production, le traitement des produits s'opérait forcément par des entreprises européennes, laissant ainsi par voie de conséquence l'autochtone hors du circuit.

Redoutant toute concurrence, toutes les entreprises, les industries belges d'exportation ont été amenées à fonder dans la colonies des filiales disposant ainsi facilement des matières premières locales ainsi que d'une main-d'oeuvre bon marché, et que les frais de transport internationaux ne pouvaient grever leurs produits. Cependant, le développement de l'industrie secondaire aurait été un facteur important pour l'économie congolaise, elle aurait pu augmenter le pouvoir d'achat intérieur par les revenus qu'elle aurait dû distribuer aux travailleurs parce qu'elle aurait traité des produits finis de consommation intérieure, affranchissant ainsi dans une certaine

mesure, l'économie congolaise des aléas de la conjoncture internationale; mais la réalité vécue dans son futur, a démontré combien le système légué à l'économie congolaise l'a plutôt exposé à tous les aléas du commerce de l'économie internationale.

### 5. Les banques au Congo belge

Le marché de l'argent de ce pays se trouvait aussi fortement monopolisé. En somme la structure bancaire s'était modelé sur la structure économique.

Bon nombre de banques étaient filiales des grandes banques belges. Les déposants des banques subissaient deux tendances contradictoires: la première les poussant à déposer leurs fonds dans la métropole par intérêt, étant donné que les banques belges rémunéraient mieux les dépôts à terme parce que leur frais se révélaient relativement moindre et que leurs actifs étaient entièrement rémunérateurs: la seconde tendance se basant uniquement sur le fait, bien que le franc congolais (zaïrois) était à la parité officielle du franc belge et le Congo faisant partie de la zone monétaire métropolitaine, les relations financières de la colonie avec l'étranger inquiétaient les propriétaires des avoirs (1).

Le développement du marché intérieur qui, dispensait dans une certaine mesure les entreprises de recourir aux importations pour leur approvisionnement devait chaque fois exercer une influence sur la répartition géographique traditionnelle des placements dans les banques de la colonie et à l'étranger, ce qui n'était pas certain que même les disponibilités provenant du surplus d'exportation qui devraient servir un jour à l'achat de produits locaux, n'aient pas immédiatement pris la route du rapatriement et placées dans les banques belges tant que ces placements à court ou moyen terme n'offraient pas une perspective suffisante de profit.

L'après-guerre, l'influence qui incitait les capitalistes à profiter des meilleures conditions de placement à court terme offertes par la Belgique, s'est fait grandement sentir et les détenteurs de fonds au Congo ont expédié en grande vitesse leurs avoirs dans la métropole.

En somme, les mouvements qui ont affecté les dépôts des banques et le système bancaire congolais pendant cette période coloniale, demeurent en premier lieu des fluctuations de la balance des paiements: les comptes en banque des entreprises n'étaient alimentés principalement que par le surplus d'exportations. Le volume des dépôts dépendait en conséquence des décisions prises par quelques grandes sociétés quant à l'affectation de leurs bénéfices: de la part qui était réservée et de celle distribuée aux actionnaires à l'étranger.

Enfin, l'importance des dépôts dans des banques dépendaient des décisions prises par les entreprises concernant la répartition

(1) F. BEZY, structure monétaire du Congo belge, p. 238.

géographique de leurs placements.

Ces divers facteurs animaient le passif bancaire, au moins à court terme, et ce de manière, disons-le, assez fantaisiste; on essaierait en vain de leur trouver une corrélation d'ordre structurel avec des éléments stables, comme cela peut se faire dans les économies fermées.

La corrélation est très loin d'être nette entre les mouvements dus aux fluctuations de la balance des paiements et les variations de productions et par conséquent les besoins de crédit.

La répartition des bénéficiaires dépendait de la bonne ou mauvaise conjoncture et de la politique d'investissement des entreprises, qui étaient tout autant des facteurs aléatoires.

Un fait très remarquable, en dépit des parentés financières entre le système bancaire métropolitain et les banques de la colonie (Congo), on ne peut voir clair et il est difficile de se rendre compte de l'importance du stock monétaire à la disposition de l'économie de la colonie car, les avoirs placés par les coloniaux en Belgique disparaissaient du bilan des banques de la colonie et entraient dans le circuit métropolitain alors qu'ils devraient figurer au passif: l'expatriation des fonds se traduisant simplement par l'augmentation de l'actif sous rubrique: "avoir en banque à l'étranger."

TABLEAU XIII

Dépôts dans les banques congolaises au Congo belge  
et en Belgique au 31.12.1955  
(Millions de francs)

Dénomination	Dépôts à vue ou à un mois au plus	Dépôts à plus d'un mois	Ensemble
Bque Congo belge	8.379	3.498	11.877
Bq belge d'Afrique	1.827	196	2.023
Kreditbank-Congo	224	41	265
Crédit congolais	106	18	124
Bque (au 30.6.55)	358	111	469
Ensemble	10.894	3.864	14.758
(dont dépôt dans les bq. belges)	(1.858)	(455)	(2.303)

Source: Rapport annuel des différentes banques repris dans le Rapport de la Commission Bancaire 1955-1955, Bruxelles.

Dans le cas où la composition des actifs bancaires au Congo avaient peu de relations avec les dimensions de l'économie, dans quelle mesure ces actifs bancaires pouvaient-ils s'adapter aux mouvements des dépôts? Lorsque nous savons que la possibilité pour les banques de faire fructifier leurs avoirs dépend étroitement des besoins de crédit, directement proportionnels aux dimensions de l'économie et des exigences minima de sécurité... ceci nous conduit à constater qu'à certains égards ce qui explique comment les détenteurs de fonds dans ce pays, ont sans cesse expatrié tous les avoirs qui, à l'indépendance, le système bancaire congolais s'est trouvé devant une hémorragie sans précédent. Déjà en 1955, on a estimé que le tiers des avoirs à court terme de l'économie privée congolaise était déjà déposé à l'étranger. Ces montants n'ont pas figuré dans le bilan de la colonie, mais bien dans celui des banques belges (1).

D'une manière générale, nous croyons que la participation bancaire à l'activité économique aurait été conçue de façon à encourager plus largement l'octroi de crédit dans ce pays où le manque de capitaux constitue le principal obstacle au développement économique.

Si des crédits ont été consentis à des entreprises étrangères d'Europe, ils ne l'ont pas été pour encourager les activités des congolais. Durant cette période, on a parlé du Fonds de bien-être indigène et du Fonds du roi qui tous n'avaient qu'un objectif: la constitution de quartiers d'habitation pour indigène et dont le montant de crédit (comme cela se disait) était défalqué du salaire chaque fin du mois dans l'entreprise où évoluait le travailleur congolais.

Pour tirer le rideau sur cette période, nous aimerions relever une constatation: toute l'analyse de la dynamique du système colonial s'est vue limitée en l'année 1955, alors que l'indépendance du Congo est en 1960! Notre préoccupation fut en premier lieu, de voir jusqu'en quelle année et dans quelle mesure le système colonial par le biais du crédit aurait permis la promotion du développement des entreprises indigènes.

En somme, comme l'a démontré toute la structure économique de la colonie belge, le dualisme qui a existé entre l'économie moderne et l'économie traditionnelle d'autosubsistance, il ne s'est malheureusement pas créé un courant d'intégration en faveur du développement du peuple colonisé dans son ensemble et dans tous les domaines.

C'est ainsi que tout au long de cette analyse sur les éléments essentiels, nous sommes arrivés à nous limiter à l'année 1955. Cette année aura marqué, en effet, la suite logique de la mort du colonialisme.

Pour nous situer une fois de plus valablement, voyons ce que Michel Merlier a écrit sur la crise de la colonisation belge de 1955-1958 (2) et l'analyse menée également par Fernand Bézy, Jean Ph. Peemans et J.M. Watelet sur "accumulation et sous-développement au Zaïre" (3), pour la même période concernée: "Le système colonial belge".

(1) Les dépôts aux sièges métropolitain: la Commission bancaire, Rapport de l'exercice 1955-1956, p. 149.

## V. SYNTHÈSE SUR LA PÉRIODE DE COLONISATION

### 1. La crise de la colonisation belge (1955-1958)

A partir de 1954, même les rapports administratifs courants révèlent la détérioration rapide des relations raciales et de l'organisation coutumière dans les campagnes; dans les villes, la colonisation traverse une crise prolongée qui donne naissance au mouvement politique congolais.

La crise de la colonisation commença par une crise économique qui s'aggrave progressivement de 1955 à 1960, crise de structure affectée de mouvement de conjoncture. En 1955 le développement se poursuit encore, surtout grâce à la hausse des matières premières minérales. Mais déjà les investissements se ralentissent et le chômage progresse, traduisant les hésitations des capitalistes belges devant la détérioration de la conjoncture mondiale, après la fin de la guerre de Corée. L'année suivante cependant, une certaine extension de l'activité manufacturière permet d'utiliser une armée de chômeurs plus importante. Mais le premier semestre de 1957 connaît un retournement rapide: les cours des matières premières baissent rapidement, surtout les minerais; les investissements diminuent encore et le chômage s'accroît principalement à Kinshasa et au Shaba (Katanga).

Au Congo, cette récession durera jusqu'en 1959; les USA rétablirent leur conjoncture économique en 1958 alors qu'elle continuait à se détériorer en Europe. Les cours du cuivre baissent régulièrement d'avril 1956 à mars 1958, avec une remontée légère à la fin de l'année due à la restriction de la production et aux grèves du Copperbelt. Pour les autres métaux non-ferreux, les cours baissent jusqu'au milieu de 1957, mais ne remontent guère ensuite. Les cours des matières premières végétales suivent un mouvement plus complexes.

En 1959, au moment où l'Europe et les États-Unis enregistrent un redressement spectaculaire, le Congo ne participe pas au boom général: l'indice congolais des matières premières progresse seulement de 6%. Les entreprises minières, suréquipées, vivent dans la crainte d'un effondrement et ralentissent ou arrêtent leurs investissements. Pour l'étain la reprise escomptée ne se produit pas, à cause de l'arrêt des achats stratégiques des américains et de l'apparition sur le marché de l'étain soviétique. Malgré tout, la Géomines paie un petit dividende à ses actionnaires, négligés depuis sept exercices. Par contre, sauf pour les oléagineux et le caoutchouc, d'importantes baisses sur le café, le coton et le cacao, sur un marché saturé, compensent la reprise sur les minerais.

(2) M. Merlier, *Le Congo: de la colonisation belge à l'indépendance*, pp. 250-253

(3) Ouvrage cité rédigé par les trois auteurs, *Presse Univ. du Louvain*, 1981

Cette crise de conjoncture d'une longueur anormale se termine seulement au milieu de 1959, avec une vive reprise des exportations végétales et surtout minérales. Par contre, les importations continuent à décliner jusqu'à l'indépendance. En 1958 le recul des importations s'explique surtout par la liquidation des stocks, l'étalement des investissements, le chômage et un pouvoir d'achat réduit: ce recul porte surtout sur les biens de grande consommation pour les congolais (-26%), puis sur les biens d'équipement (-22%). Mais progressivement, durant toute l'année 1959, malgré la reprise, les restrictions en biens d'équipement prennent la première place, traduisant la réticence des industriels à investir au Congo, dans un climat politique peu satisfaisant.

En 1958 la crise détermina, avec la contraction du marché intérieur, la régression des industries légères, la reprise de 1959 n'atteignant pas le bâtiment.

Paradoxalement, cette crise accroît le bénéfice de la balance commerciale, les exportations dépassant de beaucoup les importations. Par contre, le déficit de la balance des paiements augmente rapidement en 1959 avec l'évasion des capitaux vers la Belgique qui, l'année suivante deviendra une terrible hémorragie.

Aggravée par les troubles politiques, la récession aboutit à une crise financière aiguë. A partir de 1957 le déficit du budget s'accroît régulièrement malgré une fiscalité écrasante pour le paysan congolais. Ce déficit chronique met fin à la longue pratique du reversement au Trésor belge des excédents de la colonie.

Le financement du plan décennal exige alors le recours aux banques belges, américaines et à la banque internationale.

Après l'épuisement du fonds d'égalisation des budgets et des différents prêts, dès 1959 la colonie doit envisager de nouveaux emprunts sur le marché financier réticent: la dette publique passe de 21 milliards en 1954 à 43 en 1959, dont un milliard remboursable à brève échéance.

La crise des finances publiques s'accompagne d'une crise des finances privées grave: ralentissement ou arrêt des investissements, transferts des capitaux, diminution des dépôts en banque, réduction du crédit au secteur privé, diminution de la circulation monétaire (-30% en 1959 par rapport à 1956).

La capitalisation boursière des principaux trusts décroît depuis 1957: titres spéculatifs, les valeurs de l'Union minière deviennent depuis 1959 un placement risqué. Cette crise économique reflète aussi l'impuissance de l'impérialisme belge à promouvoir les réformes nécessaires au développement continu de l'économie coloniale: élargissement du marché intérieur, accroissement de la productivité, réformes politiques dans une période de transition au néo-colonialisme.

Dès octobre 1959 la Commission pour l'étude des problèmes financiers du "Congo" signalait que "n'importe quel programme de redressement économique et financier du "Congo" serait purement théorique si le problème préalable politique n'est pas résolu" (1) pour rassurer

(1) C. RISP, Congo 1959, p. 253.

les investisseurs et gagner la confiance des congolais, au besoin pour une consultation préalable.

Dans cette conjoncture incertaine, les quelques projets industriels nouveaux, en particulier l'équipement hydroélectrique du Congo à Inga pour la production de l'aluminium, sont restés à l'étude.

Cette crise économique explicite suffisamment une crise plus profonde de tout le système colonial belge, surgie dans le cadre du tassement de l'économie mondiale capitaliste après la guerre de Corée dont le rôle fut déterminant sur les marchés des matières premières.

Elle obligea enfin les divers clans impérialistes à prendre conscience de l'aménagement nécessaire d'un régime colonial suranné.

Elle fournit surtout au moment décisif le terrain économique du nationalisme: chômage, chute des cours agricoles, difficultés du petit commerce. Le mythe de la supériorité économique blanche s'évanouit; des forces économiques obscures révélèrent à tous les congolais la fragilité du système colonial.

La conjonction d'une crise agraire exacerbée par l'exode rural du boom de 1950-1955, de la formation des villes et des nouvelles couches urbaines petites bourgeoises, du transfert des mouvements messianiques paysans dans les villes et d'une crise économique donne une importance décisive aux années 1954-1959.

La montée du mouvement nationaliste aggrave et prolonge la crise sur le terrain financier. On aboutit alors à un malaise général; la réanimation impossible de l'économie entretint les inquiétudes des colonialistes qui recherchaient une issue nouvelle alors que les masses exploitées rejetaient la colonisation elle-même.

## 2. Conclusion

Après quatre-vingts ans de présence belge en Afrique centrale, on ne constate aucune tendance au développement de l'économie de marché dans les campagnes, aucune tendance à la différenciation sociale qui généralement accompagne l'apparition du capitalisme agraire. Bien au contraire, on a vu que l'administration a cassé toute les tendances spontanées au développement de l'économie de marché dans les campagnes.

On a vu en effet, que la logique dominant le développement fut celle d'une étroite coopération entre l'administration et le capital financier, et que cette logique a contribué lourdement à définir le rôle assigné au monde rural. Les liens privilégiés établis entre les grandes sociétés et l'Administration, la priorité qu'elles ont donné ensemble au développement des activités minières et de l'infrastructure n'expliquent pas seules la politique suivie à l'égard de la paysannerie. La logique propre de l'extension du contrôle socio-politique de l'Etat sur les sociétés soumises a beaucoup contribué à expliquer la mise en place d'un appareil qui cherchait à faire en sorte que les modalités de la croissance économique puissent renforcer le contrôle socio-politique. L'articulation de ces deux logiques suffirait déjà à mesurer le caractère original du système colonial

belge par rapport à d'autres systèmes coloniaux.

Le système belge est qualifié d'hybride. Il ne peut en effet, être apparenté à une seule des grandes zones typologiques qui se sont partagés l'Afrique coloniale: zone de la traite, zones des plantations, zones des réserves. La politique belge a eu un caractère idéologique systématique qui contraste fortement avec les conceptions françaises ou anglaise qui, soit plus assimilatrices, soit plus pragmatiques, ne mirent jamais tant d'acharnement à produire le concept d'indigène. Ce concept traçait, simultanément, la ligne de démarcation entre le monde européen et africain et la ligne d'intervention de l'Administration. Intervention de type tutélaire, éducatif, visant même à soumettre le monde indigène aux exigences du secteur moderne, européen, capitaliste, et à l'insulariser de la contagion des valeurs inhérentes à ce secteur, à briser les comportements adaptatifs spontanés. La production du concept de culture indigène, à travers lequel le monde africain doit apprendre à penser sa propre identité, fut l'instrument de cette intervention. En définissant une spécificité indigène tout à fait particulière, qui ne peut être traitée que par ceux qui ont la compétence pour le faire, c'est-à-dire par définition l'Administration coloniale, le monde africain était automatiquement isolé de tout mouvement qui puisse poser les problèmes économiques et sociaux en termes semblables à ceux dans lesquels ils étaient traités en Belgique depuis le début du XXème siècle. En définitive, les caractéristiques du système colonial belge mis en place ont eu des conséquences très lourdes à long terme.

Considérant le type de rapport privilégié qui s'était établi entre l'Etat et les grandes sociétés, au fur et à mesure que l'Etat étendait sa structure de contrôle centralisée, ce rapport s'est fait en freinant beaucoup d'initiatives locales, régionales, africaines, européennes qui, laissées à leur dynamique, auraient sans doute donné un profil d'accumulation plus large, plus diversifié, mais certainement moins centralisé et concentré.

Si la première conséquence concerne le rapport privilégié entre l'Etat et les grandes sociétés, la seconde est encore plus importante: la politique suivie à l'égard du monde rural, c'est-à-dire de l'écrasante majorité de la population, a fait de ce dernier l'enjeu de l'évolution des relations entre les partenaires du sous-système dominant. Finalement le monde paysan a été totalement instrumentalisé. La contrainte administrative a brisé les tentatives d'adaptations dynamiques à un système économique qu'elle a favorisé par ailleurs. Il n'y a eu pratiquement aucun progrès de productivité. Donc il n'y a pas eu d'économie paysanne, et aucun capitalisme agraire possible, la production est restée tributaire des aléas de la contrainte étatique. L'agriculture congolaise a ainsi connu un retard énorme alors qu'elle fut bien intégrée par la contrainte au marché international.

Cette passivité aura elle aussi ses conséquences à long terme, notamment sur l'ampleur de la crise agraire dans laquelle s'enfoncera le pays après 1960, après que l'appareil de contrainte colonial sera désagrégé.

La troisième conséquence ne mérite pas moins d'attention: la

politique indigène, par ses aspects, a voulu imposer une identité fabriquée de toute pièce au monde congolais. Le système colonial belge avait donc créé une aliénation culturelle qui avait paru beaucoup plus grande que dans le système français et anglais. Le modèle indigène est un modèle purement étranger qui oblige tout à la fois à la rupture avec la culture traditionnelle et interdit l'assimilation à la culture dominante: c'est une image de dominé destinée à se reproduire indéfiniment en tant que tel!

C'est pourquoi, après 1960, la recherche de la désaliénation a été un besoin tout particulièrement ressenti au Congo plus que dans d'autres pays africains.

En fin de compte, dans l'ordre des problèmes, un obstacle non moins important dans ce pays, était aussi la présence d'un environnement socio-économique dominé, dans les campagnes, par les petits et moyens colons européens. Le colonat avait pu se développer et son poids dans la production agricole commercialisée était devenu plus important, et surtout il avait le quasi monopole du traitement industriel de la plupart des productions non vivrières (voir le tableau ci-après).

TABLEAU XIV  
Evolution de la place relative de la production  
africaine commercialisée

	1933	1939	1959	1958
Production commercialisée de l'agriculture africaine	100	100	100	100
Production agricole européenne	54	67	64	78
Valeur ajoutée par le secteur européen pour le traitement des produits de l'agriculture africaine			57	57

Source: F. BEZY, Peemans, J.M. Hetelet, accumulation et sous-développement au Zaïre, p. 43.

Les associations représentatives des colons étaient puissantes et actives et elles étaient fort opposées à toute politique qui aboutirait en cas de succès, à créer une concurrence dans l'accès aux ressources entre paysans congolais et colons européens, ensuite à raréfier la main-d'oeuvre disponible ou au moins à relever le niveau général des salaires en milieu rural.

Finalement, en dépit des efforts qui ont été faits, la croissance de la production agricole réalisée par les producteurs congolais est

restée, après tout, le fait d'une utilisation plus extensive des ressources en terre et en travail.

Pour la plupart des cultures, les progrès de productivité ont été alors dérisoires, voir négatif (voir tableau). Les conséquences en ont été évidemment importantes du point de vue de l'appauvrissement des sols, de la réduction de la jachère, qui, combinées avec la suroccupation des terres dans certaines régions due à la pression démographique, ont provoqué une dégradation structurelle de l'écosystème, dont les conséquences se font sentir après l'indépendance.

TABLEAU XV  
Evolution de la production agricole africaine  
1929-1956 (1929 = 100)

Produits	Superficies des terres cultivables	Rendement à l'hectare	production globale
Riz	290	99	284
Manioc	108	125	135
Maïs	137	77	106
Bananes	122	68	83
Patates douces	95	70	59
Arachides	351	59	207
Coton	265	260	690
Caoutchouc	397	128	508
Café	4391	54	2371
Haricots	137	95	132

Source: J.P.H. Peemans, Diffusion du progrès économique, p. 235; op. cité p. 44, Accumulation et sous-développement.

Il est important de souligner cette situation, parce qu'elle tend à indiquer que l'ampleur de la crise agraire que connaît le Congo après 1960, n'est pas un fait du au hasard ou circonstanciel. Elle a des racines historiques dans le système colonial, même si son ampleur a été masquée par l'euphorie des années d'or de la décennie d'avant l'indépendance et, surtout, par les transferts importants réalisés à cette époque par l'Etat colonial vers les régions rurales, pour y développer en vertu de sa nouvelle politique welfariste un système d'éducation élémentaire et de santé publique d'une ampleur incontestable.

Mais ce niveau de transferts ne correspondait nullement au développement de la base productive de l'agriculture et très souvent, les observateurs superficiels ont confondu l'un avec l'autre.

Le poids des éléments spécifiques au système colonial belge paraît donc avoir joué un rôle très important dans cette situation qui ne semble pas être inhérente à tous les systèmes coloniaux.

Comme point final, nous pourrions confirmer que l'échec de la politique de modernisation agricole a certainement joué un rôle important dans le processus de décolonisation.

La politique de modernisation ne devint jamais, par manque de résultats substantiels, un substitut à la politique d'indigénation qui tombait progressivement en désuétude. Par ce fait même, l'Administration perdit dès lors le contrôle d'un élément essentiel qui assurait son autonomie de décision à l'intérieur du sous-système dominant et face aux structures des pouvoirs métropolitains.

Le développement de la dynamique conflictuelle entre les petites bourgeoisies européenne et africaine, permit en premier lieu d'éléments idéologiques et politiques d'origine métropolitaine dans le chef des fonctionnaires européens soucieux de défendre leur statut, ensuite une radicalisation progressive dans le chef des petits fonctionnaires congolais, qui allait finalement déboucher sur une affirmation de type nationaliste (1) pour réclamer une indépendance immédiate et sans conditions en 1950.

(1) J. PH. Peemans, op. cit. p. 47.

## CHAPITRE II

### LE CONGO INDEPENDANT ET SON SYSTEME ECONOMIQUE

#### PREMIERE PARTIE

##### A. PERIODE TRANSITOIRE: 1960 - 1965

A la fin de la deuxième guerre mondiale, les pays afro-asiatiques libérés de la tutelle étrangère, ont presque tous inauguré leur indépendance par des difficultés économiques et financières.

Ce phénomène devenu presque général, avec des intensités variables, est allé de simples crises à la dégradation totale du secteur économique et financier. Il a été généralement précédé, voire escorté, de crises politiques et de troubles sociaux qui se sont manifestés par des grèves, des mutineries, des attentats pour aboutir à des coups d'Etat; il y est allé même à la prolifération des rébellions à travers le pays, aux sécessions et à un véritable éclatement de l'unité nationale.

Le Congo n'a pas échappé à ces circonstances. La crise politique et économique commença dans ce pays dès l'indépendance et ne devait connaître que de brefs répit.

La chronologie des événements ci-après, aura une incidence directe sur l'économie du pays.

## I La crise de l'indépendance (1960) (1)

### 1960

30	juin	Indépendance du Congo
6	juillet	Mutinerie de la Force publique (armée)
10	juillet	Intervention des troupes belges
11	juillet	Sécession du Katanga
5-9	septembre	Le Président Kasu-Vubu et le Premier Ministre Lumumba se révoquent mutuellement
14	septembre	coup d'Etat du Lt. Colonel Mobutu; formation du "Collège des Commissaires généraux"
9	décembre	Arrestation de Patrice Lumumba
14	décembre	Gizenga, Vice-Premier Ministre de Lumumba forme un gouvernement nationaliste à Kisangani

## II La guerre civile (1960 - 1965)

### 1961

17	janvier	Assassinat de Lumumba
26	avril	Arrestation de Moïse Tschombe, sécessionnaire katangais, libéré le 22 juin
2	août	Cyrille Adoula forme un "gouvernement d'union nationale"
13	septembre	Opération des "casques bleus" contre l'Etat Katangais
18	septembre	Mort accidentelle de Dag Hammarskjöld secrétaire général de l'ONU à Ndola
19	décembre	Cessez-le-feu au Katanga

### 1962

	janvier	Adoula révoque Gizenga et arrête les politiciens lumumbistes
13	décembre	Reprise des combats entre les "casques bleus" et les gendarmes katangais

(1) Elikia Mbokolo, "Le continent convoité", pp. 158-159, Ed. Etudes Vivantes, Paris-Montréal, 1980

## 1963

	janvier	Fin de la sécession katangaise
17	avril	Adoula forme un "gouvernement de réconciliation"
	décembre	Pierre Mulele, ancien ministre de Lumumba déclenche la guerre révolutionnaire au Kuilu

## 1964

6	juillet	Moïse Tschombe, nommé Premier Ministre forme un "gouvernement de salut public"
24	novembre	Intervention des belges à Kisangani

## 1965

13	octobre	Le Président Kasa-Vubu révoque Moïse Tschombe
24	novembre	Coup d'Etat du Général Mobutu qui s'attribue tous les pouvoirs

## I. SITUATION DE DEPART

A la fin de la période coloniale belge en 1959, la situation économique au Congo laisse apparaître des contradictions structurelles qui vont contrecarrer tout le processus du développement.

En effet, après que l'indépendance ait été acquise, il se posait alors la question de savoir si la petite bourgeoisie bureaucratique serait à la hauteur des responsabilités, capable d'entreprendre des réformes de structures qui s'imposait en ce moment.

A l'indépendance du Congo, la Belgique avait prévu des institutions politiques et financières comme il s'en trouve dans les démocraties occidentales: un gouvernement contrôlé par le parlement, une administration publique surveillée par une Cour des comptes, une Banque Nationale suffisamment autonome pour sauvegarder l'orthodoxie monétaire et financière, superviser ainsi les banques privées, contenir le crédit à l'Etat, administrer les réserves de change. Ce cadre institutionnel n'aura pour durée d'existence que deux mois. Un conflit entre l'espace politique et économique surgit alors pour le pays. Il contribua ainsi à la dislocation de l'Etat tout entier (voir tableau chronologique ci-dessus).

### 1. Les conséquences structurelles de la désintégration de l'Etat

Un encadrement insuffisant et mal préparé

La base de recrutement des nouvelles élites va être très étroite. Le personnel politique du nouvel Etat comprendra 60% d'anciens

fonctionnaires congolais de l'administration coloniale, 34% d'agents subalternes du secteur privé et 6% d'indépendants (artisans - journalistes) (1).

D'une façon générale, le personnel qui devait diriger ce grand pays, n'a pas dépassé le niveau moyen de l'enseignement secondaire.

Ce qui explique déjà au départ, la non préparation de ces cadres pour gérer les affaires de l'Etat.

TABLEAU XVI  
Personnel administratif en 1960

Personnel administratif	européen	africain
Fonctionnaires supérieurs	5.900	--
Fonct. de niveau intermédiaire		
- 1er rédacteur principal	1.690	9
- rédacteur principal	1.976	24
- rédacteur	774	726
Fonctionnaires inférieurs	--	10.791
Total	10.340	11.550

Source: F. BEZY, Les entreprises publiques au Zaïre, p. 7

Cette situation contraste avec celle des anciennes colonies françaises où les leaders africains, recrutés dans une élite intellectuelle, avaient derrière eux des carrières politiques, voire ministérielles.

Il manquait donc à ces cadres congolais les qualifications et l'expérience; ce qui a conduit à l'inaptitude de gérer les affaires de l'Etat.

## II. L'ECONOMIE: STRUCTURE ET EVOLUTION

En Afrique, sur le plan économique, le Congo se distingue par sa dimension et par l'ordre colossal de ses ressources naturelles.

Cependant, ce potentiel n'est que partiellement mis en valeur,

(1) F. BEZY, Les entreprises publiques au Zaïre, p. 67

surtout depuis l'accession de ce pays à l'indépendance.

Les matières premières, végétales ou minérales, constituent l'essentiel de l'économie, axée sur l'exportation.

Au lieu de reposer sur un seul produit, les exportations congolaises se répartissent entre les produits minéraux qui représentent près de 60% de la valeur totale et les produits végétaux qui en représentent 40%; en outre chaque groupe comprend une gamme assez variée de produits.

Aussi dans l'ensemble, les revenus des exportations se trouvent-ils relativement protégés des fluctuations des cours lorsque celles-ci n'affectent qu'un seul produit ou qu'un groupe de produits.

Le développement étant considéré en termes de transformation et mutation des structures, il conviendrait de procéder à l'examen des activités des principaux secteurs de l'économie du pays: le secteur de production orienté vers l'extérieur, la production pour le marché intérieur et enfin le secteur de distribution. Cet examen fournira des points de repère utiles à l'analyse des effets de la tentative de politique économique durant cette période

## **1. Le secteur de production pour le marché extérieur**

En premier lieu comme agent de pénétration de l'économie monétaire dans les économies de troc et ensuite comme moteur du développement économique, les exportations jouent un rôle prépondérant dans les économies de nos pays. C'est en tant que ressource de devises nécessaires à l'achat de biens d'équipement que ces exportations contribuent au développement. Dès lors, cette contribution dépend de la place qu'occupent les exportations dans l'économie nationale et de la structure de ce secteur. C'est donc sous ces deux aspects que nous examinerons l'activité exportatrice au Congo, avant d'en étudier les transformations.

### **1.1. Dépendance vis-à-vis de l'extérieur**

Si par destination, l'activité exportatrice est principalement orientée vers l'extérieur, l'exercice de cette activité reste, lui aussi, largement tributaire de l'étranger. Il s'agit là d'une caractéristique de l'économie congolaise dans son ensemble. Dans le cas des entreprises exportatrices, elles importent le matériel et les produits nécessaires à l'exportation agricole ou minière et au conditionnement des matières premières; ces importations vont du charroi automobile à l'équipement industriel, des pièces de rechange aux réactifs, aux engrais et à la plupart des produits phytosanitaires. De plus, le personnel de cadre et de direction, généralement composé d'expatriés, exige d'être rémunéré en devises à un niveau très élevé. Enfin, les services généraux et les bureaux d'études installés à l'étranger constituent également une source importante de dépenses en devises. Toutes ces dépenses constituent des frais de fonctionnement courant résultant d'une situation acquise.

Parmi les entreprises exportatrices, le complexe minier du Haut-Katanga (Gécamine) est incontestablement celui où la dépendance vis-à-vis de l'extérieur est la plus forte (1).

Des comptes de 1963 et de 1964, il ressort que 44% et 43% des recettes brutes ont été utilisées pour couvrir les frais connexes aux exportations et les autres dépenses en devises.

Pour l'ensemble des entreprises exportatrices, on ne dispose pas de renseignements aussi explicites ni aussi complets. Les comptes d'exploitation ne nous renseignent que sur les rémunérations en devises accordées au personnel expatrié et sur les importations réalisées directement par les firmes. De plus les comptes d'exploitation utilisés décrivent la structure des coûts au moment où l'augmentation des charges intérieures est particulièrement vive. Le degré de dépendance indiqué par ces données est donc nettement sous-estimé.

Cependant, les renseignements disponibles fournissent un ordre de grandeur et permettent d'établir une comparaison entre les différents secteurs.

En effet, selon la classification internationale type, les entreprises exportatrices sont regroupées sous les branches 0 et 1 reprise au tableau en annexe. La branche 0 étant consacrée à l'agriculture et l'élevage; la branche 1, aux industries extractives, le degré de dépendance est alors de 21,6% en 1965, et de 17,9% en 1966 pour l'agriculture d'exportation, tandis qu'il est de 31,3% et de 30,6% pour le secteur minier.

Ainsi donc, l'industrie minière où la technicité est plus poussée que dans l'agriculture, fait davantage appel à l'étranger et cela se traduit par une part plus grande du coût des expatriés dans l'ensemble des dépenses ainsi que par des importations plus importantes de matériel et de pièces de rechange.

Si l'on admet l'hypothèse selon laquelle les services payables en devises ne représentent que 3% des dépenses totales, on obtient des coefficients de dépendance de l'ordre de 23% pour les entreprises agricoles et de 34% pour l'ensemble des entreprises minières. Le coefficient atteint ainsi 43% pour le complexe minier (2) du Haut-Katanga.

Cette dépendance a rendu les entreprises exportatrices particulièrement vulnérable à toute limitation apportée à l'utilisation des devises. Elles ont eu aussi recours au crédit extérieur pour les investissements de grande envergure.

## 1.2. Détérioration des conditions financières

La détérioration a eu comme conséquence plus générale l'évolution divergente des coûts et des recettes.

Un des premiers éléments de la hausse des coûts réside dans

(1) P. DUPRIEZ, Contrôle des changes et structures économiques, Congo 1960-1967, p. 177

(2) Ibidem, p. 164.

l'évolution de la fiscalité. Les droits de sortie frappant les exportations ne peuvent mettre en cause: ils ne furent pratiquement pas modifiés entre 1958 et 1965.

Jusqu'en 1965, la structure des ces droits fut pratiquement inchangée; elle serait restée pendant toute la période s'il n'y avait eu les prélèvements plus importants effectués sur les produits miniers. Par contre, la hausse des prix de gros est particulièrement imputable aux modifications de la taxe de consommation chaque fois que la demande était inélastique, l'accroissement de la pression fiscale était répercuté sur les acheteurs et cette répercussion déclenchait un mécanisme de hausse des prix.

L'évolution des charges salariales a également contribué à détériorer la situation financière des entreprises. Par deux fois, l'indice du salaire minimum a dépassé celui du taux de change qui déterminait le volume des recettes des entreprises exportatrices. Dès 1960, le taux de rémunération s'est élevé à l'indice 130, anticipant ainsi d'un an sur le taux de change qui ne fut adapté qu'en 1961 (1).

A ce moment, l'indice des rémunérations fut également relevé et porté aux taux de 188, puis de 234 en juin 1963. Il fallut donc attendre la dévaluation de novembre 1963 pour que les deux indices fussent ramenés à des taux voisins. Dès 1966, les rémunérations s'élevèrent à nouveau dépassant largement le change appliqué aux exportations.

Dans certaines entreprises installées en milieu rural où l'absentéisme partiel était particulièrement important, ces charges ont entraîné des frais considérables. Bon nombre de travailleurs limitaient leur présence au travail au temps requis pour bénéficier de certains avantages indirects et gagner la somme d'argent nécessaire aux achats qu'ils envisageaient de faire. Des situations de ce genre, qui se rencontraient principalement dans les plantations de thé au Kivu, ont entraîné un accroissement sensible des frais généraux des entreprises (2).

L'élévation des coûts de transport constitue également un facteur de la hausse des coûts intérieurs. Jusqu'en 1963, les frais de transport n'ont fait que soutenir la hausse des coûts. Par ailleurs, la hausse des prix des biens d'approvisionnement dépassa largement le taux officiel de dépréciation du franc congolais.

Le résultat global de l'action de ces différents facteurs de hausse sur les coûts de production des exportateurs ne peut être mesuré avec exactitude.

La dégradation de la situation n'a pas atteint tous les exportateurs avec la même intensité. Dans l'ensemble cependant, le taux d'augmentation des coûts intérieurs fut supérieur aux taux de dépréciation de la monnaie congolaise au marché officiel et les grandes entreprises ont surtout misé sur leurs dépôts que de solliciter des crédits bancaires excessifs.

(1) Rapport annuel 1963-1969, p. 113, Banque Nationale Congolaise

(2) H. LECLERCQ, L'inflation, sa cause: le désordre des finances publiques, in Indépendance, Développement, p. 147

### 1.3. Les recettes

Si l'évolution des coûts obéit principalement à des facteurs internes, l'évolution des recettes dans cette branche est commandée par les cours des produits exportés sur les marchés étrangers et par le taux des devises en monnaie nationale.

Pendant les deux premières années qui ont suivi l'accession du pays à l'indépendance, les effets néfastes de la dégradation de la situation intérieure furent aggravés par la détérioration des cours sur les marchés étrangers (voir graphique).

Ce n'est qu'à partir de 1962, pour les produits miniers, et de 1963, pour les végétaux, que les cours ont commencé à se redresser. Il fallut toutefois attendre 1963 et 1964 pour que ceux-ci retrouvent le niveau de 1960. A la suite de tensions sur le marché des non-ferreux, la hausse fut très nette et très vive pour les produits miniers, tandis que les produits végétaux n'ont guère dépassé le niveau de 1958-1959. Pour le café, l'amélioration fut cependant très sensible, car la situation de 1959 à 1961 était particulièrement mauvaise.

Pour le caoutchouc, au contraire, la baisse des cours, à peine ralentie de 1963 à 1965, n'a cessé de peser sur les recettes des producteurs.

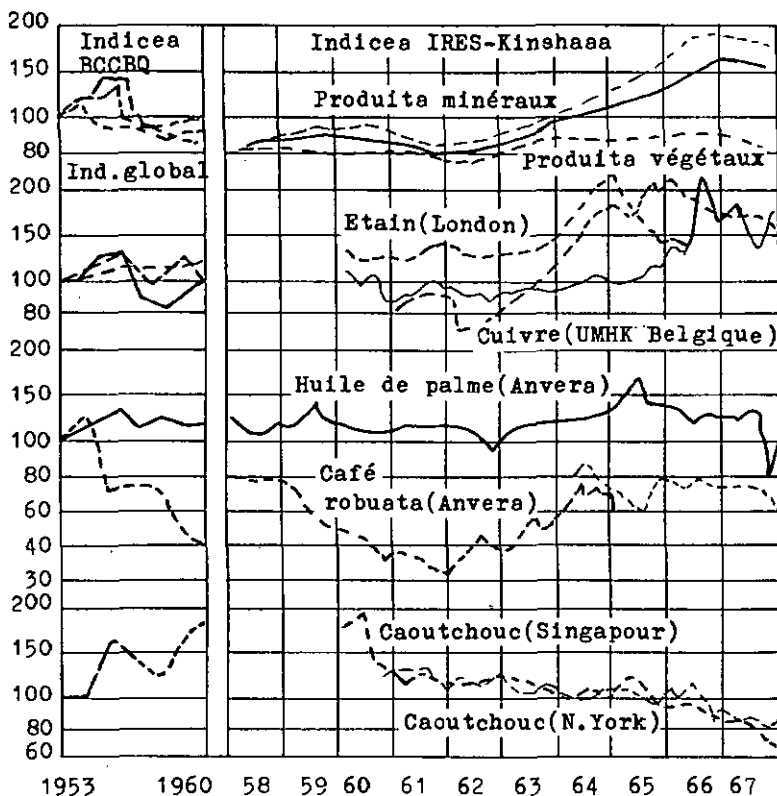
Ces recettes furent également déterminées par le taux officiel du franc congolais. Jusqu'à la réforme du 24 juin 1967, ce taux a subi deux modifications. D'abord au pair avec le franc belge, le franc congolais fut porté au taux de 65 francs congolais = 1 dollar U.S. ou 130 francs congolais = 100 francs belges, le 5 novembre 1961. Ensuite, le 9 novembre 1963, le taux acheteur, appliqué aux exportations, fut établi à 300 fr. congolais = 100 fr. belges = 2 dollars U.S., le taux fut donc multiplié par trois, par rapport à 1960. (Voir tableau de l'évolution des recettes d'exportation en monnaie nationale de quelques produits d'exportation de 1960 à 1967).

Dans l'ensemble, le cuivre et le zinc, sont les seuls produits d'exportation où les recettes ont évolué plus favorablement que les coûts dont la hausse fut d'ailleurs partiellement limitée grâce à la dimension de la société productrice et à sa localisation au Katanga.

La hausse des cours de l'étain ne parvint guère à compenser la hausse des coûts intérieurs, si on tient compte des frais entraînés par les troubles politiques, l'occupation militaire, le pillage et l'exploitation illégale des gisements. La hausse des coûts et des charges d'exploitation des exportateurs de produits végétaux entraîna une détérioration rapide de la situation financière des entreprises agricoles. Malgré les efforts de rationalisation de quelques-unes d'entre elles et malgré certaines améliorations de la qualité des fruits traités, la situation de beaucoup de sociétés agricoles devint critique à la veille de chacune des dévaluations au point que plusieurs des bilans déposés en 1963 et en 1966-1967 étaient déficitaires.

GRAPHIQUE N<sup>o</sup> 7:

Evolution des cours des principaux produits exportés par le Congo (1958-1967)



Source: Indépendance, inflation, développement p. 713, et rapport annuel B.N.C. 1963-1969 p. 113

#### 1.4. Transformation de la structure de production

Dans ce secteur, on distingue trois types de producteurs: a) les cultivateurs congolais, b) les colons et c) les entreprises de petite ou de moyenne importance et les sociétés disposant de capitaux considérables et rattachées à des groupes financiers étrangers.

Les premiers vendent les produits de leurs récoltes à des intermédiaires ou à des sociétés installées dans la région de culture. Leur production porte principalement sur le coton, l'unréné et le punga, les fruits de palme et les palmistes; ils s'intéressent également à la culture du café. Ce groupe, malgré son intégration dans l'économie monétaire, ne bénéficie d'aucune opération de crédit pour sa production.

Quant aux seconds, ils pratiquent la culture sur leurs propres plantations et effectuent le premier stade du conditionnement de leurs récoltes. Ils traitent surtout le café, le thé et les fruits de palme. Dans une moindre mesure, ils traitent la papaïne et le quinquina.

Les banques se sont beaucoup intéressées aux colons et entreprises de moyenne importance et n'ont fait aucun obstacle à leur consentir des crédits.

Le dernier groupe de producteurs se compose d'entreprises agricoles et d'entreprises minières.

Les unes s'intéressent principalement à l'huile de palme, au caoutchouc, au cacao et au bois dont elles assurent la majeure partie de la production. Dans une moindre mesure, elles pratiquent la production du café et la culture du thé sur une grande échelle. Un équipement adéquat permet à ces entreprises de traiter les produits récoltés à tous les stades de conditionnement préalable à l'exportation et d'en assurer le transport dans les meilleures conditions.

Les autres assurent la totalité de la production minière du Congo. Suivant la nature des produits, des minerais traités; les procédés d'extraction sont peu ou très peu mécanisés et le conditionnement va du simple triage des minerais à la métallurgie la plus élaborée.

Ce dernier groupe vit des crédits de financement extérieur.

Cette distinction s'avère indispensable si on veut expliquer les transformations qui se sont manifestées après l'accession du pays à l'indépendance. En face d'une détérioration de la situation générale, le comportement des producteurs paraît être influencé principalement par leur position dans la structure économique. C'est donc bien cette influence réciproque de la structure sur les comportements et des comportements sur la structure qu'il faut tenter de faire ressortir de l'observation des faits lorsqu'on veut expliquer l'évolution et les transformations de l'activité exportatrice durant cette période transitoire.

##### a) Les cultivateurs congolais

Le faisceau D du graphique No 8 illustre leur production. C'est le secteur qui a subi la réduction la plus sensible entre 1960 et 1967.

Si la réduction de l'activité des paysans ne s'explique qu'en référence à l'ensemble du contexte socio-économique qui est le leur, on peut cependant privilégier certains éléments d'ordre économique qui

paraissent avoir exercé une influence déterminante sur le comportement des cultivateurs. Le facteur principal semble résider dans la détérioration du pouvoir d'achat des paysans produisant pour l'exportation.

Sans qu'il soit possible d'appuyer par une vérification mathématique l'hypothèse d'une élasticité positive de l'offre par rapport au prix, on peut avancer que le comportement des agriculteurs congolais constitue une réponse rationnelle aux modifications de leur revenu monétaire. Des comportements similaires ont pu être observés dans d'autres communautés (1) et le caractère "économique" du comportement du paysan africain semble bien établi.

La thèse de l'absence d'élasticité-prix ou d'élasticité-revenu ont encombré la littérature économique consacrée aux pays sous-développés et ont inspiré des politiques restrictives en matière de prix.

Pour le cultivateur, les termes de l'échange nets désignent le rapport entre les prix des biens de consommation qu'il veut acheter. Ce prix est comparé à son revenu monétaire (prix payé à sa production), ce qui détermine son pouvoir d'achat. Si on tient compte du rendement individuel, on arrive à établir un rapport qui se rapproche des termes d'échanges factoriels simples. En réalité, dans les variations de la production par individu, il est assez difficile de dissocier ce qui résulte d'une modification de la productivité du facteur travail de ce qui provient de la quantité de ce facteur consacrée à la production dira Dupriez (!). On se référera alors à la notion de "capacité d'acheter" du producteur dont les modifications résultent aussi bien d'une variation de la quantité de facteur-travail que d'un changement de la productivité de ce facteur. Pour le producteur, la "capacité d'acheter" tirée de ses récoltes mesure le rapport entre le revenu total procuré par ses cultures (quantité x prix) et les quantités de biens de consommation qu'il peut obtenir avec ce revenu (compte tenu de leur prix).

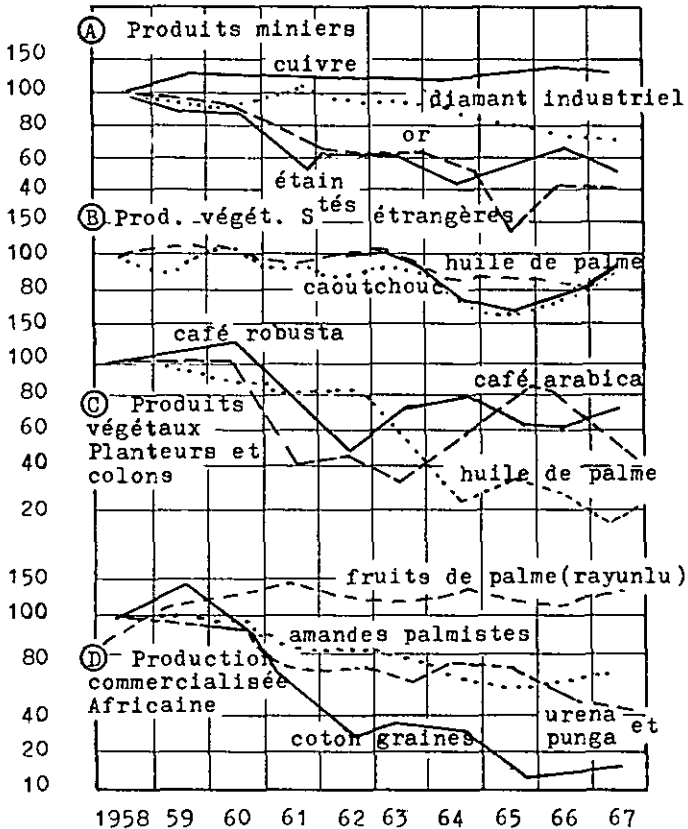
Au Congo, pendant la période de 1960 à 1967, les cultivateurs vendaient leurs produits destinés à l'exportation, à des prix limités par les cours en vigueur sur les marchés internationaux et bloqués par le taux officiel dans le pays. Aussi, ces prix ne furent-ils sensiblement relevés qu'à l'occasion des dévaluations. Par contre, les pressions inflationnistes ne cessaient d'entraîner une hausse quasi continue des prix des biens de consommation courants. Devant cette détérioration de leur revenu réel, les paysans ont réduit leur offre, si bien que la détérioration de leur "capacité d'acheter" apparaît encore plus profonde que celle de leurs termes d'échange nets.

D'autre part, les produits agricoles destinés à la consommation intérieure ont connu une hausse des prix continue, en réponse à l'accroissement de la demande intérieure. On observa donc, en même temps, une détérioration du revenu réel et une baisse relative du revenu nominal des paysans produisant pour l'exportation, par rapport

(1) G. Verhaegen, Le paysan africain: "homme traditionnel" ou "homme économique", mars 1961, p. 100-120

GRAPHIQUE No 8

Evolution de la production destinée à l'exportation  
1958-1967 (Indice de base 1958 = 100)



Sources: Indépendance, Inflation, Dévelop. chap. 7

à celui des cultivateurs de produits vivriers destinés au marché local.

A l'intérieur de certaines limites, imposées par les techniques de production et par la soumission aux conditions climatiques, le paysan a adapté l'offre de ses produits aux variations de son revenu.

Chaque fois que le revenu s'est détérioré sans possibilités de compensation, on assista à une réduction considérable des cultures et des récoltes. La cas du coton, dans la majorité des régions cotonières, constitue un exemple typique de cette attitude. Mais la sensibilité des cultivateurs aux variations de leurs revenus ne se manifesta pas seulement par une réduction de la production. A certains endroits, on assista à une substitution d'activité basée sur le jeu des prix relatifs. Dans la région de Gandajika et dans tout le Sud-Kasaï, l'immigration massive et les injections monétaires du trafic des diamants ont stimulé la demande des produits vivriers et en ont porté le prix à des niveaux élevés, tandis que le coton restait à des prix dérisoires. Devant cette situation, de nombreux cultivateurs ont réorienté complètement leur activité en délaissant le coton au profit des cultures vivrières. Cette initiative leur a ainsi permis de réajuster leur revenu monétaire et de maintenir stable leur revenu réel.

La fraude à l'exportation apporte également un élément de plus: les revenus élevés procurés par le trafic ont poussé les paysans à accroître ou maintenir leur offre de produits. Les habitants des régions restées pendant plusieurs années à l'écart des circuits commerciaux, comme certains villages proches de la frontière angolaise, ont recommencé à livrer des fruits de palme et des palmistes au marché, attiré par les prix élevés que leur offraient les trafiquants et par les biens de consommation qu'ils leur présentaient.

Dans le Mayumbe, la fraude a maintenu au travail une partie de la population, en revalorisant leurs revenus réels par l'élévation des revenus nominaux. Dans cette région, les paysans choisissaient de vendre leurs produits au marché officiel ou au marché non contrôlé greffé sur la fraude à l'exportation, suivant que le terme d'échange était favorable dans l'un ou l'autre marché.

La modification du revenu réel semble donc avoir joué un rôle déterminant dans le comportement des producteurs congolais. D'autres facteurs, comme les conditions de transport ou le relâchement de la pression administrative ont joué également un rôle non négligeable, mais plutôt comme condition que comme cause.

La détérioration du réseau routier constitue un handicap certain, mais la volonté de produire et d'assurer la commercialisation de la production agricole peut y suppléer. Ainsi dans le Bas-Congo, écrit E. Mdongola (1) des communautés villageoises ont entrepris elles-mêmes des travaux pour permettre l'évacuation des produits vivriers récoltés. De même la disparition de l'encadrement technique, et le relâchement de la pression administrative ont largement contribué à réduire le rendement individuel des cultivateurs. Mais en revanche, ils ont permis aux stimulants monétaires de jouer plus librement.

(1) E. Mdongola, Mutation structurelle de l'économie traditionnelle

Si avant 1958, le système de production répondait difficilement aux variations des revenus, c'est précisément parce qu'il était enfermé dans un réseau de contraintes et de mesures administratives. Débarassé de toute pression de ce genre, le paysan congolais a considéré l'acquisition d'un revenu monétaire comme l'objectif principal de son comportement économique.

Cette notion de "capacité d'acheter" et la notion du prix perçu aussi bien en terme de prix-comparés qu'en termes de prix réels, au stade de l'accumulation, le paysan adapte son offre de produits aux variations du revenu réel.

Dans la mesure où, par sa production et sa consommation, il participe à la fois à l'économie d'échange et à une organisation reposant sur l'autosubsistance, il est beaucoup plus libre dans son comportement; bénéficiant d'une position de replis dans l'auto-subsistance, il peut répondre à la détérioration de son revenu par la diminution de sa contribution à l'économie monétaire.

Il y a là effectivement dualisme en ce sens que, pour toute une catégorie d'individus, coexistent deux types de sollicitations ou de motivations, chacun d'eux ayant sa rationalité propre. Les motivations qui concernent l'organisation sociale coutumière ne répondent pas aux critères de l'"homo economicus", sans être pour autant irrationnelles.

Le recours à la notion de terme d'échange du producteur permet de formaliser cette attitude et d'en préciser le mécanisme. Il semble que ce soit l'évolution des termes d'échange nets qui agissent d'abord sur le comportement du cultivateur. Stables ou maintenus dans certaines limites, ils n'induisent, par eux-mêmes, aucun changement notable. Si leur détérioration atteint le seuil en dessous duquel les revenus monétaires ne permettent plus de se procurer certains biens désirés, la réaction des agriculteurs se traduit par une désaffection vis-à-vis des cultures et par une diminution des rendements individuels. La détérioration initiale s'aggrave alors au niveau de la "capacité d'acheter" et le revenu réel procuré par la culture devient à ce point dérisoire que l'inactivité ou l'absence d'activité dans le cadre de l'économie moderne paraissent préférables au travail. Si, par contre, les termes d'échange s'améliorent nettement, ils peuvent entraîner un effort accru et élever le rendement individuel. On assiste alors à une amélioration de la "capacité d'acheter" plus que proportionnelle à l'amélioration initiale. Le cultivateur congolais ne bénéficiant d'aucun crédit de production, mise dès lors sur sa seule "capacité d'acheter" en terme des prix ou du revenu qu'il reçoit de ses récoltes.

Dans le cas précis de ce secteur de production d'exportation, bon nombre de cultivateurs ont abandonné la culture d'exportation pour s'adonner à la culture vivrière et ce, en fonction des prix relatifs.

---

dans le Bas-Congo sous l'impact de la colonisation et de la décolonisation, p. 25.

# STRUCTURE DE PRODUCTION

— Exportation et relations avec l'étranger

--- Flux réels

◇ Marchés

▭ Principaux producteurs

Grandes Sociétés  
Agricoles

Grandes Société  
Minières

Colons  
Planteurs

Cultivateurs  
congolais

Entreprises  
Petite et moyenne  
importance

Traitement  
des  
produits à  
tous les  
niveaux

Conditionnement  
et vente directe

Conditionnement  
et vente directe

Marché  
intérieur

Marché  
d'exportation

Groupes financiers

Marché  
d'importation

b) Les colons et les propriétaires d'entreprises de moyenne importance

Leur contribution à la production d'exportation est illustrée par le faisceau C du graphique No 8. Le secteur s'est trouvé dans une position intermédiaire entre celle des cultivateurs congolais et celle des grosses unités de production. Moins résistants que ces dernières, les colons et planteurs ont été plus durement affectés par les difficultés rencontrées: difficultés dues aux troubles politiques qui ont provoqué le départ de plusieurs d'entre eux, difficultés de trésoreries dues à la hausse des coûts intérieurs et au blocage par le manque de crédits, des recettes en monnaie nationale, difficultés enfin, de s'approvisionner en produits importés. Sans ressources financières et humaines comparables à celles des sociétés importantes, beaucoup ne purent surmonter ces obstacles. Par contre, la dimension réduite des exploitations leur laissait plus de souplesse dans l'adaptation aux conditions nouvelles, ce qui leur évita de disparaître complètement.

L'adaptation se fit sur le double plan des conditions de production et des voies d'exportation comme l'indique Dupriez (1).

En premier lieu, on assista à une rationalisation des conditions d'exploitation: unité de direction et sélection des meilleures plantations. Le départ des planteurs, qui ont quitté leurs exploitations en 1960 ou lors de l'une ou de l'autre période de troubles politiques, a fourni l'occasion d'un regroupement des plantations dont plusieurs furent exploitées par un seul gérant. En même temps, les efforts ont été concentrés sur les plantations les plus rentables au détriment des autres moins productives.

Mais ces progrès n'apparaissent pas dans les statistiques officielles d'exportation, car dans les régions proches des frontières, l'adaptation s'est également réalisée sur le plan des voies d'exportation. La majorité des produits agricoles provenant du Kivu central, du Nord-Kivu, du Kibali-Ituri et une partie de la production de l'Uelé ont été exportés en dehors de tout contrôle douanier et financier. Ce détournement a largement permis aux planteurs d'effectuer des achats directs des produits d'importation.

L'adaptation a donc aussi permis de maintenir en activité de nombreuses exploitations, condamnées à disparaître, si la fraude ne leur avait ouvert d'alléchantes perspectives de profit.

Cependant cette forme d'opération comportait de sérieux inconvénients. Le caractère lucratif de l'opération renfermait un danger évident en tolérant une mauvaise utilisation des facteurs de production. La possibilité de se procurer des revenus monétaires élevés par le canal de la fraude a permis de continuer l'exploitation de plantations marginales, ce qui allait à l'encontre de l'effet positif attendu de la rationalisation des conditions de production.

L'ampleur connue de la fraude impliqua d'autres conséquences plus graves au plan national. En grévant le gouvernement central d'impor-

(1) P. Dupriez, Contrôle des changes et structures économiques, Congo 1960-1967, 1970, p. 194-196.

tantes ressources en devises, elle accentuait encore l'insuffisance des produits importés. Aussi, aggrava-t-elle la situation économique du pays au seul profit de quelques exportateurs qui orientaient toute leurs activités vers l'extérieur et conservaient à l'étranger une part importante de leurs recettes en devises.

Pour ne pas trop recourir au crédit intérieur, une partie de ces devises étaient réintroduite dans le pays par le canal du marché parallèle, les devises bénéficiaient alors d'un taux de change très avantageux. C'est ainsi que pour des motifs de transaction, de spéculation ou tout simplement d'épargne, en vue d'un départ définitif, les exportateurs se sont constitués des encaisses en devises étrangères.

La production d'huile de palme dans les petites exploitations ne cessa de se réduire, celle du café recensée par les organismes officiels diminua également; la production totale estimée, accuse un recul.

### c) Les grandes sociétés

Comme dit plus haut, il s'agit ici de sociétés disposant de capitaux considérables et rattachées à des groupes financiers étrangers. On y distingue les entreprises agricoles et les entreprises minières.

La production de ce secteur apparaît au faisceau B du graphique No B pour les entreprises agricoles et au faisceau A pour les entreprises minières. De tous les minerais extraits par le complexe minier du Haut-Katanga, on ne retient que le cuivre, considéré comme produit principal et dont l'extraction commande celle des autres minerais.

Dans l'ensemble, la production de ces sociétés s'est beaucoup mieux maintenue que celle des deux secteurs envisagés précédemment. La baisse observée depuis 1965 trouve son origine dans l'incidence de la fraude sur le marché du diamant.

Viennent ensuite les entreprises agricoles dont la production était également en progrès avant qu'éclate la rébellion de 1964. Leur situation qui s'améliorait remarquablement, s'est brusquement détériorée avec l'éclatement de la rébellion en juillet 1964 et la reprise qui s'amorçait en 1966 fut à nouveau interrompue par les événements politiques de juillet-août 1967.

On peut ranger dans un groupe, l'ancienne Union Minière du Haut-Katanga et ses filiales, exploitant le cuivre et les minerais associés, et la Miba, exploitant les diamants de Lubilasch. Les entreprises étaient le principal sinon le seul foyer d'activité économique du Sud-Katanga et du Sud-Kasaï. Elles pouvaient réaliser des recettes considérables et constituaient la principale ressource budgétaire pour l'autorité politique. Elles bénéficiaient en outre d'une administration interne bien organisée et d'une infrastructure propre qui leur permettait de faire face aux situations les plus détériorées.

Dans un second groupe, on peut classer toutes les sociétés minières et les sociétés agricoles, beaucoup plus sensibles à la détérioration du climat politique et administratif, et qui ont connu des situations

nettement plus dégradées. Devant les difficultés financières qu'elles traversaient, l'insuffisance du personnel technique, la pénurie de biens d'approvisionnement et le manque de pièces de rechange, elles ont dû, pour se maintenir, réorienter leur activité de façon à faire face aux problèmes immédiats.

Sur le plan de l'organisation, devant la détérioration des circuits commerciaux fonctionnant précédemment dans les zones qu'elles occupaient, les sociétés minières et agricoles ont dû renforcer ou établir leur propre système de distribution. Ainsi la pénétration économique s'affaiblit, car les échanges monétaires tendent à s'effectuer en circuit fermé autour de l'entreprise qui, elle, affermit son autarcie. Cette autarcie a encore été renforcée par l'orientation qui lui a été donnée. En effet, l'approvisionnement sur le marché local étant de plus en plus difficile, les entreprises ont dû s'orienter vers les marchés étrangers. De plus, l'autonomie des entreprises, que les circonstances avaient déjà renforcées fut ainsi orientée vers l'extérieur et le caractère d'enclaves des entreprises exportatrices s'en trouve accentué.

L'application de ce régime aboutit à rendre officiel la tendance à l'autonomie de la balance des paiements (transaction des opérations courantes) de ces entreprises (1). Cette consécration de l'autonomie de la balance des paiements intervient au moment où la politique des groupes auxquels appartiennent la plupart de ces entreprises était d'accommoder la priorité aux activités exportatrices, de façon à s'assurer le maximum de recettes en devises. Ces entreprises ont joué, en matière de développement économique, un rôle simplement "permissif", au lieu de remplir celui d'"unité motrice" qui aurait dû être le leur.

En effet, leur activité a simplement permis d'effectuer un minimum d'importation sans être, par elle-même, à l'origine d'un processus de développement économique. On ne s'est guère préoccupé d'intégrer l'activité dans un processus dynamique de développement.

### 1.5. Les modifications de structures

Les comportements des différents producteurs n'ont pas été sans induire des modifications importantes dans les relations structurelles antérieures. Il faut maintenant rechercher dans quel sens cette évolution a infléchi la structure existante.

Victimes d'une détérioration rapide de leurs revenus réels, de nombreux paysans ont renoncé aux échanges monétaires (2). Le mouvement de replis vers le milieu traditionnel a été facilité par la rupture de la plupart des liens qui unissaient les milieux ruraux aux milieux

(1) M. BYE, L'autofinancement de la Grande Unité Internationale et les dimensions temporelles de son plan, Revue d'Economie Politique, 1957, p. 303

(2) Ch. Comeliau, Fonction économique et pouvoir politique, La province de l'Uelé en 1963-1964, IRES Lovanium, Kinshasa, p. 97, 1965.

urbanisés et par le fait que la participation à l'économie monétaire n'était nullement indispensable à l'existence des sociétés rurales dans leur forme actuelle.

L'évolution d'ensemble de la production agricole d'exportation correspond ainsi à un certain renforcement du dualisme socio-économique initial. Mais il y a des exceptions.

Lorsqu'ils ont pu revaloriser leur revenu réel, les cultivateurs ont augmenté leur offre. Au lieu d'être marginale, la contribution apportée par l'économie monétaire à la satisfaction des besoins matériels est devenue importante, voire essentielle. De ce fait, la pénétration de l'économie monétaire gagnait en profondeur et, en quelques endroits encore trop rares et trop limités, on assista à un progrès vers l'intégration économique.

Le second aspect de l'intégration recherchée est d'axer sur le développement économique du pays, l'activité des entreprises étrangères qui opèrent au Congo. En ce sens, l'affirmation de leur caractère autarcique et l'orientation délibérément extérieure qu'elles ont prise constituent un recul certain.

Quelques précisions sur le rôle des entreprises étrangères dans l'ensemble des fonctions économiques dans ce pays s'avère nécessaire.

Tout d'abord, les grandes entreprises jouissaient d'une puissance considérable. Cette puissance leur venait de l'importance qu'elles ont prise dans l'activité moderne et, en ce qui concerne le monopole qu'elles détenaient en matière d'exportation. Leur puissance était renforcée par un haut degré de concentration et par la dimension considérable de quelques-unes d'entre elles. A lui seul, le complexe minier du Haut-Katanga a fourni, en 1965, 11 milliards de francs belges en devises, soit 67% de l'ensemble de ces recettes. En 1967, ces recettes s'élevaient à 14,1 milliards de francs belges, soit 64,6% des recettes totales d'exportation (1).

Traduite en acte, cette puissance a conféré à ses détenteurs un véritable pouvoir économique.

Jusqu'en 1966, l'Etat congolais a rarement eu l'occasion et la possibilité d'orienter l'activité de ces firmes. Au contraire, celles-ci ont pu, dans plusieurs circonstances, infléchir les décisions de l'Etat. C'est ainsi qu'en matière d'impôt direct, les entreprises sont parvenues, en 1964, à négocier un allègement considérable de leurs obligations fiscales (2). C'est ainsi également qu'en matière de crédit et de contrôle des changes, des institutions politiques ont été dépossédées de leur compétence en faveur d'organes techniques auxquels les entreprises trouvaient plus facilement audience (3).

(1) Le rapport annuel de 1967 de la Banque Nationale indique encore des montants supérieurs (70% la contribution du complexe minier du Katanga).

(2) Voir Indépendance, Inflation et Développement, op. cité.

(3) P. DUPRIEZ, Structure des dépenses en devises, p. 147.

Ces exemples démontrent à suffisance comment les entreprises étrangères sont parvenues à orienter les décisions de l'Etat dans un sens conforme à leurs intérêts.

Ces cas sont autant de modalités, cités par M. Bye (1), de l'affirmation de l'autonomie des plans et des comportements de la Grande Unité Internationale à l'égard des économies sous-développées sur le territoire desquelles elle contrôle des établissements. Cette affirmation d'autonomie n'est elle-même que la manipulation d'une forme particulière du pouvoir économique des entreprises étrangères. A côté de celui qu'elles exercent normalement dans le cadre du marché, le pouvoir économique s'est manifesté au niveau de la communauté nationale (2).

En raison de leur dimension, les entreprises s'avéraient détentrices d'une puissance économique considérable. Pendant un certain temps, leur volonté d'utiliser cette force conformément à leurs objectifs ne rencontra guère de résistance du côté des administrations publiques et leur puissance devint, dans le plein sens du terme, un pouvoir économique. En matière d'exportation, les entreprises étrangères le détenaient sans partage et la principale limite de ce pouvoir économique résidait dans le fait qu'elles étaient plusieurs à le détenir.

Dès lors, il n'est guère possible de conclure par une interprétation unique des mutations observées. Elles furent nombreuses et agirent en sens divers: renforcement du dualisme socio-économique et pénétration plus profonde de l'économie monétaire, soumissions des activités à des impulsions données par des centres de décisions extérieurs et sauvegarde de l'ensemble de l'activité économique, exercice d'un pouvoir économique quasi illimité par les firmes étrangères et tendance de l'Etat à récupérer ce pouvoir au profit des nationaux, d'où le blocage du mécanisme de crédit au niveau des banques privées. Si le résultat final de ces transformations n'apparaît pas encore de façon évidente, celles-ci n'en furent pas moins très profondes et ont considérablement modifié la structure de l'économie congolaise.

## 2. Le secteur industriel orienté vers le marché intérieur

Nous examinerons les transformations qui apparaissent dans ce secteur, communément désigné sous le nom d'industrie manufacturière, prise dans une acception très large qui concerne toute l'activité produisant l'ensemble des biens transformés offerts sur le marché intérieur.

(1) Voir M. BYE, op. cit. p. 185.

(2) A. JACQUEMIN, Le pouvoir économique de l'entreprise, Louvain 1965, p. 66.

## 2.1. Situation de départ

Le degré d'industrialisation d'un pays peut être apprécié par la contribution de l'industrie au produit intérieur. En 1959, la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut commercialisé est estimé à 5,4% au Congo; ce qui situait ce pays parmi les plus industrialisés d'Afrique à l'exception de l'Afrique du Sud.

En 1959, l'industrie manufacturière, au sens strict, représentait 10% de la production commercialisée de biens et l'ensemble de la production industrielle pour le marché intérieur en représentait 21% (voir tableau XVII ci-dessous).

TABLEAU XVII  
Contribution de l'industrie manufacturière  
au PIB dans quelques pays africains  
(en millions de \$ US)

Pays	Années	P. I. B.	Industrie Valeur	Manufac. en %
A.O.F.	1956	2.457	41,1	1,7
Kenya	1957	480	23,3	4,9
Tanzanie	1957	406	5,2	1,3
Nigéria	1956	2.186	89,4	4,1
	1961	2.839	154,8	5,5
Congo	1959	1.306	62,4	4,8
(Kinshasa)		1.163	62,4	5,4

Source: Travaux effectués par M. Laporte, Bulletin trimestriel de la Banque Nationale du Congo, 1968, No 1.

La grande variété des produits fabriqués au Congo constitue également un bon indicateur de l'importance de l'industrie manufacturière. Cependant l'orientation qui lui a été donnée traduit un certain déséquilibre structurel. En 1959, environ 70% de la production manufacturière était constituée de biens de consommation. Il était dès lors nécessaire de recourir largement à l'importation pour approvisionner en biens d'équipement et en matières premières non seulement l'industrie manufacturière, mais toute l'activité économique.

L'exemple le plus frappant de ce déséquilibre structurel est fourni par l'importance excessive de l'industrie manufacturière. L'industrie textile occupe la seconde place avec 16% de la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière; la production de tissus de coton constitue la plus importante activité de cette industrie. Viennent

ensuite la production alimentaire avec principalement le sucre, les huiles et graisses de consommation (V.A. 10%), l'industrie de la chaussure (V.A. 8%), du tahac (V.A. 6%) et de la savonnerie (V.A. 3%) (1). Les industries d'équipement et d'approvisionnement occupaient une position nettement inférieure à celle de la grande consommation.

En 1959, la production du ciment représentait 9% de la valeur ajoutée par la production manufacturière totale, les fabrications métalliques mises sur le marché représentait également 9% et les produits chimiques 8%. Ce dernier secteur, qui s'est principalement constitué en amont de la Générale des Minerais, produit de l'acide sulfurique, du chlorate de soude, et des explosifs.

Enfin, l'importance de l'industrie réside également dans la capacité de satisfaire la demande intérieure. B. Luabeya-Kabeya (2) nous donne la possibilité de comparer la consommation à la production locale et nous permet ainsi d'obtenir un coefficient de couverture de la consommation par la production locale (voir tableau: couverture de la consommation par la production locale, annexe).

Dans le cas du sucre, l'offre totale (production + importation) est supérieure à la consommation intérieure: c'est ainsi qu'en 1959, une partie (2.500 t) de la production congolaise était exportée. Cette situation correspond en cette période à l'entrée en activité, dans l'Est du pays, d'une deuxième entreprise de production de sucre: pour les années antérieures, le coefficient de couverture était d'environ 70%. Dans le cas du ciment, le coefficient de 85% atteint en 1959, résulte d'une hausse des importations due à une réduction des investissements à la veille de l'accession du pays à l'indépendance. Le coefficient moyen de couverture pour les années 1955-1959 n'était que de 77%. Malgré ces restrictions, il est évident que les produits de fabrication locale avaient supplanté les importations dans de nombreux cas, principalement des biens de consommation, et les avaient presque complètement remplacé dans certains autres, comme la bière, les cigarettes, les fûts métalliques et le savon.

Les différents facteurs qui ont permis le développement exceptionnel de l'industrie manufacturière au Congo sont bien connus: les conventions internationales régissant le commerce dans le bassin du Congo ne permettaient d'accorder aucune protection aux exportateurs belges désireux d'exporter vers le Congo. Aussi s'arrangèrent-ils d'installer sur place des entreprises qui, grâce à la protection du pouvoir colonial, pouvaient court-circuiter la concurrence étrangère. Deuxièmement, la protection des industries implantées au Congo découlait de la politique coloniale belge. Tant le régime de l'Etat indépendant du Congo (1885-1907) que celui du Congo belge (1907-1960) avaient tenu à consacrer l'autonomie financière du Congo à l'égard de la Belgique (3) et la séparation des patrimoines belges et congolais

(1) J.L. Lacroix, L'industrialisation au Congo, p. 252-294

(2) B. Luabeya-Kabeya, La structure des importations et son impact sur le développement économique: Le cas du Congo, Lovanium (Kinshasa), 1966.

(3) H. Leclerque, Un mode de mobilisation des ressources: le système fiscal. Le cas du Congo pendant la période coloniale, p. 107-109.

devait conduire à un régime douanier différent de celui de la métropole; l'administration coloniale finit par établir son propre système fiscal. Il faut cependant souligner le caractère complémentaire de l'industrie congolaise, productrice de biens de consommation, par rapport à l'économie belge, productrice de produits sidérurgiques bruts et semi-finis et des biens d'équipement: le développement d'une industrie manufacturière au Congo entraîna un élargissement des débouchés de l'industrie belge.

## **2.2. Les conditions de production**

### **Dépendance vis-à-vis de l'extérieur**

J.L. Lacroix écrit à ce propos: "dès l'origine et en quelque sorte à cause de son caractère complémentaire de l'économie métropolitaine, l'industrie congolaise est tributaire de l'extérieur pour assurer son approvisionnement. La dépendance apparaît principalement dans les importations de biens d'équipement et d'approvisionnement des entreprises industrielles" (1). C'est ainsi qu'en 1958, les biens d'équipement représentaient plus du tiers des importations totales et que plus d'un tiers également des importations provenaient de l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise. Plus particulièrement les produits de fabrications métalliques en provenance de la Belgique occupent une place importante dans les importations congolaises et représentent la moitié des exportations belges au Congo (voir tableau sur la place des fabrications métalliques dans les exportations belges vers le Congo, 1955-1967).

Tout comme pour l'activité exportatrice, la dépendance se traduit également par des dépenses en devises afférentes à la rétribution du personnel expatrié, au paiement des services et à la rémunération du capital investi.

Les industries alimentaires, textiles et de la chaussure figurent parmi les plus importants du secteur.

La prépondérance des importations dans l'ensemble des coûts de l'industrie manufacturière du Congo traduit la nécessité pour ce secteur de s'approvisionner à l'étranger en bien d'équipement et en matières premières. Il s'agit là d'une déficience structurelle particulièrement grave dans un pays.

## **2.3. Transformation de la structure de production**

L'accroissement de la demande monétaire (qui sera revu dans le problème du crédit) élargit le marché ouvert à l'industrie congolaise permettant ainsi de réaliser une expansion industrielle qui se manifeste d'abord sous son aspect quantitatif et se traduit par une augmentation de l'offre des biens produits.

Les années 1960-1961 furent critiques pour l'industrie manufacturière comme pour toute l'économie congolaise. Les troubles politiques ont perturbé l'activité économique et l'accroissement des revenus

(1) J. L. Lacroix, L'industrialisation au Congo, op. cit. p. 191.

monétaires mit un certain temps avant d'entraîner un déplacement de la demande intérieure vers les produits locaux. Dès 1962, la production manufacturière augmenta rapidement jusqu'en 1964, année où l'on observe une diminution de la production industrielle par rapport aux années précédentes. L'explication vient partiellement de la stabilisation de la demande voulue par l'opération monétaire de novembre 1963 (une dévaluation qui pesa sur le pouvoir d'achat de la population). Mais la stabilisation de la demande n'aurait pas suffi à elle seule à entraîner la réduction de la production industrielle si elle n'avait été renforcée par les rébellions de 1964. Celles-ci ont privé les populations touchées par les troubles politiques du bénéfice de la nouvelle distribution des revenus recherchée par l'opération monétaire. Il en est résulté, pour l'ensemble du pays, une véritable contraction de la demande qui s'est traduite par une réduction de la production industrielle en 1964.

Assez rapidement, la reprise de l'expansion monétaire et le renforcement des pressions inflationnistes ont ranimé l'expansion industrielle à partir de 1965: par rapport à 1964, la production manufacturière augmenta de plus de 10% chaque année. Il apparaît donc l'augmentation des quantités produites par l'industrie manufacturière.

Entre 1958 et 1966, l'indice de la production industrielle a connu une hausse de 31%. Cela, malgré une baisse sensible enregistrée de 1960-1961 et 1964. L'ensemble de l'industrie manufacturière laisse une impression satisfaisante et une contribution importante a été apportée à la production nationale.

Prise au sens strict, la contribution de l'industrie manufacturière au produit national brut est passée de 4,8% en 1959 à 5,5% en 1964 et à 5,6% en 1966 (Voir tableau ci-dessous).

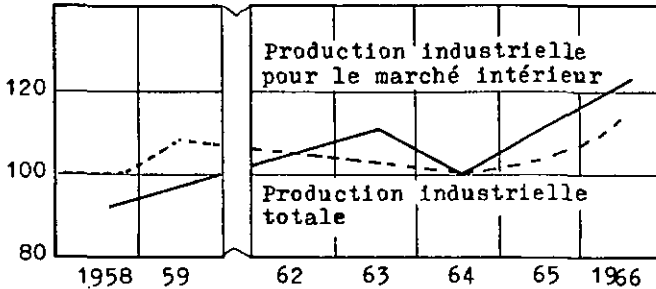
TABLEAU XVIII  
**Contribution de l'industrie manufacturière  
 au produit national, 1959-1966**  
 (en millions de F.C., aux prix 1958)

P.I.B. (a)	1959	1964	1966
Valeur ajoutée par les industrie manufacturières	65.286 3.122	59.997 3.290	66.937 3.770
Valeur ajoutée par l'ensemble de la production industrielle pour le marché intérieur (c)	6.058	5.225	6.264
(b)*100/(a)	4,8	5,5	5,6
(c)*100/(a)	9,3	8,7	9,3

Source: M. Laporte, Bulletin B.N.C, 1968, p.17s.

GRAPHIQUE No 10

Évolution de la production industrielle  
1958-1960 (indice: base 1964 = 100)



Source: D.G.S.E.C. Kinshasa, note de statistiques et de conjoncture N° 3 dec.1967 p. 27

- (1) Production industrielle pour le marché intérieur
- (2) Production industrielle totale

Source: D.G.S.E.C., Kinshasa. Note de statistiques et de conjoncture, No 3 décembre 1968, p. 27-28

L'accroissement des quantités produites est principalement dû à l'élargissement du marché intérieur et cela apparaît nettement si l'on compare l'évolution de la production industrielle totale à celle de la seule production destinée au marché local.

Le premier indice représenté dans le graphique, illustre l'évolution de la production industrielle totale, y compris l'industrie manufacturière et la métallurgie de base. L'accroissement y est bien moins fort pour l'indice de la production industrielle destinée au marché intérieur. C'est donc bien dans le marché intérieur que réside le facteur d'accroissement et l'industrie congolaise accentue son orientation vers ce marché pour répondre à la demande de son expansion.

Cette orientation nouvelle de l'industrie a entraîné une diversification de la production manufacturière. M.L. Lacroix nous cite plusieurs exemples de cette diversification, observée principalement dans le domaine des produits alimentaires, de l'industrie du caoutchouc, des bois, de la savonnerie et surtout dans celle des fabrications métalliques.

En réalité, la diversification industrielle destinée à répondre à l'accroissement de la demande a contribué surtout à renforcer l'orientation de l'industrie vers la production de biens de consom-

mation à cause des profits élevés qu'il était possible de réaliser dans ce secteur. On assista ainsi à la multiplication d'activités reposant sur l'assemblage de pièces détachées importées comme le montage de camions, de postes de radio ou de matériel électrique. L'industrie proprement dite n'échappe point à ce phénomène, car plusieurs des productions nouvelles étaient également basées sur la transformation de matières importées comme les fabrications métalliques, les emballages ou le raffinage du pétrole (1).

Ces exemples illustrent un phénomène plus profond qui affecte l'ensemble de l'industrie de ce pays. L'accroissement de la production de biens de consommation, tandis que la production de biens intermédiaires fut en premier lieu en recul pour n'augmenter ensuite que relativement peu et localement.

Dans l'ensemble, les industries de biens de consommation ont connu une expansion sensible et quasi continue. L'industrie des boissons, par une croissance rapide, a maintenu sa première place au sein des industries manufacturières. Au lieu de 19% de la valeur ajoutée totale de ce secteur en 1959, cette industrie en représentait 22,9% en 1964 et 22,5% en 1966.

Les produits intermédiaires ont connu une évolution bien moins favorable. La réduction de crédits aux investissements a largement contribué à réduire l'activité des différentes industries produisant ce type de biens.

De 1958 à 1964, la production des biens intermédiaires diminua, alors que celle des biens de consommation était en progrès. Ainsi le déséquilibre initial de la structure industrielle du Congo s'est encore renforcée sous l'effet de l'inflation

### 3. Le secteur de la distribution

#### 3.1. Situation de départ

Comme dans les autres pays africains, au Congo, la pénétration commerciale trouve son origine dans le commerce de traite.

Dans les premiers comptoirs, les produits d'exportation furent échangés contre les cotonnades et autres articles recherchés par les paysans. L'utilisation des signes monétaires ne modifie pas fondamentalement le caractère de ces échanges qui pendant longtemps demeurent des opérations de traite.

L'accroissement de la demande et la diversification des consommateurs ont entraîné un élargissement de l'organisation commerciale. Très rapidement, différentes spécialisations sont apparues: certains distributeurs se sont orientés vers le commerce général, d'autres vers certains types de biens d'approvisionnement ou encore, les uns se sont cantonnés à la clientèle africaine et les autres à la clientèle européenne. Finalement à la fin de la période coloniale, le Congo disposait d'un appareil commercial fortement organisé dont les

(1) J.L. Lacroix, op. cit. p.191-194

particularités très accusées étaient déterminées par la structure économique du pays. A l'accession du Congo à l'indépendance, les modifications apportées au système poussent à une certaine interrogation: quels sont les agents de distribution et quelle est leur position dans l'économie du pays? Quels sont les biens distribués, sont-ils importés ou produits sur place? Quelle est l'importance géographique du réseau de distribution? Quels sont les principaux consommateurs, quelle est la structure de leur demande et par quels réseaux de distribution celle-ci est-elle satisfaite? De quel genre de crédit a bénéficié ce secteur ?

### 3.2. Les agents de distribution

Le commerce étant essentiellement constitué des articles importés, les agents de distribution étaient des importateurs grossistes.

Le développement de l'industrie manufacturière a suscité l'apparition d'un nouveau mode de distribution. A l'instar des importateurs, certains producteurs se sont efforcés d'assurer eux-mêmes la distribution de leurs produits. D'autres sociétés industrielles se sont rattachées à des firmes commerciales par des liens financiers assez étroits: la section commerciale qui se charge de la distribution des produits. C'est ainsi, par exemple, qu'au sein du groupe Lever, le département commercial Sedec assure la distribution des produits MARSAVCD.

Le commerce d'importation, de gros et parfois même de détail, les activités de production destinées au marché intérieur, sont fortement concentrés aux mains de quelques sociétés privées étrangères. La main-d'œuvre des étrangers dans ce secteur est telle que, jusqu'en 1959, ceux-ci détenaient le quasi-monopole sur les opérations de commerce extérieur. Par leur appartenance à de grands groupes financiers, bon nombre de firmes commerciales entretiennent d'étroites relations avec les sociétés industrielles ou exportatrices. La politique des groupes financiers dont l'influence s'étend à l'ensemble de la vie économique du pays, commande la politique commerciale des firmes de distribution, tout comme elle s'impose à celle du secteur de production.

Les renseignements statistiques publiés par l'administration coloniale dénombreaient environ 95.000 firmes et établissements commerciaux dont 38% appartenaient à des Belges ou à des non-Africains. C'est parmi ces 38% que figuraient tous les importateurs-grossistes. La concentration du commerce d'importation apparaît de manière remarquable dans le tableau XIX.

Les relations mises en évidence sur ce tableau méritent l'attention. En effet, quatre firmes seulement contrôlaient en cette période plus du cinquième des importations directes recensées, vingt-six en contrôlaient plus de la moitié et 199, soit un peu plus du tiers des firmes considérées, contrôlaient 91% de ces importations.

TABLEAU XIX

**Répartition des firmes importatrices  
d'après le volume de leurs importations en 1958  
(en millions de F.C.)**

Classification des firmes	Nombre de firmes	Importation valeur	du groupe %
plus de 500 millions	4	3.149	21
de 100 à 500 millions	22	4.961	33
de 50 à 100 millions	41	2.930	19
de 10 à 50 millions	132	2.722	18
de 5 à 10 millions	81	561	4
de 1 à 5 millions	306	734	5
Total	586	15.037	100

Source : Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, mars 1960, p. 95.

### 3.3. Les biens distribués

Dans chaque pays, l'importance de l'offre des biens dépend d'un ensemble de caractéristiques structurelles, plus que du seul degré de développement économique atteint. Ainsi au Congo, on peut classer les composantes des biens distribués dans l'ordre suivant: importation, industrie manufacturière locale, production vivrière et artisanat.

Au départ, le commerce reposait sur l'importation des biens offerts en échange des produits d'exportation et les rares vivres locaux commercialisés ne représentaient qu'une faible partie des échanges. Mais même après l'expansion de l'industrie locale et la poussée de la commercialisation des cultures vivrières, les importations fournissent encore la majeure partie de l'offre des biens.

A la veille de l'indépendance, la production industrielle locale vient en seconde position.

Dans un pays comme le Congo, la production vivrière occupe une place importante dans l'activité économique. Cependant, une grande partie est auto-consommée et n'entre donc dans aucun circuit de distribution commerciale. Nous avons relevé cet état dans le chapitre précédent, aussi rappellerons-nous combien le cloisonnement des marchés constitue un des obstacles majeurs au progrès de la commercialisation des produits vivriers. La commercialisation de ces produits n'est possible que dans la mesure où existent des moyens de transport permettant d'acheminer les produits vivriers vers les centres de consommation.

Si la production artisanale peut constituer une appréciable ressource des revenus pour ceux qui s'y adonnent, elle ne représente en cette période qu'un élément fort négligeable au niveau de l'offre globale, faute de crédits pouvant encourager la production de ce secteur.

Dans l'ensemble, les produits importés représentent encore 62% de l'offre globale vers la fin 1965. C'est en matière de biens d'équipement que le recours à l'importation est le plus important, l'industrie locale s'orientant davantage vers la production de biens de consommation et d'approvisionnement. Comme les biens d'équipement sont assez souvent commandés par les utilisateurs sans passer par un intermédiaire, ces biens empruntent assez peu les réseaux de distribution. Ainsi donc, ce sont principalement les biens de consommation et les biens d'approvisionnement qui utilisent les services des réseaux de distribution. L'industrie locale produit en moyenne près du tiers des biens d'approvisionnement utilisés. En 1958, elle a également fourni un tiers de l'offre des biens de consommation, alors que l'importation y contribuait à raison de 40% (1).

La contribution de la production vivrière commercialisée à l'offre de biens de consommation s'élève à 27%. La distribution des produits vivriers utilise un réseau qui lui est propre et il n'y a qu'une petite partie des produits vivriers commercialisés qui utilisent les services des grands réseaux assurant la distribution des produits importés ou manufacturés sur place.

Exclusivement tributaire de l'importation à l'origine, le système de distribution en dépend encore largement à la fin de la période coloniale.

Pour les seuls biens d'approvisionnement et de consommation, 52% de l'offre totale proviennent des importations, 31% de l'industrie locale et 17% de la production vivrière.

De cette caractéristique de l'offre de biens, reposant principalement sur l'importation et sur la production manufacturière, découlent les autres particularités du système de distribution (dont nous avons parlé plus haut et verrons par la suite).

### **3.4. L'importance géographique du réseau de distribution**

La majorité des firmes commerciales sont localisées dans les centres qui coïncident avec les centres d'importation et de production. Comme ceux-ci constituent également d'importants centres de consommation, c'est dans leur interland que s'est intensifiée la commercialisation des produits vivriers. C'est ainsi que les anciennes provinces de Léopoldville (Kinshasa) et du Katanga (Shaba) ont joué et continuent à jouer un rôle prépondérant comme centre de distribution. En dehors de ces deux provinces, les autres ne reçoivent directement qu'une minime partie des importations et leur contribution à la production manufacturière est très faible.

(1) P. Dupriez, Contrôle des changes et structure économique, Le Congo de 1960-1968, op. cit. p. 180.

L'importance de Kinshasa comme centre de distribution tient aussi à sa situation sur le fleuve Congo au point de départ d'un réseau fluvial d'une longueur totale de 14.000 km, prolongé par un réseau ferroviaire de 4.500 km. En revanche, la structure des moyens de transport a beaucoup déterminé l'orientation géographique de la distribution.

A. Huybrechts citant F. Bézy, fait remarquer la destination exportatrice des transports du Congo. L'ensemble du réseau n'a d'autre but que d'assurer la liaison des régions productrices avec l'Océan pour permettre l'évacuation des produits d'exportation (1). Constituant ainsi le point de départ des voies d'exportation, les régions productrices se situent également au point terminal de la distribution. Les marchandises importées et produites sur place sont naturellement acheminées vers les centres de production, c'est alors que les habitants des régions productives sont les seuls à en bénéficier. Encore que les marchandises leur soient livrées à des prix parfois exorbitants. En effet, les grandes distances à parcourir et l'emploi obligatoire de plusieurs réseaux successifs, des frais supplémentaires à chaque rupture de charge, ont porté les prix de revient des transports à des niveaux particulièrement élevés.

Les conditions qui ont déterminé l'implantation des axes de communication, et le prix de revient élevé des moyens de transports sont à l'origine du cloisonnement des marchés dont souffre l'économie congolaise. Très souvent, des régions voisines n'entretiennent aucune relation commerciale entre elles parce qu'elles ne sont reliées par aucune voie de communication importante ou, s'il en existe, le coût trop élevé des moyens de transport limite le volume des actions interrégionales.

Ce cloisonnement a opposé une barrière parfois infranchissable au développement de la commercialisation des produits vivriers au-delà de l'interland immédiat des centres de consommation, ou en dehors de certaines régions situées à proximité d'une voie d'évacuation.

Faut-il encore prendre en considération la dualité de la consommation ? La disparité des revenus entre européens et congolais a donné naissance à deux types de consommation : celle du type européen, orientée principalement vers les articles importés et les services, ne concernait que les européens jusqu'en 1960, année de l'indépendance du Congo. L'autre, de type africain, concernait la grande masse des consommateurs et était estimée à près de 27 milliards de francs contre 12 milliards pour celle du premier type. Elle portait principalement sur les articles locaux : les produits agricoles et les produits manufacturés sur place en constituaient l'essentiel, tandis que la part des produits importés y était relativement moins importante. A chaque type de consommation correspondait un circuit commercial distinct et les deux réseaux constituaient des marchés différents répondant à des impulsions propres (2).

(1) A. Huybrechts, Transport et structures de développement au Congo, Etude du progrès économique de 1900 à 1970.

(2) B. Ryelandt, Inflation et structure des prix en période de décolonisation, Mars 1965, p. 9.

### 3.5. Modifications des conditions de la distribution

Plusieurs facteurs ont contribué aux modifications structurelles et ont marqué le système de distribution sous l'effet de la décolonisation et de l'expansion monétaire: changement de la structure de l'offre, concentration de la demande et détérioration des réseaux de transport.

Pour pouvoir rendre compte des transformations de la structure de l'offre, il conviendrait d'étudier l'évolution de la production vivrière commercialisée qui, en 1958, représentait plus du quart des biens de consommation.

## 4. La production vivrière

Depuis 1960, il n'existe plus un relevé d'ensemble de la production vivrière. Il est donc difficile d'évaluer correctement cette production et d'apprécier la place qu'elle occupe dans l'ensemble de l'offre pour le marché intérieur.

Loin d'être uniforme, l'évolution de la production vivrière commercialisée s'est traduite par des comportements radicalement différents d'une région à l'autre (1).

Avec une population qui est passée de 400.000 à 900.000 habitants en 1967, l'agglomération urbaine de Kinshasa constitue le centre de consommation le plus important du pays. La capitale se place au carrefour des voies de transport. Son approvisionnement en produits vivriers repose sur la production de l'intérieur du pays amenées par le fleuve et la rivière du Kasai et sur la production du Bas-Congo, régions des cataractes, transportée à la fois par la route et le chemin de fer Kinshasa - Matadi.

Certains stimulants économiques ont joué un rôle particulièrement actif dans l'expansion des cultures vivrières: l'intensité de la demande à Kinshasa et dans les autres centres urbains, l'amélioration de la position concurrentielle des produits vivriers locaux par rapports aux produits alimentaires importés, l'élévation des prix d'achat aux producteurs agricoles et l'approvisionnement suffisant en produits manufacturés grâce aux intermédiaires qui procèdent à l'achat des produits vivriers dans les villages éloignés (2).

Enfin les structures commerciales ont été complètement modifiées par l'élargissement des circuits d'achats qui se sont étendus jusqu'aux villages, dispensant les paysans de l'obligation de porter leurs récoltes jusqu'aux marchés qui, précédemment, étaient les seuls lieux de commercialisation.

La réaction des producteurs constitue un exemple remarquable du passage d'un mode de production traditionnel à un mode de production actif répondant à certaines exigences de l'économie monétaire. Cette

(1) E. Ndongola, La production vivrière au Congo pendant la période de 1960-1966, in Indépendance, Inflation et Développement, p.770.

(2) E. Ndongola, Mutations structurelles de l'économie traditionnelle dans le Bas-Congo.

transformation s'insère ainsi dans une modification plus fondamentale qui affecte l'ensemble des comportements individuels autant que les structures sociales.

L'augmentation de la production vivrière ne constitue qu'un aspect de la mutation sociale qui s'est opérée. Elle n'en demeurait pas moins importante.

L'offre des produits vivriers en provenance du Bas-Congo, s'est sensiblement accrue par suite de la sollicitation des prix. Les tonnages acheminés à Kinshasa par le rail ont doublé par rapport à 1958. Les tonnages transportés par la route ont quadruplé. C'est ainsi que le Bas-Congo, en cette période, s'est substitué aux autres sources d'approvisionnement de la capitale (voir tableau en annexe).

Les apports de produits vivriers par les voies fluviales proviennent principalement du Haut-Congo (riz), du Kwilu et du Kasai (manioc et maïs). En 1961, la réduction des tonnages de vivres débarqués à Kinshasa en provenance de ces régions est particulièrement vive et ils furent interrompus par la rébellion de 1964. La proximité du Kwilu fait de cette région une source privilégiée d'approvisionnement de la capitale.

Le Kasai par contre est une zone de contact avec le marché de Kinshasa et celui du Katanga industriel. Les guerres tribales entre Baluba et Lulua durant les premières années de l'indépendance, ont considérablement réduit la production vivrière de cette région. Ces guerres ont provoqué des migrations importantes. Une autre cause de la diminution de la production vivrière a été la fraude du diamant qui constituait une opération plus lucrative que le travail agricole.

La réduction de la commercialisation du maïs au Kasai a entraîné des conséquences plus graves pour le Katanga notamment et on a dû importer du maïs des Etats-Unis et de la Zambie. Le manque de crédit à la production compromet tout accroissement de la production nationale devenue moins compétitive et susceptible de le rester tant qu'aucun crédit ne sera accordé à la culture du maïs pour son développement sur une grande échelle. Il faut en outre retenir le fait que l'accroissement considérable de la consommation de riz par les agriculteurs eux-mêmes a contribué à réduire les envois vers Kinshasa.

Cette analyse descriptive aussi brève soit-elle, nous a permis de souligner l'importance du réseau commercial dans l'évolution de l'offre des produits vivriers, qui devrait être stimulé par un crédit approprié à l'infrastructure et aussi à une bonne organisation de tous les intermédiaires grâce auxquels la pénétration des milieux ruraux a été possible. Dès lors, il semble bien que l'offre a pu s'élever là où le réseau commercial s'est maintenu et s'est étendu et qu'elle s'est réduite au point de disparaître là où le réseau des circuits commerciaux a lui-même disparu.

#### 4.1. Structure de l'offre

Diverses estimations ont été avancées pour la production vivrière. En 1964, le niveau de la production vivrière se serait situé entre 50% et 75% de ce qu'il était en 1958-1959. En 1966, cette production

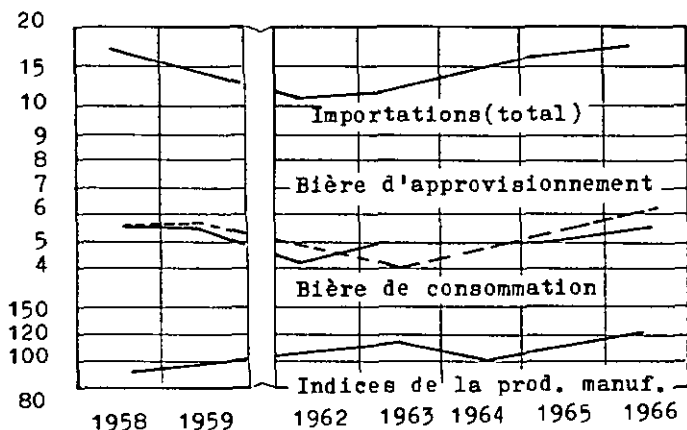
pouvait se situer à environ 60% du niveau antérieur et environ 70% en 1967 (1).

La valeur des importations, après avoir subi une baisse importante de 1961 à 1964, a atteint en 1965 et en 1966 le niveau de 1958. Mais cette valeur représente seulement un pouvoir d'achat sensiblement inférieur compte tenu de la hausse des prix intervenue dans les pays fournisseurs entre 1958 et 1966 (2).

En matière de biens de consommation, la substitution de la production locale aux importations est nette et ce, dans la première période d'inflation qui se termine en 1963; la part des produits locaux dans l'offre totale est alors supérieure à celle des produits importés. Ce phénomène est moins marqué pour les biens d'équipement et d'approvisionnement qui continuent, dans leur majorité, à être importés.

GRAPHIQUE No 11

L'offre pour le marché intérieur: 1958 - 1966  
 Importation en milliards de francs de 1938  
 Production manufacturière en indice: 1964 = 100



Source : P. Dupriez, résultat du contrôle des changes in "Contrôle des changes, Congo 1960 - 1967, p. 251.

(1) G. Dupriez, Cahiers Economiques et Sociaux, VI, Mars 1968.

(2) G. Dupriez, Indépendance, Inflation et Développement, op. cit. p. 166.

#### 4.2. L'expansion monétaire et la concentration de la demande

L'augmentation de la demande monétaire a encouragé le développement de la production manufacturière. Mais la concentration de cette demande dans la capitale et dans les autres centres urbains a conduit les agents de distribution à limiter l'aire de diffusion commerciale dans ces points forts. La disparité des revenus en est aussi un des facteurs importants: sur le plan national d'abord, un écart considérable sépare le niveau des revenus des grands centres (Kinshasa, Lubumbashi, Kalumu et Kisangani) de ceux des centres moins importants de l'intérieur du pays.

Durant cette période, un phénomène général et significatif se dégage: dans 12 provinces sur 21 existantes en 1963, le salaire minimum légal se trouve inférieur à 60% du minimum pratiqué dans la capitale.

Sur le plan régional, un nouvel écart s'établit entre les rémunérations payées par le chef-lieu et celles prévues pour l'intérieur de la province. La distribution de l'emploi ne fait qu'accentuer cette disparité des niveaux de revenus. Le personnel de l'Etat est très largement concentré et regroupé dans la capitale. Quant aux travailleurs du secteur privé, dès avant 1960, ils étaient fortement regroupés dans la capitale et autour de quelques centres d'activité. Cette concentration de l'emploi s'est encore renforcée avec la réduction de l'activité agricole en milieu rural et les progrès de l'industrie manufacturière en milieu urbain.

La concentration de l'emploi dans les centres urbains est à la fois cause et conséquence d'un phénomène de concentration démographique. Les conditions politiques ont été également un facteur important des mouvements migratoires: la création des nouvelles provinces a attiré dans les chefs-lieux un personnel assez nombreux dans le but d'avoir la possibilité d'acquies un revenu monétaire plus important. Ce personnel ne réintégra pas les campagnes lorsque plusieurs de ces entités politiques furent dissoutes.

A la concentration des emplois rémunérés dans les centres urbains s'est ajoutée une réduction considérable de l'activité dans les milieux ruraux. La diminution des cultures entraînant une baisse des revenus distribués entraîna un véritable appauvrissement des milieux ruraux.

La disparité dans les niveaux de revenus entre milieux urbains et milieux ruraux, les mouvements de concentration démographique et la réduction des revenus monétaires distribués dans les campagnes ont entraîné une concentration de la demande en quelques points précis et bien délimités. Comme cette demande était en expansion et comme pendant presque toute la période envisagée, l'offre globale est restée insuffisante, faute de crédits stimulant la production, les agents de distributions aussi ne se sont guère souciés d'étendre le réseau commercial au-delà de ces points de concentration de la demande, ce qui entraîna bien entendu un rétrécissement prononcé du réseau de distribution au détriment de nombreuses régions même très peuplées.

TABLEAU XX

**Evolution des tonnages transportés  
par les organismes officiels de transport 1958-1966**  
(Indice de base 1958 = 100)

Années	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Otraco	96	69	42	55	56	51	43	62
Vicicongo	106	91	51	55	51	51	-	8
C.F.L.	89	69	33	35	39	27	19	24
B.C.K.	103	89	78	73	68	80	87	91
Totaux	101	78	59	62	60	63	64	68

Source : Comitra relevé par P. DUPRIEZ

#### 4.3. La détérioration des moyens de transport

L'évolution de chaque secteur est liée aux moyens de communication; il en est de même pour ce qui est de la production vivrière. Les crises traversées par le pays depuis 1960, ont lourdement affecté les réseaux de transport et, par là, modifié la structure même de la distribution. Mais bien plus que les dégâts matériels causés par les troubles politiques, la réduction des tonnages transportés a entraîné des conséquences graves pour les organismes de transport. La diminution de trafic atteint des proportions inquiétantes. Une telle réduction des tonnages transportés entraîna les organismes de transport dans un cercle vicieux de détérioration.

Les difficultés financières furent aggravées par la pénurie de devises et de crédits nécessaires au renouvellement du matériel. Les sociétés de transport furent ainsi incapables de procéder aux investissements défensifs indispensables à l'entretien du matériel existant et au remplacement du matériel détruit. Les stocks de pièces de rechange, n'étant pas renouvelés à temps, tombèrent en-dessous du niveau de sécurité, ce qui augmenta les risques techniques. La capacité de transport elle-même finit par être compromise et, dans certains cas, les organismes de transports se sont avérés incapables de faire face à la demande courante ou, tout au moins, de satisfaire une demande de transport en augmentation. Les défauts structurels ont encore été accentués par l'alourdissement des services administratifs. Ces facteurs de détérioration furent à l'origine de nombreuses déficiences qui empêchèrent le fonctionnement régulier des organismes de transport (1).

(1) A. Huybrechts, Transport et Structure de développement, p. 193, 1970.

Quant aux transports routiers, ils se sont trouvés dans une situation assez différente de celle des organismes officiels.

Dès 1960, le Congo se trouve doté d'environ 140.000 km de route, dont 3.000 km seulement sont asphaltés (1).

Les travaux courants de petit entretien sont confiés à des cantonniers locaux, tandis que les travaux de gros entretien sont à la portée des entreprises de travaux publics. Les routes en terre subissant une détérioration plus rapide, elles exigent un entretien régulier et méthodique. Comme il repose uniquement sur les cantonniers locaux, cet entretien fut pratiquement nul en raison des déficiences administratives et des difficultés financières et techniques.

Dans certaines régions, les sociétés agricoles ou minières, ont veillé à maintenir le réseau routier en bon état tandis qu'ailleurs, où aucune autorité ne parvenait à assurer l'entretien des routes, celles-ci sont devenues totalement impraticables.

A cause de ce manque d'entretien qui ne trouvait aucune source de financement, la détérioration du réseau routier entraîna une usure prématurée du charroi automobile. La pénurie de crédit en la matière, ne pouvait permettre de renouveler le stock de pièces de rechange. Aussi, une bonne partie du parc automobile qui circulait sur les routes de l'intérieur fut-elle rapidement mise hors-d'usage. En définitive, l'augmentation des risques, la hausse des frais d'exploitation et la diminution de l'offre de transport ont permis aux transporteurs d'élever considérablement les tarifs exigés.

Cette hausse du coût du trafic routier a continué à constituer un obstacle majeur à ce jour à l'élargissement des circuits commerciaux, à la commercialisation des produits dans les milieux ruraux éloignés des grands axes de communication.

#### **4.4. Transformation du système de l'offre et de distribution**

O'emblée, disons que le profit fut le ferment de la transformation du secteur de l'offre et du système de distribution.

En 1958, on dénombrait 586 importateurs dont les importations annuelles étaient supérieures à 1 millions de francs. En 1965, près de 1500 commerçants étaient inscrits aux registres des importateurs. Leur nombre s'éleva à près de deux mille en 1966. L'accession des hommes d'affaires congolais au commerce d'importation constitue un des changements les plus importants de la structure du réseau de distribution, Leur activité s'est principalement orientée vers le commerce des biens de consommation et, à certains égards, la prolifération des intermédiaires commerciaux n'a fait qu'amplifier le processus de hausse des prix.

L'attrait du profit facile a entraîné une augmentation considérable du nombre des importateurs. Il se pose cependant une question: cette

(1) Cahiers Economiques et sociaux, "Les routes et le trafic routier au Congo", V., Octobre 1967, p. 292.

activité commerciale (importation) est-elle susceptible de développer l'esprit d'entreprise dont on a si souvent souligné l'importance du point de vue du développement économique ? Les conditions, même de crédits, étaient-elles réunies pour que du groupe d'hommes d'affaires et de commerçants nationaux puisse émerger un groupe d'entrepreneurs ? Rares sont les hommes d'affaires congolais. Beaucoup d'entre eux exercent également une partie de leurs activités dans d'autres secteurs comme l'agriculture ou le petit élevage, les transports, la construction et l'artisanat. Cependant le commerce constitue leur domaine de prédilection (1).

En plus des facteurs d'ordre sociologique ou psychologique qui expliquent cette prépondérance des activités commerciales, il semble également que les éléments économiques aient joué un rôle déterminant. C'est incontestablement le caractère franchement rémunérateur des opérations d'importation et de commerce qui a attiré les nationaux dans cette activité. De plus, le secteur commercial était bien celui dont l'accès leur était le plus facile. Seuls les pouvoirs publics peuvent prétendre intervenir dans les secteurs vitaux de l'économie moderne: c'est ainsi que l'activité minière sera très largement contrôlée par l'Etat après 1965. Mais durant notre période transitoire, le secteur financier, l'industrie manufacturière et, dans une très large mesure encore, l'agriculture industrielle appartiennent exclusivement aux étrangers. Dans le domaine commercial, les nationaux doivent soutenir la concurrence des entreprises étrangères financièrement plus puissantes et mieux organisées, disposant d'un équipement plus perfectionné.

Pour mener une action plus efficace contre la concurrence étrangère, les hommes d'affaires congolais se sont regroupés en associations professionnelles: l'Aprodéco et l'Adesico (2).

L'objectif essentiel de l'Aprodéco est d'influencer les pouvoirs publics en vue de sauvegarder les intérêts de ses membres. Cette association peut être définie comme un groupe de pression dont elle présente plusieurs caractères (3).

En fait, ces commerçants ne représentent qu'un des groupes constitutifs d'une bourgeoisie nationale naissante et la signification de leur comportement n'apparaît pleinement qu'en référence à cette bourgeoisie dans son ensemble.

Ne disposant pas d'études systématique de cette bourgeoisie, nous partirons sur les aspects économiques; cette bourgeoisie semble reposer sur trois éléments de base: une bourgeoisie d'affaire, une bourgeoisie politique et une bourgeoisie administrative. Entre elles s'établit une communauté d'intérêts qui se traduit par la constitution de sociétés privées et la concessions d'avantages réciproques.

(1) J. Rohm, Les entrepreneurs congolais: leurs activités, leur rôle économique et leurs moyens d'action", Université Lovanium, Kinshasa, 1966, p. 31-51.

(2) Aprodéco: association pour la promotion et la défense de l'économie congolaise, fondée en décembre 1963; Adesico: association pour la défense et la surveillance des commerçants.

(3) J. Reynaud, Les groupes de pression, Paris, PUF, 1962, p. 21-29.

Les fonctionnaires, notamment ceux qui d'une façon ou d'une autre interviennent dans l'attribution des quotas d'importation, prennent facilement conscience des avantages attachés à leur fonction. Les personnalités politiques constituent de bons appuis auprès des pouvoirs publics et, elles-mêmes, trouvent dans l'activité économique des apports financiers importants.

Cette bourgeoisie en cette période, est une bourgeoisie nationale (1). Contrairement à certains jugements sommaires appliqués aux bourgeoisies naissantes dans les pays nouvellement indépendants, il n'est nullement prouvé que les commerçants congolais à cette époque servent de "paravents" ou de "couverture" aux sociétés étrangères. C'est aussi une bourgeoisie conservatrice qui demeure attachée fondamentalement au maintien de la structure économique coloniale. Lorsqu'ils revendiquent pour les nationaux l'exclusivité du secteur commercial, les hommes d'affaires congolais ne désirent nullement modifier une structure économique qui assure leurs avantages individuels et leurs privilèges de groupe. La revendication porte essentiellement sur un déplacement en leur faveur des avantages à tirer de la structure existante et nullement sur leur suppression.

L'aspect économique des privilèges est constitué par les revenus monétaires qu'ils procurent: le profit commercial des hommes d'affaires, les prébendes accordées aux fonctionnaires et les avantages indirects des politiciens. Comme tous ces revenus trouvent leur source dans l'inflation, ils sont un moment compromis par la stabilisation de 1964. Mais cette stabilisation n'eut pas le temps de transformer les anciennes structures sociales qui se sont réimposées à la faveur des troubles politiques. La bourgeoisie peut ainsi reconquérir ses avantages économiques.

Après 1965, le nouveau régime sera plus radical à l'égard de la bourgeoisie congolaise qui, laissée indépendante, était susceptible de constituer une force d'opposition politique (2). Menacée de disparition, une partie de cette bourgeoisie fera tout pour reconstituer son unité dans le cadre du parti unique né après 1965.

Cependant, si une politique adéquate était pratiquée en adoptant particulièrement une politique fiscale avantageuse et si les facilités de crédits étaient accordés à ces hommes d'affaires, ils auraient favorisé les investissements dans les secteurs productifs. Ces nationaux seraient amenés à jouer le rôle d'agent du développement économique.

Il aurait été également possible de favoriser la naissance d'un groupe d'entrepreneurs nationaux et tout au moins d'orienter les hommes d'affaires congolais vers les secteurs productifs.

Il n'en reste pas moins vrai que le développement d'un pays ne peut reposer entièrement sur l'initiative privée. L'ampleur des moyens de production moderne les rend en ce moment inaccessible au secteur privé national. De plus, l'urgence des solutions à apporter impose à l'Etat de suppléer à l'initiative privée et de jouer un rôle déterminant en

(1) J. Rohm, Les caractéristiques de l'Aprodéco, p. 66-67.

(2) Cette vision se dégage de la stratégie adoptée par le régime après 1965.

matière de développement économique. Aussi, n'a-t-on pas remarqué dans d'autres pays indépendants durant cette même période, l'accumulation du capital emprunter largement la voie administrative (1) . Mais au Congo, dans la situation actuelle, l'initiative privée a toujours un rôle à jouer dans le processus de développement pour autant que le système économique congolais reste en ce moment fondamentalement décentralisé et que l'action de l'Etat ne s'étende pas à tous les domaines de l'activité économique. Mais peut-être surtout parce que le facteur rare en matière de développement reste la capacité de prendre des décisions économiques (2).

Le rôle du secteur privé qui sera appelé à être réduit après 1965, actuellement encore l'initiative privée jouit des atouts majeurs pour se préparer à l'exercice de ses responsabilités. Faut-il se demander aussi si tous les moyens étaient vraiment à la portée de l'initiative privée nationale ?

### III. TENTATIVE DE POLITIQUE ECONOMIQUE:

#### LE SYSTEME ET LE ROLE DU CREDIT

Cette partie nous place maintenant dans le vif de notre problème de crédit. Il s'agira de saisir l'articulation concrète des multiples aspects de crédit en cette période. Ensuite d'approcher une méthode d'analyse de la réalité sociale qui a mis en évidence les contradictions qu'elle a présentées et qui nous permettra de saisir le sens profond donné à l'organisation bancaire au Congo au cours du développement de l'histoire économique de ce pays et enfin voir l'impact réel du concept de crédit aux congolais.

#### 1. Situation de départ

Ch. De Lamroy, Professeur à la faculté de Droit de Gand (Belgique) écrit: "L'organisation bancaire dans une colonie comme le Congo doit nécessairement répondre à d'autres exigences que dans la métropole et reposer sur d'autres bases que celle-ci. Une colonie de ce genre ne possède pas de capitaux mobiliers, ce qui exclut la possibilité de constituer une entreprise bancaire ou industrielle de quelque importance aux ressources locales.

D'où cette conséquence que, d'une part, toute banque doit être fondée à l'aide des capitaux étrangers et que, d'autre part, la meilleure partie de sa clientèle se composera d'entreprises (3) dont

(1) Amin Samir, Etudes Tiers-Monde, Paris, PUF, 1965, p. 227-321.

(2) C. Comeliau, Condition de la planification du développement. L'exemple du Congo., 1969, p. 227-231.

(3) Ch. De Lamroy, L'organisation bancaire au Congo belge, Revue Economique Internationale, 1927, p. 2-17.

le siège administratif et les appuis financiers se trouvent hors du territoire de la colonie. Et si la colonie a un système monétaire distinct de celui de la métropole, comme c'est le cas pour le Congo belge, elle devra créer elle-même la circulation fiduciaire indissociable à son essor économique. L'organisation bancaire congolaise offre donc deux aspects distincts relatifs l'un au règlement de l'émission, l'autre à celui du crédit".

## 2. Le règlement de l'émission

En passant de la condition d'Etat souverain à celle de colonie, le Congo garda intacte sa personnalité financière. La charte coloniale du 18 octobre 1908 débute par cette affirmation: "Le Congo belge a une personnalité distincte de la métropole". En conséquence, ajoute-t-elle, "l'actif et le passif de la Belgique et de la colonie demeurent séparés". Ce principe n'empêchait cependant pas de soumettre à un régime identique les deux parties du royaume en ce qui concerne la circulation des espèces métalliques.

Au moment où la décision de procéder à une émission de billets de banque fut prise, il n'existait au Congo qu'une seule banque capable d'y procéder. C'était la Banque du Congo Belge, constituée à Bruxelles, le 11 juin 1909 par un consortium de banques, parmi lesquelles figuraient la Banque d'Outremer, la Société Générale de Belgique et la Banque de Bruxelles. La convention énumère les opérations que peut faire la Banque. Elle oblige celle-ci à établir des succursales dans les localités où leur création sera reconnue utile. Elle lui impose de faire le service de caisse et de trésorerie de la Colonie dans ces succursales et aux agences aux conditions déterminées par une convention spéciale.

## 3. Le Crédit

Les banques d'émission étaient destinées, à l'origine, à constituer les principaux établissements de crédit du pays.

Au Congo, avant et après 1960, la banque d'émission garde donc toute son importance comme institution de crédit, car il n'existe encore dans la colonie aucun établissement capable de la suppléer dans cette partie de sa tâche. C'est en raison de cette circonstance que les nouveaux statuts lui ont conservé les avantages qui lui avaient été accordés pour la réalisations des gages et ont supprimé l'obligation d'un certain rapport entre le montant des engagements à vue et celui du capital et des réserves.

Comme la Banque est destinée en premier lieu à faciliter les relations entre les Sociétés dont le siège administratif est en Europe et leurs établissements en Afrique, elle a deux sièges en Belgique, l'un à Bruxelles, l'autre à Anvers. Elle est également autorisée à entretenir des agences à l'étranger, l'une à Londres où s'effectuent beaucoup d'opérations relatives à la vente des produits coloniaux,

l'autre à Dar-es-Salam, dans le Tanganyka Territory (Tanzanie), au point d'aboutissement sur l'Océan Indien de la voie ferrée reliant cet océan au lac Tanganyka.

Au Congo même, la Banque possède les agences et sous-agences suivantes: Aketi, Albertville, Bandundu, Basankusu, Basoko, Boende, Boma, Buta, Coquilatville, Elisabethville, Mongo, Matadi, Niangara, Port-Franqui (Hebo) Lusamba, Sandoa, Stanleyville, Thysville.

Les opérations de crédit de la Banque du Congo se font suivant un règlement approprié aux exigences locales. Il comporte cependant certaines particularités. Par exemple, les ouvertures de crédit ne sont jamais faites pour une durée déterminée; la Banque et les bénéficiaires du crédit se réservent toujours la facilité de mettre fin à l'accord à tout moment. Quand elle use de son droit de renonciation, la Banque fixe selon les circonstances le délai dans lequel le remboursement du crédit devra se faire. D'autre part, le bénéficiaire d'un crédit ne peut l'utiliser que "par caisse" (chèques, virements, etc.). Il ne peut le faire par émission de traites sur la banque, ni requérir la signature sur des effets de commerce (crédit d'acceptation) etc...

Toutes ces dispositions juridiques avaient quel effet sur les congolais autochtones ?

### **3.1. Les banques congolaises et le crédit aux indigènes**

Cinq ans avant l'accession du Congo à l'indépendance, L. Pétillon, gouverneur général du Congo, traitant du rôle que devraient jouer les banques congolaises dans le domaine du crédit, introduit son discours par ces deux citations:

"Ce qui manquera le plus aux indigènes qui sortiront de nos écoles sera la capacité financière. Pour la généralité d'entre eux, fera défaut le tremplin qui, dans les pays civilisés, lance les débutants grâce aux affaires héritées ou reprises, aux relations, à l'aide venant des proches ou des amis, à l'organisation bancaire de crédit".

"Ces moyens financiers, il faudra, au pire, voir les choses stagner pendant longtemps, les leur procurer avec la grande prudence qui s'imposera dans l'examen de chaque cas d'espèce, par la seule institution qui soit à notre portée de créer: celle du crédit" (1).

Comment les congolais pouvaient-ils avoir accès au crédit et quel est le rôle joué par les banques dans ce domaine ?

Il faut distinguer le crédit aux indigènes (autochtones pris individuellement), du crédit dispensé aux collectivités dits d'indigènes.

### **3.2. Restrictions imposées aux banques par le législateur à l'octroi de crédits aux indigènes**

"L'ordonnance législative du 12 juillet 1917, modifiée par le décret du 9 juin 1939, a interdit aux commerçants et sociétés commerciales, y compris les banques, sous peine de sanctions pénales,

(1) L. Pétillon, Discours au Conseil du Gouvernement du Congo Belge, 1953 et 1955.

de faire aux indigènes congolais, à titre d'acte de commerce, des avances en numéraires ou en produits" (1).

La dispensation de crédits était limitée pour la simple raison que l'on considérait les congolais incapables de s'engager valablement, compte tenu de l'impossibilité d'assortir les crédits d'une garantie immobilière, indigène en l'occurrence.

Trois sortes d'exceptions étaient néanmoins prévues:

- 1. Les crédits consentis à des commerçants indigènes payant l'impôt personnel.
- 2. Les crédits consentis aux indigènes sur autorisation de l'administration territoriale (préfet) à des fins déterminées prévues par le décret.
- 3. Les crédits consentis par l'employeur à ses clercs\* et travailleurs indigènes.

En fait, hormis les avances aux indigènes engagés à leur service, les banques ne pouvaient librement consentir des crédits qu'aux indigènes immatriculés, considérés comme évolués, ou à ceux, détenteurs de la carte du mérite civique.

### 3.3. Crédits consentis aux collectivités indigènes

Les banques, par contre, ont été amenées à dispenser certains crédits aux collectivités indigènes, encore qu'il semble que l'assise de ces crédits soit fort discutable.

En effet, aux termes de l'art. 56 du décret organique du 17.5.1953, modifié par l'ordonnance législative du 17.5.1956, les circonscriptions indigènes peuvent contracter des emprunts et accorder des prêts à leurs habitants dans les limites et sous les conditions à déterminer par le gouverneur général. Elles doivent au surplus avoir l'autorisation du gouverneur de la province.

Le gouverneur général, par ses ordonnances No 196/A.IMO du 17.4.1948 et No 18/A.IMO du 10.1.1947, a investi les gouverneurs de provinces de pouvoirs leur permettant d'autoriser eux-mêmes les circonscriptions indigènes et les centres extra-coutumiers qu'ils désigneront à accorder des prêts à leurs habitants en vue :

- a) De construire, reconstruire, acheter ou modifier des habitations en matériaux durables ou semi-durables.

Le maximum de ces prêts est de F. 25.000, leur durée limite de remboursement de 20 ans, leur intérêt annuel de 3% maximum.

Les indigènes doivent fournir la preuve qu'ils possèdent une somme de 10% du montant du prêt demandé et qu'elle est réservée au paiement des travaux pour lesquels le prêt est sollicité\*\*.

(1) Michel A. Malson, L'évolution récente du crédit bancaire au Congo belge, 1956, p. 36-41.

\* Est considéré clerc au Congo colonial, l'employé de bureau.

\*\* Ces conditions sont normales partout ailleurs. Leur sévérité est ici par rapport aux débiteurs potentiels qui sont les congolais à revenus faibles.

- b) De l'équipement des petites industries individuelles utiles à la communauté.
- c) Du développement des cultures, des plantations, du reboisement, de l'élevage, en vue de la récolte, de la préparation et de la conservation des produits agricoles et d'élevage et de l'amélioration des conditions dans lesquelles ces activités s'effectuent.

La durée de ces prêts (F. 5000 au maximum) a été fixée à un maximum de 5 ans et leur taux d'intérêt à 5% l'an, payable annuellement à terme échu.

En fait, le formalisme de l'autorisation préalable pour un crédit individuel, n'a guère favorisé le développement de ces interventions aux indigènes. Les restrictions ont contraint les banques à limiter leurs actions et il était normal qu'elles se montrent attentives à la personnalité de celui qui recevait le crédit et ce, en dehors de l'examen des critères généraux qui prévalaient en matière d'octroi du crédit.

Pour le crédit aux collectivités et aux coopératives indigènes, il semble bien que les centres extra-coutumiers, devant l'ambiguïté des ordonnances, aient été juridiquement inhabiles à contracter les emprunts (1).

Le caractère, même ambigu, des ordonnances n'avait-il pas pour objet de limiter d'une façon générale la faculté d'emprunter des indigènes! Cette façon de faire va évidemment à l'encontre de l'orthodoxie apparente.

Ce concept de crédit pour les indigènes en dit long et puisque c'est de crédit qu'il s'agit, fermons cette parenthèse par cette prise de position des autorités de l'époque : "les banques travaillant avec les fonds de leurs dépositaires et devant par conséquent s'abstenir de faire des opérations dont la bonne fin paraîtrait aléatoire, leur rôle dans les prochaines années sera sans doute plus de former la mentalité des indigènes que de leur accorder des crédits" (2).

En somme donc, hormis les interventions des banques en faveur des collectivités d'indigènes (circonscriptions, centres extra-coutumiers et coopératives), le crédit consenti individuellement par les banques aux congolais a été très insignifiant.

A notre connaissance, le stock monétaire d'un pays est influencé par le volume de crédit bancaire dispensé à son économie et par le solde de la balance des paiements. Dans le système bancaire congolais de cette époque, l'origine des ressources a été trouvée dans une accumulation des soldes de la balance des paiements. Ce qui nous fait dire que le crédit bancaire au Congo, a servi directement ou indirectement pour une bonne part, au financement des importations. Telle est donc la configuration du crédit dispensé par les banques congolaises. Le multiplicateur de crédit n'a joué qu'un rôle secondaire. L'utilisation du crédit pour des importations n'a pas entraîné

(1) Michel Malson, op. cit. p. 37.

(2) Michel Malson, Les banques congolaises et le crédit aux indigènes, p. 12-13.

la formation d'un dépôt induit. Cet usage a facilité seulement le paiement à l'étranger. Il a plus affecté la balance des paiements et les réserves de change.

Les ressources monétaires des banques, c'est-à-dire leurs dépôts à vue ne représentent en cette période qu'une progression relativement faible. Une analyse de ces dépôts à vue montrerait d'ailleurs qu'ils comportent un volume non négligeable d'avoires des particuliers et de dépôts dormants: ce qui permet de conclure qu'une large part des ressources bancaires n'est pas constituée par le fonds de roulement monétaire des entreprises mais par des avoires en attente d'affectation.

Ces ressources aussi abondantes étant en attente d'affectation, il y a lieu de se demander alors, dans quelle mesure, ces ressources étaient-elles utilisées au profit de l'économie intérieure et de la population congolaise ?

"Alors qu'à fin 1948, les ressources bancaires ne trouvent leur emploi dans l'économie qu'à concurrence de 34%, à fin 1954, bien qu'ayant presque doublé, elles y trouvent leur emploi à 78%. Si à fin 1958, les ressources bancaires utilisées l'étaient à concurrence de 100% en faveur du secteur privé (entendons européens), cette proportion était ramenée à 54% à la fin de l'année 1959. C'est au cours de l'année 1952 que l'emploi des ressources bancaires au sein de l'économie congolaise a marqué le progrès le plus substantiel, il est passé de 44% à 83% en direction d'interventions en faveur du secteur public (1).

Les ressources bancaires n'ont donc tendu vers leur plein emploi intérieur que du jour où les interventions en faveur du secteur public se sont développées pour servir au plan décennal.

Au demeurant, l'abondance des ressources bancaires, en cette période, n'est qu'un aspect de l'abondance des ressources monétaires dont la structure a pu fausser les idées sur la capacité réelle d'absorption du marché. En effet, s'il faut observer que l'accumulation des soldes favorables de la balance a entraîné l'augmentation du stock monétaire, on aurait tort de conclure que cette augmentation elle-même a provoqué nécessairement à son tour celle d'une demande intérieure du même ordre. Il se trouve qu'en ce moment au Congo, l'accroissement du stock monétaire se localise en grande partie au profit d'entreprises qui n'ont généralement pas immédiatement l'emploi de toutes leurs ressources qu'elles conservent en liquidités ou semi-liquidités. Le stock monétaire ne donne donc pas la mesure de la demande intérieure, même potentielle. Celle-ci reste fondée sur l'importance du revenu national distribué et sa répartition. Le décalage entre la pression du crédit bancaire et celui des dépôts à vue, explique la modicité naturelle du multiplicateur des crédits dans ce pays\*. La formation des ressources bancaires a jusque là anticipé leur utilisation. Et comme le crédit en soi n'était pas octroyé à la majorité des congolais qui en avaient pourtant grandement besoin, ce fait a donné au système bancaire une liquidité mise seulement à l'abri du recours à la Banque centrale.

(1) M. A. Malson, op. cit. p. 10-23.

\* La modicité du multiplicateur de crédits résulte du rapport:  $\Delta \text{ crédits} / \Delta \text{ dépôts}$ .

Il est donc difficile d'apprécier le développement du crédit bancaire autrement dans ce pays que par rapport à lui-même et rapporter son évolution à celles d'autres indices.

Pour le crédit bancaire congolais, on peut seulement tenter de rapprocher son évolution des mouvements d'ensemble du commerce extérieur en partant de l'idée que l'économie congolaise est largement axée sur ces courants.

#### 4. Le crédit 1960 - 1965

##### 4.1. Gardons-en mémoire cette situation :

- 1) Jusqu'à la veille de l'indépendance du Congo, la collaboration entre l'Etat et les groupes financiers est totale, tant sur le plan de la conception politique que sur celui de son exécution. Des formes juridiques et financières sont mises au point. L'Etat soutient les sociétés; les sociétés soutiennent l'Etat. La porte reste ouverte, aussi bien au commerce qu'aux crédits d'investissement, mais une nationalité domine: la nationalité belge.
- 2) La situation apparaît d'autant plus grave que les structures économiques et monopolistiques demeurent entièrement européennes, tandis que les structures politiques deviennent totalement africaines en 1960.
- 3) De 1960 à 1965, les grandes sociétés constituent un Etat dans l'Etat, détenant un véritable pouvoir économique; ces entreprises, dans plusieurs circonstances, infléchissent les décisions de l'Etat (cf 22.1.44, les modifications de structure p.186-189).

##### 4.2. Conséquences :

Après le retrait du pouvoir colonial, 5 années de désordres de plus en plus graves, une atomisation du pouvoir et la désagrégation de toutes, ou presque toutes les structures socio-économiques.

Les investisseurs privés sont atteints par une vague d'insécurité qui, tout en les laissant subsister, étouffe les activités de leurs entreprises. Les réactions au crédit, à l'investissement, sont relativement complexes.

Une première attitude que l'on trouve décrite dans les documents annuels de la Fédération des Entreprises du Congo (1) est de "faire face et de réaliser, malgré l'insécurité et la disparition des structures de l'Etat, une sorte d'opération de "survie". Un certain nombre d'entreprises tentent de mettre à l'abri une partie de leur patrimoine mais il semble bien que, d'une manière générale, le gros des avoirs soit, par la force des choses et à la suite d'une très active politique de réinvestissements des bénéficiaires, demeuré au Congo. Les entreprises étrangères au Congo, nous l'avons dit, sont en outre solidement organisées au plan professionnel, grâce à une structure

(1) Fédération des Associations provinciales d'entreprises au Congo, Rapports annuels de 1960 à 1965.

mise sur place in extremis en 1959 (1).

Une seconde attitude, motivée sans doute par la gravité et la persistance des désordres, a consisté pour un certain nombre d'entreprises à procéder à des liquidations partielles de leurs activités et de leur patrimoine. Ces liquidations plus ou moins marquées, s'effectuent directement ou indirectement, à la faveur notamment des désordres monétaires.

Des évasions des capitaux se sont produits grâce à la fraude fiscale, au trafic aux frontières, aux fraudes en matière de licences d'importation (2).

L'inflation galopante dans les centres urbains, favorisent une série d'entreprises "pirates" qui fournissent le marché intérieur. Faute d'un véritable assainissement économique, le phénomène tourne court, apportant le blocage de la croissance (3).

Le réinvestissement n'a pas lieu, car le "rêamorçage" de la pompe économique, sollicitée à de nombreuses reprises par les autorités gouvernementales, ne se produit pas. L'entreprise ancienne est traumatisée, elle ne parvient qu'imparfaitement à établir le dialogue avec l'autorité: sa crédibilité diminue, son adaptation aux besoins nouveaux est lente. L'entreprise ancienne est d'ailleurs déviée: une partie de ses établissements opère en territoire "séparé" et cette division même aggrave la situation des "orthodoxes", accroît la méfiance des autorités et l'abstentionnisme des crédits, des investisseurs anciens et nouveaux (4).

Quant aux opérations de crédit proprement dites, bien que l'économie soit pour une grande part aux mains de trois ou quatre trusts puissants, en raison de la diversité et de la dispersion géographique des zones de mise en valeur, les firmes de très grande dimension n'ont pas eu recours au crédit bancaire. Ceci pour la simple raison que leurs dépôts en banques et à l'office des chèques postaux sont énormes.

Les petites et moyennes entreprises ont eu recours au crédit pour étoffer seulement leurs fonds de roulement.

En cette période, le crédit aux entreprises et particuliers ne dépasse guère 20% des engagements totaux des banques commerciales (5).

Les crédits de signatures se situent dans les secteurs où le secours à l'importation est élevé: la part du secteur manufacturier est donc plus importante et celle du secteur de la production agricole minime (6).

La campagne et le petit commerce ne sont pas servis par le système bancaire, qui a cherché avant tout à maximiser son profit en favorisant le secteur tertiaire et de spéculation qui n'ont qu'un faible impact sur le développement de la majorité de la population.

De toute cette situation, il en ressort que si une politique adéquate et particulièrement si les facilités de crédits bien organisées étaient pratiquées, cela aurait utilement favorisé les investissements dans les secteurs productifs.

(1), (2), (3), (4): CRISP, Investissement privé: étranger et national au Zaïre, TA 135-136-137, 1972, p. 4-5.

(5), (6): CRISP, Du Congo au Zaïre 1960-1980, essai de bilan, p. 232-234.

Mais l'expansion monétaire et l'accroissement de la demande intérieure a entraîné un processus inflationniste. L'origine de ce processus réside dans l'accroissement inconsidéré des dépenses de l'Etat. En effet, c'est surtout la faiblesse du gouvernement central en face des revendications des différents groupes de pression du secteur public qui a entraîné l'accroissement désordonné des dépenses de l'Etat.

En 5 ans, ces dépenses ont plus que quintuplé, passant de 19 milliards de franc congolais en 1961 à 63 milliards en 1965 (1).

Loïn d'être affecté à des investissements nécessaires, cet accroissement des dépenses contribuent surtout à la distribution de revenus supplémentaires à certaines catégories d'agents de la fonction publique: principalement des militaires et des policiers, d'enseignants et d'agents sous-statut des grades inférieurs (2).

Faute de trouver dans les recettes ordinaires des sources suffisantes pour financer ses dépenses, l'Etat dut recourir au financement de l'Institut d'émission. Le montant des crédits accordés à l'Etat par cet institut est alors multiplié par 16 entre juin 1960 et juin 1967, passant de 3,9 milliards de francs congolais à 72,7 milliards. C'est ainsi qu'une part importante, de l'ordre de 30% à 50% des dépenses fut financée par des moyens monétaires. Dès lors, l'augmentation du stock monétaire se trouve largement entraînée par l'accroissement du "crédit au secteur public".

Financé par des moyens monétaires et affecté principalement à des dépenses de rémunération, le déficit des finances publiques se traduit par un accroissement des revenus monétaires et ceux-ci renforcent la pression de la demande intérieure. A défaut aussi de réponse suffisante du côté de l'offre, l'augmentation de la demande s'est traduite par une hausse vertigineuse des prix qui allait finalement dépasser de loïn l'accroissement de la circulation monétaire.

(1) H. Leclercq, Le désordre des finances publiques, in *Indépendance, Inflation, Développement.*, op. cit.

(2) G. Dupriez, Législation: marché du travail, in *Indépendance, Inflation, Développement.*, op. cit.

DEUXIEME PARTIE

L'ECONOMIE ZAIROISE APRES 1965

## DEUXIEME PARTIE

### B. PERIODE 1965 - 1980

#### LA DEUXIEME REPUBLIQUE

#### DEVENUE

#### LE ZATRE

### I. SYNTHÈSE DE LA PERIODE "TRANSITOIRE": 1960 - 1965

Celle-ci a fait apparaître le paradoxe suivant: Les structures économiques et le monopole dans ce domaine sont demeurés entièrement européens tandis que les structures politiques sont devenues totalement africanisées.

La décomposition de l'appareil de l'Etat en cette période est évidente: la petite bourgeoisie au pouvoir ne peut remplir pleinement son rôle d'intermédiaire; elle a perdu simultanément le contrôle du monde rural et la plus grande partie des ressources du secteur industriel et minier.

L'enrichissement le plus rapide est le fait des commerçants, grâce à leurs relations politico-administratives.

La redistribution du revenu national au profit de la petite bourgeoisie (des fonctionnaires) liée au capital étranger, se fait sur le dos des ouvriers et des paysans par le transfert du surplus agricole vers les intermédiaires et au détriment des activités productives.

La formation du capital se réduit tandis que la consommation publique et privée augmente.

Quasiment réduite au secteur des biens de consommation, l'industrialisation qui s'est substituée aux importations, nécessite d'importants investissements récurrents des produits d'approvisionnement.

Le manque d'une politique adéquate en matière de crédit dans les secteurs de production, a affecté gravement le patrimoine productif du pays, et toutes les structures socio-économiques ont évolué d'une manière régressive. Il ne s'est produit aucun développement socio-économique.

Après 1965, quelle est la dynamique du nouveau régime? Comment vont évoluer les principales activités économiques du pays? Quelle sera la place réservée au crédit?

Il serait certes trop tôt pour faire une synthèse exhaustive du système zaïrois, mais il apparaît cependant possible de proposer et relever quelques éléments d'analyse de ces problèmes avant d'aborder les perspectives et stratégies du développement avec l'incidence du crédit.

## II. POUVOIR D'ETAT:

### BASE ECONOMIQUE OU REGIME APRES 1965

Le processus du développement économique au Zaïre en cette période après 1965, peut être éclairée par une approche faite par le Professeur J.-P. GERN (Université de Neuchâtel en Suisse):

"L'économie actuelle est dominée par les principes de "rentabilité et de solvabilité" (Fr. Perroux). Cela signifie que les structures socio-économiques sont devenues telles que les activités de production sont déterminées par leur rendement financier pour l'entreprise et par l'existence d'un marché solvable.

Ces principes, qui se sont imposés progressivement dans les pays industrialisés, sont en train de modeler les économies en voie d'industrialisation sous l'effet de l'emprise des économies dominantes, alors que l'intervention publique tente de réduire leurs effets dans leur milieu d'origine.

L'expérience des pays industrialisés montre que le jeu de ces principes n'assure pas un optimum social, mais qu'il s'impose avec une force considérable.

En conséquence, les activités de production qui servent des marchés bien pourvus de revenus monétaires, s'étendent au détriment de celles qui assurent la subsistance ou servent des marchés locaux d'acheteurs à revenu faible. Donc, priorité aux produits d'exportation et, vu la dualité des niveaux internes de revenus, aux produits destinés à certaines classes. Cette priorité se remarque surtout dans l'allocation des ressources rares: terre et travail qualifié. Les autres activités (pastorales, artisanales, agricoles, commerciales) se voient refoulées et désarticulées par la rupture - suppression des chaînons - des circuits qui les faisaient vivre. Dans cette lutte inégale entre secteur d'activité, entre pôles urbains et reste du pays, le principe de rentabilité renforce les effets de concentration et les décalages techno-économiques internes.

Ce développement est donc loin d'être homogène. Il implique tout le pays et toute la population, mais il oppose des circuits dynamiques à des activités, des secteurs, des régions qui tentent de se retrancher, ou de se rapprocher de ces circuits pour survivre. Ce développement donc, crée les groupes défavorisés. Il le fait d'autant plus que l'accroissement de la productivité dans certains pôles a pour effet de

faire baisser celle des autres activités soit par dépréciation du produit, soit par refoulement de la main-d'œuvre vers les secteurs "non-formels" traditionnels ou sub-urbains" (1).

L'approche du développement décrite ci-dessus est axée au Zaïre sur certaines lignes de force, stimulé par les opportunités offertes à certaines productions par un réseau donné de circuits économiques. Il tend donc à se concentrer dans certains pôles géographiques, sectoriels et technologiques.

Comme nous le verrons, ces pôles très concentrés, notamment du point de vue géopolitique, n'exercent pas sur le reste de l'économie un effet général d'entraînement. On a plutôt abouti à constituer dans le pays, un circuit inflationniste et un autre déflationniste. En effet, les complémentarités anciennes: villes-campagnes, artisanat-agriculture, production-commerce sont perturbées par la nouvelle orientation de la politique économique.

## 1. Principaux éléments du pouvoir d'Etat

La fin de 1965 se caractérise par l'arrivée "militaire" au pouvoir (le 24 novembre 1965).

La vie politique zaïroise marque dès lors une nette rupture avec le régime politique qui a prévalu de 1960 à 1965. On constate en effet, le rétablissement et le renforcement du pouvoir d'Etat.

"La politique du contrôle du commerce extérieur et des entreprises de services, l'essor du secteur d'Etat et l'association avec le capital étranger sur une nouvelle base, établissent progressivement des nouveaux rapports entre le politique et l'économique (2).

Dans le cadre des relations, très rapidement l'assise économique du nouveau régime et les cercles qui lui sont directement associés dépendent de plus en plus des conditions extérieures. Ces conditions concernent aussi bien l'évolution plus ou moins favorable du marché international des produits exportés par le Zaïre, que l'évolution des conditions plus ou moins favorables qui sont faites au régime pour accéder aux ressources financières extérieures, qu'elles soient privées ou publiques (bilatérales ou multilatérales).

L'Etat joue de ce fait un rôle d'intermédiaire entre les ressources économiques du pays dont il contrôle l'accès, et les structures de décisions étrangères, politiques, économiques et financières, qui sont intéressées à divers titres par l'accès à ces ressources zaïroises.

Ainsi donc, le lien demeure très étroit entre le politique, l'économique et le social, le nouveau régime conforte son pouvoir politique et en même temps les assises économiques de la minorité privilégiée dont il est l'instrument dans la mesure où il parvient à contrôler l'Etat et à monnayer dans de bonnes conditions l'accès aux

(1) J.-P. GERN, Modèle d'analyse du développement et des systèmes d'enseignement et suggestion pour des nouvelles stratégies, p. 10-11.

(2) C.R.A.. Accumulation et sous-développement au Zaïre, p. 63.

ressources du pays.

Mais le fait de sa dépendance devenue chronique, la force de l'Etat zaïrois ne consiste plus qu'à pouvoir négocier les conditions de cette dépendance envers l'extérieur et le renforcement de la dépendance est devenu son mode de vie. Le surplus économique n'est pas utilisé dans la production mais alimente en majeure partie une consommation somptuaire publique et privée.

Comment se caractérisent dès lors les investissements dans ce pays?

## 2. Les investissements

Les investissements public ont un caractère de prestige disproportionné et sont financés par le recours à l'endettement extérieur. L'assise économique du nouveau régime demeure ainsi étroite et son comportement le rend largement dépendant des aléas de la conjoncture internationale.

Le volume des crédits fournisseurs s'accroît dès 1966 avec les crédits engagés pour le financement des sociétés publiques de transport (Air Zaïre, CMZ, OMATRA) ainsi que le projet des barrages d'Inga et les dépenses d'équipements gouvernementales.

"Au 30 juin 1969, la dette extérieure et les arriérés atteignent presque 5 milliards de dollars, y compris 700 millions de crédits fournisseurs publics et privés et 300 millions de crédits privés à pour un an. Cette énorme dette, pratiquement non remboursable, correspond au montant des recettes de quatre années d'exportation et dont résultent des charges d'intérêt et d'amortissement considérables (estimées au tiers des recettes d'exportation en 1979) ainsi que la nécessité accrue d'importer pour le seul maintien de la production actuelle aggravent la dépendance du Zaïre à l'égard des exportations des matières premières (1).

L'endettement du Zaïre s'est accru de façon extrêmement rapide à partir de 1970 jusqu'en 1974.

Le financement extérieur de l'économie diminue dès le début de la crise économique de 1975. Alors que de 1970 à 1974, le financement extérieur du déficit budgétaire passe de 2 à 29% des recettes budgétaires globales, il revient par la suite à 16% en 1978, le relais étant pris par le système bancaire zaïrois, bien entendu par le financement monétaire.

De 1969 à 1974, c'est la grande expansion du crédit privé, qui atteint son niveau le plus élevé, 199,2 millions de Zaïre soit 15,3 milliards de francs belges (au taux de change de 1974: 1Z = 2\$ US).

Constatons que dans le cadre d'une économie comme le Zaïre, les conditions de prêts sont irréalistes en cette période. En effet, pour les prêts des années 1973/79 où les engagements utilisés au 31.12.78, représentent 52% de la dette extérieure; les délais de remboursement étant d'une année et neuf mois pour les crédits fournisseurs et de

(1) CRISP, Du Congo au Zaïre, op. cit., p. 221.

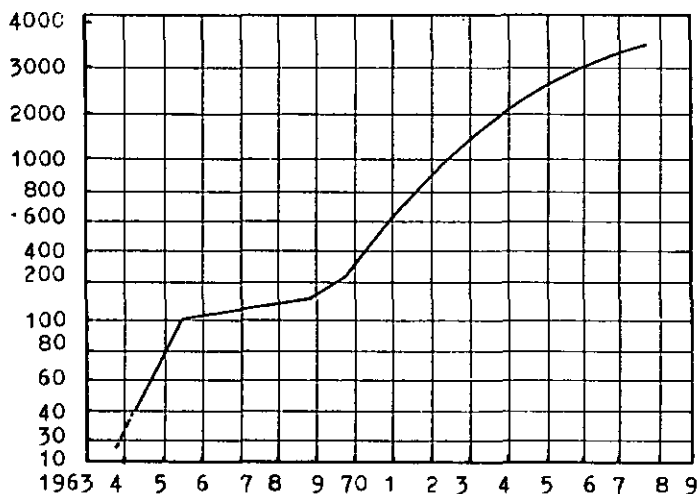
TABLEAU XXI

**Périodes d'engagements de la dette extérieure**  
(montants utilisés en milliers de \$ US)

Période	Dette financière	Dette commerciale	Dettes envers les gouvernements et organismes gouvernementaux	Total
avant 1969	4.697,7	46.707,2	91.951,5	143.356,4
1969 - 1972	431.861,0	221.026,9	33.303,8	686.196,7
1973 - 1974	1.245.797,2	436.877,1	166.365,8	1.839.040,1
1975 - 1976	346.797,5	162.419,6	143.958,7	653.175,8
1977 - 1978	298.387,2	57.219,8	180.496,8	536.103,8
<b>TOTAL</b>	<b>2.237.540,6</b>	<b>914.250,6</b>	<b>616.076,6</b>	<b>3.857.867,8</b>

GRAPHIQUE No 12

**Dette extérieure**  
(montant en millions de US \$)



Source: Accumulation et sous-développement au Zaïre p.97  
p.111

trois ans et quatre mois pour les prêts de banques privées. Avec la diminution des apports extérieurs, la structure de ces apports se modifie en faveur d'une augmentation très rapide des intérêts. C'est ainsi que la charge des intérêts représente 25% des prêts. Le tableau des arriérés dressé par la Banque du Zaïre au 31.12.79 explique le coût élevé de la dette publique extérieure.

De 1977 à 1980, la contribution de l'Etat et des entreprises para-publiques dans le financement des activités de production se solde par un énorme endettement vis-à-vis de l'étranger: les financiers étrangers privés interviennent pour 84%.

Le financement extérieur d'origine publique calculé par Lukusa Diahondo in "Le rôle de l'aide liée" et les prêts financiers calculés à partir des statistiques DGEDEP, nous donnent l'origine géographique de ces crédits extérieurs et des investissements octroyés par les banques étrangères (Tableau XXIV).

L'application du code des investissements entre 1969 et 1979 au Zaïre, a constitué un deuxième aspect de l'endettement extérieur de ce pays.

Ce code zaïrois entendait par investissement: "un apport en espèce ou en nature réalisé en République du Zaïre par un étranger ou un national, soit pour constituer une capacité nouvelle de production, soit pour accroître la capacité de production existante".

Mais la réalité a démontré que le bénéfice de ce code a grandement été exploité par les firmes étrangères dont les investissements indiquent en eux-mêmes la prédominance des industries manufacturières, le secteur des services et enfin les industries extractives comme décrite dans la ventilation ci-après.

La prépondérance des industries manufacturières entre 1970 et 1976 fut l'objectif premier des engagements bénéficiant des avantages du Code de 1969.

Plus de la moitié des investissements, les boissons et la cimenterie englobaient à eux seuls 25%. Le secteur qui vient en deuxième lieu est celui des services avec 19,8%, dont plus de la moitié concerne les transports. Viennent enfin les industries extractives et métallurgiques des métaux non-ferreux (17%)(1).

Quant à ce qui est de la dette extérieure, sur le total des encours utilisés, 24% ont été dépensés pour Inga II et Inga-Shaba, 11,6% pour l'achat d'avions commerciaux et les installations aéronautiques, 22,1% pour l'aide à la balance des paiements, les aides à l'importation et la défense nationale; avec les emprunts de la Gécamines 67,8% des crédits y sont représentés.

Cette répartition diffère de celle du "Code" dans la mesure où l'agriculture et l'industrie ne représentent plus que 15,1% des crédits utilisés dont près de 10% à la Gécamines, 3,5% à l'industrie manufacturière et 1,3% à l'agriculture (notons singulièrement la faible part allouée au secteur vital de l'agriculture, comparativement aux secteurs ci-dessus énumérés), investissement d'autant plus négligeable que 0,9% est pour le jardin présidentiel de la Nsele: sur le

(1) Département de l'économie nationale consulté le No 17/18, Conjoncture.

TABLEAU XXII  
**Arriérés des paiements extérieurs**  
(en millions de DTS)

	31.12.1977	31.12.1978	31.12.1979
Arriérés commerciaux	342,6	415,7	557,5
Arriérés d'indivisibles		34,7	18,7
Arriérés dette publique	323,8	456,6	654,0
<b>TOTAL arriérés</b>	<b>666,4</b>	<b>907,0</b>	<b>1.230,2</b>

Source : Banque du Zaïre

TABLEAU XXIII  
**Structure de la dette extérieure**

	1974	1979
origine privée :	75,2 %	84 %
- crédits fournis	18,6 %	64 %
- capitaux	56,6 %	20 %
origine publique	24,4 %	16 %
- prêts bilatéraux	18,6 %	
- prêts multilatéraux	5,8 %	

Source : 1974 : Ministère des finances du Zaïre  
1979 : Rapport Banque du Zaïre et FMI.

0,4% restant, 0,2% va à la production de viande, 0,12% à l'achat de matériel agricole Fiat... (1).

Reste à considérer l'intervention du système bancaire dans les variations du crédit et dans ces indicateurs essentiels que sont la valeur de la monnaie, les prix et les salaires.

Avant d'en arriver là, il apparaît nécessaire de considérer un autre aspect non moins important: lorsque l'assise économique était

(1) CRA, Accumulation et sous-développement au Zaïre, p. 100.

TABLEAU XXIV  
**Origine géographique  
des crédits et investissements extérieurs**

Origine géographique	Investissements %	Prêts financiers %
Belgique	26	8,3
Royaume Uni	20	12,7
RFA	18	5,5
Etats-Unis	14	35,5
France	10	17,0
Autres pays	12	10,1
Multinationales	-	10,9
TOTAL	100	100

favorable de 1965 à 1970, le régime a d'abord affirmé son emprise sur les ressources d'exploitation par la nationalisation de l'Union Minière; il a pu de ce fait, manifester sa volonté de donner une base économique à une nouvelle élite politique rassemblée autour de lui par la voie des négociations avantageuses avec le capital étranger (les milieux financiers internationaux).

"Cette dynamique fut relayée par une politique de crédit facile aux entreprises privées zaïroises. En même temps, il y a eu tentative de renforcer le contrôle de l'Etat sur l'ensemble de la société, à travers le Parti Unique et une mobilisation de type populiste, mais celle-ci est demeurée très limitée et superficielle et le régime n'a pas eu de véritable appui populaire".

Ceci n'est pas notre propos, mais c'est une constatation qui aura des conséquences économiques.

En effet, la période des vaches grasses des années 1970 ayant pris fin, les conditions moins favorables ont pressé le nouveau régime à accroître son endettement extérieur auprès du capital financier international).

Ceci ne résoud pas le problème de fond. La dynamique d'expansion du secteur public se trouve cassée et en même temps, c'est aussi la mort de la couche privilégiée associée au sommet à la gestion politique. Pour compenser le rétrécissement de la base économique du moment, les mesures de zaïrianisation interviennent dès 1973.

L'Etat opère par voie politique, une redistribution autoritaire des actifs du petit et moyen capital étranger au bénéfice des zaïrois ayant "l'aval du MPR" (Parti politique unique).

Ainsi donc, la zaïrianisation constitue une extension pure et simple de mouvement de crédit facile dans le pays.

La loi du 11 janvier 1974 stipulait: "Les bénéficiaires des entreprises zaïrianisées n'ont pas besoin d'avoir un capital de départ. Il leur est facilité d'indemniser les anciens propriétaires à partir des "profits potentiels" \*.

De larges crédits bancaires devront être aussi consentis à ces mêmes personnes". Par cette opération, le volume des crédits au secteur privé s'est trouvé multiplié par dix.

Cependant, les bénéficiaires de ce grand crédit, ne mettent pas ces facilités au profit de l'économie zaïroise; bien au contraire, ils procèdent rapidement à un transfert de leurs nouveaux avoirs en capitaux à l'étranger ou investissent dans le commerce qui ne nécessite pas une immobilisation de fonds trop longue.

Les mesures de zaïrianisation font ainsi gonfler excessivement les activités commerciales par rapports aux activités directement productives (les capitaux accumulés n'étant pas investis dans la production).

La contribution des services s'accroît au détriment des activités directement productives. L'agriculture et les mines voient leur contribution au PIB passer de 38% à 21%. Par contre, les services non directement productif (commerce et autres services) passent de 34 à 61% et, au même moment, les transports régressent de deux tiers (1).

Une année après, en 1975, une radicalisation \*\* intervient.

En raison de la mauvaise gestion des entreprises confiées aux nationaux, l'Etat reprend le contrôle direct de 2.000 petites et moyennes entreprises zaïrianisées. Cette reprise augmente le pouvoir économique de l'Etat. La stratégie ici est évidente: renforcer la main-mise du pouvoir politique sur l'utilisation du surplus des grandes et moyennes entreprises, tout en contrôlant de plus en plus les transferts de plus-value du secteur productif au secteur de service.

Ce circuit infernal permet aux tenants du pouvoir de s'assurer du système de l'oligarchie financière au Zaïre (ici, donc nommée bourgeoisie d'Etat).

La zaïrianisation devrait veiller à ne pas exacerber le déséquilibre sectoriel de l'économie. Pourtant, cette opération n'aura créé dans le pays aucun flux, et moins encore, la réalisation d'un équilibre. Bien au contraire, les mesures de "facilités de crédits" ont rendu évidente la contradiction existant entre détenir un pouvoir politique par l'appartenance à un groupe social et s'assurer d'une base économique par l'appropriation d'un surplus généré par un capital productif.

La zaïrianisation a constitué dès lors le point de rupture dans la politique économique du gouvernement zaïrois.

On peut se poser alors la question de savoir comment ont évolué les principales activités économiques dans ce pays? Le crédit est-t-il

(1) Dans le rapport de la Banque du Zaïre, cette différence dans la contribution au PIB, se trouve fortement atténuée.

\* Profits potentiels : s'agissant beaucoup plus de maisons de commerce, on a compté sur le bénéfice qui devait se dégager après

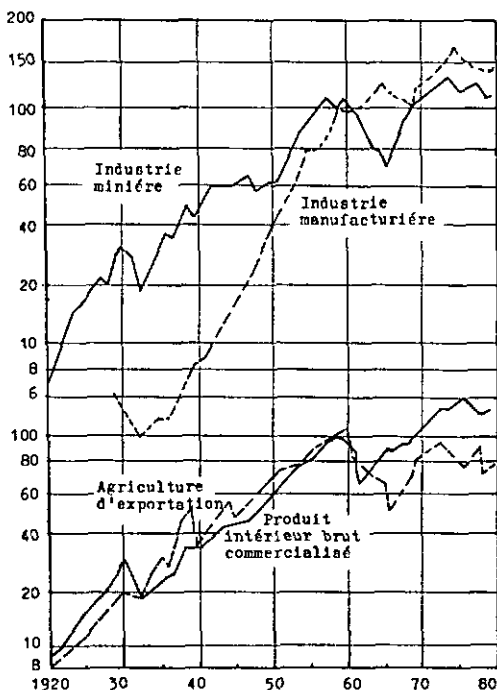
différemment conçu et quel rôle a-t-il joué et continue-t-il à jouer à travers les différentes institutions?

Quelle est la résultante de toute la politique économique depuis 1965 et que nous suggère-t-elle?

### 3. Structure et évolution des principales activités de l'économie zairoise après 1965

GRAPHIQUE No 13

#### 3.1. Tendence fondamentale de l'économie zairoise (Indice 1958 = 100)



La tendance générale étant résumée par ce graphique, seuls les aspects cruciaux du changement des structures socio-économiques seront retenus.

la vente de marchandises.

\*\* Opération gouvernementale de la reprise d'une politique sélective de crédit.

### 3.2. Importance de la croissance démographique

L'évolution des structures socio-économique reste fortement marquée par la croissance démographique. Celle-ci fait réellement pression sur le développement et suscite des transformations des structures sans lesquelles de graves déséquilibres ne tarderont pas à apparaître sous diverses formes.

La population zaïroise s'est doublée en 20 ans d'indépendance. Elle est passée de 13,5 millions d'habitants en 1958 à plus de 28 millions en 1980 (étude faite par Popelier de 1970 à 1980).

TABEAU XXV

#### Accroissement de la population zaïroise 1970-1980

Années	Grands centres	Campagne	TOTAL	% Campagne
1970	4.663.319	16.974.557	21.637.876	78,45
1971	5.036.242	17.208.001	22.244.243	77,36
1972	5.439.630	17.420.722	22.860.352	76,20
1973	5.877.652	17.630.263	23.507.915	75,00
1974	6.351.574	17.814.196	24.165.770	73,72
1975	6.864.886	17.977.165	24.842.051	72,37
1980	10.206.508	18.473.915	28.680.423	64,41
Augmentation annuelle en %	81,500	8,500	28,580	

Source : G.H. Popelier: Les cahiers du CEDAF; No 6, 1977, p. 42

Cette même étude fait remarquer: "jusqu'en 1975, 72% de la population habitait les zones rurales. Par le fait que le secteur agricole a été trop négligé, l'exode rural s'est accéléré en direction des centres urbains. Cependant, le problème de l'emploi est resté entièrement non résolu. La négligence du secteur de base a restreint le marché des autres productions nationales.

La baisse d'investissement dans les petites et moyennes entreprises ne permet pas d'absorber hors du secteur agricole des volumes importants de main-d'oeuvre. Le chômage et surtout le sous-emploi rural constituent un grand problème d'autant plus (nous l'avons déjà souligné) que le niveau des revenus est très bas, et un taux d'épargne inexistant, font obstacle aux initiatives, de même que le processus de formation reste lent à porter des fruits. Partant, l'étroitesse du marché de l'emploi ne fait qu'accroître l'exode.

### 3.3. Importance de l'investissement dans l'industrie minière

Depuis la colonisation, les produits miniers sont à la base de la mise en valeur du pays. Jusqu'à présent, ils représentent la grande partie des exportations et forment la source principale des devises (75%), plus de la moitié des recettes publiques. Cette industrie procure également un très grand nombre d'emplois et des revenus privés appréciables. C'est le secteur public qui assure la réalisation d'investissements. Une priorité de fait (qui fait l'objet d'une politique délibérée), va aux investissements pour les produits miniers. Dans son rapport de 1976, la Banque du Zaïre met bien en évidence le rôle du secteur minier dans l'économie zaïroise: "Avec une contribution de près de 80% aux recettes d'exportation et au budget de l'Etat, la production minière et métallurgique tient une place de premier plan dans l'économie nationale. L'évolution à la baisse, amorcée depuis deux ans, a d'importantes répercussions sur tous les autres secteurs économiques. Aussi, la reprise dans ce secteur s'avère-t-elle d'une urgente nécessité" (1).

L'activité minière est extrêmement concentrée: le cuivre, le cobalt et une série de métaux associés ont été produits exclusivement par l'Union Minière du Haut-Katanga (seule entreprise belge) avant d'être transférés par la nationalisation à la Générale des carrières et des mines (Gecamines) le 1er janvier 1967. Il s'y est ajouté une société japonaise "sodmiza" qui s'est vu attribuer une concession pour la production des concentrés de cuivre depuis 1972. Le consortium international "La société minière de Tenke-Funguruma SMIF" s'est vu attribuer une autre zone très riche dont la capacité de production annuelle devrait être de 130.000 tonnes de cuivre. Mais ce dernier projet n'est pas entré en activité, faute des moyens de financement. Les banques n'ont pas consenti le complément des moyens de financement sous forme de crédits (prêts). La chute continue des cours du cuivre laissait entrevoir des perspectives peu encourageantes.

La dépendance fortement accrue du Zaïre après 1965 par rapport au secteur minier et, au sein de ce secteur, le renforcement du poids relatif du cuivre et du cobalt, qui représentent les trois quarts des apports des devises et la moitié des recettes fiscales, provoquent ainsi une extrême vulnérabilité qui rend la situation extrêmement précaire en cas de crise.

### 3.4. La production manufacturière

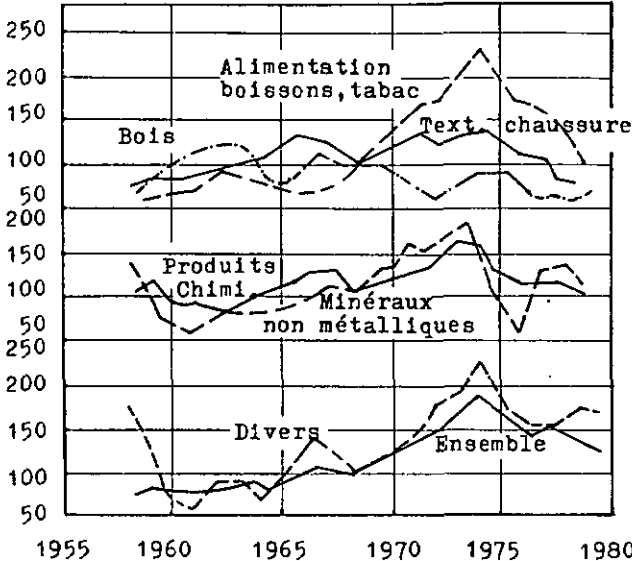
L'analyse de la période 1960-1965 a traité l'industrie manufacturière sous le titre: "secteur industriel orienté vers le marché local".

On a constaté que cette industrie a été grandement sollicitée lors de l'expansion monétaire due à une inflation récurrente et à la distribution intermittente des revenus qui ont accru la demande de biens de consommation dans les centres urbains.

(1) Banque du Zaïre, Rapport annuel 1976, p. 20.

GRAPHIQUE No 14

Evolution de l'industrie manufacturière  
(Indice 1968 = 100)



Cependant après 1965, l'industrie zaïroise continue de souffrir d'insuffisances structurelles importantes:

- a) La concentration géographique excessive des activités manufacturières; ces activités ont pour premier centre industriel "Kinshasa" qui, reste en même temps la capitale politique et administrative du pays et qui est aussi au point de rupture de charge essentiel dans les transports.
- b) La concentration sectorielle des industries protégées par la distance (entendu ciment, verre creux), à haute intensité de main-d'oeuvre comme le textile, l'assemblage automobile ou situés en aval de l'agriculture, le tabac, le savon, le sucre, le bois, etc...
- c) Quasiment réduite au secteur des biens de consommation non durable, l'industrie manufacturière nécessite d'importants investissements et des achats récurrents des produits d'approvisionnement. En effet, la production industrielle destinée presque exclusivement au marché intérieur, comporte des produits de consommation et quelques biens seulement d'équipement et produits d'approvisionnement.

Cette structure sectorielle exprime le manque d'intégration des activités de transformation industrielle entre elles et avec les autres activités économiques ainsi que la dépendance des industries à

l'égard de l'extérieur pour ses approvisionnements et ses équipements. Il n'en est pas autrement pour ses moyens de financement (capitaux), ses cadres et en plus sa technologie.

On estime que les agro-industries zaïroises dépendent de l'importation à raison de 50% et les autres industries à raison de 65%. A ce point, les effets d'entraînement des investissements et des activités de production de l'industrie sont donc forcément fort limités.

### 3.5. Les transports

Le rôle et l'importance des transports dans l'économie zaïroise ne sauraient être appréhendés par des comparaisons purement statistiques et trop globales de la valeur ajoutée par ce secteur dans l'ensemble du Produit National Brut. Seule une analyse approfondie des mécanismes économiques est susceptible d'indiquer le rôle exact et d'apprécier l'importance réelle des transports dans le processus de production et de distribution.

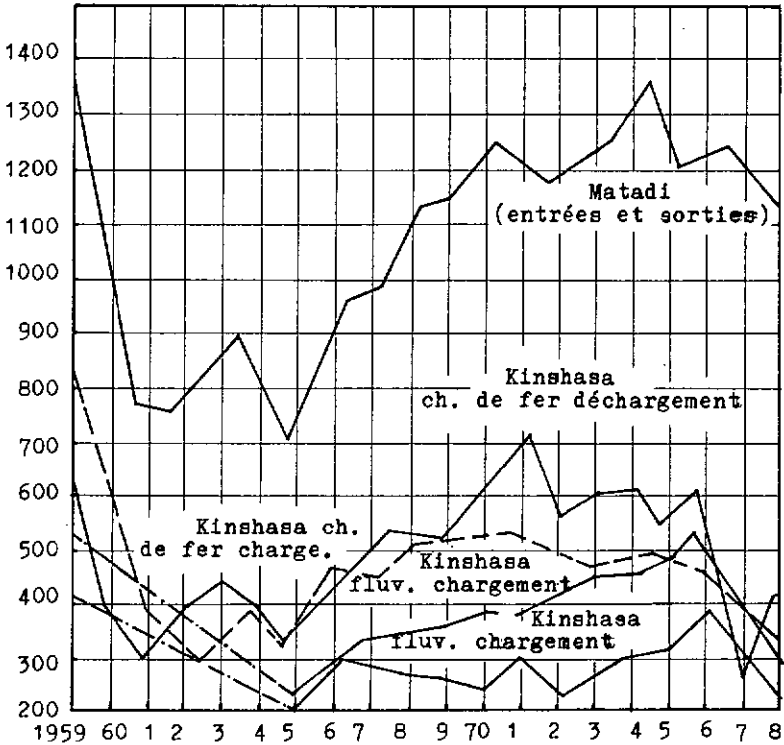
Une analyse a été faite (cf. chap. 1: les moyens de transport au Congo) sur la détérioration des moyens de transport. Dans son évolution d'ensemble, jusqu'en 1980, l'effondrement des transports est un des faits majeurs à l'heure actuelle. La régression des trafics est à peu près générale, de l'ordre du tiers ou de la moitié selon les études menées par le CRISP. Le réseau routier qui comptait en 1959, quelque 145.000 km. a été ramené à 58.000 km (routes nationales, régionales prioritaires et régionales secondaires) dont 2000 km asphaltées (desquels 1000 km doivent encore être remis en état).

Plusieurs causes expliquent cet effondrement des transports au Zaïre:

1. Une chute de toutes les productions agricoles, minières et les flux d'exportation correspondants.
2. Situation géopolitique: les conflits extérieurs avec la fermeture du chemin de fer de Benguela en Angola.
3. L'impréparation des nationaux (zaïrois) à la gestion d'une infrastructure de transport de grande envergure.
4. Une politique des transports totalement inappropriée (priorité inadéquate, absence de crédits d'investissement, insuffisance de l'entretien et baisse des rendements, mauvaise gestion généralisée.).

GRAPHIQUE No 15

Trafic à Matadi et Kinshasa  
(en milliers de tonnes)



### III. MONNAIE ET CREDIT APRES 1965

#### 1. Les institutions bancaires et financières

##### 1.1. De l'organisation monétaire

Le domaine monétaire n'a pas échappé aux transformations dont, depuis la décolonisation, ont été marquées les structures institutionnelles du pays.

L'organisation mise en place par le pouvoir colonial et contrôlée par une autorité centrale dans le cadre de zone monétaire, a connu de nombreux aménagements à la suite de décisions arrêtées par le régime de la II<sup>ème</sup> République. Des contingences particulières ont motivé des solutions variées.

La rigidité des règles en usage dans l'ensemble colonial reprise de 1960 à 1965, s'est assouplie. L'Etat zaïrois a décidé d'accuser sa personnalité et son indépendance en refusant toute coopération organique pour la gestion de sa monnaie.

##### 1.2. L'unité monétaire autonome

Jusqu'en 1960, date de l'accession à l'indépendance de la République Démocratique du Congo, les trois pays du Congo (Kinshasa), du Ruanda et du Burundi étaient en union monétaire. L'émission y était assurée par la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi qui, succédant à la Banque du Congo belge créée en 1909, avait été instituée en 1962.

Cette union monétaire tripartite était supprimée en 1960. Le Congo se dotait d'un régime monétaire autonome contrôlé par un "Conseil monétaire" qui a assuré la gestion de la monnaie pendant quatre ans jusqu'à la création en juin 1964 d'une Banque Nationale du Congo. Les deux autres pays, le Ruanda et le Burundi, décidaient en 1960, de demeurer en union monétaire avec la création d'une Banque Centrale commune.

Quant au Congo, les politiques divergentes qui ont caractérisé la gestion indépendante de la monnaie nationale, ont coupé tous les liens monétaires qui existaient entre la Belgique et le Congo. Le franc congolais remplacé par le zaïre en 1967, a subi des dévaluations non parallèles aux autres monnaies de l'ancienne union et répond aujourd'hui à des définitions différentes. Les restrictions de change auxquelles il a été soumis ont fait de la monnaie zaïroise une monnaie inconvertible au regard des transactions internationales.

##### 1.3. Les procédures de règlement

Les mécanismes de paiement pour l'exécution des règlements internationaux sont, en règle générale, identiques à ceux des pays africains à monnaies convertibles (zone du franc CFA).

La Banque Nationale utilise les devises dont elle dispose pour couvrir les importations; conserve les excédents extérieurs en devises convertibles ou se fait consentir des crédits sur les grandes places

financières du monde.

En vue d'assurer l'approvisionnement national en devises, les exportateurs sont soumis à l'obligation - d'autant plus stricte que les appétits et les risques d'évasion sont plus élevés - de céder au réseau bancaire les recettes correspondant à leurs ventes.

La Banque Centrale, qui détient les réserves extérieures, achète et vend toutes les devises étrangères.

Des dispositions particulières frappent parfois les opérations de change où une certaine pénalisation des importations résulte soit d'une taxe statistique, soit de la fixation de taux différents pour l'achat et la vente des devises: le dollars était acheté 150 francs congolais et vendu 180 fr. avant la réforme monétaire en juin 1967.

Ainsi, dans l'ensemble du pays, la Banque Centrale qui reçoit des résidents la totalité de leurs disponibilités en devises, ne les cède qu'en fonction d'une répartition effectuée selon un ordre des priorités des besoins nationaux. Les autorisations sont généralement consenties de manière à accroître les rentrées et à freiner les sorties. Les cours de change sont fixés par voie autoritaire, en dehors de tout marché. En tout état de cause, sauf exception, les règlements commerciaux, les transactions financières de toute nature avec l'extérieur s'effectuent en monnaies convertibles.

Les difficultés que rencontre le Zaïre ne résident pas tellement dans le déficit global de sa balance des paiements qui entraîne une déficience des moyens de règlement extérieur et qui oblige le pays à soumettre ses relations financières avec le reste du monde à de sévères limitations.

Même dans le continent africain, on constate qu'il n'existe généralement pas de circuit de règlement et de transferts directs entre le Zaïre et les autres pays africains. Cette situation augmente les difficultés de ce pays en particulier et ceux des autres pays africains en général pour la simple raison que les réseaux bancaires africains ont des relations beaucoup plus suivies avec les réseaux bancaires d'Europe ou d'Amérique qu'entre eux. L'insuffisance et la lenteur des communications interafricaines ne favorisent pas les transmissions des documents qui accompagnent les règlements financiers internationaux soumis à l'impératif de la sécurité et de la rapidité.

Enfin, les risques de paiements et de transferts, les incertitudes relatives à la stabilité des cours de change et des règlements nationaux, les difficultés et insuffisances juridiques poussent l'Afrique à avoir recours aux monnaies convertibles et aux circuits bancaires européens et américains qui offrent rapidité et sécurité. Les circuits bancaires d'Europe et d'Amérique mettent ainsi en rapport les différentes institutions bancaires de l'Afrique.

#### **1.4. La Banque Centrale au Zaïre et sa fonction**

La question essentielle de l'émission des billets de banque est réglementée. Elle est confiée à la Banque d'émission unique "La Banque du Zaïre". Il ne peut y avoir de concurrence dans ce domaine essentiel de la vie économique et financière du pays. L'émission monétaire est subordonnée aux pouvoirs public, la politique monétaire ne pouvant

être abandonné aux particuliers.

L'institut d'émission national est donc constitué ici sous la forme d'établissement public, organisme d'intérêt général auquel est confié l'exercice du droit régalien de battre monnaie.

La Banque Centrale du Zaïre exerce de nombreuses fonctions : elle est l'organisme financier et de crédit du gouvernement; elle détient une partie des réserves des banques commerciales : elle détient et gère les réserves d'or et de devises du pays; elle a le monopole de l'émission de la monnaie et régleme le crédit.

Par principe, il est admis que la Banque Centrale jouisse d'une relative indépendance vis-à-vis de l'Etat dans la gestion du crédit du pays et dans son rôle de conseiller des pouvoirs publics de manière à éviter les solutions de facilités; mais la réalité démontre qu'en dernier ressort la Banque du Zaïre se conforme à la politique du gouvernement.

L'importance de la politique monétaire s'est accrue à mesure que s'accroissait l'action exercée par le gouvernement sur l'économie du pays.

L'incidence de l'exécution budgétaire sur l'économie s'est affirmée, ainsi que la nécessité d'adopter des politiques monétaires appropriées pour contrebalancer les déséquilibres budgétaires. Il appartient alors au gouvernement d'une part, au moyen de sa politique des finances publiques et à la Banque du Zaïre d'autre part, grâce à la politique monétaire, de faire en sorte de maintenir l'équilibre économique. La Banque Centrale est ici, en quelque sorte, l'outil du gouvernement investi de la responsabilité d'un secteur distinct de la politique économique générale.

## **2. Les institutions bancaires et financières et leur impact sur l'économie zaïroise**

### **2.1. Les institutions bancaires**

Hormis la Banque du Zaïre (Banque Nationale), le Zaïre compte neuf banques commerciales avec une soixantaine de succursales qui exercent leurs activités sur toute l'étendue du territoire national :

Barclays Bank-Zaïre (BK), Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque du Peuple (BDP), Banque Internationale pour l'Afrique au Zaïre (BIAZ), First National City Bank, Grindlays Bank et l'Union Zaïroise de Banque (UZB).

L'Etat zaïrois se trouve aussi actionnaire dans certaines banques, telle la BDP (100%), la BCZ (26%), l'UZB (18%), et la BK (13%).

### **2.2 Les institutions financières**

Dispensant un volume de crédit moindre que le système bancaire, ces institutions octroient du crédit à des secteurs particuliers ou accordent du crédit en complément à leur activité principale. On trouve ainsi : les **comptes chèques postaux (CCP)**, spécialisés dans

l'épargne des particuliers et des entreprises. La **société financière de développement** (SOFIOE, avec un capital souscrit par l'Etat et l'institut d'émission (BN), les banques commerciales, des entreprises et particuliers du pays, des institutions financières étrangères; les principaux bénéficiaires de ces crédits sont les industries manufacturières et extractives, les bâtiments et les travaux publics, les transports et l'agriculture.

La **caisse générale d'Epargne du Zaïre (Cadeza)**. Elle a augmenté ses dépôts de 1974 à 1977; accorde des crédits aux entreprises et aux particuliers. Les pertes accumulées ont atteint 10,5 millions de zaïres en 1977.

La **Caisse Nationale d'Epargne et de Crédit Immobilier (CNECI)**. Elle s'occupe de crédits hypothécaires en vue du logement. Ses activités se sont accrues en 1974 avec 6,2 milliards de zaïres et stagnent par la suite.

L'**institut National de Sécurité Sociale (INSS)**. Cet institut puise essentiellement ses ressources des cotisations par la pension, des allocations familiales et des risques professionnels. L'INSS consent des crédits à l'Etat, aux entreprises et aux particuliers.

Enfin, le Zaïre garde encore cinq autres institutions financières dont les activités ne se sont jamais développées depuis 1960 (année de l'indépendance du pays):

- L'Office National du Logement (ONL).
- La Société Mobilière et Immobilière (Mobino)
- La Compagnie Financière de Kinshasa (Cofikin)
- Le Crédit Agricole Contrôlé (CAC).
- La Société de Crédit aux classes moyennes et à l'industrie (SCCM).

### 2.3. Les genres et formes de crédits

Les conditions d'octroi de crédit au Zaïre

Lors de l'octroi d'un crédit bancaire, partout une forme et un genre lui sont donnés. Il en est de même au Zaïre. Il est désigné sous le nom d'avance en compte-courant, le prêt, l'escompte, le crédit documentaire, les prêts de signatures, etc.

Les conditions du crédit

La forme donnée au concours de la banque dépend des particularités de l'objet à financer et en principe, cette question trouve aisément une solution. En effet, à des circonstances données correspond fréquemment une forme de crédit déterminée.

Les conditions du crédit ici sont souvent dictées par les risques courus par l'établissement financier dans une opération déterminée, ainsi que par la situation du marché de l'argent et des capitaux. En effet, si la situation sur le marché de l'argent et des capitaux est tendue, l'intérêt du banquier dans l'obtention de garantie sous forme de titres de première valeur, réside dans la possibilité qu'il a d'obtenir à son tour une avance contre nantissement de ces mêmes

valeurs, soit auprès d'une banque commerciale, soit auprès de l'institut d'émission du pays.

Dans la vie des affaires zaïroise, la première de ces conditions concerne essentiellement la personnalité de l'emprunteur. Il est à peine besoin d'expliquer ici dans le contexte du Zaïre ce que signifie l'expression "qualification personnelle". Si elle sous-entend dans les pays nantis non seulement la correction, le sérieux, les aptitudes et la compétence du sujet examiné, mais aussi son expérience, sa santé et son entregent, chez nous la "qualification personnelle" passe pour être un homme du régime politique en place quand bien même les qualités du caractère et celles ressortant du domaine intellectuel ne soient absolument pas réunies. Selon le but du crédit sollicité, il est accordé plus d'importance aux qualités des uns plutôt qu'à celles des autres. Ici entre en ligne de compte la deuxième condition aussi plus difficile à définir. Elle a trait à la position financière du débiteur. Nous nous posons la question de savoir si le banquier zaïrois a l'obligation dans ce pays, de savoir la destination réservée aux crédits qu'il accorde et de s'assurer que l'argent prêté est bien utilisé d'une façon rationnelle et rentable? Il faut bien se rendre à l'évidence que celui qui emprunte aliène une partie de sa liberté et, dans un certain sens, traverse une période dangereuse. Solliciter un crédit sans être certain de pouvoir le rembourser à l'échéance et omettre de prendre les mesures nécessaires en temps voulu, c'est faire preuve de légèreté et de négligence.

L'expérience dans ce pays, démontre que les crédits accordés simplement pour des motifs de prestige, ne sont à long terme avantageux pour personne. Il n'est pas rare en effet que les banques se voient reprocher leur complaisance par ceux-là mêmes qui auparavant n'étaient jamais satisfaits de leur concours financier.

C'est pourquoi, nous avons tentés de définir en quelques lignes une certaine terminologie non comprise par la majorité de notre pays. Ce qui n'arrange pas les choses dans l'ensemble des opérations. Bien de gens prêtent aux banques des intentions malveillantes. Ils disent à ce sujet:

- Les banques accordent des crédits qu'elles ont d'ores et déjà l'intention de dénoncer plus tard. Ce faisant, elles mettent leurs clients en difficultés et acquièrent ainsi le contrôle de leurs affaires.
- En période d'expansion, elles octroient généreusement des crédits qu'elles restreignent brutalement à la première menace de récession, selon l'exemple du promoteur qui, par beau temps, prête son parapluie pour le ressaisir à la première goutte de pluie.
- On s'imagine encore que les banques ne traitent que des crédits importants, appliquent des taux élevés et considèrent leurs clients comme des numéros. La pertinence est alors donnée à un établissement de dernière zone, où l'emprunteur pense trouver plus de compréhension et de meilleures conditions

Mais que constatons-nous dans l'ensemble? La situation reste

stagnante. Quelle est alors l'impact de ces institutions bancaires sur l'économie du Zaïre ?

### 3. De l'impact socio-économique des institutions bancaires au Zaïre

Les institutions bancaires au Zaïre sont dans la plupart des succursales des établissements financiers étrangers.

Sur le plan fonctionnel, ces banques subviennent dans la majorité des cas aux besoins financiers des entreprises commerciales; pourtant le secteur commercial n'a aucun effet d'entraînement sur le secteur rural démuné en matière de crédit.

Ceci se comprend dans la mesure où ces banques cherchent avant tout la sécurité pour leurs crédits et la maximisation des profits.

En dehors de l'Etat, le crédit accordé par la Banque Centrale du Zaïre est extrêmement limité. C'est le crédit à l'Etat qui représente la plus grande partie de ses avoirs: jusqu'en 1973, le crédit à l'Etat se situe à 60% et monte par la suite à 90% (1978) en raison du déficit budgétaire de l'Etat. Ce qui a absorbé totalement les avoirs extérieurs qui ont fini par disparaître (1). Les engagements des banques commerciales envers l'Etat sont peu importants (11% de l'actif au 30.09.78). Le plus gros de leurs engagements concerne les entreprises et les particuliers. En 1969, le crédit aux entreprises n'excède pas 20% des engagements totaux des banques commerciales. C'est entre 1973 et 1975 qu'une augmentation sensible de l'ordre de 60% est enregistrée, puis survient une baisse brutale de 40% en 1976 et 50% en 1978. La Banque du Zaïre considère cette régression comme "raison de prudence extrême des banques dans l'octroi de crédits et de la fluidité par rapport aux années précédentes".

Dans l'ensemble, il y a inadéquation manifeste des structures bancaires dont les exigences de sûreté ne semblent pas adaptées aux conditions d'épanouissement des zones rurales.

La politique des crédits, leurs conditions d'octroi et leur répartition sectorielle font que les institutions bancaires en place contribuent très peu au développement du secteur de base.

Les crédits à long et moyen terme sont octroïés à une catégorie spécifique (des gros exploitants, qui ne sont autres que les mêmes personnalités du régime au pouvoir). Les couches défavorisées incapables de remplir les conditions d'octroi, sont ainsi écartées.

Toutes les interventions des organismes bancaires et financiers ont montré que leur impact sur le développement socio-économique de la majorité de la population est relativement faible, en regard de la dimension du secteur primaire; ceci est dû surtout à la contribution très modeste des institutions bancaires commerciales qui interviennent dans la majorité des cas à court terme et dans les secteurs de spéculation, à rentabilité immédiate comme nous l'avons évoqué précédemment.

(1) Banque du Zaïre, Monnaie et Crédit, Rapport annuel, p. 191.

### 3.1. Les raisons principales de ce faible impact

#### a. Arguments financiers

- Secteur très vaste et complexe.
- Conjoncture économique difficile empêchant ainsi de consentir des prêts à risque et à long et moyen terme.
- Insuffisance ou absence de garanties demandées.
- Créances individuelles irrécouvrables dans l'ensemble (certains individus étant irrémédiables)
- Echéances non honorées ou aggravées par une gestion insuffisante et incompétente; et défaillance de la part de certains clients en périodes difficiles.
- Certains emprunteurs détournent fréquemment les crédits qui leur sont octroyés à d'autres fins parfois non rentables que ceux pour lesquels ils ont été prévus, et il est souvent très difficile d'assurer leur contrôle.

#### b. Les arguments des emprunteurs

- Procédures et conditions d'octroi très compliquées.
- Quand bien même le projet semble économiquement viable, les banquiers exigent des garanties pour les crédits, par exemple des immeubles ou d'autres biens que le client n'a pas.

Par ailleurs, il doit préparer un dossier dont le contenu le plus souvent dépasse ses connaissances des problèmes financiers et comptables.

- Taux d'intérêt des emprunts élevé et remboursement à court terme.
- Mévente due souvent à des prix inadaptés ou à des prix inférieurs aux prix de revient, ce qui explique le non-remboursement des crédits.
- Lorsqu'il est même possible de consentir un prêt, le montant octroyé ne permet pas parfois de réaliser le projet.

Il existe ainsi plusieurs facteurs qui font obstacle au développement du monde rural dans le domaine précis du crédit.

On vient de voir que dans le domaine d'octroi des crédits, les institutions favorisent les secteurs tertiaires et de spéculation. A cet égard, il reviendrait à l'Etat de veiller à ce qu'il y ait une cohérence entre la politique monétaire et la politique économique globale. En d'autres termes, la politique monétaire devrait utiliser la monnaie et le système bancaire de collecte de l'épargne et de distribution du crédit comme instrument de la politique économique globale. Ceci suppose une redéfinition des objectifs à assigner à la Banque et bien entendu une souveraineté directe ou déléguée permettant d'orienter la Banque vers les objectifs de la grande mutation économique nationale, bien qu'il soit assez difficile d'atteindre ce dernier objectif.

#### 4. La politique de crédit telle que conçue par la Banque Centrale du Zaïre

"Le contrôle du crédit bancaire relève de la compétence de la Banque Centrale du Zaïre qui tient cette prérogative de l'ordonnance No 67/264 du 22 juin 1967, complétée par les statuts, ainsi que par l'ordonnance-loi No 72/004 du 14 janvier 1972, relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires (1) financiers.

Par la mise en oeuvre de ce contrôle, la Banque Centrale vise à atteindre deux objectifs: d'une part, éviter que la distribution du crédit n'engendre une expansion des dépenses créant des pressions excessives sur la balance des paiements ainsi que sur les prix intérieurs.

Pour concilier ces deux préoccupations contradictoires, la Banque du Zaïre se doit d'une part, de limiter quantitativement le concours bancaire aux entreprises et aux particuliers et, d'autre part, d'orienter ces concours vers les secteurs qu'elle entend promouvoir.

La politique appliquée ainsi par la Banque Centrale du Zaïre en matière de crédit se révèle sélective et restrictive. Cependant, la Banque adapte constamment le volume des crédits aux besoins de croissance en tenant compte des crédits à l'Etat et des possibilités de la balance des paiements.

Les moyens mis en place pour atteindre ses objectifs sont de deux ordres, les uns directs, les autres indirects.

Le contrôle par la Banque est assuré depuis 1963 par un système de plafonds qui limite en valeur absolue les concours bancaires en faveur des entreprises et des particuliers. Cette politique a été complétée par des mesures sélectives qui permettent d'orienter les crédits vers les secteurs prioritaires de l'économie.

Parralèlement à ce système, la Banque a, depuis janvier 1970, introduit des méthodes de contrôle indirectes.

Depuis le 3 juillet 1972, les crédits destinés au secteur agricole ne sont plus soumis à aucune forme de limitation réglementaire directe ou indirecte. Ainsi donc, après les mesures d'assainissement économique de 1967, sanctionnées par la réforme monétaire du 24 juin 1967, les instruments d'incitation en matière de crédit pour développer et mobiliser l'épargne ont été mis sur pied.

Il a fallu relever d'abord le taux d'intérêt car, les taux assez bas pratiqués jusqu'alors pour les dépôts, encourageaient l'évasion de l'épargne vers l'étranger ou son placement dans l'immobilier.

Ensuite, c'est la mise en place des crédits à limitation directe et ceux à limitation indirecte.

L'encadrement direct des crédits aux entreprises et aux particuliers est réalisé par un système de plafonnement des interventions des banques commerciales qui revient à leur interdire d'accorder un volume global de crédit au-delà d'une limite fixée par la Banque Centrale.

(1) Banque du Zaïre, Rapport annuel 1972, p. 243.

Afin d'opérer une sélection dans la distribution des crédits, la Banque a prévu deux plafonds: un plafond libre et un plafond réglementé, ce dernier étant lui-même ventilé en plusieurs sous-plafonds.

Le plafond libre détermine le montant maximum des concours ne revêtant pas un caractère prioritaire; à concurrence de ce montant, les banques ne sont astreintes à aucune obligation quant à la forme ou à la destination des crédits qu'elles accordent.

Le plafond réglementé par contre, est réservé aux opérations prioritaires que la Banque s'efforce de promouvoir.

Pour mieux assurer la répartition sectorielle de l'encours des crédits aux entreprises et aux particuliers ce plafond se scinde en trois sous-plafonds qui sont affectés aux besoins des entrepreneurs nationaux, à la distribution à l'intérieur du pays et aux autres secteurs prioritaires.

Quant aux crédits à limitation indirecte, processus en cours dès janvier 1970, la Banque Centrale recourt à des modalités indirectes de contrôle pour certains types de crédits, notamment les crédits d'investissement à moyen ou à long terme.

Les mesures de l'instruction No 8 de juillet 1970 qui fixent les conditions d'intervention des banques sont basées sur des ratios de couvertures de ces crédits par des dépôts à terme fixe. "La première version de l'instruction No 8 stipulait que : seuls les dépôts à six mois au moins étaient admis à concurrence de 75% en couverture de crédits d'investissement productif".

Cette instruction a depuis lors subi trois modifications:

La première en avril 1971, autorise les banques à apporter librement leur concours aux investissements productifs à conditions qu'ils soient couverts à concurrence de 200% par des dépôts ou des bons de caisse à six mois ou plus, ou encore de 60% par des dépôts, bons de caisse ou obligations à un an ou plus.

La deuxième modification de l'instruction No 8, établit une distinction entre les dépôts en monnaie nationale d'une part, et les dépôts en monnaies étrangères détenues par des non-résidents et les dépôts en compte "convertible" en zaires d'autre part. Cet amendement fixait l'utilisation des dépôts à moins de six mois en comptes "convertibles" en zaires ou en comptes en monnaie étrangère ouverts au nom de non-résidents à concurrence de 120% en couverture de crédits à moyen ou long terme destinés à financer les investissements productifs. Les ratios établis en avril 1971, sont restés en vigueur pour les dépôts en monnaies étrangères d'une durée supérieure ou égale à six mois.

La dernière modification de l'instruction No 8 a pris cours en juillet 1972, soustrait à l'obligation de couverture les crédits à moyen ou long terme destinés à financer les investissements productifs du secteur agricole.

La marge entre la politique de crédit définie par la Banque du Zaïre et la mise en oeuvre effective de toutes les instructions est restée fort restreinte.

Le terme des prêts et des dépôts s'est considérablement allongé, mais la hausse des crédits à moyen et long terme est restée en deça

des possibilités du système bancaire.

Le financement des investissements augmente et atteint 24% des prêts au secteur privé en 1971, la part des crédits à la production par contre baisse de 70 à 48% (1).

La formule d'un système de réserves statutaires élevées et l'obligation pour les banques d'accorder à certains secteurs des prêts minimum non réescomptables et assortis d'un faible intérêt, un taux d'intérêt maximum sur les prêts et minimum sur les dépôts, n'incitent nullement les banques commerciales à jouer leur rôle d'intermédiaire financier. Elles se retranchent alors et se procurent une bonne part de leurs revenus en prélevant des commissions élevées sur des services bancaires.

Les seules opérations de crédits véritablement lucratives sont les prêts à long terme, pour la plupart destinées à la formation du capital.

Toutefois, les mesures prises ont contribué néanmoins à une forte expansion des crédits (+82% en 1974). La structure des crédits octroyés se modifie également. Les entreprises zaïrianisées (nationalisées en 1973) étant moins concernées par l'investissement, la demande de crédit à moyen et long terme diminue; par ailleurs, la part des crédits pour l'agriculture régresse alors que celle du commerce, du transport, de la construction et de l'industrie manufacturière augmente (2).

Avec la venue de la crise en 1975, et face à l'insuffisance de l'offre et devant la nécessité de limiter l'expansion des crédits en limitant ainsi un plafond global des utilisations de crédits, répartis semestriellement entre les banques, cinq sous-plafonds pour certaines activités: agriculture, activités organisées par les nationaux, productions locales essentielles, distributions de produits locaux et importés, transports.

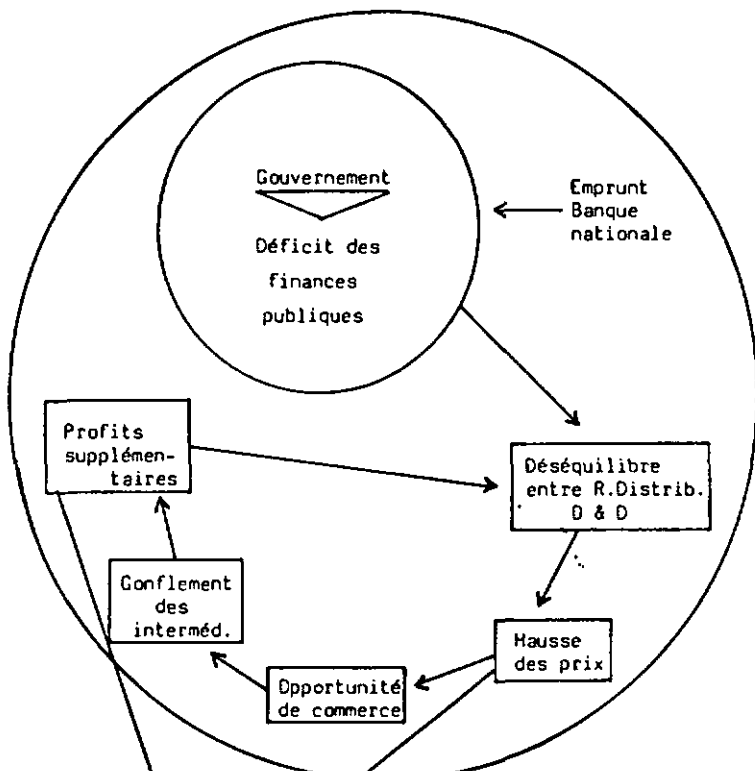
Triste constatation, les efforts ainsi déployés, n'ont permis de maintenir un semblant de taux d'épargne intérieur suffisant.

La réalité économique au Zaïre a pris dès lors l'allure mécanique de deux circuits: inflationniste et déflationniste qui sont la résultante des conséquences économiques de la politique menée depuis 1965. (Voir graphique ci-après).

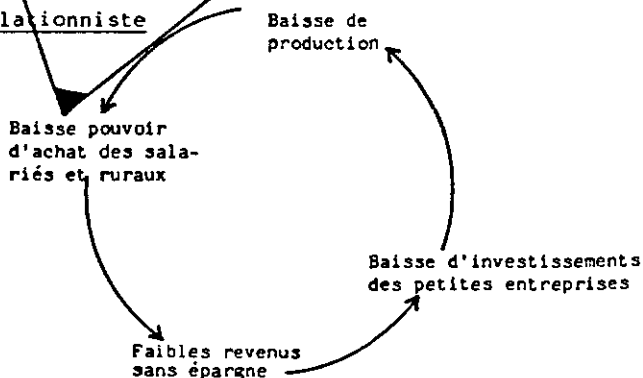
(1) Le rapport de la Banque du Zaïre le fait constater.

(2) Voir "Monnaie et Crédits", CRISP, "Du Congo au Zaïre", p. 233.

## I. Circuit inflationniste



## II. Circuit déflationniste



## EFFETS DE LA TRANSFORMATION DES STRUCTURES

### 1. Circuit inflationniste

#### 1.1. Le déficit des finances publiques

Le déficit des finances publiques n'ont fait qu'augmenter les emprunts du gouvernement auprès de la Banque Nationale. Le symptôme le plus apparent de l'inflation est ici la hausse généralisée des prix, ce qui veut dire la diminution de la valeur de la monnaie zaïroise.

Le phénomène inflationniste s'est accompagné de toutes les tensions parallèles:

- Le revenu distribué a entraîné le déséquilibre entre l'offre et la demande. La demande se trouve fort supérieure à l'offre. Il s'est créé ainsi une opportunité de commerce qui a fait hausser exagérément les prix.
- L'activité commerciale ayant été intégralement remise aux mains des nationaux en 1973 par la zaïrianisation, ce secteur (commerce) entretient l'inflation par des pénuries réelles ou suscitées de certains produits, mêmes locaux.
- La limitation des importations a fait augmenter la spéculation et les commerçants en ont tiré des bénéfices abusifs. Les vendeurs ici, anticipant à tout moment sur la capacité des acheteurs à accepter des prix élevés, les ont augmentés spontanément.
- Les salariés pour qui le coût de la vie augmente, exigent des hausses de salaires et cette augmentation se répercute sur les prix, le jeu prix-salaires enclenche dès lors une véritable spirale inflationniste.

#### 1.2. Le gonflement du nombre des intermédiaires

L'opportunité de commerce a conduit au gonflement du nombre des intermédiaires: plusieurs spéculateurs intermédiaires interviennent entre le producteur, le grossiste et le consommateur. Comme la rareté des biens de première nécessité est devenue chronique, ces intermédiaires et certains entrepreneurs habitués à anticiper sur la continuité de la demande, la dépréciation monétaire qui se traduit par la dévaluation ou la dépréciation du taux de change, encouragent des emprunts à des taux nominaux fort élevés. Il se propage ainsi le phénomène inflationniste qui se caractérise par le gonflement des prix et des revenus nominaux, par l'accélération et la confusion des décisions économiques, par la recherche généralisée de la récupération ou de la répercussion des pertes encourues, par la désorganisation de l'économie et de la dépréciation de la monnaie zaïroise. Ce qui a conduit l'histoire monétaire de la II<sup>ème</sup> République à une succession de dévaluation comme l'indique le tableau XXV ci-après.

Le rythme de l'inflation dans ce pays en fait une inflation ouverte, galopante et même hyperinflation: tous les équilibres sont

TABLEAU XXV  
Chronologie des dévaluations

Période	Valeur de la monnaie FC = Franc congolais FB = franc belge	Indice par rapport au Fr. helge
30 juin	100 FC = 100 FB	100
6 nov. 1961	130 FC = 100 FB	77
9 nov. 1963	300 FC = 100 FB (achat) 360 FC = 100 FB (vente)	33 28
24 juin 1967	Réforme: 1000 FC = 1 Zaïre = 2 \$ = 100 FB	10
12 mars 1976 *	1 Z = 1,15 \$ = 45,6 FB	4,5
12 oct. 1978	1 Z = 0,9 OTS = 33,5 FB	3,4
7 nov. 1978	1 Z = 0,8 OTS = 30 FB	3,0
27 nov. 1978	1 Z = 0,7 OTS = 28 FB	2,8
2 janv. 1979	1 Z = 0,5 OTS = 20 FB	2,0
24 août 1979	1 Z = 0,375 OTS = 14,3 FB	1,4
23 févr. 1980	1 Z = 0,2625 OTS = 9,85 FB	0,9

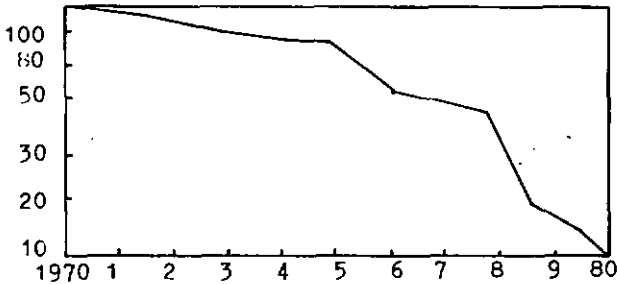
\* Abandon de parité avec le dollars

menacés, les décisions brouillées, les structures attaquées. Elle est aussi une inflation de pénurie, causée par l'insuffisance de l'appareil productif qui ne parvient pas à fournir une offre de biens et de services à la hauteur de la demande.

Le rôle essentiel dans le mécanisme interne au Zaïre est attribué en effet à une inflation par la demande. Celle-ci incite la hausse des prix qui, inséparable du comportement des entrepreneurs et des intermédiaires dans le commerce, qui ne cherchent qu'à développer leur profit et à se ménager des ressources importantes pour l'autofinancement des activités commerciales. Le développement des profits influençant lui-même la demande en ménageant des possibilités qui l'alimentent, le circuit inflationniste se trouve ainsi dans un mécanisme spécifique qui résulte de la croissance de la monnaie et de ses contreparties. A y regarder de plus près, on peut observer que l'offre de monnaie se réalise à travers des phénomènes économiques en entraînant par exemple l'augmentation de la consommation par des crédits (cas de la zaïrianisation), par le relâchement des contraintes

GRAPHIQUE 17

Taux de change du Zaïre par rapport au FB  
(1970: 1 Z = 100 FB)



Source : CRA et CRISP, puisé dans le rapport de la Banque du Zaïre.  
Note : Une dernière dévaluation vient d'intervenir le 25 sept. 1983 (25% de dépréciation de la valeur du 23 fév. 1980).

de trésorerie (salaires pour la catégorie supérieure) et aussi des charges financières (intérêts et remboursement en capital). De même, un rôle particulier du circuit inflationniste au Zaïre est imputable à l'importance des dépenses publiques de l'Etat concernant des secteurs qui réclament beaucoup de capitaux, mais dont la productivité est nulle: "15% du budget consacré aux dépenses militaires, 16% des dépenses ordinaires de la présidence (service technique et affaires politiques, super bureaucratie au sein de l'administration). Ces dépenses marginalisent par le fait même les dépenses affectées aux services économiques (voir tableau des dépenses de l'Etat en annexe).

Il apparaît donc que le processus du circuit inflationniste est lié à l'apparition et au développement de groupe dont l'objectif implicite consiste à la déformation du partage du produit social en termes réels.

La tendance de ce circuit inflationniste paraît aussi liée à l'émergence du pouvoir d'Etat qui s'est constitué en une oligarchie financière qui a du mal à agir à la fois sur les effets et les causes de l'inflation. Entendu, le contrôle des prix comme première mesure pour enrayer les effets: les ponctions fiscales assez sévères, l'encadrement du crédit, le rétablissement des ajustements économiques pervertis par le phénomène en essayant de donner de la souplesse à l'offre par l'augmentation de la production - harmoniser les revenus pour apaiser les revendications - Freiner la demande par la restriction du crédit à la consommation; limitations des dépenses publiques, aggravation sélective de la fiscalité, etc.

Il est aussi évident que la désorganisation du système monétaire

international jointe aux facultés de mobilisation spéculative d'une masse de liquidité croissante, aux mains notamment des firmes multinationales, a contribué à l'accentuation des conditions les plus favorables à la transmission des facteurs de l'inflation dans ce pays.

## 2. Le circuit déflationniste

Le développement et les conséquences du circuit inflationniste au Zaïre entraîne un autre circuit déflationniste.

L'inflation est généralement définie comme "phénomène général d'ajustement par voie monétaire, des tensions s'exerçant dans un ensemble socio-économique et caractérisé par la hausse du niveau général des prix et de la dépréciation de la monnaie".

Le développement et les conséquences du phénomène inflationniste se regroupent principalement sous trois rubriques (1):

1. Les effets de la hausse des prix
2. Les pressions et tensions internes au système monétaire
3. Les conséquences intérieures

Au Zaïre, en plus de ce développement et de ces conséquences classiques, les profits supplémentaires conjugués avec la hausse des prix, ont conduit à la formation d'un autre petit cercle vicieux que nous avons dénommé "circuit déflationniste". Celui-ci illustre dans son mouvement la baisse du pouvoir d'achat des salariés et des ruraux, les faibles revenus sans épargne; la baisse d'investissement dans les petites industries et la baisse de production.

### 2.1. Baisse du pouvoir d'achat des salariés et des ruraux, faibles revenus sans épargne

L'évolution du pouvoir d'achat dépend à la fois de l'évolution du revenu et de celle des prix des biens et services; elle s'apprécie donc par référence à un indice de "prix". Pour les salariés, leur revenu mensuel (salaire) doit en principe permettre d'aborder le prix des biens et services sur le marché. Quant aux producteurs ruraux, leur "capacité d'acheter" se détermine en fonction du prix payé pour leur production.

"Depuis 1975, pour acheter la même quantité de marchandises, il faut deux fois plus d'heures de travail à l'ouvrier zaïrois qu'en 1972, trois fois plus comparativement à 1960. Cette baisse de niveau de vie s'accélère par la suite, de sorte qu'à partir de 1980, le temps de travail devrait être multiplié par 24 par rapport à 1960, multiplié par 14 par rapport à 1972 (voir graphique 17).

La perte du pouvoir d'achat et la détérioration du niveau de vie sont aussi dramatiques pour les agents de l'administration publique. Cependant l'écart de la tension entre les revenus urbains s'accroît

(1) Yves Bernard, Jean-Claude Colli, Dictionnaire économique et financier", p. 871, Ed. du Seuil.

énormément en termes nominaux. Le produit d'un habitant de la ville est 58 fois supérieur à celui du paysan (1). Le revenu agricole est devenu secondaire dans la valeur ajoutée nationale. Cette tendance à l'accroissement des disparités des revenus est plus accentuée ces dernières années. La conséquence directe de ces faibles revenus est évidemment la perte totale du pouvoir d'achat et le manque d'épargne pour la grande majorité de la population zaïroise.

Du point de vue de la politique économique, s'il n'est pas nié que la consommation est la finalité de la croissance, l'investissement en est souvent tenu pour moteur principal. Ce principe conduit à encourager l'épargne volontaire soit des particuliers, soit des entreprises ou à développer des formes d'épargnes collectives (épargne des administrations par exemple) et, dans le cadre de la régulation à court terme de la croissance, à rechercher une action modératrice sur la consommation pour préserver l'effort d'investissement. Or, en fait, dans l'économie monétaire dans laquelle le Zaïre vit, l'équilibre symétrique du partage du revenu entre ces deux affectation (consommation et épargne) et la répartition de la production entre biens de consommation et biens de production, ne peut se réaliser que de deux façons: ou bien par une heureuse convergence des comportements qui devrait être favorisée par le maintien des instruments de la politique économique, dans le cadre notamment de la planification et de la politique des revenus: ou encore par le glissement des prix qui se combine toujours avec une modification des comportements. Mais le circuit inflationniste, outre ses effets sociaux, entretient en lui-même des facteurs de déséquilibre et tend jusqu'à ce jour à décourager toutes formes d'épargne par le bas, tout en affectant gravement les investissements dans les petites industries.

## 2.2. Baisse d'investissement dans les petites industries et baisse de production

Si l'épargne est la part du revenu qui n'est pas affectée à des dépenses de consommation, cette part est effectivement le plus souvent investie ou encore placée, c'est-à-dire mise implicitement ou explicitement à la disposition d'un autre agent qui a besoin de ressources financières pour investir. Et l'investisseur peut donc utiliser soit son épargne, soit celle des autres ou les deux. Il se fait que dans le cas du circuit déflationniste au Zaïre, il y a grande baisse d'investissements dans le secteur des petites industries, suivant l'analyse micro-économique faite actuellement dans l'étude des comportements d'entreprises qui fonctionnent dans les zones rurales.

Il est bien clair aussi que la décision d'investir est toujours liée, au moins implicitement, à l'appréciation de la rentabilité de l'opération. En fait, ici, le choix ne porte pas seulement sur l'investissement, mais sur ses modalités pratiques qui peuvent s'envisager sous formes de solutions alternatives. Mais la marginalisation du secteur primaire, les faibles revenus sans épargne, ont

(1) CRA, Accumulation et sous-développement au Zaïre, p.76.

fortement fait baisser tout investissement et provoqué par voie de conséquence une diminution sensible de production. Celle-ci connaît en effet, une forte régression (dans le secteur industriel tout comme dans le secteur agricole). Dans ce dernier secteur, l'insuffisance de la production vivrière à couvrir les besoins du pays, a conduit ces dernières années le gouvernement zaïrois à solliciter les investissements étrangers. Le Zaïre est ainsi devenu un des pays prioritaires concernés par le programme d'action du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

Or, avec des moyens de financement intérieur, les crédits mieux assurés par les ressources nationales, on aurait pu soustraire le secteur de base à une dépendance extérieure trop croissante.

Puisqu'il s'agit ici du crédit, quelles conséquences tirons-nous du manque de son organisation depuis 1965 ?

### 3. Mutations structurelles

#### 3.1. Crédit, base des mutations structurelles

Le grand crédit octroyé par la "zaïrianisation" a été remis aux hautes personnalités politiques et à certains nationaux dits solvables. Cette même classe sociale, à travers le pouvoir d'Etat contrôle le processus d'accumulation du capital dans le pays et maîtrise les relations avec le système international; chaque membre de ce groupe entre dans les structures de propriété du capital, investit dans le commerce, les transports, les biens immobiliers ou dans les plantations et l'élevage. Ainsi est née la bourgeoisie d'Etat, qui atteint le niveau le plus élevé de la bourgeoisie commerciale et s'assure en même temps une proportion économique élevée et sûre.

"On constate la suppression, par la zaïrianisation/radicalisation, des rouages intermédiaires sur lesquels cette bourgeoisie d'Etat pouvait compter. La dynamique de l'Etat dans cette opération ne change pas la structure de développement inégal qui est la continuation de l'ancien modèle colonial et qui perpétue le capitalisme périphérique. La première conséquence de l'opération "crédit par la zaïrianisation" est la "fusion dans les mêmes mains" du pouvoir politiques et des pouvoirs économiques et financiers (1).

Intervient encore ici la notion de "zone d'opportunité de Gould" (2): la zone d'opportunité est ainsi occupée dans ce pays par les fonctionnaires de l'administration. La nouvelle classe délaisse les structures habituelles de l'administration publique: il se développe au sein de la bureaucratie des enclaves et des zones de relative autonomie et invulnérabilité où les fonctionnaires peuvent s'enrichir aux dépens de la grande masse de la population.

(1) CRA, Accumulation et sous-développement au Zaïre, p. 67.

(2) CEDAF, Cahier No 6, 1978.

### 3.2. Le manque de crédit, cause de la marginalisation du monde rural

Il est vrai que les ordres de valeurs qui sous-tendent la vie de toute société sont mis en question par les critères de la production de masse et par ses exigences. Surtout dans la société zaïroise, aucune activité n'est exclusivement économique, toutes ont d'autres dimensions: sociales, culturelles, artistiques...

Production et consommation de masse accroissent la maîtrise physique des choses au prix de leur contexte des relations. Dans ce contexte, le manque d'intérêt à peu près total des responsables à promouvoir les activités économiques de base à l'intérieur du pays (arrière-pays par des crédits productifs), voire leur volonté délibérée de drainer le surplus agricole vers les intermédiaires et les centres urbains, ont conduit au processus de la marginalisation et même de l'exploitation du monde rural.

Cette marginalisation s'est accentuée après 1965; les politiques suivies sont moins favorables aux paysans que les politiques déclarées. Les priorités assignées au développement agricole sont entachées de contradictions fondamentales et les moyens n'ont pas été mis en oeuvre pour supprimer cet antagonisme. Lupungu Kamanda dans "Les problèmes actuels de l'économie zaïroise", relève ces contradictions par le tableau XXVI ci-après.

Le capital productif zaïrianisé consommé par une dilapidation systématique, le secteur agricole s'est alors trouvé désagrégé et abandonné à lui-même.

Cette détérioration structurelle fait vider ce secteur vital de toute sa substance et la marginalisation du monde rural profite alors à une couche de fonctionnaires locaux.

L'article tiré du quotidien zaïrois "Salongo" et repris par le centre de recherche africain (CRA) de Louvain, illustre suffisamment la réalité sur les prix et l'exploitation de ce monde rural: "Le journal Salongo du 26 et 27 décembre 1977 flétrit la gravité de la situation et écrit: la zaïrianisation qui a eu une double conséquence, le recul de la plantation reprise par les nationaux et la dislocation des circuits commerciaux, a aggravé le sort de la paysannerie soumise au pressoir des commerçants et transporteurs intermédiaires avec toute la complicité des autorités locales". Les causes de la hausse des prix sont multiples. Jusqu'ici on s'en est toujours pris à la malhonnêteté des commerçants détaillants et à certains grossistes. Mais le mal en soi a d'autres causes plus graves, scandaleuses... (les commerçants) constamment étouffés, assistent impuissants à la pratique du commerce par cette même autorité qui les pourchasse partout, soi-disant dans le cadre de la lutte qu'elle mène contre la hausse des prix. Les responsables administratifs au Bas-Zaïre (par exemple) passent pour être en ce moment les premiers commerçants dans cette partie de la République.

En quelques mois seulement, ce sont eux qui mènent tambour battant, le leadership des grands spéculateurs... Les territoriaux (commissaires de région, de zone, ...) sont devenus actuellement un véritable

TABLEAU XXVI

## Problèmes actuels de l'économie agricole zaïroise

Objectifs du Conseil exécutif* national à partir de 1968 (*gouvernement zaïrois)	Situation réelle du monde rural
a) Augmentation des prix agricoles des paysans	a) Tension croissante entre prix payés au producteurs et prix payés par le consommateur urbain
b) Inondation des marchés en produits vivriers	b) Alors qu'avant 1965, l'expansion monétaire avait encouragé la production locale, on assiste après 1965, à une accélération des importations étant donné la discordance entre expansion démographique et augmentation de la production de subsistance.
c) Diversification agricole en vue d'accroître les exportations	c) Stagnation ou régression des produits d'exportation sans reconversion vers la production vivrière.
d) Création et expansion d'une industrie agro-industrielle	d) Investissements industriels de prestige orientés vers l'agro-business.

fléau dans les circuits économiques et commerciaux (1).

La profonde dégradation des revenus et des termes de l'échange des producteurs ruraux a ainsi empêché l'émergence d'une classe moyenne rurale, a encouragé l'exode rural et a condamné le retour des populations restées dans le milieu rural à une économie de simple subsistance traditionnelle.

Les effets négatifs de la politique économique menée au Zaïre après 1965, sont la résultante d'une inadéquation fondamentale du sous-développement structurel d'un Etat qui se veut un modèle de développement non issue de ses structures traditionnelles et qui ne correspond ni à ses besoins, moins encore à ses moyens financiers et à son environnement.

(1) Articles du quotidien zaïrois Salongo du 26 et 27.12.77 durant la période d'une "illusion démocratie" qui avait paru au Zaïre.

Les structures de l'extraversion et de la dépendance coloniale n'ont connu des modifications que sur l'ampleur relative des prélèvements sur les flux de productions et d'échange. Sinon, les structures sont restées fondamentalement inchangées. Elles se trouvent mêmes consolidées par l'apparition des nouvelles contraintes (urbanisation, chômage). Le Zaïre est ainsi devenu plus vulnérable et plus dépendant de l'extérieur, en l'occurrence des pays industrialisés.

Les déséquilibres entre différents secteurs en termes d'investissement, de production, d'emploi, sont une conséquence logique de l'effondrement de l'agriculture (chute de production, baisse de niveau de vie, sous-emploi et exode rural, diminution des exportations et détérioration des infrastructures).

A la lumière de toute cette analyse, il y a lieu de se poser la question: Quelle stratégie adopter alors ?

## TROISIEME PARTIE

### LES PERSPECTIVES

## CHAPITRE III

### PERSPECTIVES ET STRATEGIES

#### I ESQUISSE DU CONCEPT GENERAL DU DEVELOPPEMENT

La définition de la stratégie de développement dépend nécessairement des finalités de développement socio-économique qu'une société se propose d'atteindre.

Dans le concept de développement socio-économique, théoriciens et planificateurs du développement sont de plus en plus nombreux à s'accorder sur le sens que devrait avoir la notion de développement social et économique, même si l'on n'en est qu'à un stade peu avancé, s'agissant de transformer cette prise de conscience assez vague en une théorie complète et en un ensemble de techniques précises (1).

"Cette conception se fonde sur l'idée que le développement est un processus unique qui suppose la transformation d'un système social tout entier, dont une partie est constituée par les activités et relations économiques, en vue d'atteindre des objectifs spécifiques. En d'autres termes, si l'on définit le terme "social" comme signifiant "relatif à la société", on peut dire, pour citer un rapport de l'ONU, que "... les phénomènes économiques sont en réalité des phénomènes sociaux: sociaux par nature, ils sont conditionnés socialement et ont des conséquences sociales". Et le rapport de poursuivre: "les travaux d'analyse de l'organisation des Nations Unies ne prendront toute leur valeur et toute leur portée que si l'on retient dès l'abord l'idée d'un système social unique dans lequel évolue le développement".

La planification du développement socio-économique représente donc, de la part des participants à une société donnée, une tentative en vue de clarifier ces objectifs, de déterminer dans quelle mesure la réalité diffère du modèle de société qu'ils considèrent idéal et de définir les moyens permettant d'orienter les changements, de manière que le système social effectif se rapproche du modèle souhaité.

Les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ont défini certains objectifs principaux du développement, à savoir notamment: éliminer toutes les formes de discrimination et d'exploitation, assurer le droit au travail à tous les niveaux, l'égalité des

(1) Revue Internationale du développement social, No 4 de 1973

possibilités en matière de progrès social et économique, ainsi que l'amélioration continue des niveaux de vie et une juste et équitable distribution des revenus.

Parmi les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs, on peut citer: l'accroissement de la participation populaire, des réformes sociales et des réformes des institutions sur une base démocratique, notamment une réforme agraire, l'établissement d'un régime de propriété des terres et des moyens de production qui empêche toute exploitation des individus et l'instauration par les gouvernements des modifications de la structure sociale requises pour atteindre ces objectifs (1).

Les experts de l'aménagement du territoire, les économistes et les sociologues ont défendu des points de vue très divergents en ce qui concerne la définition des problèmes du développement, chaque groupe insistant sur l'importance de sa discipline, et négligeant pratiquement les autres. Toutefois à l'heure actuelle, il existe un accord fondamental sur cette question entre les spécialistes de diverses branches des sciences sociales. On voit tomber en désuétude un modèle de développement qui reconnaissait implicitement un caractère inévitable aux structures existantes qui avait pour objectif, dans une large mesure, de favoriser la croissance économique brute, ce qui devait en principe finir par apporter des avantages sociaux à l'ensemble de la population. A cette conception se substitue une "conception intégrée" qui insiste sur le fait que, dans la plupart des pays, le développement exige de nos jours des changements fondamentaux, pour favoriser tant la croissance économique maximale que la distribution équitable des fruits du développement.

On emploie donc ici l'expression "développement socio-économique" pour faire ressortir le caractère complet du développement conçu en tant que processus unique.

Il convient de préciser dès l'abord que pour une part importante, le fondement de notre démarche se focalisera sur le développement régional, sur une nouvelle structure de production, sur la réorientation du choix des secteurs d'activités, et sur l'intégration des crédits dans ce processus.

C'est ainsi qu'il est nécessaire de voir en premier lieu le modèle général de développement que nous nous proposons et de voir les perspectives pour les différents secteurs de l'économie du pays afin de déterminer "le rôle du crédit".

## 1. Situation de départ

Sous la rubrique perspectives à court terme, dans son rapport annuel de 1981, la Banque du Zaïre considère que la dégradation économique se poursuivra en raison de la mauvaise conjoncture des principaux produits d'exportation.

(1) "Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social", Résolution 2542 (XXIV) de l'Assemblée Générale.

L'économie zaïroise dont l'évolution est largement tributaire de marché de ses produits d'exportation, subit de plein fouet les effets de cet environnement défavorable; cette économie révèle une fois de plus sa grande dépendance envers l'extérieur (1)".

La réduction des rentrées en devises affecte défavorablement l'exécution de programme d'ajustement économique et financier mis en place avec le concours du Fonds Monétaire International (FMI).

## 2. La situation économique actuelle

### 2.1. Les accords avec le FMI.

Les autorités zaïroises ont conclu avec le FMI un accord de facilité élargie pour un montant de 912 millions de DTS aux fins de soutenir un programme triennal d'ajustement économique et financier couvrant la période 1981-1983 et ayant pour objectifs fondamentaux: une relance soutenue de l'activité d'exportation, la diminution du taux d'inflation et une réduction substantielle du déficit des paiements extérieurs. Le but poursuivi ici est: d'atteindre un taux de croissance du PIB de 2%; de limiter le taux d'inflation à 45%; de contenir le déficit extérieur à 259 millions de DTS, soit l'équivalent de 7% du PIB nominal.

Il s'agissait de concevoir une politique monétaire et de crédit de manière à réduire la progression de la masse monétaire à environ 36% contre 70% les années précédentes.

En conséquence, l'augmentation des avoirs intérieurs nets du système bancaire devrait se limiter à environ 38%. Dans ces limites, le financement monétaire du Trésor devrait être plafonné à 850 millions de zaïres tandis que le total du crédit aux entreprises et aux particuliers ne pourrait pas dépasser 475 millions de zaïres au cours de chaque année.

Pour rétablir le crédit intérieur de la République, le programme prévoyait la réduction des arriérés des paiements extérieurs et limitait le recours à des emprunts à l'étranger.

Il devait être mis en place un programme triennal d'investissements publics pour un montant global de 6,9 milliards de zaïres dont les 2/3 devraient être réalisés en monnaies étrangères.

Point n'est besoin de faire remarquer que l'exécution de ce programme d'ajustement économique et financier n'a pas été satisfaisante.

Le niveau global des avoirs intérieurs nets a été en dépassement à cause de l'accroissement excessif des créances du système bancaire sur l'Etat.

La chute des recettes d'exportation a eu pour conséquence l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement au titre de la dette à moyen et long terme.

(1)

Banque du Zaïre, Rapport annuel 1981, Evolution de l'activité économique, p. 31.

L'indice moyen des prix dans le pays enregistre toujours une progression, le Zaïre n'a pu satisfaire aux critères de performance de l'accord de facilité conclu avec le FMI dans le cadre du programme d'ajustement. Le manque à gagner des recettes budgétaires qui résulte de la chute des exportations n'est pas compensée par une compression conséquente des dépenses publiques.

Dans cette politique, le développement égale croissance économique. De plus, cette vision assimile le développement national au développement étatique: elle met l'accent sur l'accroissement de certains revenus, notamment en devises. Comme stratégie, elle est fondée sur l'exportation de matières premières non valorisées.

Comme nous le verrons dans l'analyse du budget, il n'existe pas une perspective de budget régionalisé.

TABLEAU XXIX

2.2. Les opérations du cadre budgétaire général

a) Les flux dominants (en %)	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
1. Recettes des contributions sur le commerce extérieur	49,5	46,5	38	28,8	46,6	38,7	30,5
2. Recettes sur les revenus	26,8	33,3	38,6	42,2	31,3	30,5	35,4
3. Recet. biens et services	12,9	13,8	15,1	18,1	13,1	12,5	15,5
4. Autres recettes fiscales	7,9	4,2	6,7	9,1	8,7	5,3	3,7
5. Recettes non fiscales	2,9	2,2	1,6	1,8	3,3	13,0	14,9
	100	100	100	100	100	100	100

Pour apprécier de façon significative l'importance économique des dépenses budgétaires, il est utile de les rapporter à l'ensemble des ressources de la nation. Cette comparaison est généralement faite par rapport à la production intérieure brute (PIB) (Voir tableau en annexe).

La progression du PIB commercialisé ne s'est pas poursuivie en 1982. Selon les estimations de la Banque du Zaïre, le produit intérieur brut a marqué un recul. La valeur ajoutée des secteurs des services a stagné, celle des secteurs de biens a diminué de 3%.

La situation des Finances Publiques s'est détériorée. Les opérations du Trésor ont dégagé un déficit de 3.268 millions de zaïres contre 1.722 et 337 millions en 1981 et 1980. Le financement monétaire du budget est passé de 236 millions de zaïres en 1980 à 1.458 et 3.268 millions en 1981 et 1982 (1).

(1) Banque du Zaïre, Bulletin du 7 mars 1983. Le rendement de toutes les rubriques classiques des recettes est resté en deça des prévisions.

Tableau XXX  
Taux de croissance des différents secteurs

	1978	1979	1980	1981
<b>Secteur des biens</b>	- 7,7	- 4,1	+ 4,2	+ 4,5
- Agriculture	- 3,1	+ 3,2	+ 2,9	+ 2,6
- Extraction minière et métallur.	- 9,1	- 5,4	+ 6,8	+ 7,2
- Industries manufacturières	-12,7	- 5,8	- 1,2	+ 0,7
- Bâtiments et travaux publics	+ 2,2	- 9,7	-	+ 0,4
- Electricité, eau	+ 1,8	- 3,5	+ 5,5	- 2,6
<b>Secteurs des services</b>	- 5,3	+ 4,6	+ 0,1	+ 0,4
- Transports et communications	- 1,9	- 9,9	+ 6,4	+ 6,3
- Commerce	-16,0	+ 0,1	+ 8,2	- 0,2
- Services	- 1,5	+ 9,7	- 2,1	- 1,1
<b>Droits et taxes à l'importation</b>	+ 2,5	- 7,4	+23,2	+ 2,2
<b>Prod. Intérieur Brut commercialisé</b>	- 6,3	+ 0,1	+ 2,5	+ 2,4

Dans aucun rapport on ne voit de chiffres sur les dépenses d'investissements des régions.

Les régions ne constituent jusqu'ici des entités financières autonomes. Le budget est centralisé. Les prévisions de dépenses ordinaires sont soumises aux départements de tutelle (ministère) qui les incluent dans les propositions budgétaires globales.

Quant aux dépenses en capital, celles-ci sont réparties par secteur: répartition sectorielle des dépenses d'investissement.

Dans le plan de redressement économique élaboré par le Zaïre, tous les projets sont gérés par le département du plan. Le département des finances ne fait qu'étudier les possibilités pour une participation de l'Etat zaïrois dans tel ou tel projet figurant au plan.

Le budget reste donc centralisé, ce qui semble constituer pour l'heure un handicap certain pour le développement de chaque région du pays.

## II IDENTITE REGIONALE ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

### 1. Notion et réalité socio-économique

Il serait temps de reposer la question du modèle général de développement dans ce pays. Il conviendrait d'assurer la participation de toute la population zaïroise, tant dans les campagnes que dans les

villes. C'est au niveau de chaque individu que le développement doit être voulu. Il faut partir des besoins des villageois, de leurs projets. Même les groupes les plus défavorisés ressentent leurs besoins primordiaux, ont des projets que faute de moyens ils ne peuvent souvent pas réaliser. Pour que ces projets prennent corps, il semble que la première démarche serait de recouvrer l'identité de chaque région du pays.

"Il n'y a pas d'identité sans à la fois continuité et mutabilité. L'identité régionale implique une dialectique de la permanence et du changement. Il n'y a pas d'identité sans renouvellement, mais de telle manière que chacun puisse se reconnaître en dépit des changements" (1).

Il serait dès lors utile de faire un petit aperçu historique des rapports entre l'identité et le développement régional en nous référant à l'histoire du 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle de nos sociétés.

Avant la révolution socio-économique du 19<sup>ème</sup> siècle, les régions et les sociétés agraires marchandes d'alors formaient une mosaïque fort hétérogène. Pour ainsi dire, chaque région était spécifiée par une identité fondée principalement sur une langue et une religion (tous les royaumes qui ont existé avant l'ère coloniale). Cette identité régionale s'actualisait dans des comportements politiques, économiques, de communication, de santé, etc. Plus concrètement elle se manifestait et se manifeste encore de nos jours, par exemple, dans une sculpture, une architecture, une gastronomie et des costumes spécifiques.

Il est évident qu'à partir du 19<sup>ème</sup> siècle, les institutions politiques coloniales ont imposé une unification de plusieurs régions (royaumes) pour en faire un Etat-nation.

La mise en place des Etats-nations par la colonisation va correspondre à l'imposition de l'hégémonie d'une langue nationale principale (au Zaïre, le lingala, répandue par l'armée dans tous le pays, viennent ensuite le swaili, le Tshiluba et le Kikongo). L'homogénéisation linguistique comme facteur d'unité politique va être aussi un facteur favorisant les échanges économiques. La suppression des particularismes régionaux et locaux a permis ainsi la formation d'un vaste espace économique pour la circulation des biens et des personnes.

Cependant, ce développement économique sous le couvert de l'unité nationale s'est produit de manière fortement inégalitaire. Le développement de zones industrielles a créé des disparités entre les régions d'un même pays: avec l'industrialisation et l'urbanisation, deux types principaux de régions se sont imposés, les régions centrales et urbaines et les régions périphériques (zones agricoles).

(1) Une idée de J. Bergue, in G. Michaud et S.S., Identités collectives et relations interculturelles, Ed. Complexe, Bruxelles, 1978, p.83.

Les premières régions ont pris la forme d'une immense pompe aspirante de capitaux, de main-d'oeuvre, de technologie. Les secondes sont l'envers des premières, des pompes refoulantes\*. Ainsi, ces dernières régions perdent non seulement leur autonomie économique, mais encore leur identité. Actuellement, ces régions ont perdu leurs forces productives: elles ne sont plus adaptées aux exigences technologiques modernes. Elles n'ont plus les moyens d'une initiative économique autonome: la main-d'oeuvre est moins qualifiée qu'à Kinshasa, Shaba, elle est moins bien payée: les dirigeants ne sont pas originaires de la région, et par conséquent leurs actions ignorent l'horizon régional, l'anomie (désorganisation de l'état social) tend à se généraliser.

Les régions que nous qualifions de "périphériques" dans ce même pays, sont désormais dépendantes de quelques régions centrales. Les mouvements régionalistes qui se développent dans certaines d'entre elles sont le résultat de ce maldéveloppement. Le plus souvent, actuellement, c'est la remise en cause de leur identité qui déclenche leur révolte.

Il apparaît clairement que l'identité de ces régions est profondément imbriquée dans toutes les autres dimensions de la réalité politique, socio-économique du pays. C'est un maillon très important de la dynamique économique.

Il apparaît aussi clairement que les formes actuelles du développement socio-économique sapent plus particulièrement l'identité collective des régions marginalisées, ce qui a pour conséquence, d'une part, d'accélérer l'exode des capitaux et des habitants de la région, et d'autre part, de provoquer un réel déséquilibre économique.

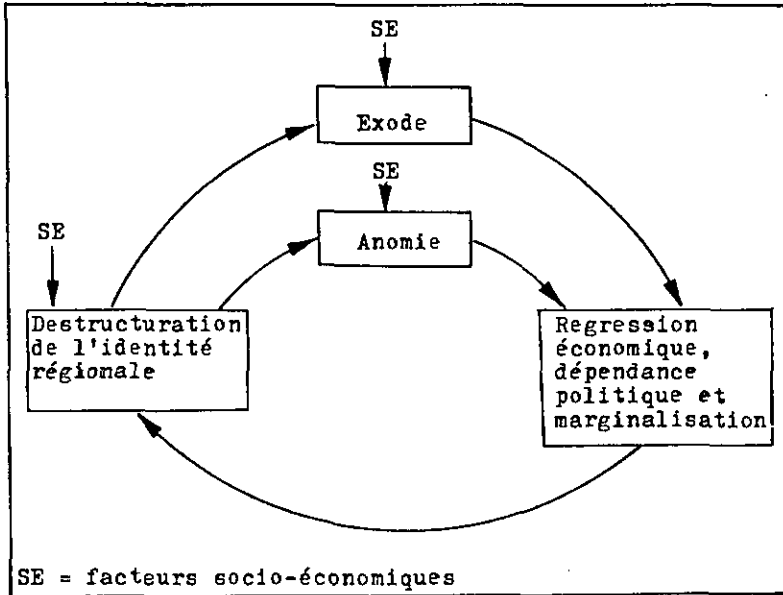
Exode et anomie à leur tour augmentent (ce qui se passe sous nos yeux) les trois maux des régions dites périphériques, à savoir la régression économique, la dépendance et la marginalisation. Le cercle vicieux devient ainsi complet (comme le montre la figure 18 ci-après) (1).

Or le processus inverse, le renforcement de l'identité régionale stimule l'autonomie économique et politique de la région, ce qui contribue à enrayer la régression économique, la dépendance et la marginalisation, même culturelle. Ce processus ne pouvant qu'être en interaction avec d'autres dimensions socio-économiques de la région et de la société englobante (le pays). Ce renforcement s'identifie dans la figure 19 ci-après.

\* Les premières régions sont Kinshasa, Bas-Zaïre et le Shaba, les secondes régions, Bandundu, Equateur, Haut-Zaïre, Kasai et Kivu.

(1) op. cit. Quotidien zaïrois Salongo du 26 et 27 décembre 1977.

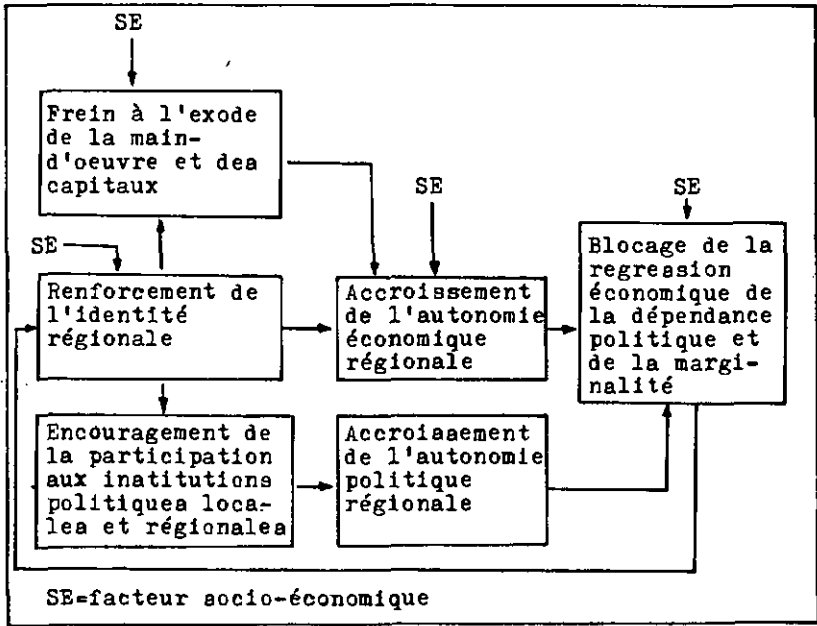
FIGURE No 18



"Le sous-développement économique désigne moins l'infériorité des performances par rapport à des standards établis qu'un ensemble de données structurelles qui fait qu'une collectivité n'a pas de moyens de se prendre en main et de développer ses potentialités dans la ligne de ses besoins et de ses aspirations... Il en résulte en définitive les développements incomplets... un processus, un statut croissant de dépossession, souvent même une érosion progressive du "tonus vital lui-même" (1).

(1) M. Bassard, C. Lalive d'Espinay, P. Thomas, Un essai de démocratie culturelle, Ed. Lang, Berne, 1975.

FIGURE No 19



Tout porte à penser que l'épanouissement d'une collectivité passe par la voie de la création et de l'innovation. "Elle doit apprendre que la culture n'est pas un réservoir étranger dans lequel on peut aller puiser selon ses besoins, mais qu'elle est essentiellement un appel constant à la création (créativité) et à la prise en charge de soi par soi" (1).

(1) M. Bassard, C. Lalive d'Espinay, P. Thomas, Un essai de démocratie culturelle, Ed. Lang, Berne, 1975.

Selon les deux figures, la région joue un rôle considérable dans le développement d'un pays; mais évidemment une politique qui agirait exclusivement sur les aspects culturels ne peut enrayer la régression économique, la dépendance politique et la marginalisation. Seules les politiques publiques qui combinent des actions à la fois sur l'économie et sur la structure de chaque région, verront leurs efforts couronnés de succès, c'est-à-dire qu'elles permettront aux régions actuellement marginalisées de se dégager de leur dépendance et d'inventer leur futur qui ne correspond pas nécessairement à des régions urbaines actuelles.

Il s'agit de doter chaque région d'un réseau serré de moyens de communication de masse; de mener des politiques systématiques de protection du patrimoine de chaque région; de multiplier des institutions scolaires, secondaires, professionnelles et d'éducation permanente etc...

Il faut donc construire avec la participation de tous, à partir des données et réalités du passé et du présent un modèle de développement régional qui soit mobilisateur pour le futur. Une politique de développement régional qui consiste à forger un amalgame fait de tradition et de modernité qui soit créateur d'autonomie, de complémentarité et de dynamisme.

Cette approche de l'identité de chaque région reste la notion fondamentale pour pouvoir établir une certaine stratégie pour le futur.

## 2. Politique de développement "par la base"

L'organisation du développement "par la base" implique d'abord que soient définies des unités territoriales élémentaires servant de cadre à la planification micro-régionale de l'économie.

Dans ces unités de base, il conviendrait de repérer les principaux acteurs et de définir les objectifs et les enjeux prioritaires.

Pour assurer la cohérence de ces plans régionaux, il serait nécessaire d'intégrer les plans locaux dans une planification nationale. La macro-région (autrement dit: région programme) constitue dès lors le lieu privilégié où s'effectueraient les arbitrages.

Il ne s'agit pas dans notre optique, d'opposer artificiellement le développement national et le développement local, mais de tenter de favoriser le développement "par la base" et d'intégrer celui-ci dans une planification nationale qui, tout en définissant les objectifs nationaux, respecte les initiatives et les particularités locales. Pour atteindre cet objectif, certes ambitieux, il nous semble qu'il est nécessaire de fixer nos idées sur une question essentielle pour la région: développement "par en haut" ou "par en bas" ?

Devons-nous chercher, comme s'interroge Planque, à planifier ou à encourager le développement de quelques pôles moteurs et espérer que leurs effets d'entraînement sur le reste de l'économie seront suffisants pour vivifier l'ensemble du système ?

Où devons-nous à l'inverse, partir de "la base", encourager, canaliser, planifier les initiatives locales, mobiliser les potentiels

locaux... pour susciter un intense bouillonnement des cellules élémentaires du tissu économique capable de régénérer la vitalité de l'ensemble ?

La doctrine du développement "par en haut" nous dit Planque, libérale dans son essence puisqu'elle fait confiance aux processus spontanés de l'économie du pays pour entraîner à terme une généralisation du développement, a trouvé un support théorique dans diverses formulations de la théorie de la polarisation: (pôle de croissance - Perroux, 1950; pôles de développement - Bouderville 1961; des régions-foyer, Perrin, 1974) sont supposés, après une phase d'accumulation où dominant les forces centripètes, entraîner dans leur sillage le reste de l'économie et le reste de l'espace quand dominant les forces centrifuges.

Plus que la question de l'existence de seuils au-delà desquels se manifeste la domination des forces de diffusion sur les forces de polarisation, c'est celle de la qualité des effets de diffusion opérés depuis les pôles vers les périphéries qui a porté les premiers coups à la confiance libérale des disciplines de Rostow dans la capacité spontanée des mécanismes de polarisation/diffusion à assurer une généralisation du développement (1).

L'observation de la qualité de ces effets a conduit à une certaine généralisation de l'idée de développement inégal. Myrdal décrit les diverses circularités qui conduisent à un accroissement cumulatif des inégalités de développement. Friedman analyse le développement éternellement polarisé du fait de la capacité supérieure d'innovation des grandes métropoles. On a abouti ainsi à la thèse d'un développement sempiternellement inégal pour cause de "filtrage". Les pôles mieux lotis accumuleraient toujours plus d'éléments valorisants et expulseraient vers les périphéries les miettes encombrantes de leur croissance: les activités déclinantes dans les théories du cycle spatial du produit: les travaux rudes, sans intérêt, sans planification, les technologies standardisées... (2).

Ces divers mécanismes de filtrage ont pu inciter à concevoir la dynamique de l'économie comme une marche vers la dualisation, qui opposerait de plus en plus les pôles cumulativement enrichis dans leurs économies externes, leur capacité d'innovation, le niveau de qualification et de revenu de leur population... à des périphéries prolétariennes dont la croissance de l'emploi déqualifié serait provisoirement alimentée par la seule décongestion des pôles.

Le développement "par en haut", ce pourrait donc être le développement inégal et le développement dans la dépendance obligée pour les unités "entraînées".

(1) Bernard Planque, Le développement décentralisé: une nouvelle organisation spatiale du développement", Etudes et recherches économiques, GRAL No 16, p. 7-10.

(2) ibidem (1)

Voué aux gémies pour les conséquences inégalitaires qu'en sa logique libérale il pourrait entraîner, le développement par en haut se voit, en outre, cassé dans son mécanisme par la crise économique actuelle et par les restructurations qu'elle suscite. Les grandes entreprises, qui en étaient le principal moteur, ont à peu près cessé d'investir, d'embaucher et de créer des établissements nouveaux. Ainsi tendrait à disparaître ce qui fut un moment le moteur. Au delà de cet élément considéré comme provisoire par certains, c'est le fondement de la doctrine du développement "par en haut" qui est vigoureusement mis en cause par l'observation des faits.

Quant au développement "par en bas", "développement agropolitain", "développement endogène", "mobilisation des potentiels locaux", etc..., le vocabulaire varie mais un peu partout, on cherche les voies de ce nouveau développement sur la base de "micro-région, de "bays de terroirs", de "sociétés locales".

Les organisations internationales s'interrogent sur l'efficacité des grands projets multirégionaux et recommandent parfois un développement à base de petites unités. La CEE lance des recherches sur la "mobilisation du potentiel local."

Cet ensemble différencié, varié, multiforme de travaux de réflexion et des propositions, ne forme probablement pas encore un véritable corps doctrinal, pas plus qu'il ne s'appuie sur une conception théorique unifiée de ce que pourraient être les forces économiques et sociales capables de soutenir un développement "par en bas". Il semble cependant que ce courant soit réuni par une conception de l'espace relativement nouvelle pour les économistes. Ce que nous dénomons ici la région, devient avant tout le territoire de vie d'un groupe doté de droit de développement local, suffisamment fondé sur les forces économiques, sociales et politiques capables de générer ou de régénérer le mode d'organisation que ce groupe appelle de tous ses vœux.

L'organisation actuelle de notre économie a conduit à un renforcement cumulatif des inégalités sociales et spatiales et nous nous attachons à poser les principes d'organisation capables de résoudre simultanément les problèmes de production et les problèmes de distribution, en vue d'assurer une égalité des chances non seulement entre communautés mais aussi entre les membres d'une communauté.

Les conditions d'organisation de la région s'appuyant sur la capacité locale du pouvoir, une unité politique permettra à la communauté d'exprimer sa volonté face à l'environnement, permettant la participation de tous les membres de la communauté au pouvoir; cette participation étant un élément essentiel du nouveau développement:

- Une unité économique, caractérisée par un ensemble d'activités productives interdépendantes.
- La mise en commun des richesses productives, en particulier de la terre et de l'eau, est essentielle pour garantir que la communauté satisfera les "besoins de base" de ses membres.
- L'égalisation de l'accès au "pouvoir social", garant de l'égalité des chances d'utiliser les richesses communes.

La réunion de ces conditions devrait permettre la pratique d'une

stratégie économique visant à l'autosuffisance économique de chaque région en s'appuyant notamment sur:

1. La diversification des activités de base.
2. Le développement maximum des ressources physiques en cohérence avec les principes de conservation.
3. Le développement de technologies légères, simples, permettant de produire, sans trop de dépendance technologique.
4. L'expansion du marché intérieur.
5. La recherche d'un autofinancement des investissements.

Il est dès lors possible de parler d'un développement "par la base" qui présenterait deux avantages décisifs:

- Il permet une exploitation mieux diffusée et mieux répartie entre l'ensemble économiques et donc plus rationnelle des potentialités économiques, culturelles, notamment régionales et locales que la division internationale du travail a souvent conduit à négliger.
- En donnant au plus grand nombre la possibilité de s'exprimer et de mettre au point des formes sociales originales, il favorise la cohérence de la démocratie politique et de la démocratie économique.

Dans la réalisation pratique de ces principes, il semble qu'une seconde étape doive être l'inventaire des ressources tant physiques qu'humaines du Zaïre, pour une planification cohérente dans chaque région, selon les données réelles.

Nous nous accordons ici avec le Professeur J.-P. GERN lorsqu'il écrit: "Le développement implique une participation de toute la population à un ensemble d'activités économiques, politiques, culturelles, d'une manière qui permette à chacun des ses membres non seulement de satisfaire ses besoins matériels et sociaux, mais de se réaliser lui-même aussi bien comme producteur, comme consommateur, comme participant au jeu des institutions politiques que comme administré, comme acteur que comme spectateur...". Le développement est donc exigeant et dans cette perspective, il vaut la peine de faire "L'inventaire des potentialités et des obstacles des diverses régions pour imaginer une stratégie efficace de développement..." (1).

(1) J.-P. GERN, Le monde Arabe aujourd'hui, Recherche d'une nouvelle stratégie de développement; Centre de Recherche sur le développement, 1977, p. 19.

### 3. L'inventaire des potentialités et des obstacles

#### 3.1. Transport et désenclavement des campagnes

L'intégration des économies aussi bien nationales qu'internationales dépend à coup sûr du désenclavement de l'arrière-pays. L'enclavement de ce dernier au Zaïre, provient de l'épineux problème des voies de communication.

On sait que dans les pays industrialisés, l'intégration économique ne s'est réalisée que grâce aux progrès des transports et de toutes les formes de voies de communication: piste, route, rail, eau et air.

Dans ces pays, les liaisons par route, tout comme par rail, défient toute comparaison avec nos nays. Les échanges entre campagnes, villages et autres centres urbains, se sont améliorés par route et chemin de fer avec les coins les plus reculés.

Le problème au Zaïre, réside dans la précarité, l'insuffisance et le manque total d'entretien de ces formes de liaisons.

André Huybrechts (1), qui a approfondi l'étude des transports au Congo de 1900 à 1970, conclut: "Envoier de grands projets ferroviaires nouveaux, contestables de surcroît, aussi longtemps que le Zaïre n'est pas à même d'utiliser convenablement les réseaux pourtant remarquables dont il dispose déjà, relève de la mégalomanie simpliste. Au-delà de cette échéance, il faudra considérer le rôle actif des transports: l'infrastructure devient alors un élément causal de la croissance, suscitant des mises en valeur nouvelles dans le cadre de la stratégie du développement conçu par le gouvernement et exprimée dans le Plan, dont l'élaboration se trouve singulièrement compliquée du fait de cette intégration de l'espace et d'un plan de transport dans un plan global principalement sectoriel.

Les orientations en options majeures du plan de transport se dégagent, à notre sens, assez clairement. La politique économique nouvelle du Zaïre indépendant, axée par priorité sur l'intégration économique et politique des régions, l'industrialisation et l'intensification des échanges intérieurs autant que sur l'exportation qui procure des devises indispensables, doit donner la "prééminence aux investissements routiers".

C'est en effet la route qui est la plus adaptée aux trafics faibles, disséminés sur d'assez courtes distances, commodes et irréguliers que produiront les marchés intérieurs. L'accessibilité de la route à une masse d'utilisateur petits et indépendants, de la part desquels n'est requise aucune aptitude particulière et aucune formation préalable mais dont l'adaptation peut se faire graduellement, lui donne aussi une grande efficacité dans la diffusion du progrès. Le transport routier se prêtant notamment très bien à l'apparition d'une classe de transporteurs autochtones, qui acquièrent dans leur activité l'esprit et la capacité d'entreprise qui manque si cruellement au nays

(1) A. Huybrechts, Transports et Structures de développement au Congo, 1900 à 1970, Ed. Mouton, p. 299.

et sans doute l'investissement d'infrastructure qui influence les attitudes et les comportements humains qui sont à la source du développement. Des investissements routiers se trouveraient ainsi justifiés à long terme au-delà de leur stricte rentabilité à court terme.

De plus, l'investissement routier ne peut être réalisé au moyen de capitaux nationaux (crédits) et par des entreprises locales, moyennant un minimum d'équipement importés.

L'investissement de transport routier irait donc stimuler au maximum l'activité économique nationale et grèver assez légèrement la balance des paiements. Enfin, la concurrence qui règne en général sur le marché des transports routiers répercuterait la diminution des coûts de transports sur l'ensemble des utilisateurs, à la différence de ce qui se passe souvent dans d'autres modes de transport. On sait par ailleurs que le transport routier est nettement moins développé au Zaïre que dans d'autres pays africains: c'est un retard qu'il est impérieux de combler.

Si la création d'un troisième pôle de croissance à Kisangani (dans le Haut-Zaïre) se trouvait reprise dans les objectifs de l'intégration régionale, les routes rayonnant autour de ce centre vers Buta, Isiro, Bukavu, voire Urundi, offrent des perspectives de développement considérables.

A plus long terme, une étude sur le remodelage progressif du réseau routier en fonction des structures économiques nouvelles mieux intégrées serait nécessaire dans le cadre national et de la coopération régionale interafricaine.

Outre les raisons évoquées, la disponibilité de la population rurale à construire leur route, s'est toujours manifestée lorsque l'intérêt d'ensemble se démontre clairement par l'ouverture des circuits commerciaux, l'introduction de produits nouveaux sur le marché. Cet intérêt prioritaire allant tout droit vers les populations rurales augmentent leurs échanges, devient une source de motivation chez les paysans. Si les perspectives dans ce domaine semblent encourageantes voire prioritaires, c'est dans la politique de crédit comme moyen de financement qu'il serait possible de définir toute la stratégie pour aboutir à un réel désenclavement de l'arrière-pays.

### **3.2. Perspectives: ressources et mobilisation**

#### **- 1. Les mines**

"Aussi longtemps qu'une économie est principalement introvertie, le problème du développement se centre sur les relations entre une agriculture qui se modernise pour dégager des surplus (de production et de main-d'oeuvre) et de nouvelles productions industrielles doublées d'investissements urbains et d'activités complémentaires (notamment dans le commerce, les services et l'administration).

Si ce schéma a gardé son importance, il n'est pas moins passé aujourd'hui dans l'ombre pour faire place à une dynamique de

développement différente... Cette voie actuelle est caractérisée par le rôle d'un secteur dominant (1).

Au Zaïre, c'est la production et l'exportation des produits miniers. La caractéristique de ce secteur dominant, c'est qu'il est tourné vers l'extérieur. Il connaît une évolution rapide et aléatoire.

Le développement amorcé précédemment du temps colonial, mais devenu rapide dans la dernière décennie, a conduit à la prédominance du secteur minier tourné vers l'étranger et à la structuration croissante de l'économie en fonction de ce pôle.

Le graphique 20 ci-après nous donne l'image du modèle zaïrois dominé par le seul secteur minier.

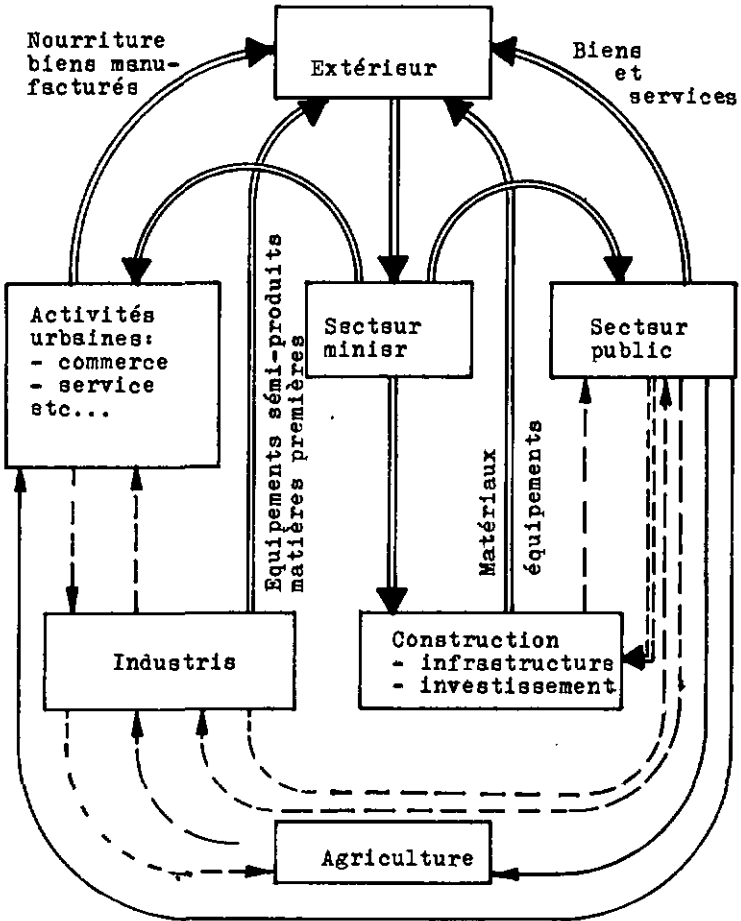
Malgré l'immense superficie occupée par la forêt, la grande richesse du Zaïre réside dans un somptueux patrimoine minier.

Le cuivre et le fer ne sont pas les seuls ressources minières, des gisements d'or de la région orientale sont exploités depuis le début du siècle. Les mines de diamants du Kasai, contrôlées par la Miba (mi-étatique, mi-britannique par la participation du groupe Lonrho font de ce pays, le premier producteur mondial de diamants industriels.

Le patrimoine minier se constitue également de radium, d'uranium, étain, lithium, germanium, platine et cobalt (60% de la production mondiale).

(1) J.-P. GERN, op. cit. p. 2.

GRAPHIQUE No 20



- > Flux de circulation du revenu, stimulation des activités
- ==> Extérieur = Dépenses en devises
- > Financement intérieur

Le cuivre au Zaïre représente en valeur 80% de la production minière et constitue plus de 61% des exportations. Les gisements de Mbuji-Mayi représentent 80% des réserves mondiales de diamants industriels. Le Zaïre compte ainsi deux régions sur les huit, qui sont minières, les six autres se répartissent différentes productions agricoles.

Hormis la taxe professionnelle payée sur le bénéfice, 67% des impôts directs proviennent de contribution sur le commerce extérieur dominé par l'exportation des mines, ce qui représente 40% des recettes budgétaires de l'Etat. Plus de 90% des taxes et impôts payés par l'industrie minière sortent de la Générale des Mines et des carrières (Gécamines, voir tableau en annexe). Avec une contribution de près de 70%, la Gécamines se situe au centre des recettes en devises du pays. La vulnérabilité de l'économie zaïroise est dès lors liée à cette prépondérance. Tout projet de développement est conditionné par des ressources et revenus d'une seule entreprise.

Les investissements propres ont peu d'effets d'entraînement: ils sont réalisés par le secteur lui-même, avec des équipements très largement importés.

Toutefois, aucun courant de revenus non dépendants n'a encore été créé à partir des recettes des mines.

Nyembo Shabani le relève dans "L'industrie du cuivre dans le monde et le progrès" en ces termes: "Que fait l'Etat de ces recettes qu'il tire des exploitations de cuivre de la Gécamines ? Un courant de revenu non dépendant de l'industrie minière a-t-il été créé à partir de ces recettes ? L'industrie du cuivre du Zaïre a investi une partie non négligeable de ses revenus disponibles hors du secteur de l'économie minière. Toutefois, ce développement renforce davantage l'importance de cette industrie dans l'ensemble du pays qu'elle ne la réduit, car la dite industrie n'a choisi que les secteurs dont elle est la cliente et qui seraient sans emploi, ou presque, si elle venait à s'arrêter. Dès lors, ces investissements ne résolvent pas le problème économique essentiel du pays, à savoir l'utilisation d'une partie des flux monétaires qu'apporte l'exploitation cuprifère à la création d'entreprises industrielles qui pourront, en fin de compte, produire un courant de revenu au moins égal à celui dont les mines sont elles-mêmes l'origine" (1).

On pourrait même dire que les revenus de l'industrie minière ont également facilité les dépenses somptuaires du régime en place. La rente cuprifère a été gaspillée au détriment de la formation interne de capital, du relèvement de la productivité moyenne du travail dans l'ensemble de l'économie, et de la diversification des secteurs d'activité.

Or, l'Etat possède d'importants intérêts dans le secteur minier: 97,1% du capital et 90,6% du chiffre d'affaires, et par conséquent le pouvoir public est très attaché à cette rente (2).

(1) CRA, Accumulation et sous-développement au Zaïre, p. 83.

(2) ibidem

L'enjeu de sa politique est donc vital en ce qui concerne les investisseurs, les fournisseurs et les acheteurs étrangers de ce secteur. L'étude des relations entre l'Etat et le Capital étranger passe prioritairement par le secteur minier tant au niveau des investissements que du partage du revenu.

Quels sont dès lors les espoirs et handicap dans ce secteur ?

Le programme des investissements 1970-1980, définis selon les projets Gécamines, prévoyait une augmentation de la capacité de production qui devrait atteindre 800.000 tonnes (cuivre et cobalt): une implantation d'autres unités de production avec les dernières techniques. Une usine de raffinage de cuivre dans le site de Maluku dans la banlieue de Kinshasa devrait permettre à la Société Zaïroise de Commercialisation des Minerais (Sozacom) d'élargir son marché avec une diversification de produits.

Bien des facteurs n'ont pu faire aboutir ce programme: - en premier lieu, l'incapacité de l'Etat zaïrois à assurer sa part de financement dans le projet, les deux guerres du Shaba (1977 et 1978) ensuite, la situation géopolitique (proximité de l'Angola) ont provoqué la méfiance des organismes bancaires étrangers qui devaient assurer le crédit de financement.

En regardant de plus près et analysant la structure même de ce secteur dominant, on constaterait pour bien des raisons le blocage interne dans son organisation et, partant, les perspectives de développement des autres secteurs ne sont pas encourageantes par suite des effets d'entraînement. En effet, S. Nyembo, J. Ilunga, M. Moussihu et le CRA qui ont étudié le problème de la façon la plus complète font remarquer: avec la dépendance technologique, économique et financière de ce secteur envers l'holding belge (SGM) et autres, il se pose un problème important à long terme pour la maîtrise des orientations des décisions économiques et mêmes politiques (1).

"Le caractère dominant de l'étranger va au-delà cependant de sa participation au capital de la société... La dépendance envers la technologie et les décisions de la holding va apparaître à travers les différentes fonctions de la société générale de Belgique: engagement des techniciens étrangers, commercialisation, gestion technique et paiement de cette gestion.

Les rémunérations payées par la SGM sont ajustées en fonction des variations de l'indice officiel du coût de la vie en Belgique et ces rémunérations sont assurées par un fonds de garantie constitué par la Gécamines. De plus, le paiement de la coopération technique de la SGM s'élève à 4,5% du chiffre d'affaires de la Gécamines, rémunération nette de tous impôts et taxes zaïrois. A cette rémunération, il faut ajouter les frais de financement et de personnel qui viennent en déduction des recettes brutes d'exportations.

Deux faits enlèvent à la société zaïroise (Sozacom) tout caractère opérationnel: "l'instabilité de sa direction et sa dépendance vis-à-vis de la Métallurgie d'Hoboken-Overpelt dans sa politique de vente.

(1) Nyembo S., L'économie du cuivre..., op. cit. p. 152. I. Ilunga, Propriété publique et convention de gestion dans l'industrie du cuivre au Zaïre, Thèse de doctorat, p. 100.

## TABLEAU XXXII

## Poste de direction SOZACOM 1975-1978

Durée moyenne d'exercice des fonctions (en mois) (A)	Nombre des désaffectations ou de départs (B)	Nombre de désignations (C)	(C)	(B)	(A)
Direction générale (a)			3	2	14
Administration générale (b)			4	3	9
Direction:					
- Département cuivre (b)			2	1	18
- Dpt. cobalt (b)			3	2	12
- Dpt. métaux divers (b)			4	3	9
Affrètement, assurance (b)			3	2	12
Représentant, commerce Europe (h)			3	2	17

(a) Novembre 1974 à juillet 1978

(h) Août 1975 à juillet 1978

Source: Nassihu-Nassy, Commerce international du cuivre et développement d'une stratégie de marketing, 1978, mémoire pp. 94-95

L'instabilité à la tête de la Sozacom conduit au recours systématique aux services de la SGM pour tout ce qui concerne la fixation des prix, la facturation, les livraisons et le recouvrement.

À la longue, vu cette dépendance vis-à-vis des techniciens et du matériel étrangers, il y a des risques financiers pour le pays, dans la mesure où les coûts d'investissement, le financement du fonds de roulement et les aléas du marché ne sont supportés que par le seul Etat zaïrois.

Cependant, le secteur de production minière peut susciter beaucoup d'espoir dans certaines conditions:

1. Prendre en premier lieu conscience que le patrimoine de ce secteur n'appartient pas aux seuls personnalités du régime, et qu'il y a lieu de cesser de le dilapider pour leur satisfaction personnelle.
2. Assurer la formation de spécialistes capables de proposer des orientations économiques et politiques efficaces.
3. Il faudrait que le pays se dote de moyens d'une véritable appropriation technologique. Le principe même de transfert technologique actuel suppose leur permanence.

Notre pays ne se met pas en position de développer, selon sa propre voie, les technologies qu'on lui transfère. On fait approprier leur utilisation dans la production mais non leur création. Cette situation a toujours entraîné un coût exorbitant pour toute industrialisation et empêche toute évolution autonome et originale.

C'est pourquoi, nous croyons qu'il faut, non seulement contrôler les achats technologiques, mais aussi promouvoir une politique de recherche avec une partie de la rente minière.

Notre retard est, dans ce domaine, plus grand que dans les autres. Certes, on peut acheter et imiter, ou ne pas tenter de tout faire, mais cela ne nous sort pas de la dépendance. Il faut aussi choisir les crânes et les filières à partir desquels on peut s'approprier véritablement les technologies qui permettront d'évoluer indépendamment. Dans tous les cas, on ne doit pas continuer à reproduire mais créer, à partir de critères nouveaux, notre croissance.

4. Avec une partie des recettes de l'industrie minière, constituer un courant de revenu indépendant par la création d'autres entreprises industrielles, sources d'emploi pour la population; ces dernières entreprises pourront aussi produire d'autres sources de crédit en soutenant certaines initiatives privées (petites et moyennes entreprises).

Partant, le domaine d'emploi ne pourra que continuer d'accroître à un rythme fort appréciable, avec des hommes formés et de plus en plus qualifiés.

Il ne resterait plus qu'à déterminer la stratégie à adopter dans la politique de crédit.

## - 2. L'industrialisation

Nous avons montré précédemment comment l'industrialisation a privilégié l'espace urbain aux dépens de l'espace rural. Le dualisme urbain-rural s'est trouvé brutalement marqué et s'est accentué au cours de ces dernières décennies. La localisation urbaine des industries manufacturières, par les conséquences qui s'en sont suivies, appel de main-d'oeuvre, de capitaux, disparité des revenus, a été un des facteurs principaux de cette dichotomie.

Pendant la période coloniale, tout comme après la décolonisation, l'implantation des industries a été laissée à la libre décision des industriels. L'Etat, comme le veut une économie libérale, s'est cantonné dans son rôle de "gendarme" et n'a pas influé sur la volonté des industriels, des individus quant à la localisation préférentielle de leurs activités. Le choix des industriels est cependant conditionné par un certain nombre de contingences: la localisation des ressources d'énergie, des matières premières et les réservoirs de main-d'oeuvre. Notons cependant que, malgré le choix libéral de société, toute nouvelle implantation dans le domaine industriel ne peut se faire actuellement qu'avec l'aval des autorités. Ce facteur institutionnel explique de nos jours, la concentration industrielle dans la région de Kinshasa (capitale) et du Bas-Zaïre. C'est dire combien est important en ce moment le critère du choix politique dans l'industrialisation du

pays.

Aujourd'hui, les trois facteurs sous-jacents à la localisation des diverses activités industrielles, ne jouent plus le même rôle que par le passé. Les matières premières ne sont plus les mêmes dans bien des cas et leurs origines se diversifient. La part des matières brutes dans les importations est de plus en plus grande. La main-d'oeuvre continue à jouer un rôle important, mais ce n'est plus seulement en nombre, mais surtout en qualification que se pose le problème.

Les différents responsables à l'échelon national, misent sur l'industrialisation pour insuffler une vie nouvelle et un plus grand dynamisme aux régions stagnantes et aux économies rurales "languissantes".

L'illusion de l'industrialisation semble faire figure de solution unique et de "remède" miracle pour arriver à obtenir:

- un rattrapage des salaires et des niveaux de vie dans les campagnes,
- une fixation des éléments jeunes de la population,
- une résorption du chômage qui caractérise le secteur agricole,
- un accroissement des ressources permettant des investissements nouveaux.

Cependant les quelques industries qui existent souffrent de vétusté de leur équipement et d'une forte concurrence. D'autre part, le développement de l'agriculture comme source de demande de produits industriels n'a pas encore connu un décollage.

L'agriculture et l'industrie sont deux secteurs que l'on compare et oppose traditionnellement. Ces deux activités présentent en effet, un certain nombre de contraste dont les apparents sont, d'une part une occupation du sol différente en intensité, d'autre part un comportement spécifique face à la croissance de la production. L'augmentation générale de la production s'accompagne, en ce qui concerne le niveau de l'emploi, d'un mouvement inverse selon qu'il s'agit du secteur agricole ou du secteur industriel. Dans un cas, la croissance de la production est corrélative à une baisse de l'emploi agricole, dans l'autre, il y a augmentation de l'emploi.

#### Les apports de l'industrie au monde rural

Dans la société zairoise à majorité agricole, les revenus de la population sont sensibles aux variations conjoncturelles des prix des produits agricoles. Le niveau de vie moyen se dégrade en même temps que s'accroît la disparité entre les revenus agricoles et les autres revenus.

L'arrivée de nouvelles unités de production, relevant du secteur secondaire, a comme premier effet d'apporter une solution à une population condamnée jusque-là, soit au maintien dans l'agriculture, soit à l'exode.

La création d'emplois industriels entraîne une diversification des activités dans les zones où l'agriculture et les activités para-agricoles sont largement dominantes. Elle permet d'apporter une solution au sous-emploi latent qui existe en ce moment dans le secteur primaire.

La création d'une industrie en milieu rural chez nous, représente "l'introduction d'un corps étranger dans un milieu bien caractérisé". L'arrivée d'une entreprise s'accompagne de l'installation d'une population nouvelle, souvent d'origine urbaine, correspondant aux cadres et aux ouvriers spécialisés. Cette nouvelle population propage un nouveau mode de vie différent de celui de la société agricole. Ces transformations dans les modes de vie se traduisent par une plus grande diversification dans la consommation. Pour faire face à ce phénomène, on assiste alors à une croissance du secteur tertiaire, avec la création de commerces nouveaux et de services divers.

L'industrialisation devient alors un facteur de modernisation du cadre de vie, de brassage des mentalités et des hommes, et permet le désenclavement de régions traditionnelles, en proie à la récession.

Avec l'expansion urbaine et la consommation foncière de la ville, le sol en milieu urbain est devenu de plus en plus cher.

Par contre l'espace rural offre un potentiel foncier pratiquement illimité et constitue un des facteurs favorables dans la conjoncture actuelle. L'espace rural offre aussi un potentiel d'actifs susceptibles de répondre aux besoins de main-d'oeuvre des industries. Ce potentiel d'actifs comprend les agriculteurs abandonnant leurs activités tout en demeurant en milieu rural, la production féminine et les aides familiaux.

C'est pourquoi, dans nos conditions actuelles, on se passerait volontiers des grands projets d'industrie de base pour encourager la croissance des petites et moyennes industries, soutenues par l'initiative privée, même si le financement devrait largement dépendre de la capacité publique à investir.

Dans le cadre d'une politique régionale, il s'ouvrirait bien une perspective favorable avec l'aide de crédit au développement des petites et moyennes industries.

On pourrait créer des institutions spécialisées en faveur de la petite industrie locale qui utiliserait une "technologie intermédiaire", pouvant être en mesure d'employer une main-d'oeuvre abondante en milieu rural.

L'accroissement de la masse salariale distribuée du fait du développement industriel, s'accompagne d'une hausse du niveau de vie. L'augmentation des emplois fondamentaux entraîne en effet, la création d'emplois induits (services publics et privés, commerces, industries annexes, etc.) ou tout au moins un accroissement de la demande au secteur tertiaire.

L'agriculture tirera également bénéfice de cette hausse des revenus, d'une part avec l'ouverture de marchés locaux et une demande plus importante de produits agricoles, d'autre part directement, par la participation de certains agriculteurs aux nouvelles activités.

La création d'emplois industriels favorise aussi l'extension de la double activité, l'agriculteur-ouvrier ou l'agriculteur-employé.

Pour intégrer le développement industriel à l'ensemble du développement, il apparaît aussi indispensable de mieux concevoir la politique d'industrialisation.

a) Repenser la complémentarité entre industries

Essayer de créer deux secteurs industriels: le premier exigerait peu de main-d'oeuvre et beaucoup d'équipements et aura pour tâche l'industrialisation en profondeur; le second, composé de petites et moyennes entreprises, utiliserait beaucoup de main-d'oeuvre et de capital, ce qui servirait à créer des emplois et à favoriser la production de biens de consommation. La modernisation de ce secteur peut bien être en retard sur le niveau habituel dans l'industrie de ce type. C'est un peu la solution qui a été longtemps celle du Japon. Ainsi, seraient intégrés dans une perspective à long terme ce qu'avaient de valable les options des petites entreprises, pour une faible utilisation de capital, et pour une politique de substitution d'une production locale aux importations de biens de consommation.

b) Concentrer certains investissements industriels, mais organiser leurs liaisons et leur environnement

La complémentarité étant à la base de toute industrialisation, il est évident qu'on ne peut imaginer un développement industriel réalisé par saupoudrage d'usines sur l'ensemble du pays. Le coût des infrastructures, le coût des transports pour les sous-produits, l'ensemble des relations interentreprises et les difficultés d'une formation d'une main-d'oeuvre disséminée seraient fatal au développement industriel. Une dissémination de l'industrie serait d'ailleurs contraire aux enseignements de l'histoire économique. Comme l'a démontré F. Perroux, la croissance n'apparaît pas partout à la fois, elle se manifeste en des points ou des pôles de croissance et se propage.

Il ne faudrait pas disséminer les industries nouvelles, mais les regrouper en ensembles capables, par la nature des activités industrielles, par la complémentarité qu'ils permettent, par leur poids économique, d'atteindre rapidement des niveaux de productivité et de rentabilité suffisantes.

Le développement de l'industrie ne pourra produire un effet bénéfique sur le développement que si les décisions qui gouvernent son fonctionnement sont conformes aux exigences du développement. Si l'agriculture n'est pas mise en état de faire face aux besoins créés par l'industrialisation, on ne fera que provoquer un effondrement des sociétés traditionnelles, et un exode rural sans commune mesure avec les besoins en main-d'oeuvre dans ce pôle de développement.

D'autre part, pour généraliser les effets de l'industrialisation dans l'ensemble du pays, on devra créer, à côté d'un pôle principal, des pôles secondaires. Il ne s'agit point de dissémination dont nous montrions les dangers, mais de penser l'ensemble de la structure industrielle du pays à partir de quelques points forts et coordonnés.

- 3. L' agriculture

Si l'évolution des pays occidentaux n'a pas confirmé les théories de Malthus, celles-ci n'en comptent pas moins une base réelle. Au Zaïre, pays avec une agriculture sous-développée, il est sûr qu'un

problème grave se pose déjà en ce qui concerne l'alimentation d'une population en croissance permanente. L'agriculture traditionnelle ne peut faire face à cette prodigieuse explosion démographique. Le rapport entre le taux d'accroissement de la population et celui du produit agricole s'est accru d'une façon considérable.

#### a) Les cultures vivrières

Ces cultures sont capitales à plus d'un titre. Les mêmes cultures sont à la fois de subsistance et d'exploitation (ex. huile de palme). Ensuite, le standing de vie des paysans et citadins dépend du secteur vivrier. En cas de pénurie dans ce secteur, le paysan restreint automatiquement les cultures spéculatives pour assurer l'essentiel (l'autoconsommation).

Le manque de cultures vivrières entraîne l'importation supplémentaire des denrées alimentaires, déséquilibrant ainsi la balance commerciale et faisant une ponction dans les devises qui se gagnent par les exportations des denrées spéculatives.

C'est de cette nature de "bien vital" que découlent les problèmes qui se posent à la production agricole.

Au Zaïre, d'année en année, la demande de produits vivriers augmente beaucoup plus vite que l'offre; la production ne suit pas.

Par ses structures vieilles, par l'importance de sa population agricole, par le nombre de petites et moyennes exploitations, par l'absence d'une politique agricole cohérente et surtout permanente, l'agriculture zaïroise connaît toujours de sérieuses difficultés pour s'adapter à l'évolution économique.

Ces difficultés proviennent d'un certain nombre de causes que l'on peut regrouper ainsi:

- L'existence simultanée d'une agriculture inadaptée et d'une agriculture moderne (industrielle).
- L'importance d'une population agricole souvent agée (exode rural), dans la plupart des cas incompétente pour pouvoir assimiler les méthodes nouvelles.
- L'inadaptation des productions agricoles face aux demandes sur les marchés intérieurs.

"Le manioc reste un des éléments fondamentaux de l'alimentation dans les villes. Mais aucune région n'est spécialisée dans la culture du manioc. Seules les régions de Bandundu et du Bas-Zaïre, qui jouent le rôle de grenier de Kinshasa, ont une production par habitant supérieure à la moyenne nationale" (1).

Il en est de même pour le riz et le maïs, produits énormément consommés après le manioc.

On assiste à l'accroissement des importations des produits vivriers, le maïs pourrait sur le plateau de Bakete (Bandundu), dans les zones rurales du Haut-Zaïre et dans le Kasai alors que le Shaba en importe.

(1) G.H. Popellier, Nature et évolution de l'agriculture zaïroise, In Les Cahiers du CEDAF No 6, série Economie.

Le déséquilibre de la production vivrière atteste de l'abandon des activités paysannes par l'Etat.

"Les subsides qui, avant l'indépendance, aidaient à stimuler la création et l'activité des organisations paysannes ont progressivement disparu du budget de l'Etat" (1).

#### b) Les cultures industrielles

Une analyse et description détaillées ont été faites pour ce genre de culture (cf. chap. II, première partie: l'économie: structure et évolution).

Les cultures industrielles sont généralement des cultures pluri-annuelles dont la production n'intervient qu'après une période de croissance allant de 4 à 10 ans. La plantation peut rester rentable de 20 à 30 ans. Une adaptation de la production aux prix à court terme est dès lors difficile. A l'exception du coton qui est annuel, cultivé par les petits paysans, les cultures industrielles constituent surtout l'activité des plantations qui sont également équipées pour traiter la récolte.

Le produit final, en grande partie, reste destiné à l'exportation, et constitue ainsi une source de devises pour le pays.

#### c) Les perspectives dans le secteur agricole

Dans le problème du déficit vivrier, il faut distinguer les aspects de la production de ceux de la commercialisation. Autant sur le montant effectif que sur la capacité de production, aujourd'hui, aucune donnée n'est digne de confiance.

Le déficit vivrier dépend aussi pour une partie non chiffrable de la politique en matière de crédit et de la commercialisation des produits.

On ne peut prétendre que l'agriculteur traditionnel au Zaïre, soit opposé à tout changement. Le paysan zaïrois est sensible à la notion de prix. C'est un "homo economicus". Si l'acheteur paie plus, le paysan produira plus. Un plus grand nombre d'heures sont consacrés à la production; il sera prêt à appliquer de nouvelles techniques agricoles. Le paysan sera dès lors plus motivé à mettre de l'initiative au service de ses objectifs et de ses aspirations, à prendre en main tout le processus qui l'aide à se réaliser dans son développement.

Si d'autre part, l'économie d'échange constitue un stimulant à la production, pour le paysan, le fait de disposer de l'argent lui procure un pouvoir d'achat. Cela suppose que non seulement les produits aient une valeur relative d'échange, mais aussi qu'il y ait d'autres biens de premières nécessités à acheter. Ce qui implique une

(1) République Française, Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, Synthèse des prévisions et propositions pour l'approvisionnement en viande de l'Afrique centrale, Paris.

meilleure organisation des circuits commerciaux, la mise en place d'une infrastructure appropriée, répondant à la notion de complémentarité intersectorielle et aux conditions de l'intégration économique et sociales de toutes les régions du pays. C'est donc une politique de crédit mieux assuré dans ce domaine qui aiderait à tout progrès.

Le Zaïre dispose de nombreux potentiels non négligeables pour son secteur primaire:

- Le pays jouit d'un très bon climat pour une agriculture diversifiée.
- La quantité de sol cultivable non encore utilisée est immense: il n'existe donc pas de problème de rareté de terre.
- Avec un sous-emploi de 40% dans les milieux ruraux, le démarrage du secteur primaire ne souffre d'aucune carence de main-d'oeuvre; la disponibilité de cette dernière est assurée aussi bien dans l'immédiat que dans le futur.

Toutes les régions agricoles disposent d'importants potentiels à mettre en valeur. Mais les obstacles sont nombreux. Ils tiennent au crédit et à la politique des prix, à l'organisation économique, à la difficulté de soutenir technologiquement et économiquement les petits projets.

La révolution agricole, essentielle pour le succès de l'industrialisation a de la peine à se réaliser. D'elle dépend cependant largement le succès de la politique de développement. C'est dans l'agriculture que se trouve une part non négligeable des possibilités de production et d'emploi pour les prochaines années. C'est un partenaire indispensable aux autres secteurs d'activités.

La bonne organisation de ce secteur favorise les échanges intersectoriels, ouvre les circuits économiques villes-campagnes, agriculture-industrie.

L'industrie peut alors répondre aux demandes de l'agriculture pour fournir des inputs ou traiter ses produits.

- Par péréquation horizontale, le développement de l'emploi dans le secteur agricole contribue en même temps à la création de nombreux emplois dans les autres secteurs de la production et de la transformation industrielles.

En favorisant le développement de l'agriculture, non par un soutien logistique qui exige de grands moyens technologiques modernes, mais par des moyens financiers et économiques "crédits", les services d'utilité première (désenclavement des campagnes), l'encouragement de la petite agriculture, assure et garantit à la majorité de la population zaïroise l'emploi et la sécurité sociale.

Le tout ne peut se concevoir que dans la perspective d'une économie régionale.

#### - 4. Commerce et finance

Le phénomène de la polarisation jouant un rôle très important à l'intérieur du pays, on considère que le problème de l'expansion économique de nos régions est dû au manque d'intégration dans l'économie nationale, du fait qu'une région est isolée et que les

moyens de transport et de communication favorisant le circuit du commerce sont insuffisants, du fait aussi qu'il y a sous-emploi, sous-utilisation des ressources régionales productives à des fins tant régionales que nationales.

Si l'on tient compte du modèle des structures sociales actuelles au Zaïre, on peut alléguer que le problème fondamentale des régions retardataires est dû non pas au manque d'intégration nationale, mais à la manière dont ces régions et secteurs sont intégrés dans l'économie nationale. Lorsque le colonialisme interne est prédominant, le marasme d'une région ou d'un secteur n'est que le résultat du type de développement qui a prévalu dans le pays et de la manière dont les secteurs d'activités sont intégrés à la hiérarchie spatiale socio-économique nationale.

Le phénomène de la polarisation dont nous avons parlé plus haut étant important à l'intérieur et jouant un rôle sur le développement des circuits de biens, de services, de personnes et des moyens financiers, tous les projets dépendent à divers titres du commerce extérieur dont les ressources sont les plus importantes.

Cette image ayant été suffisamment projetée, voyons maintenant le sort réservé au petit commerce local, de l'artisanat, des moyens financiers liés à leur activité, à leur développement. Quel avenir peut avoir ce secteur ?

En règle générale, il n'existe aucun concours au petit commerce. La demande est telle, dans ce pays, que tout accroissement de revenu, au lieu de provoquer une épargne, puis un investissement productif, est automatiquement pompé par des dépenses de consommation.

Les budgets sont fantomatiques: les moyens financiers à dispositions suffisent à peine pour les dépenses de fonctionnement. Quant à l'investissement, on est accroché aux financements extérieurs. Or, personne n'ignore la coupe réglée des aides bilatérales, multilatérales ou internationales.

Il y a cependant un grand nombre de commerçants dans le pays qui sont peu évolués, mal outillés, et qui constituent ce que nous pouvons appeler le "prolétariat commerçant!". Seule la possession d'une vitalité, d'une capacité et d'une volonté de fer fait qu'ils puissent se maintenir dans leurs conditions difficiles. Mais face aux exigences du développement de leurs activités par une certaine modernisation, ces petits commerçants et artisans indépendants, se trouvent entièrement démunis de moyens pour avaliser un crédit bancaire. Faute de toute hypothèque et d'assurances nécessaires, ils sont d'office exclus de la ligne des crédits provenant des institutions bancaires et financières.

Nombreuses sont cependant les activités de base qui offrent des services et des produits simples demandés par le plus grand nombre de la population et qui à ce titre, comptent dans l'économie nationale, bien qu'elles restent mal définies et trop délaissées à elles-mêmes. Les petites entreprises dont il s'agit, jouent un rôle important dans la vie du pays. Leurs richesses réelles et potentielles sont patentées: à différents points de vue, elles sont beaucoup plus avantageuses que les entreprises du secteur "structuré" moderne des villes. Elles

utilisent peu de capital et beaucoup de ressources humaines. L'esprit d'entreprise, d'organisation, d'innovation ne manque pas.

Les activités artisanales ou commerciales des ces démunis des villes s'appuient uniquement sur les ressources locales; les qualifications professionnelles s'acquièrent "sur le tas" et les échanges sont largement ouverts à la concurrence. Ce genre d'activité s'opère à petites échelles et se satisfait de revenus modestes. Ainsi s'attachent-elles l'innombrable clientèle des plus démunis de la société et mobilisent sans qu'on s'en rende compte, une épargne dispersée au niveau des couches sociales majoritaires.

Ces activités qui se disent marginales, de petite taille, complètent sans contester l'économie du secteur moderne qui en profite et parfois même les exploite.

Ce secteur mérite d'être bien protégé afin qu'il s'organise et s'intègre dans l'économie, ce qui en ferait un secteur essentiel, dynamique, et un facteur décisif du développement national.

Ces petites entreprises n'auront d'avenir qu'en les aidant à surmonter leurs faiblesses dues à leur dimension réduite, en leur ouvrant l'accès au crédit, en leur donnant les moyens nécessaires de perfectionner leurs employés, d'améliorer leur technique et de mieux gérer leurs divers domaines.

#### - 5. Du capital humain

C'est le capital le plus précieux dirions-nous. L'abondance et la croissance rapide de la population font en principe des ressources humaines un stimulant certain au développement. La réalité zaïroise répond-elle à cette vision ? Quel est le rôle joué par l'éducation en tant que facteur de base à tout processus de développement ? Etant donné qu'à chaque stade, c'est l'homme qui est au centre de la conception, de l'utilisation et même de la finalité de tout système de développement.

"La fonction sociale remplie par l'éducation n'a de sens que par son insertion dans l'ensemble des activités de la société, culturelles, économiques, politiques. Définir une politique d'éducation constitue donc, par nécessité, un élément d'une politique d'ensemble, qu'on pourrait appeler "politique de développement" (1).

Tout système d'organisation a sa logique. Il ne peut intégrer n'importe quel événement. Il ne peut se développer n'importe comment. Tout modèle tend à se développer conformément à sa propre logique, c'est-à-dire en conformité avec les exigences de sa structure, des aspirations qu'elle secrète, des ordres de valeurs sur lesquels elle se fonde.

Si la structure initiale du système éducatif et les structures administratives et politiques qui l'encadrent (depuis 1960) ont donné le point de départ et les critères de toute transformation et expansion ultérieure du système, certes, sa transformation a agi sur ses propres critères; celle du contexte socio-économique, culturel, politique aussi.

(1) J.-P. GERN, Le Monde Arabe aujourd'hui, Recherche d'une nouvelle stratégie de développement, Texte de 1977, Introduction.

Cela a apporté des éléments nouveaux dans le processus, parfois défié le système..., sans pour autant l'arracher à la dialectique de son propre développement.

Il y a inadéquation du système de l'enseignement au Zaïre, face aux exigences du développement actuel. Cela s'explique d'autant mieux que les activités économiques, sociales, politiques, telles qu'elles sont actuellement poursuivies dans le "secteur moderne" exigeraient des profils d'enseignement, des schémas de scolarisation, des modes de progression scolaire, des méthodes pédagogiques, une organisation de l'enseignement, différents de ceux qui existent dans l'enseignement formel des écoles actuelles.

Les écoles qui dépendent d'organisations extérieures comblent certaines lacunes, notamment dans les formations spécialisées, mais elles utilisent plus directement encore des conceptions du développement et les ordres de valeurs des systèmes extérieurs.

Dans l'ensemble, les principales carences du système actuel en tant qu'instrument du processus de développement résident dans le fait que:

- La transculturation engendre l'incertitude et bloque l'initiative.
- Les matières enseignées correspondent mal aux problèmes à résoudre et la manière de les aborder encore plus mal.
- Les techniques d'enseignement ne forment pas à la prise de responsabilité.

Quand nous aborderons la question de stratégie à adopter pour l'avenir, c'est alors que nous pourrons traiter de la contribution du système à une stratégie nouvelle de développement.

### 3.3. Ressources organisationnelles

A chaque point observé, on finit par réaliser effectivement que le développement ne dépend pas seulement des ressources naturelles et humaines, il se focalise dans une transformations des structures d'activité, entendu des techniques utilisées, de l'organisation de la production, de l'organisation de la politique des institutions.

Les chances du développement, fait remarquer J.-P. GERN, sont liées à l'ensemble des structures existantes, à leur faculté de se renouveler, de permettre ou d'empêcher des comportements nouveaux. Plus un système est équilibré et harmonieux, plus il résiste au changement; plus il connaît de tension, plus il y a de possibilités de transformation des structures sociales. Par ailleurs, le changement ne peut être délibérément entrepris que si les autorités qui le proposent disposent des ressources organisationnelles nécessaires" (1).

Dans la société zaïroise actuelle, chaque foyer dans chacune des régions, aspire à jouir d'un mode de vie différent, de la paix qui passe par la liberté de chaque personne de participer à la construction de la société globale du pays. C'est cette conscience de la liberté humaine proprement dite qui habite tout zaïrois, de pouvoir chercher à modifier ou porter des changements pour une meilleure organisation de notre société.

(1) J.-P. GERN, op. cit. p. 25.

Le facteur temps devant agir en ce qui concerne l'éventail des mentalités collectives des zaïrois, de leurs échelles de valeurs socio-culturelles et de leurs personnalités de base: tout ce qui constitue un frein réel pour une saine évolution organisationnelle de toutes ses composantes sociologiques, c'est la déficience dans les structures politiques de base.

La carence, la déficience organisationnelle dans les structures politiques de base créent en ce moment un handicap et un obstacle certains. A ce sujet, nous retiendrons les articles du quotidien "Salongo" qui ont fait remarquer le manque de coordination des efforts au niveau local et régional où le cadre institutionnel a bloqué toute innovation et a constitué en soi un obstacle à tout processus de libéralisation de l'initiative privée.

Ne serait-ce pas le fait politique, s'appuyant sur le système du parti unique, qui serait à l'origine d'une telle déficience ? Notre question trouve une esquisse de réponse dans le fait que les décisions du parti-Etat tendent à en faire un substitut de fait des spécialistes: il se charge, par exemple, de modifier les structures de production, de choisir les techniques à appliquer, alors que l'efficacité est étroitement dépendante des structures socio-économiques opérationnelles implantées dans chaque région du pays.

Face à la complexité de la tâche, il vaut mieux renoncer à penser en termes de politique économique globale pour se tourner vers la recherche d'une stratégie de développement centré essentiellement sur les entités régionales (provinces) en intégrant "le crédit" en fonction de l'espace restreint et en sollicitant des investissements nouveaux en faveur de la majorité de la population zaïroise.

## QUATRIEME PARTIE

### LA STRATEGIE: LE ROLE DU CREDIT

## CHAPITRE IV

### LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT ET LE ROLE DU CREDIT

#### I. LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT

Dans ce chapitre, nous essayerons de répondre à l'attente de tous ceux qui, souhaitant un développement plus décentralisé, s'interrogent sur la possibilité de son émergence et sur les modalités de son organisation. Notre esquisse constitue sans doute matière à espérance et à réflexion.

"Si vous le voulez, ce ne sera pas un mythe", avait dit Théodore Herzl, s'agissant d'Israël. Le défi avait été relevé et d'abord par les fondateurs des Kibhoutzim. Le même appel pourrait être adressé aujourd'hui à tous ceux qui, dans notre pays, veulent une planification décentralisée, au nom d'une grande participation de tous à la gestion de la cité "la région, ici au carrefour de notre réflexion".

Rappelons quelques aspects cruciaux des structures socio-économiques qui exigent en eux-mêmes l'adoption d'une nouvelle stratégie:

- La considération de la croissance démographique.
- La bipolarisation du développement.

Toute notre stratégie se fonde sur l'économie régionale et la régionalisation, quel serait le modèle général d'analyse du fonctionnement dans l'exigence d'un développement endogène ?

#### 1. Modèle général d'analyse du fonctionnement

L'appréhension du fonctionnement économique nous amène à privilégier les liaisons qui existent entre les grandeurs économiques qui animent les structures d'un espace que nous considérons ici: "La région".

Nous sommes donc conduits à distinguer les flux liés à la production de ceux qui trouvent leur origine dans la consommation.

Plus loins, nous sommes amenés à distinguer des flux autonomes et des flux induits.

Cette optique en terme de flux, au-delà des relations économiques qui s'établissent entre eux, pose le problème de leurs origines et de leurs destinations géographiques, dans la mesure où nous ne raisonnons pas en espace clos. Ces questions de localisation sont nombreuses. On les trouve au niveau des régions, des entreprises, des salariés, des administrations. C'est ainsi que nous remettons en question la contribution de chaque région au PNB et l'affectation budgétaire qui se fait par contre par secteur.

Le schéma de fonctionnement économique donne, dans un espace défini et à un moment donné, une vision articulée de l'économie. L'explication de la croissance et sa diffusion résulte de l'application répétée de ce schéma dans le temps. Les hypothèses explicatives trouvent alors leurs fondements dans les modifications qualitatives et quantitatives des différents flux, et dans l'évolution des rapports que l'on peut établir entre eux.

## 2. Le fonctionnement et les flux économiques

### 2.1. Approche

La région à travers ses communes, constitue la seule entité à la fois administrative, comptable et statistique. Pour reconstituer la zone, il est donc nécessaire d'effectuer un agrégat à partir des résultats locaux.

C'est le schéma que nous avons retenu. Dans le cas d'une activité présente, les revenus sont constitués par des salaires et des profits, en relation avec des activités dont le siège se situe le plus souvent dans la région, mais il peut également être extérieur à celle-ci. Les migrations sont ainsi l'occasion de mouvements monétaires d'entrée et de sortie, selon la région étudiée.

Ainsi, nous recensons divers flux économiques liés à l'activité, entrant dans la région. Les salaires distribués à des actifs non-résidents de la région constituent des sorties.

En terme de profit, il en est de même pour les titulaires de profits issus des entreprises situées ou non sur le territoire de la région. Nous aurons enfin les flux sur des salaires et des profits ayant leur origine et aboutissent dans le cadre de la région elle-même. Ces ressources sont distribuées en majorité par les entreprises où s'exercent des activités de production, qui donnent lieu également à des mouvements monétaires internes et externes. Lorsque le produit de ces activités est consommé sur place, le circuit monétaire est interne à la région. Mais il se fait que ces activités donnent lieu à des achats de matières premières, à des consommations intermédiaires et des ventes à l'extérieur de la région. Dans cette hypothèse, nous avons des mouvements monétaires avec l'extérieur.

Nous constatons donc que la production est à la base de flux économique de biens et de services, et corrélativement de monnaie, qui animent les relations et liaisons avec l'extérieur. L'utilisation de

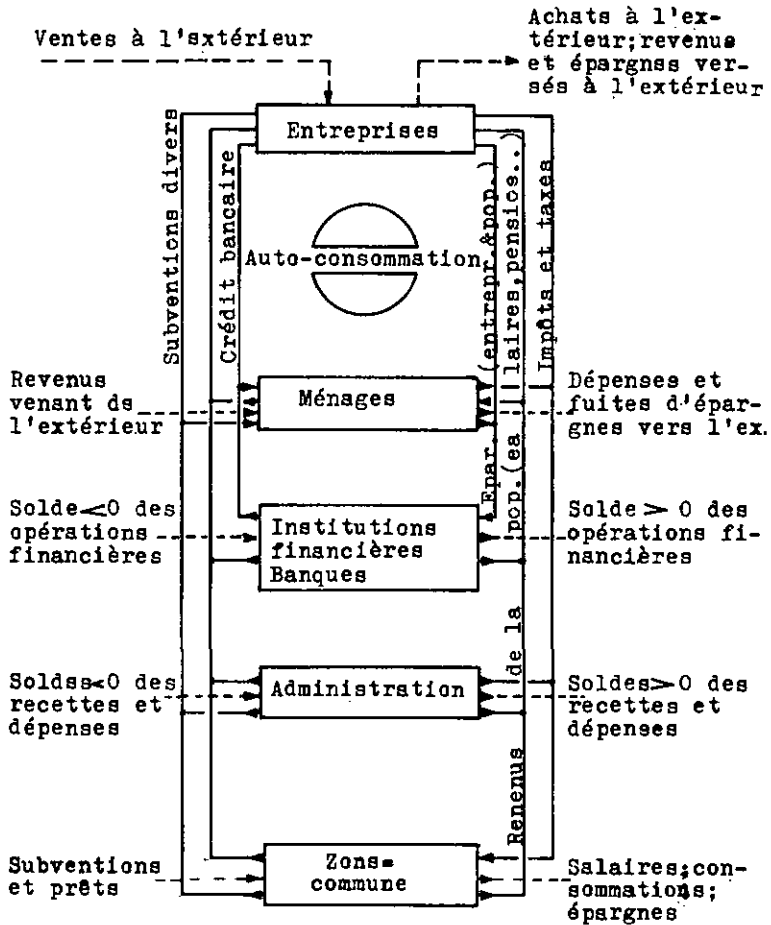
ces revenus permet aux ménages de consommer, leurs achats pouvant s'effectuer sur place ou à l'extérieur. Réciproquement, des individus habitant à l'extérieur peuvent venir s'approvisionner dans la région. Ce peut être une consommation liée au simple passage ou à l'attraction exercée par les équipements commerciaux de la région. Nous retrouvons toujours ici, des flux internes et des flux qui unissent la région à l'extérieur, cet extérieur pouvant être large dans le cadre des consommations liées aux échanges des différentes régions du pays. Ces consommations, à leur tour, peuvent engendrer, par rotation des masses monétaires, la distribution de nouveaux salaires.

Il en est de même pour les services. Certains de ces services s'adressent aux entreprises, leurs utilisations entrent dans le cadre des consommations intermédiaires vues plus haut. Au-delà de ces consommations proprement dites, les revenus et les activités productrices donnent lieu à des impôts qui, par vocation, se traduisent également par des flux monétaires que l'on peut considérer comme interne ou externe.

En effet, les impôts qui sont destinés à la région, forment un flux extérieur provisoire, puisqu'en définitive ils doivent retourner à la région. Par contre, les impôts nationaux constituent de véritables flux extérieurs dont une partie seulement reviendra à la région, sous forme de subvention par exemple. Les subventions pourront être considérées comme des entrées, bien qu'elles dépassent en général, le simple schéma de fonctionnement, puisqu'elles concourent normalement à l'équipement de la région. En contrepartie de ces impôts nationaux, la région bénéficie des opérations de répartition de ces ressources.

La partie non consommée et non thésaurisée des revenus s'incorpore alors dans les circuits financiers qui impliquent nécessairement des liaisons avec l'extérieur. Cet apport d'épargne s'inscrit à l'actif de la région. On doit dès lors tenir compte des crédits que les mêmes circuits doivent fournir à la région sous forme de prêts, de crédits... aux collectivités, aux entreprises et aux ménages.

## 2.2. La conception du schéma



Il nous a paru nécessaire de décontracter l'agent administration, en distinguant l'administration locale (la région) du reste des administrations. Cette distinction répond au souci de faire apparaître le rôle de l'administration régionale dans la vie locale. Une région vit en symbiose avec un ensemble national, ses liaisons avec celui-ci, entrées et sorties, ne s'annulent pas nécessairement. Elles apparaissent dans le schéma, au niveau de chaque agent, sous la forme de relations particulières entre celui-ci et l'extérieur, indépendamment des circuits internes.

L'importance réciproque de ces liaisons externes et des circuits internes doit permettre de mesurer le degré d'intégration de la région au sein de l'ensemble économique.

Un exemple, la conception d'une régionalisation des investissements doit nécessairement s'appuyer sur la mesure des capacités de créer l'épargne au sein de chacune de ses communes. La comparaison de ces capacités d'épargne et des besoins de financement de la région permet de dégager sa capacité d'autofinancement.

Dans une perspective dynamique, ces liaisons connaissent des évolutions différentes. En ce qui concerne la production des biens, l'évolution des achats et des ventes reflète le dynamisme productif de la région. Au niveau des commerces et des services, le devenir de ces liaisons est en rapport avec les modifications liées à la polarisation commerciale de l'espace et au solde positif ou négatif, de l'impact des circuits entre différentes régions.

Pour les revenus des ménages, les transformations de ces liaisons sont en partie fonction de l'aménagement de l'espace. Les régions sans activités productrices sur leur territoire, peuvent avoir des activités importantes au service de la population.

Ce schéma d'ensemble des circuits internes ou externes assurant l'économie d'une région, s'avère beaucoup plus conceptuel qu'utilisable actuellement.

Les éléments statistiques dont nous disposons à l'échelon régional sont limités. Pour les établissements financiers et l'administration, il n'existe aucun bilan établi au niveau régional.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des circuits arriverait à être chiffré "tableau économique régional" dont nous disposerions, serait plus descriptif qu'explicatif. En effet, il mesurerait l'importance relative des divers agents et des liens qui les unissent. L'établissement d'une série chronologique rétrospective de ce tableau donnerait l'évolution respective de ces divers agents, sans pour autant permettre une explication de cette évolution.

Cette absence d'explication tient au caractère trop synthétique de catégories d'agents, notamment ce qui concerne les entreprises. En effet, cette catégorie d'agents regroupe des entreprises dont les liens avec l'extérieur sont de nature différente. Il existe des entreprises dont la production ne saurait être en rapport avec la consommation locale, c'est le cas des entreprises industrielles minières, de certains services, et mêmes certaines exploitations agricoles industrielles.

Par ailleurs, nous trouvons des entreprises dont la plus grande

partie de la production est destinée à la consommation régionale proprement dite.

Dans la mesure où nous pourrions dissocier ces deux groupes d'entreprises, nous aboutissons à la formulation d'hypothèses explicatives dont la base serait plus sûre: elle prendrait en compte les rapports de dépendance qui existent entre ces diverses catégories et les autres agents.

Ceci nous conduit à préciser le schéma en distinguant les entreprises dont les activités sont tournées vers l'extérieur et celles de productions agricoles industrielles, industrie minière, des entreprises dont la vocation est essentiellement locale, c'est-à-dire de la majorité des commerces et l'artisanat.

Les circuits financiers sont difficilement localisables au niveau de la région. Par l'intermédiaire des banques régionales ou nationales, des caisses d'épargne et des comptes de chèques postaux, ces flux sont intégrés dans un ensemble plus vaste qui concourt plus à l'économie nationale qu'à l'économie locale.

Par contre, flux de revenus, profits et surtout salaires sont en prise directe sur l'économie locale par leur origine et plus encore par leur destination. Ils sont des éléments privilégiés qui nous serviront d'indicateurs de la vie économique locale.

Le problème qui se pose est la mise au point d'un modèle simplifié, répondant aux objectifs que l'on s'est fixés, et susceptible d'être appliqué sans que l'on rencontre des difficultés insurmontables. Pour cela, nous allons utiliser deux types d'activités. D'une part les activités de "base", celles qui sont seules à même de fournir un revenu net et d'autre part, les activités de service, qui sont liées à la fois à la présence de la population et l'existence des activités de base.

Les activités de base qui sont orientées vers l'extérieur et qui assurent à la région les revenus monétaires nécessaires au développement se distinguent des activités dont la fonction est purement interne et qui ont pour objet de pourvoir aux besoins locaux nés de l'existence même de toute agglomération.

Ainsi donc, l'insertion de l'économie locale dans un environnement économique donne lieu à un flux initial qui correspond à des revenus introduits. Les revenus issus des activités de base locales entrent dans cette catégorie.

Les productions locales des biens et services, destinés à cet ensemble plus vaste, donnent lieu à des salaires et à des profits qui assurent, pour partie, la dynamique de la vie locale. La totalité de ces revenus donnent lieu à des dépenses concernant la vie des ménages qui assurent le fonctionnement des activités économiques de la région. Ces revenus jouent dès lors un rôle important dans la mesure où l'animation économique pose, à ce niveau, des problèmes d'un grand intérêt.

Cette animation intéresse, outre les centres de décision publics, les centres de décision privés (notamment les entreprises localisées dans la zone = commune, voire à l'extérieur de celle-ci).

En effet, il est question à ce moment de s'interroger sur

l'intervention économique des collectivités locales à la mise en place d'un processus de relance d'activités économiques dans les différentes régions du pays pour l'heure.

Sans anticiper la réflexion sur le rôle financier de l'Etat, aujourd'hui, les difficultés rencontrées dans les différentes localités du Zaïre, semblent démontrer que l'entreprise privée ne joue plus pleinement, en n'assumant plus tous les risques liés à la création d'activité. L'intervention des collectivités locales, mobilisant des investissements publics, permet une "collectivisation" du risque.

Elle n'est souhaitable dans le plan de relance, que dans la mesure où toute nouvelle création ne met pas en péril l'existence d'entreprises installées dans la localité, mais devant au contraire concourir à leur développement par la création d'avantages comparatifs collectifs.

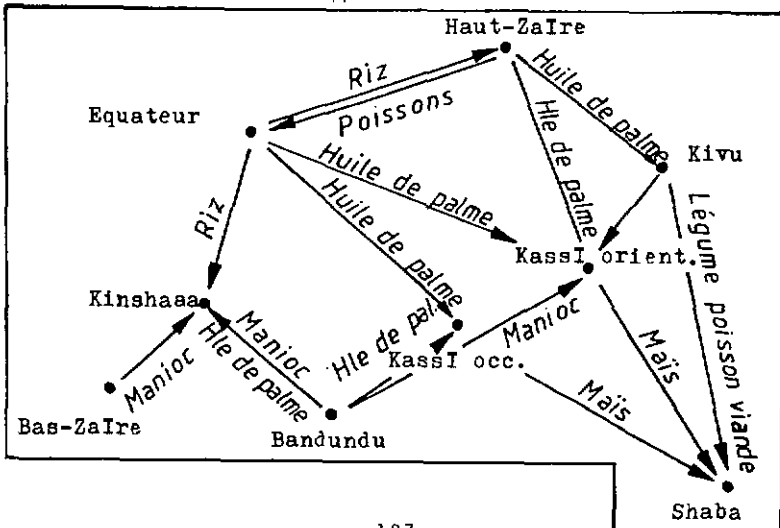
Ainsi, les unités de production créée à l'initiative des collectivités seront comme des outils communs à l'ensemble, sans qu'elles puissent faire l'objet d'appropriation par un ou quelques entrepreneurs.

Cette modalité d'intervention permet dans la stratégie, la mise en oeuvre de deux types d'externalité:

- Des externalités logistiques, améliorations apportées à la structure de production par la mise en oeuvre de nouvelles combinaisons productives (accroissement des rentabilités par réalisation d'économie d'échelle, substitution de la production locale à des anciennes importations, restructuration des circuits de commercialisation).
- Des externalités de gestion, développement de fonctions "supérieures", non prises en compte auparavant (formation, information, étude de marché...)

Ainsi, les flux provoqués par les relations économiques internes fondées sur l'approvisionnement seront en augmentation.

### 2.3. Les relations sur l'approvisionnement

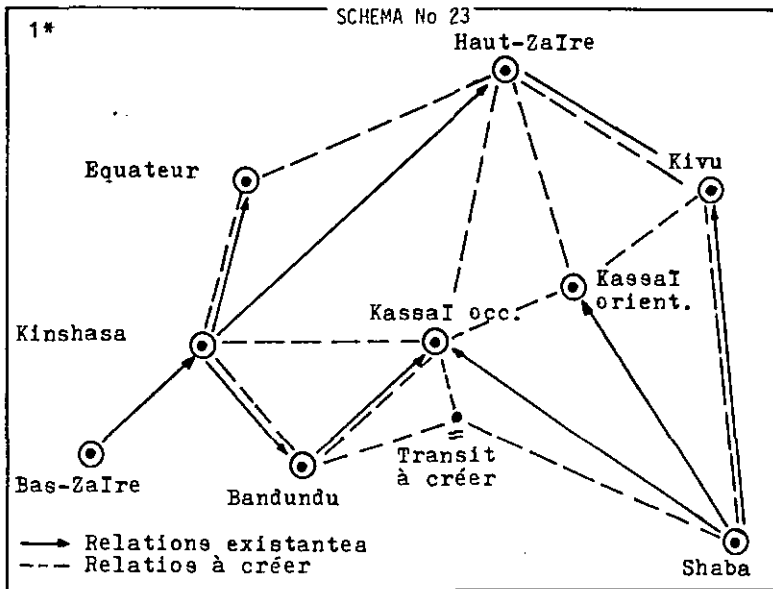


La production agricole donne lieu à des liaisons. En amont, les liaisons auront pour base l'approvisionnement. Le crédit jouerait alors pleinement. C'est pourquoi, pour établir les relations économiques internes en matière de commerce et de ses circuits concernant les artisans et les professions libérales, pour comprendre le modèle de développement il nous faut tenir compte des certaines considérations essentielles, spécifiques au pays; et surtout de l'interdépendance asymétrique dans l'espace des phénomènes économiques.

Cette interdépendance asymétrique des phénomènes économiques est négociée à deux caractéristiques:

- L'importance relative des inputs en valeur.
- La localisation relative des points d'approvisionnement et de demande dans les régions.

Les relations fondées sur les commerces ne trouvent un sens véritable que si les tracés du schéma ci-dessous sont mis en oeuvre:



### 1. Les régions agricoles et concept de la décentralisation

Tous secteurs confondus, les 8 régions et la ville de Kinshasa que compte le Zaïre, divers facteurs donnent plus de chance aux régions demeurées les plus agricoles du pays. Systématiquement les régions les plus vulnérables à la crise sont les régions les plus industrielles, parce que, par manque d'intégration du secteur primaire dans le

secondaire, l'industrie subit la crise presque seule. L'agriculture réduit son déclin par un effet de rétention bien compréhensible. Ce sont les infléchissements de l'industrie qui marquent le paysage régional, et le font d'autant plus que les vieilles industries connaissent des infléchissements vers le bas. Dès lors, les régions caractérisées par une agriculture encore importante supportent la crise plus que les autres.

Mais le souci de relancer sans délai la production sur une échelle de spécialisation de chaque région (manioc, riz, maïs), pour une intégration consolidée, exige l'organisation des moyens de financement. C'est le rôle que doit jouer le crédit dans une structure régionale née de la régionalisation.

En effet, "la régionalisation implique la décentralisation des pouvoirs de l'Etat national entre les mains de autorités régionales élues, disposant d'une autonomie de gestion et de ressources propres, appelées à participer au moins au niveau national, aux décisions les concernant, correspond à une nécessité et se justifie d'arguments concrets" (1).

Les raisons économiques répondent à ce modèle:

- Un équilibre s'établirait entre les régions, celles qui connaissent un développement économique plus fort et une trop grande cherté de main-d'oeuvre, déverseraient le trop-plein d'activités sur les régions marginales moins favorisées. C'est ici qu'intervient le rôle financier de l'Etat.

En effet, une péréquation des ressources financières est donc nécessaire au niveau de l'Etat. Ce dernier, dans le cadre d'un aménagement du territoire, par la politique du crédit, par la politique de la main-d'oeuvre, serait amené ou devrait contribuer à une péréquation économique: au freinage du trop développement ici, à des rattrapages ailleurs. D'où le rôle du budget au service de la politique économique.

## 2. Le rôle financier de l'Etat

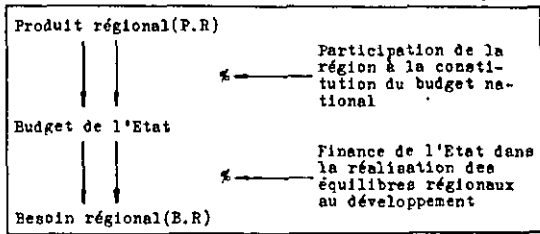
### 2.1. Péréquation des ressources et politique budgétaire

Dans l'arsenal des instruments de la politique économique, le rôle financier de l'Etat, par la politique budgétaire, occupe une place de choix.

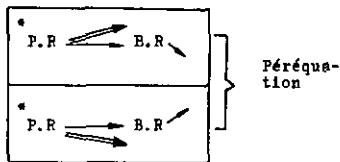
Le budget est devenu, en ce XX<sup>e</sup> siècle une gigantesque machine à drainer et à refouler un volume impressionnant de flux financier de toutes sortes. Du même coup, la composition des recettes et des dépenses, le volume du déficit et ses modes de financement sont à la fois le reflet des choix politiques, sociaux et économiques de la puissance publique et l'un des éléments fondamentaux de l'équilibre économique à court terme. Toute l'ambiguïté du mode d'emploi réside dans cette contradiction.

(1) G.A. CHEVALLAZ, Régionalisation et fédéralisme en Suisse, Fondation pour la collaboration confédérale, Soleure, 1973.

SCHEMA No 24



\* Avec un produit régional plus élevé le besoin régional sera moindre; dans le cas contraire ça sera l'inverse



La politique budgétaire dispose de possibilités importantes de freinage ou de relance de l'activité économique.

Le premier objectif consisterait à supprimer, à annuler les influences déséquilibrantes que peut avoir un rythme trop irrégulier d'exécution des dépenses. Toute une procédure de régulation devrait être mise en place afin d'obtenir que lesancements d'investissements ne soient pas concentrés sur un seul domaine, qu'il y ait une rationalisation des choix budgétaires.

Au-delà de cette élimination des influences perturbatrices, la modulation du rythme d'exécution, de la répartition du budget peut devenir un élément de la politique, même conjoncturelle.

Se borner à préconiser l'équilibre budgétaire sans examiner la nature des dépenses et des recettes ne paraît pas une attitude économiquement fondée. Elle relève bien entendu d'autres impératifs. Il apparaît, en fait, que le plus important dans l'affaire est le mode de financement. Selon que l'on fera appel à l'emprunt et aux ressources monétaires (avances de la Banque du Zaïre) ou encore les dépôts correspondants (institutions financières, banques de dépôts), fourniront d'importantes disponibilités, les effets économiques seront très différents.

Plutôt que de procéder à un freinage trop brutalement sélectif des équipements collectifs selon leur rentabilité, il apparaît politiquement plus judicieux de prôner un freinage global de la dépense publique visant à réduire le recours déclaré systématiquement inflationniste au système bancaire, afin de laisser le maximum de ressources aux investissements productifs.

Une telle orientation s'accorde parfaitement avec l'abandon d'une stratégie de prestige et d'assistance au profit d'une politique

industrielle plus axée sur la rentabilité à court terme. Dans cette perspective, l'intérêt d'une éventuelle liaison entre le budget et les plans régionaux, s'articule parfaitement par péréquation financière. Intervient à ce propos une autre motivation que nous considérons d'ordres technique, et de technique administrative. Jusqu'ici, chargée toujours plus de tâches nouvelles en tous les domaines, l'administration centrale est devenue un mastodonte de moins en moins contrôlable, tantôt - c'est l'hypothèse la plus favorable - s'assouplissant dans la routine et dans le rituel bureaucratique, tantôt, au contraire, s'excitant à son propre zèle, réglémentant à tour de bras, schématisant ou culbutant les hommes et les problèmes.

La motivation technique glisse d'ailleurs à l'argument politique. Un des traits essentiels des mutations actuelles, c'est la dépersonnalisation dans l'économie, dans la vie sociale, dans les activités civiques, le désaisissement progressif des responsabilités individuelles, familiales, locales ou régionales au profit d'une concentration extrême des pouvoirs de décision, aux mains d'une administration dite de spécialistes diplômés, compétents et consciencieux, mais qui, par leurs qualités mêmes, la continuité et la sécurité de leur formation, échappent de plus en plus au contrôle des pouvoirs élus, des magistrats éphémères ou des référendums capricieux. La démocratie, avouons-le, ne peut s'exercer qu'en connaissance de cause et qu'au niveau de la zone ou de la région. C'est sur le terrain local ou régional que le système de crédit peut faire ses preuves, que les problèmes posés sont saisissables, accessibles. Au niveau de l'Etat national, le pouvoir semble être très lointain. Les problèmes prennent un caractère abstrait, ou se colorent de réactions passionnelles, les propagandes savamment organisées ont plus de prise. Les hommes, peu nombreux, qui exercent les responsabilités sont effigie plus que personnalité, image télévisée plus que connaissance éprouvée.

L'attribution - ou le maintien - d'un pouvoir politique et financier autonome à la région, rapproche l'autorité du citoyen. Elle permet à ce dernier une relative participation, illusoire dans les grands ensembles. Contrepoids aux concentrations économiques, à l'hégémonie des grands centres, à la centralisation administrative, elle est la condition de la démocratie réelle dans laquelle s'intégrerait solidement "l'organisation du crédit".

Le problème financier dans cette stratégie chez nous, est un des plus difficile souvent à résoudre.

Mais chaque région ne peut accomplir sa mission coordinatrice et directrice que si elle est financièrement indépendante. Sans indépendance financière, elle ne peut se soustraire aux influences des groupes de pression. Planifier sans moyens financiers serait une opération purement théorique sans effet.

Si une région projette des centres de trafic routier, des écoles, ou la distribution de tâches entre les zones (approvisionnement, activités culturelles), il faut aussi qu'elle ait à sa disposition les moyens nécessaires. Elle doit, d'une part, décider de la répartition des charges financières entre les zones qui exécutent les tâches et, d'autre part, se procurer les moyens de pourvoir aux compensations

financières indispensables.

Comment peut-elle se procurer ces moyens ? Elle peut bien les obtenir à l'aide des contributions fiscales en percevant des taxes, des impôts ou en contractant des emprunts sous forme de crédit (prêts financiers). La grande question aussi essentielle sera donc celle de la compétence fiscale accordée à la région. Il conviendrait dès lors de lui octroyer le pouvoir de fixer elle-même chaque année, suivant ses besoins, les cotisations des zones associées, à charge pour celles-ci d'en récupérer le montant par voie de perception fiscale. Cette procédure permet à la région de veiller à la répartition équitable entre les zones. Les zones étant représentées dans le conseil régional, il sera possible de décider des orientations du choix des objectifs et de répartir les tâches entre les zones sans que leurs intérêts économiques et financiers soient lésés.

Pour nous résumer, à l'intérieur du budget, l'action à entreprendre par l'Etat pour favoriser une expansion régionale harmonisée, se trouve consacrée par la régionalisation des investissements. La présentation d'un budget régionalisé est un jalon important de la stratégie du développement.

En fait, il semble qu'un tel travail soit l'amorce d'une véritable comptabilité régionale, indispensable à toute politique de développement décentralisé.

Il convient toutefois d'insister sur les mécanismes complexes des investissements régionaux.

Il sera fréquent en effet, qu'une réalisation s'effectue grâce à de multiples concours: subvention de l'Etat, ressources des collectivités, emprunts,...

La conjonction sur les financements nécessite, à elle seule, la création d'un "fonds de développement économique et social".

Le rôle de ce fonds est d'examiner les programmes d'investissements des administrations, des entreprises publiques, ainsi que tous les programmes financés avec le concours direct ou indirect de l'Etat. L'ensemble de ses investissements concourt bien évidemment au développement régional.

En dehors de ce fonds, d'autres fonds spéciaux peuvent voir le jour pour un effort local d'investissements publics tels:

- Le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.
- Le Fonds National d'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme.
- Le Fonds d'investissement Routier, etc...

Le rôle financier de l'Etat est ainsi conçu comme la mise en oeuvre coordonnée d'un ensemble d'actions qui doivent revêtir un caractère économique-social, car il faut éviter de créer à court terme de nouvelles distorsions qui ne pourraient être éliminées.

A cet effet, il y a lieu aussi de se garder de toute localisation d'activités productrices qui semblerait défavorable au développement des échanges, à cause d'un niveau trop élevé des coûts de production ou de transport.

L'Etat se doit par ailleurs d'agir indirectement sur l'entreprise privée pour l'inciter à contribuer au développement régional. Cette

action reposerait sur quatre sortes d'incitations financières:

1. Bonification d'intérêts
2. Facilités pour l'accès des sociétés au marché financier (crédits)
3. Apports des capitaux aux entreprises privées
4. Aide financière à l'industrialisation régionale

Il revient dès lors d'accorder une très grande attention aux effets globaux de la mise en œuvre d'un programme de crédit.

### III. LE RÔLE DU CRÉDIT

Pour donner au développement un véritable dynamisme interne, il nous faut d'abord lui assurer un maximum de financement interne. Un financement extérieur est généralement indispensable, mais il ne doit jamais conditionner l'essentiel.

Le financement interne est étudié d'un double point de vue:

1. Comment créer une épargne qui permettra à la fois le financement de l'investissement et l'équilibre monétaire ?
2. Comment organiser et adapter les institutions bancaires du pays à leur rôle dans le développement par le système de crédit ?

#### 1. La création d'une épargne

En règle général, tout investissement doit être compensé par une abstention de consommation, ceci revient à une épargne au sens large du terme.

L'objectif étant la création d'une épargne interne pour l'investissement, c'est chercher à drainer le revenu de l'Etat pour le mettre à disposition de l'investissement: ainsi moins drainer, comme par le passé, le revenu agricole.

Pour développer cette épargne, nous devons compter:

- Soit sur la fiscalité.
- Soit sur le développement de l'épargne privée du secteur moderne.
- Soit sur le secteur traditionnel et agricole pour son autofinancement.

#### 1.1. Le rôle de la fiscalité

La fiscalité est une source importante qui sert à conduire à l'investissement.

Toute réforme fiscale au Zaïre doit poursuivre trois objectifs qui paraissent fondamentaux à nos yeux:

- Permettre le maintien d'un équilibre économique et monétaire.
- Faciliter la formation du capital, si possible l'accroissement de l'investissement.

- Permettre enfin de résorber les distorsions dans la possession des richesses et dans les niveaux de vie.

Comme nous venons de le relever, la fiscalité doit, en premier lieu, équilibrer les dépenses budgétaires. Il serait donc vain d'employer à cette fin n'importe quel impôt.

Le danger permanent chez nous, reste le fait de chercher à équilibrer le budget par les recettes douanières. Le gouvernement est toujours tenté de perpétuer les importations afin de financer ses dépenses. Or, une production interne qui se substitue à une importation, ne peut être frappé aussi durement qu'un produit étranger. D'où la nécessité que tout soit mis en oeuvre pour réorienter la fiscalité sur l'économie interne.

Dans une économie développée, le haut niveau des revenus engendre presque automatiquement un large flux d'épargne et d'investissement. La politique fiscale a un simple rôle d'accompagnement.

Dans notre cas, pays en voie de développement, le bas niveau des revenus, la faiblesse de l'épargne, l'effet de démonstration et les difficultés de l'investissement productif élargissent considérablement la tâche de la politique fiscale. En facilitant le développement de l'économie, l'impôt se substituerait partiellement à l'épargne.

Nous examinerons aussi cette possibilité de financer directement l'investissement par des crédits publics (tel dans le transport) et, en tout cas, ce moyen devant être systématiquement incitatif pour l'investissement.

#### **Fiscalité et disparité dans la possession des richesses et des revenus**

Les hauts revenus dans ce pays se sont toujours dissimulés. Une fiscalité pouvant frapper les hauts revenus grâce, par exemple, à un impôt progressif, semble indispensable en ce moment et deviendrait un modèle de justice fiscale. Ceci permet de faire supporter à l'économie urbaine une plus grande partie du développement.

Si les impôts sur les revenus sont difficilement utilisables, cette ponction doit se réaliser par des impôts sur la possession de biens facilement repérables (logement de luxe, climatiseur, auto, ...). Ces impôts devront être extrêmement lourds.

Une autre solution serait d'établir des impôts indirects sur des consommations typiquement urbaines (bière, cigarettes, essence pour voiture, ...).

Les mesures de démonétisation prises au Zaïre en 1980, ont démontré qu'il existe toujours dans le secteur moderne une thésaurisation et au moins des liquidités monétaires importantes. Les milieux populaires constituent aussi des "cagnottes". Elles allient curieusement le crédit mutuel. Le drainage de cette épargne ou de ces liquidités ne doit pas être négligé.

La création de caisses d'épargne est à encourager lorsqu'elles sont créées. Au départ, elles constituent un réseau assez dense qui doit pouvoir permettre au déposant de venir facilement déposer ou retirer son épargne. L'influence des institutions d'épargne sur le niveau

d'épargne ne dépend que de facilités d'accès qu'elles offrent.

Dans ce pays dont l'industrie est à peine naissante, on peut tout au plus créer un organisme qui prêterait aux épargnants momentanément gênés l'argent dont ils ont besoin, les actions et obligations servant de garanties à ces prêts.

## **1.2. Le rôle du secteur traditionnel et agricole**

Dans bien des pays actuellement industrialisés, l'agriculture avait permis le financement de l'industrie naissante.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'épargne paysanne a été drainée par les banques au profit de l'industrie ou de pays étrangers alors en voie de développement. Dans la situation actuelle, nous devons cependant nous garder d'appliquer dans des circonstances très différentes des recettes qui ont réussi autrefois.

Aujourd'hui, l'accroissement des échanges internationaux, le développement des administrations et le contact avec les sociétés industrielles ont fait naître des économies urbaines axées sur le commerce et la consommation. Dans ces conditions, un prélèvement sur cette économie urbaine nous semble être plus adapté à la situation présente qu'un prélèvement sur l'agriculture.

Si cette dernière ne peut plus financer l'ensemble du développement industriel, elle peut cependant jouer un rôle important dans la formation du capital par les micro-investissements.

### **Les micro-investissements**

Il ne faut pas entendre ici par la formation du capital, l'évocation habituelle des constructions de barrages, de routes, d'usines, etc... Il ne s'agit là que d'une catégorie d'investissements. Il existe en effet à côté d'elles un investissement que souvent négligent nos planificateurs et qui intéresse essentiellement le secteur traditionnel. Il s'agit d'investissements en petits instruments agricoles ou artisanaux, en petits aménagements ruraux, en équipements ménagers des campagnes. Les micro-investissements ont un rôle très important à jouer dans l'élévation de la production et des niveaux de vie dans le secteur traditionnel.

## **2. L'adaptation des institutions financières à leur rôle du développement par le système de crédit**

Il est bien connu que le réseau bancaire de notre pays reste à ce jour un héritage de l'économie de traite.

Axées sur l'export-import et les opérations de change, les banques ne s'engagent pas dans l'économie. Elles ignorent presque totalement le secteur primaire et négligent presque aussi complètement l'investissement. Elles gardent dès lors inemployée une plus large proportion de leurs liquidités. Elles n'ont pas ainsi de problème de trésorerie et n'ont par conséquent aucun recours à la Banque d'émission (Banque du Zaïre). Elles agissent peu, mais agissent librement.

Pour que ces banques participent réellement au développement du

pays, deux séries de mesures semblent nécessaires:

- a) Permettre le crédit de financement du secteur primaire et des autres secteurs.
- b) Créer des organismes capables de financer les investissements.

### 2.1. Permettre le crédit de financer le secteur primaire

Les problèmes de financement du secteur agricole sont à ce jour une des pierres d'achoppement de la politique agricole, nous ne le disons jamais assez.

Les crédits nécessaires à ce secteur sont attendus des établissements publics de crédit sous le contrôle de l'Etat. Ces établissements sont généralement appelés "caisse de crédit agricole".

Dans bien des régions, ces caisses de crédit fuient les difficultés, et se contentent de financer l'agriculture moderne et les grandes exploitations. Elles sont devenues les privilèges pour les privilégiés.

Pour rétablir un crédit agricole efficace, il faudrait d'abord le considérer comme un élément de la politique économique et d'assistance sociale dans le secteur primaire.

Dans cette perspective, le crédit ici devra lutter contre l'usure. A cette fin, il doit être distribué en abondance et plus spécialement aux plus pauvres qui sont d'ordinares les plus endettés. Distribuer ce genre de crédit avec parcimonie, c'est alimenter l'usure: les bénéficiaires du crédit se transforment en usuriers. Tout en luttant contre l'usure, le crédit agricole doit favoriser la modernisation de l'agriculture. Les prêts des usuriers sont des prêts à la consommation qui facilitent la soudure, mais les prêts agricoles dont nous parlons, doivent devenir des prêts (crédits) à la production. Il faudrait donc les assortir des conditions quant à leur utilisation.

Les garanties traditionnelles (saisie de la récolte, des biens immobiliers ou hypothèques ...) ont démontré leur faiblesse et leur inefficacité. C'est pourquoi, nous pensons à ce que la garantie de remboursement soit collective, villageoise ou clanique. C'est l'ensemble du groupe qui doit se porter garant du crédit (prêt). C'est une solution peu en accord avec les principes du droit occidental, mais qui correspond à nos solidarités du milieu agricole.

C'est la raison pour laquelle il faudrait par ailleurs tenter d'intégrer ces solidarités dans le cadre même du crédit agricole en lui donnant, dans la mesure du possible, un caractère mutualiste.

L'épargne n'étant pas possible pour la majeure partie des zaïrois, une formule de crédit mutualiste semble être une voie indiquée, ouverte et adaptée à la mentalité et au mode de vie africain.

Qu'est-ce à dire ?

#### a. Notion de mutualité africaine

Si nous considérons le développement à la fois comme un processus et comme un choix politique, les problèmes de chacune des régions du pays sont essentiellement à nos yeux, les problèmes d'organisation et de la transformation des structures sociales régionales.

Pour être efficace, la planification du développement socio-

économique doit s'accompagner non seulement d'investissements dans les régions considérées, mais surtout des mesures destinées à modifier l'organisation du système de crédit, et qui permettrait l'accès à la plus grande masse sous diverses formes adaptées au niveau et à la mentalité des intéressés.

Les sentiments communautaires et mutualistes n'ont cessé de marquer l'histoire de tous les peuples africains.

Nés des nécessités naturelles de la vie et prolongeant les formations familiales, ils sont en quelque sorte, des éléments constants du patrimoine social de l'Afrique.

L'histoire de la mutualité mérite avant tout d'être mieux connue: elle commence très loin dans le temps où chaque peuplade, chaque race pratiquait mille formes de solidarité. Dans nos pays, l'étranger la retrouve dès ses premiers contacts avec l'autochtone.

"Depuis la révolution industrielle, dans beaucoup de pays d'Europe et d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Afrique ensuite, la tendance a été dominée par la recherche de formule d'organisation populaire, capable de permettre l'éducation et de combattre le sous-développement. Dans ce but, les principes et les méthodes mutualiste ont été souvent invoqués ou utilisés" (1).

Aujourd'hui, nos regards se tournent plus spécialement vers ce continent africain et il reste à savoir si les expériences mutualiste qui ont été tentées ou celles qui s'y développent (telle en Tanzanie) constituent une réponse satisfaisante aux nécessités de notre stratégie dans le progrès économique et social ?

Quelle fut la tendance ancienne ?

Le phénomène communautaire et mutualiste fait bien partie des modes de vie africains et de la tradition africaine.

Dans les temps lointains, il fut corollaire de l'organisation interne de la société tribale; aujourd'hui il apparaît encore vivace au sein de toutes les associations en cas de problèmes, de décès, de partage de fête, sous forme de solidarité. Il a été si bien signalé cet aspect dans les pages sur la société précoloniale. Les structures sociales africaines engendrent l'économie collective, souvent la terre n'appartient pas à chacun, elle est le bien de la grande famille ou du village; le troupeau est également propriété du groupe, les fruits sont les résultats d'efforts communs.

La conception communautaire aboutit à une organisation socio-économique simple, mais solide, hiérarchisée, mais n'opposant pas les classes.

Au départ, le salaire monétaire est inconnu, le capital n'appartient pas à certains, la misère aux autres. Au cours des temps, des cellules de vie collective se sont formées, dont certaines subsistent encore aujourd'hui: les greniers de prévoyance contre la famine, les associations mutuelles de travail des champs, les associations de pêche avec embarcation et matériels collectifs, puis, réalisés avec l'apparition de la monnaie coloniale, des "tontines", associations

(1) La Documentation Française, Documents d'Afrique Noire, Notes et Etudes documentaires Mars 1964, No 3073.

mutuelles de financement dirigées contre l'usure, etc.

Mais ceci tend à disparaître, partout où le colonisateur est venu modifier la production, les échanges et la consommation; l'économie traditionnelle a fait place à une économie plus monétaire: la vie sociale paraît avoir changé de visage, et l'on pourrait croire qu'à travers ce siècle qui houscule des millénaires, les sentiments mutualistes ont été vaincus.

C'est inexact; le mutualisme n'a point disparu, il reste l'une des plus solides réserves d'énergie à l'aide de laquelle l'Afrique a pu construire l'unité de sa communauté villageoise et peut encore construire de nouvelles institutions efficaces adaptées aux problèmes contemporains.

#### b. Fondement de la stratégie sur le crédit mutualiste

##### Appréciations

Le système mutualiste s'adapte normalement aux tempéraments zaïrois en tant qu'africain; tout zaïrois d'un groupe ethnique qui n'a pas été extrait artificiellement de son milieu initial de vie, l'adopterait délibérément car il ne constitue pas pour lui une désorganisation de son existence familiale, ou villageoise traditionnelle.

Sur le plan humain, la mutualité est possible en milieu rural: pouvant s'intégrer dans ce milieu, elle peut arriver à devenir un aspect dominant de la vie sociale.

"Le crédit mutualiste instauré au Caméroum par exemple depuis 1957 apparaît comme la formule distributive de crédit qui s'est mieux adaptée à la fois aux besoins et aux capacités de la petite exploitation familiale africaine" (1).

Pour ce type d'exploitation et compte tenu de sa taille économique et humaine, le crédit individuel direct demeure impossible aujourd'hui et aussi encore pour plusieurs générations.

Dans le domaine du crédit, les institutions mutualistes sont pour le paysan zaïrois, seules éducatives, en ce sens:

- Qu'elles requièrent l'effort personnel, aussi bien sur le plan matériel (utilisation technique véritable de l'apport financier) que sur le plan moral (discipline de groupe, respect des intérêts d'autrui, solidarité).
- Qu'elles constituent un stade préparatoire à des formes d'organisation collective, une école à l'organisation professionnelle future de la paysannerie (autogestion, coopération, syndicalisme).
- Enfin, en raison de la structure d'accueil qu'elles représentent, peut naître et se matérialiser une première forme authentique d'épargne monétaire individuelle: cette épargne, n'est-elle pas le départ si souhaitable et si indispensable d'une contribution libre de la masse à la formation d'un capital collectif ?

#### c. Les bases humaines des mutualités

Les meilleures bases sur lesquelles peuvent prendre appui les

(1) Notes et Etudes documentaires françaises, op. cit. 1964.

coopératives de crédit pour se constituer sont les structures traditionnelles communautaires; la grande famille, la chefferie, le village, le quartier sont le lieux où peuvent naître sentiments et pratiques mutualistes.

Les traditions de vie en commun, les contenus d'entraide, constituent des terrains pré-mutualistes dont les occupants peuvent accueillir avec intérêt et accepter sans méfiance les règles de solidarité qui constituent l'essentiel des futures associations.

Partout où se découvriront ces éléments favorables, il sera souhaitable de les interpréter et de les utiliser à bon escient.

Dans les familles, peuvent se former des groupes dont les membres se choisissent opportunément les uns les autres; dans d'autres cas, les sociétaires sont les villageois se connaissant bien, s'estimant mutuellement, ayant des affinités raciales, exploitant des terres voisines et pratiquant les mêmes cultures; leurs genres de vie sont identiques, leurs niveaux économiques semblables. Ces similitudes sont des conditions élémentaires de succès des entreprises mutualistes en milieu rural (dans l'arrière-pays).

D'autre part, les structures d'exploitation les plus simples sont celles qui facilitent le mieux la naissance et le développement du mouvement mutualiste: famille sans appoint de main-d'oeuvre salariée et sans équipement mécanique important, exploitations demeurant toujours à la mesure d'un homme.

#### d. Plans et programmes de crédit

Les populations rurales ont, par elles-mêmes, une attitude insuffisante à la formation du capital pour être susceptible d'apporter toutes les ressources financières nécessaires.

La formule des mutuelles de crédit paraît donc devoir s'adresser de préférence à des programmes de production: ceux-ci peuvent comprendre notamment des créations et extensions d'exploitations, les améliorations culturelles, l'équipement élémentaire, l'entretien des cultures.

Le crédit mutualiste est alors, pour les petits cultivateurs sans garantie, un instrument à leur portée, visant essentiellement à l'investissement productif, à l'accroissement du capital foncier et du capital d'exploitation, c'est-à-dire à l'enrichissement réel.

Certes, dira-t-on, le crédit agricole a aussi vocation pour assurer le préfinancement de la récolte, l'aide à la commercialisation. Ce crédit peut-il emprunter pour sa distribution, son utilisation et son remboursement, des structures composées de nombreuses petites unités mutualistes de base ?

Il nous semble que ce ne soit pas, au moins au départ, la stratégie que nous assignerons à la vocation des mutuelles. Les opérations de financement des produits, en raison de leur caractère commercial accentué, paraissent devoir être confiés plutôt, soit à des organismes coopératifs spécialisés du premier et du second degré (coopératives à section ou union des coopératives, telle l'Union des coopératives des Cataractes dans le Bas-Zaïre où nous avons été gérant avec le programme du FED de 1964 à 1969), le plus souvent polyvalents, soit à des organismes semi-publics, reliés à des offices terminaux.

Voir note page suivante.

**Note:** Un besoin social d'introduire des réformes et mettre en place des institutions d'épargne et un marché de crédit est ressenti dans le pays tout comme il l'avait été dans la plupart des pays d'Europe lors de la création des premières caisses d'épargne il y a 150 ans environ.

Un pays développé comme la Suisse a connu en partie son développement grâce à une organisation cohérente des banques populaires appelées "Caisses Raiffeisen". Ces caisses étaient très largement répandues dans toute la Suisse: en fin 1982, ce pays comptait déjà 1213 caisses répondant à l'idée de crédit mutuel qui avait été lancée en 1860 par Frédéric Guillaume Raiffeisen.

## e. Prêts aux mutuelles - assistance technique - Encadrement

### e.1. Prêts

Conçu dans un système décentralisé, c'est-à-dire sur le plan régional, une organisation dont la morphologie présente à la base des unités placées au niveau le plus rapproché du village mais aussi des paliers intermédiaires régionaux appropriés.

Il y a dès lors intérêt à calculer les prêts selon deux critères complémentaires:

- Un plafond financier, multiple déterminé du capital social de la mutuelle, déposé en garantie à la banque; par exemple 5 ou 10 fois; ce plafond représente théoriquement le montant maximum pouvant être atteint par le prêt. En réalité, les banques et les sociétés de crédit établissent plutôt cette relation entre l'encours et le capital social, ce qui, d'ailleurs, constitue une constante logique.
- Un calcul technique, résultat de l'étude préalable de demande de crédit, qui s'inspire à la fois, pour chacun des emprunteurs, de ses nécessités, telles qu'elles ressortent des projets et de la rentabilité des opérations envisagées.

Ainsi peut se déterminer chaque année, dans le cadre d'une mutuelle, le montant de chacun des prêts individuels; mais en tout état de cause, la somme arithmétique de leurs encours demeure dans la limite du plafond financier préalablement fixé par la banque et la société de crédit régional.

### e.2. Assistance - Encadrement

Le cas de l'assistance technique a déjà été traité dans le paragraphe (formation, encadrement, information - rôle de l'Etat).

Dans les périodes de début, l'action animatrice peut à la rigueur être interne à l'établissement de crédit. Ceci en raison de carence des pouvoirs publics en la matière, soit aussi pour garantir un bon démarrage de l'action de crédit.

Mais rapidement, tel prévu dans le cadre spécialisé en faveur de l'encadrement rural dans son ensemble, les diverses formules de collaboration seront établies et utilisées.

### e.3. Les structures

Dans un système décentralisé, les intermédiaires régionaux peuvent être, comme dit plus haut, des unions de second degré, dont l'implantation tient compte des aspects sociaux et géographiques locaux si les éléments de base sont les petites coopératives de crédit pratiquant le cautionnement mutuel.

Une telle conception est orthodoxe et conduit en premier lieu à la solidarité structurelle; d'autre part, par des assises fortes et sa souplesse, le système est adéquat aussi bien pour une expression démocratique des participants que pour une application objective et juste du crédit à l'agriculteur intéressé; enfin il constitue aussi un excellent cadre éducatif en vue de l'entraînement des paysans zairais à l'investissement productif et à la formation de l'épargne person-

nelle.

**Intégration dans un ensemble de développement communautaire:** Le crédit dans ce contexte, peut exister et se pratiquer dans la solitude. Il est un fragment de l'organisation relevant de la planification nationale du développement.

**Le crédit doit nécessairement apparaître sous le double aspect:**

D'éléments d'application du Plan en ce qui concerne le développement rural, particulièrement dans sa partie production, sanitaire (formation et amélioration du capital foncier, équipement individuel et collectif).

D'instrument professionnel du paysan zaïrois, lui permettant d'apporter une solution à des problèmes de financement et de trésorerie, mais non dans un cadre institutionnel étatique ou semi-étatique, au contraire, dans un cadre qui lui est propre et dont il acquiert et conserve la souveraineté.

Faire promouvoir au départ l'organisation par l'établissement de crédit de développement, jugé plus apte où elle constitue une section spécialisée avec son propre appareil et son personnel formé ad hoc; prévoir qu'ultérieurement et selon les opportunités reconnues par la région et les utilisateurs, le système puisse constituer un jour un organisme autonome du type "banque coopérative".

Ainsi devrait-on prévoir à moyen terme une évolution fonctionnelle des mutuelles.

Les objectifs et programmes minima des coopératives de village seraient en ce moment:

- Construire et équiper un hangar qui deviendrait le centre agricole du village.
- Equiper le village en matériel collectif, tel que moulin à manioc et maïs, décortiqueuse à café, matériel de pompage, appareil de lutte phytosanitaire.
- Abriter et gérer à l'intérieur du hangar (comme celui de l'Union des Coopératives des Cataractes à Mhanza-Ngungu): une boutique pour l'approvisionnement en denrées alimentaires, engrais, insecticides fongicides, par système de bons "crédit de l'Union".
- Le groupage des produits à commercialiser par l'intermédiaire d'un organisme coopératif plus vaste.

Enfin, on finirait par aider à récupérer ses avances au moment de livraison des récoltes, sous contrôle administratif et comptable de l'assistant spécialisé de l'établissement.

Selon ces conceptions et cette stratégie, la coopérative au départ de la nécessité de la distribution de crédit, prendra délibérément la forme évoluée d'une "coopérative multifonctionnelle". L'on dépassera ainsi le système mutualiste primaire pour atteindre un système coopératif global s'adaptant aux différents besoins des habitants de la région.

Les coopératives villageoises deviendraient entièrement polyvalentes, groupant les activités d'approvisionnement pour l'agriculture et la consommation humaine: elles serviraient de relais à la Banque de développement, mais elles assureraient en même temps celui de l'office

de commercialisation agricole en attendant que les Unions se substituent aux activités des Centres régionaux d'assistance et de développement; elles deviendraient ainsi selon le vœu même de notre stratégie, des "coopératives de développement".

## 2.2. Création des organismes capables de financer l'investissement dans les autres secteurs

L'offre de fonds à prêter n'est pas le fait du secteur bancaire, elle est aussi interne au secteur non bancaire. Création de monnaie et création de crédit ne sont pas des opérations nécessairement simultanées.

"Pendant longtemps, la théorie monétaire a ignoré l'offre de monnaie comme élément de fonds prêtables. Cette dernière se limitait à une offre de ressources épargnées par les agents du secteur non bancaire, c'est-à-dire ne débordait pas ce cadre non bancaire. Le secteur bancaire était ignoré !

Ainsi, la fameuse fonction  $I = S$  établit que la demande de fonds prêtables liée à l'investissement  $I$  doit être satisfaite par l'épargne  $S$  déagée du revenu courant. De monnaie, point." (1)

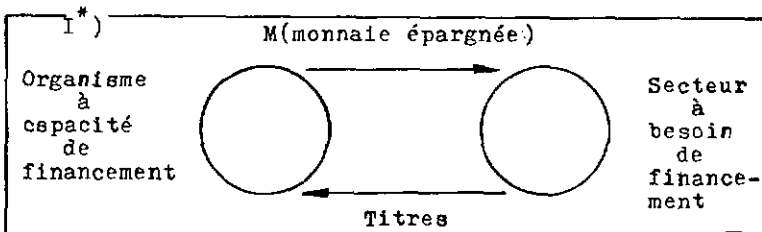
Or, le volume et la valeur nominale des biens et des services à échanger étant en augmentation, la croissance de la masse monétaire devient une nécessité. La rareté monétaire constitue un frein et stoppe l'expansion. Aussi, l'offre de fonds prêtables doit-elle être une offre de ressources monétaires de la part des banques et une offre de ressources d'épargne. Mais ici, le transfert de ressources sous forme de crédit dans le secteur primaire ne s'opère pas aisément.

La préférence pour la liquidité manifestée par les prêteurs et les emprunteurs dans ce pays, fait que les premiers tiennent à prêter à court terme et que les seconds veulent emprunter à long terme. Les conséquences de ce désaccord sont considérables - pas d'investissements, pas de croissance économique.

D'où la nécessité d'interposer une catégorie d'intermédiaire financier pour adapter ces désirs contradictoires. Ceci reste d'un grand intérêt pour la politique de financement par le crédit.

Ainsi, userait-on du mode de financement direct ou indirect ?

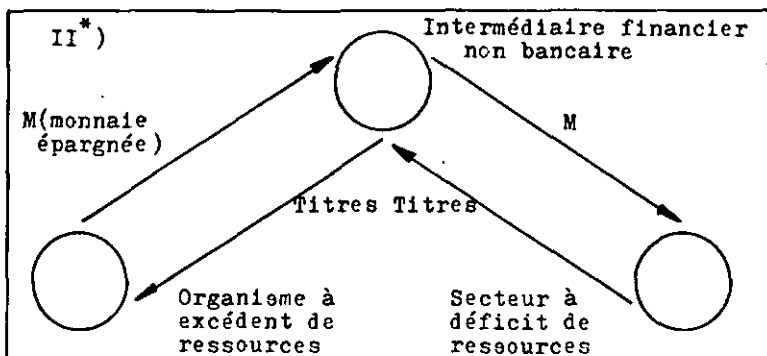
1° La finance directe a dans ce cas la forme graphique simpliste ci-après:



(1) André Chaîneau, Mécanisme et politique monétaire, PUF 1970, p. 162.

1) Ce processus exclut le circuit de financement le plus bref qui peut être celui qui est interne à l'agent économique.

2<sup>e</sup> Quand à la finance indirecte, sa représentation graphique serait la suivante:



I et II Tirés du modèle d'André Chaîneau, op. cit. p. 162.

Le choix entre ces deux solutions est d'ordre purement technique. L'essentiel reste de mettre l'accent sur le facteur le plus important qui pourrait être la perspective de la collecte de ressources la plus large.

La création d'une structure associative dont nous avons parlé (mutualité) peut jouer un rôle non négligeable dans la mobilisation des circuits bancaires et des systèmes de crédit mutuel.

La déficience de l'épargne, la pauvreté des gens dans le secteur primaire ne les incite guère à épargner, les ressources peuvent provenir:

- De l'agriculture industrielle d'exportation de chaque région du pays.
- Des banques de développement qui doivent répondre à deux préoccupations principales:
  - 1<sup>o</sup> Permettre à l'Etat de participer à la distribution du crédit et d'assurer ainsi son orientation aux objectifs de développement.
  - 2<sup>o</sup> Assurer la distribution du crédit au secteur agricole délaissé et insuffisamment soutenu par les banques commerciales.
- Aides extérieures, même très faibles des organismes non gouvernementaux, permettra de surmonter certains obstacles.

a. Le crédit par l'intermédiaire des sociétés de caution mutuelle

Une modalité particulière, mais très importante du crédit serait celle qui met en jeu la caisse des marchés de l'Etat.

Ces crédits seraient réservés aux entreprises appartenant à une profession dans laquelle une société de caution mutuelle peut se constituer et adhérer à cette société dans le but de faciliter l'équipement et à la modernisation de ces entretiens.

On peut estimer qu'il est aussi possible d'envisager la constitution de sociétés de caution mutuelle non seulement dans le cadre d'une profession, mais dans un cadre interprofessionnel et régional.

b. Financement privé par l'intermédiaire des établissements de crédit spécialisés

Ces établissements interviendraient dans le financement des investissements privés au moyen de leurs ressources propres, mais aussi par des fonds publics mis à leur disposition.

c. Les banques d'affaires

Elles constitueraient le relais le plus actif entre l'épargne et les sociétés. C'est le propre de leur activité que de financer par la prise de participation de lancement et de développement des sociétés. Se transformant en société de portefeuille, elles cèdent lesdites participations dans le public afin de retrouver les disponibilités leur permettant de rééditer l'opération avec d'autres sociétés.

d. Les sociétés d'investissement

Ce genre existe à l'exemple de la Sofide (Société financière de développement), mais ses activités restent assez diverses. Celles que nous prônons, seraient à vocation exclusivement financière, consacrant leur activité à l'achat et à la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières d'une part. D'autre part, les sociétés d'investissement peuvent distribuer leurs profits sur ventes de titres lorsque le montant de leurs réserves atteint la moitié du capital social et non plus le montant du capital comme cela était exigé jusqu'à présent.

e. Les sociétés de bail à ferme "leasing"

Cette forme de crédit mutuel qui a fait ses preuves depuis longtemps au Etats-Unis, semble avoir un principe assez simple: il consiste à faire acheter par une société spécialisée les biens d'équipement qui servent à l'exploitation d'une entreprise permettant ainsi à celle-ci de jouir de leur utilisation sans avoir à en supporter la charge initiale.

La société de bail à ferme se substitue dès lors à l'acquéreur en payant le matériel à sa place, mais en lui demandant, en contrepartie, de s'engager par un contrat à lui payer la location pendant une période donnée.

On peut sommairement décrire le mécanisme des opérations de la façon suivante:

1. L'entreprise établit son programme d'investissement et débat des conditions d'acquisition.
2. Elle propose à la société de bail à ferme de se substituer à elle pour acquérir les biens faisant l'objet du programme et pour les mettre à sa disposition grâce à un contrat de prêt-bail.

3. Elle passe avec la société de bail à ferme un contrat fixant la location et le montant des annuités.
4. Au terme de la période fixée (qu'on s'efforcera de faire coïncider avec celle de l'utilisation optimum du matériel), l'entreprise peut soit rendre le matériel à la société de bail à ferme, soit l'acquérir à une valeur "résiduelle", soit continuer de payer sa location sur sa valeur résiduelle.

A vrai dire, le bail à ferme est moins cher, du seul fait que le prix de location entre dans les frais d'exploitation. Il libère des capitaux pour d'autres usages.

Avant d'aborder la conception de la politique de crédit que nous voudrions asseoir, pouvons-nous revenir sur deux secteurs, après le rôle du crédit agricole, considérons ce qu'il peut en être dans l'industrie, le transport et moyens de communication.

### 2.3. L'adaptation du crédit à l'industrie

Il a été constaté que les pôles industriels créés ont aspiré à leur profit toutes les capacités de développement économique.

Les grandes conurbations du pays où se sont développés des complexes industriels sont l'exemple même de notre blocage.

Si le développement se diffuse, faut-il encore organiser volontairement cette diffusion ?

Dans le cas précis de l'industrie, son intégration à l'ensemble du développement s'avère indispensable. C'est de l'interdépendance de tous les secteurs que dépend l'accélération du développement et même de la croissance. L'industrialisation véritable suppose une avancée parallèle de l'agriculture. Le crédit à l'industrie se définira dès lors dans un plan pour plusieurs années compte tenu des ressources disponibles (main-d'oeuvre, énergie, ressources naturelles, etc.), des contraintes techniques, économiques, sociales et politiques.

Si nous avons souligné dans les perspectives et stratégies qu'une partie de la rente minière constituait une ressource pour l'industrialisation du pays en créant un courant indépendant de celui de mines, nous excluons nullement le recours dans les conditions actuelles, aux crédits extérieurs.

Les firmes privées peuvent jouer un rôle dans la construction d'usine "clé en main", voire "marché en main", assortie de contrat de direction et de contrat de "location-vente". Dans ce type de contrat, l'usine peut être achetée grâce à un crédit remboursable en cinq, dix ou vingt ans.

Il ne s'agit point d'acheter une usine "passe-partout", qui se révélera rapidement inadéquate ou supposera l'utilisation de matériaux qui ne pourront qu'être importés. Les précautions à prendre auront trait à l'adaptation de l'usine aux conditions locales. C'est dans ce cadre que les flux de crédit à travers le code des investissements peuvent être examinés avec beaucoup d'attention.

### 2.4. Le crédit au transport et moyens de communication

Au Zaïre, certaines zones ne sont pas matériellement rattachées aux secteurs modernes où se produit l'augmentation de la demande. Le

manque de communication ou des réseaux commerciaux les isole. L'économie se trouve parfois peu monétarisée. Elle est alors organisée en fonction du maintien d'un mode de vie et non de l'élévation de la production dans l'économie agricole. De nombreux goulots d'étranglement rendent techniquement difficile l'augmentation de la production agricole pour répondre à la demande urbaine.

Cependant, pour des raisons de prestige il a été construit un aéroport à Kisangani, luxueux et totalement disproportionné aux possibilités de trafic les plus optimistes, ainsi que d'autres aéroports, le renforcement de la flotte des longs-courriers d'Air Zaïre, sans oublier le réseau de communication par satellite et de faisceaux hertziens !

Or, de ce que l'on sait, un projet énorme, projet-clé en matière de transport qui a des racines dans un lointain passé colonial, reste l'ensemble du prolongement du rail (chemin de fer) d'Jlebo à Kinshasa et le port maritime de Banana. A ce projet d'intérêt économique sans commune mesure pour le pays, s'ajoute le transport routier qui reste d'une importance capitale pour désenclaver l'arrière-pays et favoriser les circuits commerciaux internes.

Au stade actuel, les crédits nécessaires et indispensables à cet effet ne peuvent provenir que de canaux publics. Ces crédits dont les ressources sont internes, seront destinés à la remise en état de ce qui existe; faire fonctionner et bien gérer les réseaux; ensuite et très progressivement pourvoir des crédits pour entamer des améliorations et aménagements strictement localisés (la navigabilité du Kasai, des améliorations ponctuelles, agrandir et équiper certains ports) destinés à faire sauter les goulots d'étranglement majeurs.

A terme, cette solution n'est pas suffisante. Celle-ci ne peut résulter que d'une réorganisation, d'une décentralisation et d'un transfert à l'initiative privée de tous les trafics (routier, fluvial, aérien) en lui assurant l'appui indispensable à cet effet, entendu, l'encadrement, formation et crédits.

### **3. Politique de crédit: fonctionnement et politique de distribution**

#### **3.1 Préambule**

On admet aujourd'hui, que toute stratégie de développement évolue en fonction du type d'exploitation, des modes d'utilisation de la terre, de la structure de production et des services qui l'assistent, du degré de commercialisation et de monétisation de l'économie; de l'importance de l'urbanisation et de l'industrialisation, du degré de surpopulation du secteur primaire, de la mesure dans laquelle les plans de développement font appel à ce secteur pour fournir des capitaux à l'industrie, de la potentialité de tirer des ressources des minerais, du tourisme, du pétrole, ...

En fonction de cet ensemble complexe de facteurs, les décisions données à la structure type se trouveraient prises alors à différents échelons: la région, au niveau national, à celui des interrelations entre secteur rural et urbain.

Une bonne gestion de la banque de crédit, présuppose des moyens permettant une estimation précise et exacte, mais aussi rapide et bon marché.

Or, rapidité et précision sont des facteurs qui agissent également en sens inverse (surtout dans nos pays), et l'opposition s'aggrave encore s'il est ajouté à ces facteurs le besoin de réduire les frais.

Voyons une fois en premier lieu les avatars de crédit dans le domaine agricole tels qui se produisent au Zaïre. Dans ce domaine, la liste des échecs est longue.

Venant des fonds publics, ce crédit a été souvent distribué concurremment avec des subventions, parfois et le plus couramment à des amis du pouvoir, pour qui il est volontier assimilé à un cadeau (cas de la zaïrianisation). Les prêts n'ont pas toujours été accordés pour des réalisations rentables; celui qui motorisait prématurément, en cultivant toujours aussi mal, faute d'encadrement, n'est pas en état de rembourser.

Recevant tout de l'Etat, il ne risque réellement rien: le non remboursement étant devenu presque la règle, la confusion du prêt et du don a conduit à la faillite des caisses. C'est pourquoi, notre stratégie considère que le crédit ne peut se rétablir sur des bases saines qu'avec la caution mutuelle des emprunteurs regroupés et ayant des objectifs bien définis.

Cette mutualité implique une autosélection des adhérents, la majorité ayant toute la latitude de refuser l'entrée des mauvais payeurs, paresseux, malhonnêtes, ou réputés tels. Ce qui suppose un petit groupe de gens se connaissant fort bien. D'où il a été question de crédit mutualiste.

### 3.2 La décentralisation du crédit: concept

#### Le crédit bancaire à moyen terme de type classique

##### a. Les banques régionales

Non seulement ces banques ont pour mission d'accorder des prêts à court et moyen terme, mais elles ont à collaborer avec les sociétés de développement régional en participant directement à des opérations d'expansion nouvelles ou décentralisées.

Les banques à réseau régional constitue aujourd'hui la forme la plus typique de la banque régionale. Elles peuvent se classer en deux catégories:

**Les banques à réseau régional indépendantes:** celles qui peuvent arriver par exploitation intensive de leur région où elles multiplient les agences. Mais l'isolement des banques peut s'affirmer lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre des concours complexes qui supposent le recours au marché financier ou aux organismes spécialisés en matière de crédit à moyen terme. C'est la raison pour laquelle nombre de banque à réseau régional auront à s'affilier à des groupes.

**Les banques à réseau régional affiliées:** toutes ces banques peuvent être affiliées au réseau du crédit industriel et commercial. L'établissement au niveau national devrait apporter ses vastes possibili-

tés, des méthodes expérimentées sur une échelle hors de portée de l'établissement local. Ce dernier apporterait sa connaissance approfondie des besoins locaux, des relations établies, ainsi qu'une notoriété régionale bien faite pour satisfaire les particularismes régionaux. C'est dans le cadre de ces banques à réseau régional que le groupe des banques populaires trouverait normalement sa place.

b. La redistribution des compétences dans les grands établissements de crédit

b.1. L'approche régionale

Deux variantes peuvent être présentées à cet égard.

La première consisterait à :

Relever les seuils de compétence des échelons régionaux ou interrégionaux des établissements spécialisés.

Inciter les banques commerciales à donner à leurs échelons régionaux des compétences égales à celles des établissements semi-publics. Une certaine pression pourrait être exercée dans ce sens, si désormais les banques commerciales avaient l'obligation de présenter leurs demandes d'accords de mobilisation à la délégation régionale de l'établissement spécialisé dès lors que celle-ci est compétente. Ce qui reviendrait à dire, la faculté de choisir entre le siège de l'établissement à Kinshasa et la délégation régionale leur serait supprimée.

Obtenir de la Banque du Zaïre l'accroissement des délégations de pouvoir de décision qu'elle accorde aux établissements spécialisés à condition que ceux-ci subdélèguent les pouvoirs obtenus à leurs antennes régionales.

Dans cette variante, la compétence des délégations régionales des établissements financiers se trouverait accrue et deviendrait exclusive dans le cadre des plafonds de délégation accordés par la Banque du Zaïre.

Afin d'alléger les circuits administratifs, on pourrait envisager d'étendre systématiquement la délégation de pouvoir de la Banque du Zaïre aux établissements à statut légal spécial, pour toutes les opérations qui entreraient dans la compétence de décision de leurs antennes régionales.

La seconde consisterait à franchir une étape supplémentaire dans la simplification :

Les établissements à statut légal spécial accorderaient à leur tour une délégation de leurs compétences à des banques commerciales agréées par eux. Cette délégation porterait ainsi sur leurs compétences propres que celles qu'ils détiendraient de la Banque du Zaïre.

Une telle évolution ne pourrait intervenir que pour les crédits à moyen terme non assortis de prêts à long terme, et notamment les petits crédits actuellement traités de façon très répétitive et sans analyse véritable de l'entreprise concernée.

L'intervention des banques commerciales s'effectuerait dans le cadre d'instructions et de règles précises, dont le respect serait garanti par un contrôle à posteriori de la part des établissements délégants.

Ainsi donc, dans ces deux variantes, les fondements juridiques de

la distribution du crédit à moyen terme mobilisable, resteraient intacts.

Seuls seraient modifiées les procédures, de façon à en alléger au maximum le contenu et à en réduire le coût et les délais.

La délégation régionale de l'établissement semi-public spécialisé jouerait dans un tel processus un rôle central. Elle assurerait le contrôle et le suivi des accords de mobilisation donnés par les banques commerciales. Elle interviendrait directement pour donner ces accords au-delà d'un certain montant de crédit et/ou s'il était accompagné d'un prêt.

Il faut pourtant reconnaître que, pour les affaires intégralement déléguées aux banques commerciales, celles-ci auraient la possibilité, sous leur responsabilité, d'en confier le traitement à leurs échelons locaux.

Ainsi, l'approche régionale débouche sur l'échelon local.

#### b.2. L'approche locale

Une autre voie conduit à donner au niveau local le maximum de compétence en tirant parti de l'implantation très dense de la Banque du Zaïre.

Dès lors que le parti est pris de maintenir un tel réseau, il faut en tirer des conséquences efficaces pour la décentralisation des activités financières.

Les banques commerciales ont avec ces succursales des relations constantes pour obtenir les accords de mobilisation qui leur sont nécessaire dans le domaine du crédit à court terme. Une extension systématique de ces relations aux crédits à moyen terme mobilisable irait dans le sens de l'accroissement recherché, de la responsabilité des échelons locaux des banques.

Pourtant, cette approche donne préférence à la compétence locale sur la compétence régionale, on peut imaginer des modalités qui annuleraient la portée de la réforme.

La Banque du Zaïre étant compétente, avec une large délégation au niveau local, l'accord de mobilisation pourrait continuer d'être donné par l'établissement spécialisé dans sa délégation régionale dans le cas où l'accord de mobilisation est consenti en même temps et dans le cadre du même plan de financement qu'au prêt direct à long terme, ou si l'établissement à statut légal spécial prend lui-même directement une partie du risque.

La situation serait alors la suivante:

- Les accords de mobilisation liés à des prêts à long terme continueraient à être délivrés par les établissements spécialisés compétents.
- En revanche, les autres accords de mobilisation se rapportant aux moyens termes seraient donnés par la Banque du Zaïre notamment, et par ses succursales, c'est-à-dire les crédits à moyen terme présentés à l'accord de mobilisation du crédit national sans qu'ils soient complétés par un prêt à long terme de ces établissements.

### 3.3. La décentralisation des grandes banques commerciales

La taille des groupes est fort variable. On peut craindre que le siège central ne conserve d'autant plus de pouvoir que ses interlocuteurs régionaux sont nombreux. Mais l'idée d'utiliser les structures existantes, de renoncer ou superposer aux exploitants un nouvel échelon, de multiplier au contraire les unités responsables à l'échelle d'une ou plusieurs sous-régions, ne peut être critiquée à priori. Il faut se garder en effet d'être systématique. La déconcentration au niveau des grandes régions n'est pas la seule possible. A bien des égards, elle est la traduction d'une conception administrative, mieux adaptée à l'organisation des pouvoirs publics qu'à celle des entreprises.

Le sentiment de beaucoup de dirigeants d'entreprises contraste avec celui des directions des banques. De leur point de vue, la centralisation des décisions demeure encore sensible de la structure actuelle des grandes banques. Les grandes entreprises même lorsqu'elles sont fortement implantées dans une région, trouvent leur financement à Kinshasa et court-circuitent les responsables régionaux. Les affaires difficiles, pour ne pas parler de celle qui sont contentieuses, sont traitées dans la capitale, et leur nombre est croissant. Enfin, les responsabilités réelles des exploitants bancaires sont difficiles à cerner. Des normes existent à l'intérieur des banques, et les responsables régionaux ont des pouvoirs définis, mais l'usage qu'ils en font, les accords qu'ils peuvent solliciter de Kinshasa pour prendre avec plus de sécurité des décisions qui sont de leur compétence, la tendance des sièges centraux à s'immiscer dans les affaires de compétence régionale, s'ils existent, semblent difficile à apprécier pour un observateur externe.

En tout cas, et dans la mesure où les critères se décident à Kinshasa, il est difficile d'éviter que l'influence du siège central ne soit grande à moins que la direction générale de la banque n'ait une philosophie propre et énergiquement affirmée de décentralisation, et ne décourage pas la tendance trop naturelle à solliciter ou à prendre des décisions au niveau supérieur.

Dans l'état actuel des choses, le problème est de faire redescendre de Kinshasa les décisions qui y sont prises. Les sièges centraux continuent à être largement dominants. On y compte plus de la moitié des cadres, et on y admet communément que si Kinshasa règle le cinquième des cas, il décide néanmoins les trois quarts des crédits.

Encourager les banques à poursuivre leur effort va de soi, les y contraindre serait contestable, mesurer mieux les progrès et trouver les moyens d'incitation qui infléchissent leur comportement serait préférable.

On peut toutefois se demander si en leur laissant le choix des modalités il ne conviendrait pas de tenter avec une succursale, au moins, de la Banque du Zaïre la constitution d'une ou plusieurs filiales régionales pour transporter de manière plus décisive les pouvoirs de décision hors de Kinshasa.

### 3.4. Les mesures de l'effort de décentralisation des Banques

On connaît pour chaque banque la localisation des dépôts et des crédits. On peut mesurer aussi l'importance de son réseau (succursales ou filiales) ou son activité sur les marchés. On dispose, grâce à la convention collective des banques, d'un classement indiciaire du personnel et notamment des cadres. On pourrait imaginer que les banques, établissent une statistique de la répartition géographique de leurs cadres et la justifient au regard d'une norme de comparaison. Il n'est pas impossible d'établir celle-ci, en tenant compte des besoins des directions générales de groupes (on sait que des groupes industriels importants ont des états-majors en cadre et limité en nombre), du montant des dépôts et des crédits en région de Kinshasa, de certaines activités dont la centralisation peut être jugée nécessaire à Kinshasa. La comparaison avec des banques étrangères ou avec les besoins d'encadrement de banques uniquement de Kinshasa, permettrait d'établir de tels critères. La diffusion du résultat pourrait constituer une pression morale à la décentralisation des cadres, et, par conséquent, à celles des décisions.

### 3.5. La décentralisation financière des entreprises

Quand une entreprise moyenne est absorbée, les dirigeants de banques locales ou régionales éprouvent tous la même impression de désaisissement. Dans la plupart des cas, les décisions financières cessent d'être prises sur place. Dans beaucoup de groupes, l'exploitation industrielle, voire commerciale, est décentralisée, mais l'unité et le contrôle sont assurés par la centralisation des moyens financiers.

On ne saurait pourtant avoir une vie financière active dans les régions, si cette situation est maintenue. Il ne peut être ici question de contraindre la localisation des sièges, mais on pourrait envisager de décourager leur établissement ou leur maintien (ou tout au moins des directions financières à Kinshasa) en obligeant les entreprises dont les activités sont à majorité en région, à y traiter leurs problèmes de crédit.

Il est peu probable qu'un tel mouvement se réalise sans contrainte. Une recherche devrait être entreprise afin de définir celle-ci. Une taxe spécifique, une taxe sur les crédits voire un taux de réserve obligatoire sur l'encours des crédits pourrait être instituée à l'encontre des entreprises dont le siège est en région de Kinshasa.

Une telle mesure ne s'appliquerait pas aux entreprises les plus petites, employant moins de cent cinquante à deux cents personnes. Ainsi le nombre des entreprises à contrôle serait limité.

Les entreprises "interrégionales" dont le personnel se trouve en minorité à Kinshasa mais dont la majorité n'est pas réunie dans une région de programme (ou dans deux régions connexes) devraient être exonérées. Ainsi les entreprises très réparties sur le territoire (et notamment les grands groupes) ne seraient pas pénalisées si elles maintenaient leurs opérations de crédit à Kinshasa.

### 3.6. L'incitation à créer des filiales régionales

L'image dans le public et dans les entreprises, elle paraît nettement meilleure chez les banques régionales. Une unité plus petite, division ou filiale, permet des contacts plus aisés avec l'ensemble du personnel: l'esprit "maison" peut s'y développer plus sûrement. Les cadres se connaissent mieux. L'état-major est plus accessible. Les décisions sont plus rapides.

La centralisation c'est en effet souvent, attendre que les centres de décision, où tout converge, donnent leur accord. Encore cet accord est-il demandé à des hommes dont l'attention est dispersée, fractionnée.

Les dirigeants de filiales assistés d'un conseil d'administration, ce qui peut faciliter, s'il est fait appel à des personnalités locales, leur insertion dans le milieu régional.

L'autonomie d'une filiale contribue finalement à la prise en compte du point de vue régional avec une force accrue. Les relations avec le siège céderaient en effet souvent la place à la négociation. Le siège devrait convaincre, expliquer ses objectifs et aussi se montrer plus réceptif au point de vue de ses interlocuteurs régionaux.

Les avantages de la formule ne doivent cependant pas conduire à négliger ses inconvénients.

La constitution des filiales est en elle-même une tâche ardue. Elle suppose des révisions importantes des pratiques, des modèles d'organisation, de la gestion du personnel, et un changement de résidence des cadres. C'est une opération qui demande d'évidence une préparation psychologique, une planification détaillée et beaucoup de conviction.

L'abus de la centralisation conduit au centralisme, mais l'excès de décentralisation peut conduire au féodalisme. La tendance centralisatrice au Zaïre n'est pas seulement un phénomène national et politique, elle est présente dans chaque dirigeant. Aussi la filiale ne doit-elle pas devenir un fief, mais une unité de gestion autonome dans le cadre d'une politique et d'une discipline collectives. Il faut donc que les cadres, qu'ils soient au siège ou dans les régions, soient imprégnés d'une même philosophie et d'un même esprit d'équipe.

La décentralisation du crédit aux entreprises régionales n'est pas sans risque. Insérés dans le milieu social de la région, les dirigeants de la filiale, comme ceux des banques régionales, doivent être proches des entreprises, mais ne pas se laisser entraîner au-delà du raisonnable du fait de relations personnelles. Il est donc important que le siège puisse contrôler les opérations à posteriori ou sur place et soit en mesure de prendre les dispositions nécessaires quand la situation l'exige, y compris en remplaçant les responsables principaux de la filiale.

Ces observations qui peuvent être plus détaillées, montrent que si la décentralisation des grandes banques peut présenter d'incontestables avantages pour l'animation de la vie financière régionale, elle pose des problèmes. La plupart de ceux-ci paraissent solubles; mais ils sont d'une nature telle que l'opération à entreprendre ne peut tout devoir à l'impulsion de l'Etat. Elle ne saurait réussir et donner des avantages attendus que si les hommes, et notamment les responsa-

bles des établissements de crédits concernés, adhèrent véritablement à l'idée de décentralisation et qu'ils y voient une chance ou une nécessité pour le développement de la population et de leur maison.

### **3.7. Le développement des initiatives financières locales**

Renforcer l'échelon régional, le pouvoir de la variété d'organes, directions régionales, groupement des caisses mutualistes ou des caisses d'épargne, filiales d'établissements de crédit, etc... dont le concert doit permettre la naissance ou l'animation des vraies places bancaires. des centres où agissent des hommes responsables, constitue une approche qui porte l'attention sur les structures, l'étagement des pouvoirs de décision, à la manière de la décentralisation administrative elle-même. Mais tout n'est pas là. L'amélioration des rapports "à la base" entre la banque et l'entreprise ne se situe pas pour celle-ci, le plus souvent au niveau régional, mais au niveau local où sont présents, une succursale ou une agence principale, les établissements de crédit.

Animer le niveau local, lui donner davantage de responsabilités, ce devrait être, pour les Pouvoirs publics, un objectif ambitieux et qui appelle d'autres moyens. Si la décentralisation régionale peut dans une certaine mesure être présente ou encouragée par les Pouvoirs publics, en vue de renverser un mouvement séculaire, peut-on concevoir qu'ils règlent, orientent ou influencent les établissements de crédit dans le détail de leur gestion, sans compromettre ce à quoi ils tiennent tout par ailleurs: l'autonomie des entreprises et la responsabilité des dirigeants ?

Il ne serait pas raisonnable de recommander au Pouvoir public de conduire une action énergique fût-elle seulement de persuasion, allant jusqu'aux modalités d'organisation à l'échelon local.

A ce niveau, la décentralisation dans notre stratégie, ne peut trouver son épanouissement que dans l'initiative individuelle ou collective libérée de ses entraves, donc et au premier chef par le développement et la multiplication des acteurs locaux.

Cette ligne de pensée conduit à la recherche d'un marché actif mais local du crédit.

## **4. Appréciation de la situation au Zaïre**

Le tableau XXXIII, ci-après, fait apparaître l'importance relative des banques de dépôts. Les avoirs, dépôts à la Banque du Zaïre, au CCP, ne dépassent pas ceux du réseau des banques de dépôts. Le circuit d'Etat s'est contracté en valeur relative, laissant la place aux banques commerciales.

TABLEAU XXXIII

## LIQUIDITES MONETAIRES ET QUASI MONETAIRES

(en milliers de zaires)

	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1981 31 décembre
<b>A. Monnaie</b> .....	462.352	678.675	1.057.721	1.650.995	1.808.889	3.178.446	4.367.336
Monnaie fiduciaire .....	205.372	286.125	464.768	799.795	966.124	1.538.129	2.090.293
Monnaie scripturale .....	256.980	392.590	392.953	851.200	1.242.765	1.640.317	2.277.033
à la Banque du Zaïre .....	26.174	24.891	55.829	30.857	61.523	96.352	141.481
dans les banques de dépôts .....	224.352	361.154	530.776	814.366	1.174.497	1.536.433	2.127.109
auprès des chèques postaux .....	6.454	6.505	6.348	5.977	6.745	7.532	8.443
<b>B. Quasi-monnaie</b> .....	89.085	99.243	181.712	255.048	390.083	473.359	637.789
Dépôts à terme .....	78.146	79.952	153.683	225.441	329.881	227.056	457.901
à la Banque du Zaïre <sup>1</sup> .....	3.010	9.029	13.369	41.863	96.032	58.936	137.936
dans les banques de dépôts .....	75.136	70.923	140.314	183.578	233.849	268.120	319.965
Dépôts en devises des résidents .....	10.939	19.291	28.029	29.607	60.202	146.303	179.888
<b>Total (A. + B.)</b> .....	551.437	777.918	1.239.433	1.906.043	2.198.972	3.651.805	5.005.119

## 4.1. Les crédits aux entreprises et aux particuliers

TABLEAU XXXIV

## CREDITS AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

(en milliers de zaires)

	1973 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1981 31 décembre
<b>A. Banques</b> .....	526.485	712.136	826.119	910.901	1.239.129	1.568.445	2.299.265
dont :							
crédits à décaissement <sup>1</sup> .....	315.323	380.995 <sup>1</sup>	532.740 <sup>1</sup>	647.217 <sup>1</sup>	837.607 <sup>1</sup>	958.789 <sup>1</sup>	1.266.631 <sup>1</sup>
crédits de signature .....	211.162	331.141	293.379	263.684	401.522	609.656	1.032.634
<b>B. Institutions spécialisées</b> .....	12.400	15.127	20.498	27.883	54.105	65.808	139.602
<b>Total (A. + B.)</b> .....	538.885	727.263	846.617	938.784	1.293.234	1.634.253	2.438.867

Si l'on considère la distribution de crédit par l'ensemble des établissements pendant les cinq dernières années, on observe que les banques de dépôts sont seules à prendre du terrain. Si l'on se place

du point de vue des entreprises et de l'industrie, la place relative à l'initiative financière locale paraît en nette régression. Quant à la croissance des réseaux non bancaires, elle ne conduit que très accessoirement à satisfaire les besoins de l'industrie. Celles-ci déservent essentiellement les collectivités publiques.

Si certaines banques ne veulent pas se donner pour objectif de financer l'industrie ou d'employer complètement leurs capitaux, on a peine à penser, sachant l'esprit qui les anime, qu'elles ne trouvent rien de mieux que d'employer l'excédent de leurs ressources sur le marché monétaire, hors du Zaïre.

L'attention en ce moment se porte sur les obstacles que peuvent rencontrer ces banques. D'emblée, considérant la politique de crédit de la Banque du Zaïre, deux de ces obstacles paraissent majeur :

- a) Les disciplines quantitatives en matière de crédit.
- b) Le cloisonnement des réseaux.

#### **4.2. Les disciplines quantitatives en matière de crédit**

Sans mettre en doute la nécessité d'un contrôle monétaire global, et sans nier la difficulté qu'il aurait à renvoyer à bref délai aux modalités particulières d'un tel contrôle qui a pour objet l'encadrement du crédit, celui-ci dans un système des établissements de crédit les plus décentralisés, constitue un obstacle à l'initiative dans le domaine bancaire qui vise le financement de l'entreprise.

L'encadrement du crédit actuellement tend à figer les positions acquises. Dans la période où il est efficace, il soustrait les établissements les moins actifs à la concurrence. Là n'est pas sa seule influence démobilisatrice. Par sa permanence, il décourage le développement d'établissement de crédit dynamique qui, en d'autres circonstances, auraient investi pour cet objectif, en hommes et en ressources.

La seule voie qu'il leur reste est celle de l'accroissement des fonds propres d'origine externe.

Les autorités monétaires n'ont pu malheureusement remédier aux défauts principaux que présente le régime actuel pour les banques moyennes, notamment dans les régions.

Les grands établissements de crédit réalisent une large part des exportations du Zaïre. Elles sont largement utilisatrices des procédures spéciales de financement du commerce extérieur. Or, précisément, crédits à l'exportation sont exclus de l'encadrement. Il n'est donc pas étonnant que les grandes banques aient une part très importante des crédits désencadrés.

Le régime des crédits désencadrés s'inspire - notamment en matière d'exportation - d'une priorité économique nationale. Mais faut-il noter qu'il y a des effets imprévus et graves sur la situation des banques qui voudraient consacrer une part importante de leurs activités au financement des entreprises moyennes dans les régions.

Certes, la forte concentration à Kinshasa de financements de commerce extérieur, ou en devises, l'un et l'autre désencadrés, n'est pas le fait du régime d'encadrement. Et même apparemment, il ne retranche rien à l'activité des banques zaïroises dans les régions ou

à celles qui sont peu concernées par ces financements. En fait, cependant, soucieuses de contrôler la progression globale du crédit, les autorités monétaires sont bien obligées, pour faire place à la vive progression des crédits désencadrés - même si elles entendent la modérer - de faire pression sur le secteur encadré.

On est bien conscient qu'une priorité nouvelle peut en chasser une plus ancienne, sinon le risque que les priorités s'ajoutent les unes aux autres pourrait conduire à vider la zone encadrée - résiduelle en quelque sorte - de sa substance. C'est pourquoi, on suggérerait néanmoins:

- Que les banques locales et régionales, ainsi que les sociétés de crédit populaires, se voient proposer un plafond d'encours multiple de leurs fonds propres leur permettant de tirer avantage de ce dispositif.
- Ou bien qu'un autre système dont le mécanisme serait d'autoriser une croissance plus rapide des crédits soumis à l'encadrement lorsque simultanément la banque témoigne d'une proportion de fonds propres et d'un pourcentage inférieur à la moyenne des crédits désencadrés.

#### **4.3. Le cloisonnement des réseaux**

La conception d'un système de contrôle indirect de la croissance de la masse monétaire revêt un caractère de nécessité pour le développement et l'essor des initiatives bancaires dans les régions, et l'animation du marché local du crédit.

La fonction financière devrait en effet pouvoir être assumée sans autres entraves que celles qui tiennent aux règles, uniformément applicables à tous, que les pouvoirs publics se doivent d'édicter pour la régularité des opérations, la protection des épargnants ou des emprunteurs, le bon financement de l'économie, l'encouragement des activités prioritaires et le contrôle de la masse monétaire.

Force est de reconnaître que telle n'est pas la situation actuelle dans l'univers zaïrois du crédit.

Les initiatives financières locales ou régionales - et avec elles le circuit court - ne pourront se multiplier que si les institutions de crédit peuvent développer de nouvelles activités, faire libre concurrence à celles qui les exercent déjà, et si l'entrée du marché bancaire est effectivement ouverte à de nouveaux organismes qui se donnent pour objectif de financer les activités les plus diverses.

## **IV CONCLUSION**

### **Les espoirs ou perspectives de cette stratégie**

Aujourd'hui, nos gouvernements, nos régions et nos milieux ruraux se trouvent vivement préoccupés par le problème de l'organisation, d'une stratégie de développe-

ment, des problèmes de l'écoulement et de la commercialisation des produits sur les marchés extérieurs.

Partout, l'institution est mise à l'épreuve pour traiter peu à peu l'universalité des problèmes de l'exploitation, ceux de l'équipement et de l'industrialisation, ceux de la vente: partout dans le pays se multiplient des organisations étatiques ou semi-étatiques qui y conduisent ou s'emparent des problèmes terminaux.

Que peut devenir cette fiévreuse époque, dans la stratégie de crédit au développement ?

La réalisation de programme de développement dans ce pays jeune, se heurte à l'insuffisance des capitaux locaux, à la faiblesse de l'épargne interne et aux difficultés de la mobilisation.

Attirer les entrepreneurs étrangers est devenu un élément fondamental de la politique qui a rassemblé dans le "code des investissements de 1969" l'ensemble des avantages de caractère fiscal ou économique que le gouvernement a été disposé à consentir à toute activité nouvelle s'insérant dans le cadre de son plan et concourant à l'accroissement du potentiel national.

Ces dispositions, pour favorables qu'elles ont été, ont paru incomplètes pour autant qu'elles ne s'appuyaient pas sur une politique de crédit orientée dans le même sens.

Il est important là, que l'entreprise, locale ou expatriée, puisse trouver sur place les ressources complémentaires correspondant à la part des investissements et des moyens d'exploitation non couverts par le capital social ou sur les emprunts sur le marché financier.

Il est aussi non moins important que la distribution du crédit ne risque pas de compromettre la santé de la monnaie, et indirectement le plan de développement. Or, dans l'état actuel de l'appareil économique du pays, l'essentiel des biens d'équipement qui nous sont indispensables doit faire l'objet d'importation. Au lieu de contribuer à entretenir l'activité d'entreprises locales d'équipement, les crédits à moyen et long terme consentis sur place en faveur d'installations nouvelles favorisent des achats à l'étrangers. Des prélèvements s'effectuent dès lors sur les ressources de change. Les recettes d'exportation semblent mêmes être inférieures aux besoins; elles manquent trop souvent de régularité.

Dans la conduite de la distribution du crédit, il nous semble que les autorités monétaires ne peuvent faire abstraction des répercussions sur les avoirs extérieurs des facilités à moyen terme qu'elles accordent. Leurs possibilités d'intervention diffèrent, nous l'avons vu, selon l'origine des capitaux initiaux.

L'investissement effectué par un entrepreneur étranger implique à notre avis, un apport de capitaux extérieurs. Il incombe cependant aux autorités monétaires, notamment lorsque le réescompte de la Banque du Zaïre est sollicité, d'exiger que les capitaux propres soient suffisamment élevés pour couvrir au moins les dépenses afférentes aux matériels importés et de veiller à ce que le financement complémentaire demandé au crédit local ne corresponde qu'à des dépenses locales.

C'est dans cette perspective qu'il serait possible de procéder à la

création des banques de développement qui s'attacheraient à se procurer des disponibilités nouvelles auprès d'établissements financiers pour nourrir des crédits à long terme qui peuvent être couverts par des ressources monétaires.

C'est là un souhait que les crédits à l'investissement ne soient pas tous d'origine monétaire. S'il a été relativement aisé de trouver sur le marché international des moyens de financement pour des projets mis au point et prêts à être exécutés, pour peu que leur rentabilité soit démontrée, il reste, par contre, très difficile d'y mobiliser des ressources provisionnelles sans affectations définies.

La difficulté s'est faite plus grande, voire insurmontable, lorsque l'emprunteur zaïrois se trouve tellement dépendant des pouvoirs publics que tout prêteur peut craindre un détournement de son concours vers des utilisations improductives, voire budgétaires. Cette appréhension explique de nos jours que la Sofide (Société financière de développement au Zaïre) de type classique, constituée sous la forme de société d'Etat, n'ait pu, sauf exception limitée, se procurer "des ressources inconditionnelles". Elle tire ses ressources permanentes de dépôts intérieurs qui, émanant presque exclusivement d'établissements publics, marque une tendance à l'ameusement en période de difficultés budgétaires. Faute de réserves de quelque ampleur la Banque de développement de ce type est amenée à chercher, opération après opération, les moyens financiers de ses interventions. Faiblesse et précarité des ressources constituent, au même titre qu'une trop étroite dépendance à l'égard des pouvoirs publics, de sérieux handicap à la définition et à la poursuite de la politique de crédit des institutions para-étatiques.

C'est pourquoi, nous souhaitons que l'Etat demeure promoteur, mais il ne peut être le seul actionnaire ni même le principal actionnaire.

Il y a lieu de s'adjoindre des partenaires privés. Nous avons à cet effet insisté d'intégrer les solidarités traditionnelles du milieu agricole, dans le cadre du crédit agricole en lui donnant, dans la mesure du possible, un caractère mutualiste. Là encore, le crédit agricole ne peut être inséparable de l'animation rurale.

L'intégration des institutions financières au développement trouve son couronnement par la création "des banques de développement" dans chaque région du pays. La solution idéale serait de faire de ces banques l'organisme financier du "Plan de développement". Elles auraient ainsi le contrôle de tous les crédits d'investissements, qu'il s'agisse d'investissements réalisés par l'Etat grâce à l'aide extérieure ou à la fiscalité, qu'il s'agisse de prêts à des entreprises ou de participation de l'Etat à la création d'entreprises nouvelles. En outre, la Banque de développement servirait-elle d'organisme tampon dans les opérations à moyen terme et contrôler le fonctionnement du crédit.

Les ressources de cet organisme doivent être à la fois des fonds d'épargne, des entrées fiscales reversées par l'Etat pour financer son budget d'équipement, des fonds d'aides extérieures et éventuellement des avances de la Banque du Zaïre.

Pour y aboutir, le développement ne dépendrait que très partiellement des transformations économiques. La formation des hommes, le renouvellement de la mentalité sont aussi d'importance considérable.

L'effort d'investissement par le crédit doit aller de pair avec la prise en main de la population, avec l'apparition dans la nation d'une ferveur commune de catalyser ses aspirations vers le progrès. Le développement ne pourra être l'oeuvre d'un service hautement compétent; il est et continuera à être l'oeuvre de tout un peuple.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. OUVRAGES HISTORIQUES

- BALANDIER G., "La vie quotidienne au Royaume de Kongo du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle", Hachette, 1965.
- BURSENS H., "Les Peuplades de l'Entre Congo-Ubangi", (Ngbandi, Mgbaka, Mbandja, Ngombe et gens d'Eau). Annales du Musée royal, Terveren, 1958.
- CORNEVIN R., "Le Zaïre (Ex-Congo Kinshasa)", Que sais-je?, Presse Universitaire de France (PUF), 1977.
- CORNEVIN R., "Le Zaïre (Ex-Congo-Kinshasa)", PUF, 1977.
- DEMUNTER P., "Masses rurales et luttes politiques au Zaïre", Ed. Anthropos, Paris, 1975.
- ORTEVELLE E., "Les NZimbu, monnaie métallique du Royaume du Congo", Bruxelles, 1953.
- KI-ZERBO J., "Histoire de l'Afrique-Noire d'Hier à Demain", Matier, Paris, 1972.
- LYCOPS J.P., "L'agression silencieuse ou le génocide culturel en Afrique", Ed. Anthropos, Paris, 1975.
- M'BOKOLO ELIKIA, "L'Afrique au XX<sup>e</sup> siècle: Le continent convoité", Etudes vivantes, Paris, 1980.
- VANOENPUT R., VAN DEN ABEEL, "Les principales cultures du Congo belge", Ministère des Colonies, Bruxelles, 1956.
- VAN GELUWE H., "Les Bira et les peuplades limitrophes", Annales du Musée royal du Congo belge, 1956.
- VAN GELUWE H., "Les Bali et les peuplades apparentées", (Ndaka-Mho-Beke-Lika-Budu-Nuyari), Annales du Musée royal, Terveren, 1960.

## 2. OUVRAGES D'ETUDE SUR LE ZAIRE

### 2.1. LIVRES

- BEZY F., "Problèmes structurels de l'économie congolaise", Louvain Nauwelaerts, 1957.
- BEZY F., PEEMANS J.Ph., WAUTELET J.M., "L'Accumulation et sous-développement au Zaïre, 1960-1980", Presse Universitaire du Louvain, Louvain-la-Neuve, 1981.
- COMELIAU C., "Conditions de la Planification du Développement, L'exemple du Congo", Paris-La Haye, Mouton, 1969.
- CRISP, "Ou Congo au Zaïre 1960-1980, Essai de bilan", Bruxelles, 1980.
- DUPRIEZ P., "Contrôle des changes et structures économiques. L'expérience congolaise de 1960 à 1967", Paris-La Haye, Mouton, 1970.
- HOYQUX J., "Budgets ménagers, nutrition et mode de vie à Kinshasa", Presse Universitaire du Zaïre, Kinshasa, 1973.
- HUBRECHTS, "Transports et structures de Développement au Congo", Etude du progrès économique de 1950 à 1970", Paris-La Haye, Mouton, 1970.
- IRES (KINSHASA), "Indépendance, inflation et développement. L'économie congolaise de 1960 à 1965", Paris-La Haye, Mouton, 1968.
- JOYE P., LEWIN R., "Les Trusts au Congo", Sociétés populaires d'éditions, Bruxelles, 1961.
- KABUYA-KIKASA M., "Stabilisation économique et financière au Zaïre de 1978 à 1980", COPAS, Kinshasa, 1980.
- KALUMA M., "Les transformations de l'agriculture africaine (1960-1976), le rôle de l'Etat au Zaïre et en Tanzanie", Louvain-la-Neuve, 1976.
- LACCRDIX J.L., "Industrialisation au Congo, la transformation des structures économiques", Paris-La Haye, Mouton, 1967.
- LUKOMO G., "Change et développement au Congo, Essai d'interprétation de la Réforme Monétaire du 23 juin 1967", Ed. Congolia, 1971.
- LUMANA SANDO, "Nationalisme? Tribalisme? La question tribale au Congo (Zaïre). Cahier AFRICA 1, Bruxelles, 1978.
- M'BAYA K., "Les industries du pôle de Kinshasa", Les cahiers du CEDAF, Bruxelles, 1977.
- PEEMANS J.Ph., "Diffusion du progrès et convergence des prix, Congo-Belgique 1900-1960", Louvain Nauwelaerts, 1970.
- VAN DER STEEN D., "Echanges économiques extérieurs du Zaïre, dépendance et développement", Les cahiers du CEDAF, Bruxelles, 1977.
- WAUTELET J.M., "Zaïre: structures économiques, évolution et perspectives du développement", Administration générale au développement, 1980.

### 2.2. THESES DE DOCTORAT

- BONGDY M., "Investissements mixtes au Zaïre", (Joint-ventures pour la

- période de transition), PUZ, Kinshasa, 1974.
- EKONJOY AKALA, "Le Congo-Brazaville, Essai d'analyse et d'explication sociologique selon la méthode pluraliste", Publications Universitaires Européennes, Peter Lang, Berne, 1982.
- ILUNGA I., "Propriété publique et convention de gestion dans l'industrie du cuivre au Zaïre", UNAZA, Kinshasa, 1978.
- KATANGA M.Y., "La pratique zaïroise du commerce extérieur", UNAZA, Kinshasa 1977.
- LUKUSA O., "Financement extérieur d'origine publique, Le rôle de l'aide liée", UNAZA, Kinshasa, 1975.
- NGOIE K., "diversification économique et emploi: cas de l'économie zaïroise, UNAZA, Kinshasa, 1974.
- NYEMBO S., "L'industrie du cuivre dans le monde et le progrès économique du Copperbelt africain", Renaissance du Livre, Bruxelles, 1975.
- RWANYINDO R., "Le rôle de l'impôt sur le revenu dans la mobilisation des ressources et dans le développement, Cas de la République du Zaïre", UNAZA, Kinshasa, 1974.

### 2.3. REVUES ET PERIODIQUES

- Banque Centrale du Congo-belge et du Ruanda-Urundi: Bulletins 1940 à 1955.
- Banque du Zaïre: Rapports annuels 1971 à 1981.
- Banque mondiale: Zaïre current economic situation and constraints, May 1980.
- Banque Nationale du Congo: Rapports annuels 1967 à 1971.
- CAHIERS DU CEDAF
- POPELIER G.H., "Nature et Evolution de l'agriculture zaïroise(1958-1975), Bruxelles, 1977.
- WILLAME J.C., "Le secteur multinational au zaïre", Bruxelles, 1980
- CRISP: CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUE
- PIRET B., "L'évolution de la situation économique du Congo de 1950 à 1970", vol. I et II, 20 et 27 août 1971.
- VAN HECKE, "Structure agraire et habitat au Bas-Congo", Bruxelles, 30 avril 1970.
- CRISP: PERIODIQUES
- No 78, C.A. no 15, "Le développement des oppositions au Congo", 30 septembre 1960.
- No 80, C.A. no 16, "Barrage d'Inga: évolution historique, aspect économique et financier, aspects techniques", Bruxelles, octobre 1960.
- C.A.H. no 41, "A propos des finances congolaises, mémorandum du gouvernement katangais au gouvernement central de Kinshasa", Bruxelles, 1961.
- C.A.G., C.H. no 96, "Quelques aperçus sur le commerce extérieur et la balance des paiements du Congo en 1960", Bruxelles, février 1961.
- C.A.H. no 31, "Quelques aperçus sur la situation économique de le

- République du Congo", Bruxelles, septembre 1961.
- T.A. no 24 et 25, "Quelques éléments du contentieux Belgo-congolais", vol. I et II, Bruxelles, octobre 1963.
- T.A. no 4 6, "Le contentieux Belgo-congolais", Bruxelles, avril 1965.
- T.A. no 55, "Documents relatifs à des problèmes posés au régime du Président Mobutu", Bruxelles, mai 1966.
- T.A. no 65, "Les réformes financières et monétaires du 24 juin 1967 au Congo", Bruxelles, juin 1967.
- T.A. no 72-73, "L'étude des possibilités de l'industrialisation de la République du Congo, du Ruanda et du Burundi réalisée à l'initiative de la CEE", Bruxelles, décembre 1967.
- T.A. no 78, "Le destin de l'Union Minière", Bruxelles, mai 1968.
- T.A. no 79, "Contestation ou stagnation étudiante au Congo", Bruxelles, septembre 1968.
- T.A. no 84, "Poids socio-politique des ressortissants de l'Equateur à Kinshasa", Bruxelles, novembre 1968.
- T.A. no 86-87, "Le rapport annuel 1967 de la Banque nationale du Congo, l'évolution économique et financière du pays de 1958 à 1968", Bruxelles, décembre 1968.
- T.A. no 92, "Le procès Gécomin", Bruxelles, juin 1969.
- T.A. no 95, "Le régime Mobutu et le syndicat des travailleurs", Bruxelles, septembre 1969.
- T.A. no 102, "L'économie congolaise en 1968-1969", Bruxelles, janvier 1970.
- T.A. no 133-134, "Dans le cadre de l'authenticité, nouvelles appellation en République du Zaïre", Bruxelles, mars 1972.
- T.A. no 135-136-137, "L'investissement privé, étranger et national en République du Zaïre", Bruxelles, avril 1972.
- T.A. no 144, "Le régime présidentiel au Zaïre", Bruxelles, décembre 1972.
- T.A. 145, "Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre", Bruxelles, décembre 1972.
- CRA: CENTRE DE RECHERCHE AFRICAINE
- BEZY F., "Les entreprises publiques au Zaïre", Louvain-la-Neuve, 1980.

#### CONJONCTURE ECONOMIQUE

Département (ministère) de l'Economie Nationale, annuel, 11 sections: Finances publiques, Monnaie et crédit, Commerce extérieur, Energie, Pétrole, Production minière, Production agricole, Production industrielle, Construction, Transport et communication, Aides extérieures.

#### 2.4. ARTICLES

GENEVE-AFRIQUE, vol. XVII, no 1, 1979:

GASBIREGE S., "Ecole, Education et Transformation de la société au Zaïre".

- CEOAF: Journée d'études, Bruxelles, 5 janvier 1979, "Impérialisme, classes sociales et changements politiques au Zaïre".
- KALUMA M., "La crise agraire au Zaïre".
- LUMANA S., "La question tribale et les contradictions sociales".
- SHANKAMA, "Impérialisme, pouvoir dictatorial et crise au Zaïre".
- VAN STEEN, "Le Zaïre malade et sa dépendance extérieure".
- VELLERT J.L., "Développement et sous-développement au Zaïre".
- VERHAGEN B., "Les mouvements de libération en Afrique. Le cas du Zaïre".
- GENEVE-AFRIQUE, vol. XIX, no 2, 1981:
- TSHIMUANGA M., "Financement extérieur et intégration économique au Zaïre".
- JEUNE AFRIQUE, Economie:
- No 15, décembre 1982.
- Supplément au no 19, avril 1983.
- No 1147 et 1148 du 29 décembre 1982, "Bilan et perspectives".
- JOURNAL: LE MONDE DIPLOMATIQUE:
- "La fiction zaïroise, une stratégie multilatérale "non-concertée", mai 1977.
- "Le Zaïre, pari perdu?", juin 1978.
- "L'enjeu africain", juillet 1978.
- "Le Zaïre, quinze ans de continuité, grâce à un effort exceptionnel d'austérité et au concours du FMI. L'Etat opère un sérieux redressement économique", novembre 1980.
- "Zaïre: Le sursis prolongé du Président Mobutu", Paris, septembre 1981.
- "Kinshasa, orgueil et tourment du Zaïre", novembre 1981.
- JOURNAL: SALONGO, quotidien zaïrois
- "Le capital productif zaïrois dilapidé; le rôle de premiers commerçants des responsables administratifs zaïrois", Kinshasa 26 et 27 décembre 1977.

### 3. OUVRAGES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENTS, CREDITS ET PENSEES ECONOMIQUES

- ANTON L., GASPART C., "Le manioc, base d'une agro-industrie paysanne dans l'Est camerounais", Louvain-la-Neuve, 1981.
- ANTON L., GASPART C., VANNESTE G., "La valorisation économique et technologique du manioc", 1ère partie, Louvain-la-Neuve, 1981.
- ARGHIRI E., "Un débat sur l'échange inégal", F. Maspero, Paris, 1975.
- ARGHIRI E., "L'échange inégal, Essai sur les antagonismes dans les rapports internationaux", F. Maspero, Paris, 1979.
- Association mondiale de perspective, "Quel monde pour demain?", Compte-rendu du premier congrès, Dakar (Sénégal, 21-23 janvier 1980)-Genève (1980).
- BISTRICEANU G.H., "Circulatia beneasca, creditul si finantarea investitor", Bucarest, 1971.
- BISTRICEANU G.M., "Finante si credit in industrie, constructii si

- transporturi", Bucarest, 1977.
- BONGOMA J.O., "Indépendance économique et révolution", Ed. du Léopard, Kinshasa, 1969.
- CEPEDE M., "La Faim", PUF, Paris, 1977.
- COUET J.F. et R. LIGNIERES, "Pays sous-développés ou pays en voie de développement", Tome 2, Ed. Hatier, 1979.
- DOCUMENTATION OU CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE DE NEUCHATEL:
- EKOBY A., "Perspectives d'avenir des sociétés africaines", 1981.
- GERN J.P., "Le monde arabe aujourd'hui. Recherche d'une nouvelle stratégie de développement", 1977.
- GERN J.P., "L'interpellation du Tiers-Monde", 1978.
- GERN J.P., "Modèle d'analyse du développement et des systèmes d'enseignement et suggestion pour les nouvelles stratégies (Sahel)", 1979.
- GERN J.P., "Processus de décisions et choix technologiques", 1983.
- GERN J.P., "Comment l'organisation actuelle du pouvoir de décision conduit à la crise mondiale", 1983.
- GERN J.P., "Evolution et perspectives de l'emploi dans le monde arabe. Implication pour la politique de formation", 1983.
- GERN J.P., "Faire face à la crise: vers une politique structurelle (Pays industrialisés)", 1984.
- GERN J.P., "Alternatives de restructuration des économies et de leur commerce international pour assurer un développement satisfaisant de l'emploi", 1984.
- NDJOKO M.N., "Fonctionnement et développement de l'économie zaïroise", 1984.
- OUMITRU T., "Mecanismul, finantarii si creditarii unitălor agricole", Ed. Politica, Bucarest, 1979.
- OUMONT R., "Reconversion de l'économie agricole, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali", Cahier du Tiers-Monde, PUF, Paris, 1961.
- DUMONT R., "L'Afrique est mal partie", Ed. du Seuil, 1962.
- DUMONT R., "Développement agricole africain", Cahier du Tiers-Monde, PUF, 1965.
- DUMONT R., PROVENT A., "Le nouvel ordre de la faim", Ed. du Seuil, 1977.
- FURTAO C., "Théorie du développement économique", PUF, Paris, 1976.
- GIORDANO DELL'AMORE, "Le crédit agricole en faveur du développement", Rome, 1975.
- GUTELMAN M., "L'agriculture socialisée à Cuba", F. Maspero, Paris, 1967.
- GUTELMAN M., "Structures et réformes agraires, Instrument pour l'analyse", Petite collection Maspero, Paris, 1974.
- IUED PUBLICATIONS
- "Le savoir et le faire - relation interculturelle et développement", Genève, 1975.
- "L'ambivalence de la production - logique communautaire et logique capitaliste", Genève, 1976.
- "Le village piège - urbanisation et agro-industrie sucrière en Côte d'Ivoire", Genève, 1979.

- KALUMA M., "Les transformations de l'agriculture africaine (1960-1976). Les coopératives agricoles en Afrique de l'Ouest", Louvain, 1981.
- KALUMA M., "Matériaux pour l'analyse du revenu agricole africain", Louvain, 1981.
- KENOE P., "L'abondance est-elle possible?", Gallimard, Paris, 1971.
- MAKALOU O., "L'équilibre budgétaire dans les pays en voie de développement", F. Maspero, Paris, 1970.
- MARCHAL J., "Monnaie et crédit", Tome 2, Ed. Cujas, Paris, 1980.
- PLATEAU J.Ph., "Les économistes classiques et le sous-développement", tome 1 et 2, PUF, Paris, 1978.
- RIBAUD J., "Développement urbain, Recherche d'un principe", Ed. Mazarine, Paris, 1965.
- ROH H., "Planification, Aménagement, Développement", Valais, Sion, 1965.
- SACHS I., "Stratégies de l'écodéveloppement", Les Editions Ouvrières, Paris, 1980.
- SAMIR AMIN, "L'accumulation à l'échelle mondiale", tome 1 et 2, Ed. Anthropos, Paris, 1970.
- SAMIR AMIN, "Le développement inégal", Ed. de Minuit, Paris, 1973.
- STRAHM H.R., "Pourquoi sont-ils si pauvres? Faits et chiffres en 57 tableaux sur les mécanismes du sur/sous-développement", Les Ed. de la Baconnière, Neuchâtel (Suisse), 1981.

### 3.1 ARTICLES ET PERIODIQUES

#### SERVICE D'INFORMATION TIERS MONDE

- "L'aide au développement", Lausanne, 2/1977.
- "Le nouvel ordre économique international: une contreverse", Lausanne, 2-3/1978.
- "Faim, Réforme agraire et Développement rural", Lausanne, 2-3/1979.
- "La Puissance et l'Argent", 2-3/1980
- "La politique suisse de développement", Lausanne, 1/1982.

### 4. OUVRAGES GENERAUX

- AVRAMESCU P., "Economia agriculturii si valorificarea productiei agricole", Bucarest, 1978.
- Banque Africaine de Développement, "BAD":
- "Accord portant sur la création de la BAO", août 1967.
- "Coopération avec les institutions financières nationales de développement", Abidjan, 1967-1977.
- "Prêts et investissements", Abidjan, 1967-1980.
- "Utilisation de conseillers", Abidjan, 1967-1980.
- Banque mondiale:
- "Rapport sur le développement dans le monde", Washington, 1979, 1980, 1981.
- "Rapport annuel", 1981, 1982.

- BAUDHUIN F., "Principes d'économie contemporaine", Ed. Gérard et Co, Belgique, 1966.
- BARRE R., "Economie politique", tome 1 et 2, PUF, Paris, 1970.
- BERGER P., "Le marché monétaire", PUF, Paris, 1973.
- BERGER P., "La monnaie et ses mécanismes", PUF, Paris, 1978.
- BICHARA K., "Du transfert de la technologie à la maîtrise de la technologie", Louvain-la-Neuve, 1980.
- CEDRAS J., NICOLE P., "Théorie de l'échange international", Dalloz, Paris, 1975.
- CEDRAS J., "Histoire de la Pensée économique, des origines à la révolution marginaliste", Dalloz, Paris, 1978.
- DELRUE J.H., "Critiques de l'économie politique: les limites de l'Etat", F. Maspero, Paris, 1982.
- DELFAUD P., "Keynes et le keynésisme", PUF, Paris, 1980.
- DENIS H., "Histoire de la Pensée économique", Thémis, PUF, Paris, 1980.
- DE SEIDLITS H., "L'inflation en Suisse de 1950 à 1963, et ses relations avec le crédit", Payot, Lausanne, 1964.
- DOLGU Gh., "Relatii economice internationale", Bucarest, 1978.
- DOLINIUC Gh., "Moneta si creditul in statele capitaliste", Bucarest, 1973.
- ELECKHOUDT L., FALISE M., "L'équilibre macro-économique", Ed. Cujas, Paris, 1976.
- FED, "De l'introduction du projet à son exécution", Ed. Luxembourg, 1973.
- FMI, "Les droits de tirage spéciaux", Washington, 1973.
- FMI, "Evaluation et taux d'intérêt du DTS", Washington, 1977.
- FMI, "Monnaies flottantes, DTS et or. développements juridiques internes depuis 1976", Washington, 1977.
- FMI, "DTS, or et monnaies", Troisième exposé sur les changements intervenus dans le domaine juridique, Washington, 1979.
- FMI, "Le deuxième amendement aux statuts du Fonds, Droit et pratique", Washington, 1980.
- FMI, "Rapports annuels 1980, 1981, 1982".
- FMI, "Le Fonds monétaire et les grands problèmes de l'économie mondiale", in Banque DE LARSIERE J., Paris, 1981.
- GIJEBINE A., "La nouvelle économie internationale", PUF, Paris, 1980.
- GUITTON H., "Economie politique, la monnaie, la répartition, les relations internationales", Dalloz, Paris, 1976.
- GUITTON H., VITRY D., "Economie politique: analyse micro et macro-économique", Dalloz, Paris, 1978.
- KEYNES J.M., "Essais sur la monnaie et l'économie", Les cris de Cassandre, Payot, Paris, 1972.
- MARCHAL J., "Expansion et récession", Ed. Cujas, Paris, 1965.
- MOSSI R., "Politique monétaire", Payot, Paris, 1972.
- NARCY G., "Economie internationale", Thémis, PUF, Paris, 1976.
- NIVEAU M., "Histoire des faits économiques contemporains", Thémis, PUF, Paris, 1976.
- PATAPIEVICI D., "Circulation bănească in România", Ed. scientifique, Bucarest, 1972.
- PIETTRE A., "Pensée économique et théories contemporaines", Dalloz,

- Paris, 1979.
- RDY M., "Théorie générale - Keynes", Hatier, Paris, 1972.
- TEVDEDJRE A., "La pauvreté, richesse des peuples", Collection Développement et civilisation, Les Ed. Ouvrières, Paris, 1978.
- WAUTELET J.M., "Division économique du travail et reproduction élargie du capital", Belgique, 1873-1913, Louvain-la-Neuve, 1981.
- WEBER L., "L'analyse économique des dépenses publiques, Fondements et principes de la rationalisation des choix budgétaires, PUF, Paris, 1978.

## ANNEXES STATISTIQUES: COMMENTAIRE

### Annexes I à IV

Les données reprises dans ces annexes sont en rapport avec le deuxième chapitre et la majeure partie des renseignements provient des enquêtes et études de recherche de 1960 à 1967.

### Annexes V à VIII

La source principale des données est la Banque du Zaïre (Banque Nationale). La dernière estimation en valeur ajoutée ayant eu lieu en 1970, ce qui suppose les problèmes de fiabilité des données statistiques dès que l'on s'éloigne de cette date.

Nous avons cependant tenu compte du Rapport annuel 1981 et du bulletin trimestriel de la Banque du Zaïre sorti le 20 mars 1982.

### Annexes IX à XIV

*Au moment où ce travail allait à l'impression, nous ne disposions que du Rapport annuel 1981 de la Banque du Zaïre et du bulletin trimestriel de mars 1982.*

Les données statistiques de ces annexes s'arrêtent en 1981 et ont pour source: la Banque du Zaïre d'après les données des Départements (ministères) des Finances, de l'Agriculture et de l'Economie.

TABLEAU I

Dépendance à l'égard de l'étranger des secteurs agricole et minier  
en 1965 et en 1966  
(coefficients de dépendance exprimés en % de l'ensemble des coûts)

Régions	1965				1966			
	Pondé- ration dans la branche	Rémuné- ration des expatriés	Impor- tations directes	Dépen- dence	Pondé- ration dans la branche	Rémuné- ration des expatriés	Impor- tations directes	Dépen- dence
<i>Agriculture et élevage (Branche 0)</i>								
Kinshasa	36,9	9,81	12,70	22,51	39,7	7,96	11,17	19,13
Équateur	27,5	7,37	13,13	20,50	25,3	6,90	10,06	16,96
Province Orientale	3,8	4,62	15,50	20,12	3,7	4,84	4,81	9,66
Kivu	4,2	7,77	14,21	21,98	2,7	6,85	13,98	20,84
Katanga	20,4	3,66	10,40	14,06	21,1	3,22	8,64	11,86
Kasai	7,2	3,57	5,33	8,90	7,5	4,55	4,29	8,83
Rép. du Congo	100,0	7,15	11,99	19,14	100,0	6,29	9,68	15,97
<i>Industries extractives (Branche 1)</i>								
Kinshasa	0,3	4,43	11,13	15,57	0,3	4,37	11,43	15,80
Province Orientale	0,6	18,02	11,79	29,81	—	—	—	—
Kivu	2,7	18,41	9,96	28,37	2,0	13,91	16,56	30,46
Kasai	—	—	—	—	7,0	11,99	19,82	31,81
Katanga	96,4	9,80	21,66	31,46	90,7	10,15	20,35	30,51
Rép. du Congo	100,0	10,06	21,25	31,31	100,0	10,34	20,21	30,55

Sources : Enquêtes B. N. C. dépouillées en collaboration avec G. Dupriez.

TABLEAU II

Dépendance à l'égard de l'étranger des différents secteurs  
de l'économie Congolais en 1965 et en 1966  
(coefficients de dépendance exprimés en % de l'ensemble des coûts)

Secteurs (*)	1965			1966		
	Rémuné- ration des expatriés	Importations directes	Dépendance	Rémuné- ration des expatriés	Importations directes	Dépendance
(0) Agriculture et élevage	7,15	11,99	19,14	6,29	9,68	15,97
(1) Industries extractives	10,06	21,25	31,31	10,34	20,21	30,55
(2) Industries alimentaires, textiles et de la chaussure	2,89	34,52	37,41	2,52	28,18	30,70
(3) Autres industries manufacturières	4,34	35,49	40,03	3,62	30,85	34,47
(4) Construction	5,17	12,49	17,67	4,59	11,00	15,59
(5) Services (autres que sous les bran- ches 6 et 7)	4,42	21,04	25,46	4,06	21,58	25,63
(6) Commerce et banques	3,48	25,28	28,76	2,99	27,09	30,08
(7) Transports	3,25	18,30	21,74	2,74	16,02	18,75
(8) Divers	7,33	41,14	48,47	6,29	36,17	42,43

(a) Répartition en secteurs d'après la classification internationale type, par branches d'activité économique.

Sources : Enquêtes B. N. C. dépouillées en collaboration avec G. Dupriez.

TABLEAU III

## Principaux indicateurs de l'expansion monétaire 1960-1967

(en millions de francs congolais et en indices, base: juin 1960 = 100)

	Crédit à l'État		Stock Monétaire		Prix	
	Total	Indices	Total	Indices	Marchés	Magasins
1960 juin	8 796	100	13 764	100	100	100
décembre	12 121	138	16 051	117	113	—
1961 juin	16 246	185	20 044	146	127	128
décembre	21 170	241	24 317	177	152	150
1962 juin	28 056	319	29 512	214	195	158
décembre	33 609	382	33 807	246	274	180
1962 juin	40 014	455	39 732	289	343	200
décembre	46 970	534	42 448	308	393	261
1964 juin	47 760	543	46 188	336	521	381
décembre	50 998	580	51 432	374	451	377
1965 juin	61 782	702	58 838	427	467	424
décembre	71 515	813	59 401	432	489	425
1966 juin	71 703	815	68 040	494	574	527
décembre	80 589	916	73 266	532	616	476
1967 juin	85 888	976	84 638	615	691	584

Sources : *Bulletin B. N. C.*, 1<sup>er</sup> trimestre 1968 (pour le crédit), I. R. E. S.-Lovanium (pour le stock monétaire); B. RYLANDT in *Indépendance, Inflation, Développement*, p. 185 (pour les indices des prix).

TABLEAU IV

## Approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers, 1958-1967 (en tonnes)

	En provenance	En provenance du Bas-Congo	
	des régions	par rail	par route
	désservies par		
	les voies fluviales		
	(1)	(2)	(3)
1958	77 018	26 000	—
1959	83 561	24 137	40 000
1960	58 347	21 543	—
1961	13 743	19 431	—
1962	19 363	33 174	—
1963	29 388	39 790	—
1964	19 865	55 817	125 000
1965	17 474	57 128	160 000
1966	23 392	55 781	200 000
1967	28 901	59 472	185 000

Sources :

(1) Otraco, voies fluviales (manioc, maïs et riz).

(2) Otraco, C. F. M. N. (bananes et vivres congolais).

(3) I. R. E. S.-Lovanium (tonnages évalués dans l'hypothèse d'un faible chargement des véhicules recensés).

TABLEAU V

## CONTRIBUTION DES DIFFERENTS SECTEURS AU PRODUIT INTERIEUR BRUT

(à prix constants)

	Valeur ajoutée en millions de cadres aux prix de 1970										Indice de volume (1970 = 100)						
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982			
1. Agriculture commercialisée.....	83,8	90,4	81,7	29,2	81,7	84,1	86,3	106,1	103,4	100,5	103,4	106,5	109,2	111,4			
2. Extraction minière et métallurgie.....	242,0	226,7	239,8	218,0	206,3	220,4	236,2	114,6	107,3	103,2	97,7	104,4	111,8	105,2			
3. Industries manufacturières.....	92,1	84,8	83,0	72,5	68,3	67,5	68,0	118,8	109,4	93,5	88,1	87,1	87,7	85,4			
4. Bâtimens et travaux publics.....	38,7	32,5	27,1	27,7	25,0	25,0	25,1	129,0	108,3	97,3	82,4	83,3	80,5	81,7			
5. Electricité, eau.....	10,2	11,0	11,2	11,4	11,0	11,6	11,3	117,2	126,4	131,0	126,4	133,3	129,9	129,9			
<i>Secteur des biens</i> .....	466,6	445,4	442,8	468,8	392,3	408,6	426,9	114,9	109,6	100,6	96,3	102,5	103,0	102,6			
6. Transport et Télécommunication.....	82,3	71,1	67,0	65,7	59,2	63,0	67,0	108,4	88,3	86,6	78,0	83,0	88,3	86,0			
7. Commerce.....	120,9	113,7	114,0	95,8	95,9	103,8	103,6	113,6	107,1	90,0	90,1	97,6	97,4	96,7			
8. Services.....	250,2	249,0	265,8	261,7	287,0	281,0	277,9	106,0	112,6	110,9	121,1	119,1	117,8	117,8			
9. Production bancaire imputée.....	-8,5	-6,5	-6,8	-6,5	-6,3	-11,5	-10,4	—	—	—	—	—	—	—			
<i>Secteur des services</i> .....	446,9	427,3	440,0	416,7	435,6	436,3	438,1	115,9	114,3	108,2	113,2	113,3	113,6	113,9			
Total secteurs biens et services.....	913,7	872,7	862,8	835,5	828,1	844,9	865,0	110,3	111,6	104,3	105,4	105,5	106,0	106,4			
Droits et taxes à l'importation.....	32,8	16,4	15,9	16,3	15,1	18,6	19,0	63,8	30,9	31,7	29,4	36,2	37,0	37,0			
<i>Produit intérieur brut commercialisé (aux prix du marché)</i> .....	946,5	891,1	898,7	841,8	843,2	865,5	884,0	112,2	109,6	99,9	100,0	102,5	104,9	103,3			
10. Agriculture non commercialisée.....	88,9	91,5	94,2	97,0	99,9	102,6	105,4	111,4	118,0	121,6	125,2	128,6	132,1	134,8			
11. Construction non commercialisée.....	19,4	16,2	13,5	13,8	12,0	12,4	12,5	129,3	90,0	97,0	80,0	82,7	83,3	83,3			
<i>Produit intérieur brut</i> .....	1.084,8	998,8	1.006,4	932,6	955,1	978,5	1.001,9	112,5	107,3	101,6	101,9	104,4	106,9	105,8			

TABLEAU VI

## PRODUCTION MINIERE ET METALLURGIQUE

Produits	Unité	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Cuivre	tonnes	495.944	444.118	479.735	423.971	399.372	459.392	504.768	502.746
Concentrés de zinc cru ... soit en zinc contenu ... dont :	tonnes	141.597	125.015	131.519	158.112	138.710	122.760	121.391	147.202
zinc électrolytique ...	tonnes	79.294	67.771	72.335	83.498	76.290	67.518	66.765	80.961
	tonnes	65.588	60.622	51.049	43.508	43.693	43.848	57.629	64.425
Cobalt	tonnes	13.638	10.686	10.208	13.095	14.029	14.482	11.159	5.608
Cadmium	tonnes	264	252	246	186	212	168	229	281
Argent	kilos	71.258	60.660	85.027	89.116	91.893	78.825	83.292	56.020
Minéral de manganèse ...	tonnes	308.525	182.185	41.019 <sup>1</sup>	—	24.754	6.586	17.610	—
Cassitérite totale ... soit en étain contenu ... dont :	tonnes	6.386	5.318	5.086	4.393	3.465	3.160	3.321	3.160
étain de fonderie ...	tonnes	4.562	3.828	3.662	3.163	2.495	2.275	2.391	2.275
	tonnes	648	478	697	496	458	216	449	400
Or fin	kilos	3.247	2.765	2.540	2.375	2.279	1.271	2.027	1.842
Diamant de Lublalsb. ....	milliers de carats	12.415	11.516	10.795	10.599	8.063	8.001	5.754	5.700
Diamant du Kasai <sup>1</sup> .....	milliers de carats	386	305	420	646	671	2.234	1.004	403
Charbon	tonnes	89.018	109.104	127.955	106.646	109.190	137.314	129.391	115.566
Wolframite	tonnes	461	443	317	276	210	154	89	73.950
Colombo-tantalite	tonnes	90	83	111	83	68	82	80	52
Germanium	tonnes	12	...	...	...	...	...	...	...
Monazite	tonnes	298	240	96	79	90	51	35	31
Scories tantalifères	tonnes	165	203	117	211	150	100	105	67
Pétrole brut	barils	25.498	9.075.057	8.254.518	6.604.127	7.613.768	6.766.919	7.668.914	8.384.606
Indice de la production minière et métallurgique <sup>1</sup> (1970 = 100) .....		119,9	100,7	112,9	102,9	96,8	109,1	115,4	109,1

TABLEAU VII  
 PRODUCTION AGRO-INDUSTRIELLE<sup>1</sup>  
 (en tonnes)

Produits	1973	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Huile de palme .....	145.000	128.598	104.856	98.648	98.513	93.155	97.846	94.304
dont : exportations .....	53.195	39.671	21.495	9.647	—	10.007	6.154	4.679
Huile de palmistes .....	29.000	23.139	22.178	20.153	18.402	22.598	22.846	22.448
dont : exportations .....	28.601	22.686	15.038	17.200	17.595	18.734	18.943	13.888
Tourteaux de palmistes .....	31.000	32.294	29.667	26.214	25.485	27.739	33.909	28.290
dont : exportations .....	30.761	31.975	26.037	22.623	18.145	24.208	30.710	22.492
Café robusta .....	51.400	88.736	56.492	76.800	60.039	73.868	64.043	68.904
dont : exportations .....	30.892	87.858	55.932	71.646	55.039	67.717	59.043	59.900
Café arabica, exportations .....	8.044	30.755	8.180	10.202	7.760	6.406	8.602	8.458
Bois grumes (m <sup>3</sup> ) .....	217.522	265.186	321.671	331.721	350.000	325.000	350.000	328.000
dont : exportations .....	2.161	61.691	39.231	43.186	48.227	66.064	66.439	73.036
Bois sciés (m <sup>3</sup> ) .....	79.015	71.104	95.777	101.510	87.961	68.056	61.250	73.500
dont : exportations .....	16.572	12.177	29.376	30.690	28.600	21.829	19.680	22.338
Caoutchouc .....	28.670	23.794	29.959	28.390	19.876	21.269	20.175	21.620
dont : exportations .....	24.170	21.123	27.622	26.083	17.888	19.472	18.509	15.029
Cacao .....	5.359	4.350	3.890	4.348	3.534	4.218	4.513	5.370
dont : exportations .....	5.306	4.334	3.882	4.305	3.499	4.177	4.478	4.120
Thé .....	5.665	6.405	5.210	4.774	3.710	2.461	3.089	4.158
dont : exportations .....	4.665	5.405	4.210	3.774	2.711	1.461	2.089	3.038
Coton-fibres .....	16.290	11.434	10.000	5.000	6.000	9.741	7.980 <sup>a</sup>	10.493
dont : exportations .....	989	30	—	—	—	—	—	—
Huile de coton .....	1.259	877	220	296	130	—	131	131
dont : exportations .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Tourteaux de coton .....	3.752	1.788	954	726	618	—	248	248
dont : exportations .....	803	1.740	—	—	—	—	—	—
Canne à sucre .....	614.436	468.274	553.929	475.257	491.843	482.870	535.740 <sup>a</sup>	497.356
Fibres Urena-Punga .....	3.541	1.203	747	832	570	664	1.871	770
dont : exportations .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Rauwolfia, exportations .....	336	790	1.108	277	181	355 <sup>a</sup>	162	102
Quinquina, exportations .....	1.914	2.873	2.007	5.212	946	1.717	2.243	1.970
Copal, exportations .....	27	190	11	1	1	—	2	2
Tabac .....	1.081	1.034	892	1.365	1.552	1.879	2.622 <sup>a</sup>	2.622
Ivoire, exportations .....	2	2	2	6	—	—	6	—

TABLEAU VIII  
 INDICE DE LA PRODUCTION DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES  
 (1970 = 100)

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
	125,2	116,4	128,6	128,1	155,0	124,0	123,1	125,0
<b>A. Industries de consommation :</b>								
Produits alimentaires .....	140,4	131,8	123,5	113,4	78,2	23,8	82,5	83,2
Boissons .....	109,5	79,4	73,6	78,9	58,3	55,8	58,2	59,1
Tabacs .....	123,9	108,2	94,0	102,7	75,9	114,0	82,7	74,0
Confection, bonneterie .....	650	163,4	144,7	110,4	110,5	126,0	106,2	102,1
Impression de tissus .....	57,5	72,4	81,2	38,7	30,5	26,0	38,5	40,1
Chaussures et cuirs .....	3,400	139,7	126,3	113,6	107,4	96,0	93,6	83,1
Chimie de consommation .....	490	142,9	170,7	157,5	95,6	89,4	110,5	110,2
Plastique .....	2,760	112,1	97,6	127,9	113,5	152,8	169,8	170,1
Fabrications métalliques .....	157,1	155,9	219,1	69,3	87,9	74,5	89,9	90,1
Imprimerie et divers .....								
<b>Total A....</b>	<b>42,060</b>	<b>120,5</b>	<b>121,5</b>	<b>105,6</b>	<b>93,3</b>	<b>97,5</b>	<b>93,8</b>	<b>90,9</b>
<b>B. Industries d'équipement et d'approvisionnement :</b>								
Filatures et tissages .....	6,530	118,1	109,3	69,6	87,8	93,5	91,7	99,2
Chimie de base .....	2,970	104,1	97,0	77,8	81,5	88,2	84,0	82,5
Industries mécaniques .....	3,780	61,0	67,0	90,1	96,4	61,3	63,9	61,0
Matériel de transport .....	1,190	106,8	185,8	218,1	185,4	150,1	103,8	194,0
Matériaux non métalliques .....	5,130	93,5	90,0	77,2	69,0	82,2	82,2	82,6
Transformation du bois .....	3,340	53,7	60,6	43,5	49,1	56,7	61,5	63,0
<b>Total B....</b>	<b>23,590</b>	<b>101,0</b>	<b>98,0</b>	<b>84,5</b>	<b>84,4</b>	<b>82,1</b>	<b>85,9</b>	<b>86,2</b>
<b>Total A. + B....</b>	<b>68,650</b>	<b>113,5</b>	<b>112,6</b>	<b>98,0</b>	<b>90,1</b>	<b>88,7</b>	<b>90,5</b>	<b>88,8</b>

**TABEAU IX**  
**FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE**  
*(à prix courants)*

	En millions de raires								Indices des prix (1978 = 100)									
	1977	1978	1979	1980	1981	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1977	1978	1979	1980	1981	
<i>Répartition par origine :</i>																		
Biens d'équipement importés <sup>1</sup> .....	339,8	1.043,4	723,9	2.059,9	2.306,6	156,6	258,8	263,7	296,1	352,8	408,8	658,2						
Biens d'équipement de production locale .....	47,8	115,1	333,7	385,8	705,8	230,8	310,4	710,6	1.224,2	2.022,3	3.162,0	4.801,5						
Consommations et travaux publics <sup>2</sup> .....	159,9	195,6	213,1	468,3	1.662,5	192,2	279,8	366,1	447,0	907,6	1.841,6	3.086,9						
Total des investissements .....	547,5	1.371,6	1.525,9	3.435,3	4.674,9	170,6	368,3	291,8	404,5	558,3	602,9	1.177,3						
<i>Répartition par destination :</i>																		
Investissements directs de l'Etat .....	116,9	203,7	440,1	785,9	1.242,7	179,0	277,9	307,0	379,0	428,1	535,4	950,0						
dont :																		
Financement intérieur .....	45,5	84,6	94,7	213,6	442,4	230,8	310,4	710,6	1.224,2	2.022,3	3.162,0	4.801,5						
Financement extérieur <sup>2</sup> .....	71,4	119,1	345,5	572,3	800,3	156,6	258,8	263,7	296,1	352,8	408,8	658,2						
Investissements des entreprises et des particuliers .....	430,6	452,1	1.085,8	2.649,4	3.432,2	168,5	264,2	289,1	412,6	636,5	626,3	1.193,4						

**TABLEAU X**  
**INVESTISSEMENTS AGREES DANS LE CADRE DU CODE DES INVESTISSEMENTS**  
*(en milliers de zaires)*

SECTEURS	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	Total cumulé <sup>1</sup>
1. <i>Agriculture, élevage, pêche ..</i>	—	—	—	4.525	3.538	264.547	29.865	332.314
2. <i>Industries extractives et métallurgie de base de métaux non ferreux .....</i>	—	2.161	—	—	—	87.000	—	133.986
3. <i>Industries manufacturières ...</i>	1.110	4.583	3.113	305	21.658	7.621	94.826	256.963
dont :								
Produits alimentaires .....	153	2.700	—	3.664	3.664	—	13.626	21.108
Boissons .....	—	—	—	—	—	—	—	33.438
Tabacs .....	—	—	—	—	—	—	—	659
Chaussures et cuirs .....	—	190	541	—	—	911	—	3.156
Textiles, confections .....	—	—	—	305	—	—	37.461	46.604
Chimie de consommation .....	—	—	—	—	—	—	18.092	28.228
Matériaux de construction ...	338	—	—	—	—	—	—	3.107
Matériel de transport .....	—	—	—	—	—	—	—	12.658
Industries des minéraux non métalliques .....	—	—	—	—	9.679	—	4.823	44.873
Transformation du bois .....	—	—	966	—	—	—	14.024	24.062
Autres industries manufacturières .....	619	1.693	1.606	—	8.315	6.710	6.800	39.070
4. <i>Services .....</i>	—	3.862	1.174	—	72.104	9.469	40.291	176.713
dont :								
Banques .....	—	—	—	—	3.150	—	—	8.846
Bâtiments et travaux publics .....	—	2.899	—	—	1.529	—	—	8.151
Transports .....	—	—	1.174	—	67.425	9.469	22.368	130.301
Hôtellerie .....	—	963	—	—	—	—	—	3.446
Autres services .....	—	—	—	—	—	—	17.923	19.915
<b>Total...</b>	<b>1.110</b>	<b>10.606</b>	<b>4.287</b>	<b>4.830</b>	<b>97.300</b>	<b>368.637</b>	<b>164.982</b>	<b>899.976</b>

**TABEAU XI**  
**ENGAGEMENTS D'INTERVENTION DE LA SOFIDE DANS LE FINANCEMENT**  
**DES INVESTISSEMENTS**  
*(en milliers de zaires)*

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	Total cumulé
1. Agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière.....	213,0	2.245,0	7.367,8	8.192,0	23.230,5	26.150,0	47.902,0	118.466,8
2. Industries extractives.....	1.200,0	808,0	150,0	—	2.000,0	—	9.776,0	14.414,0
3. Industries manufacturières.....	2.876,0	3.592,7	12.490,0	11.461,0	15.734,8	23.973,0	58.104,0	141.748,5
4. Bâtiements et travaux publics.....	500,0	1.170,0	1.000,0	1.200,0	1.600,0	9.503,0	8.031,0	23.439,0
5. Transports.....	131,0	1.750,0	345,0	800,0	4.314,0	504,0	10.236,0	10.995,5
6. Autres services.....	90,0	535,0	464,0	960,0	2.785,0	6.000,0	1.324,0	14.821,0
<b>Total.....</b>	<b>5.010,0</b>	<b>10.100,7</b>	<b>22.010,8</b>	<b>22.613,0</b>	<b>51.664,3</b>	<b>66.130,0</b>	<b>135.372,0</b>	<b>332.884,8</b>

TABLEAU XII  
ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE LIBELLE EN ZAIRES  
(en milliers de zaires)

	31 décembre 1975	31 décembre 1976	31 décembre 1977	31 décembre 1978	31 décembre 1979	31 décembre 1980	31 décembre 1981
<b>A. Apprêts des institutions monétaires</b> .....	422.202	809.372	1.144.705	1.704.932	2.437.406	3.121.766	4.981.379
Banque du Zaïre .....	376.523	719.171	1.051.298	1.587.832	2.312.409	2.959.713	4.807.178
Banque de dépôts .....	45.679	86.201	89.407	117.100	124.997	162.053	174.201
<b>B. Apprêts des institutions financières et des organismes royaux</b> .....	1.795	1.796	1.796	1.796	1.460	1.257	1.257*
L.N.S.S.¹ .....	1.795	1.796	1.796	1.796	1.460	1.257	1.257*
<b>C. Autres créanciers</b> .....	2.775	2.662	2.547	2.433	2.319	2.205	2.091
U.S.A.I.D.² .....	2.775	2.661	2.547	2.433	2.319	2.205	2.091
<b>Total</b> .....	426.772	809.829	1.149.048	1.709.161	2.441.185	3.125.228	4.984.727

**TABEAU XIII**  
**VENTILATION DES CREDITS BANCAIRES A DECAISSEMENT PAR SECTEUR**  
**D'ACTIVITE ECONOMIQUE**  
*(en milliers de zaires)*

	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1981 31 décembre
Agriculture .....	53.454	75.711	132.726	178.173	257.518	363.696	438.125		
Sylviculture et exploitation forestière .....	3.866	6.943	11.387	11.344	13.085	17.292	19.924		
Elevage et pêche .....	1.304	5.938	3.885	4.656	8.722	12.588	17.806		
Industries extractives .....	2.941	7.762	30.321	26.735	30.966	35.830	54.773		
Industries manufacturières .....	78.512	78.443	97.133	104.932	165.812	165.218	251.336		
Eau, gaz, électricité .....	111	788	781	3.405	7.261	1.668	7.751		
Industries du bâtiment et travaux publics .....	5.086	5.296	4.759	9.635	18.186	22.713	24.493		
Commerce .....	83.731	100.909	137.515	174.600	237.872	250.278	312.860		
Transports .....	25.162	24.414	18.490	33.148	46.670	25.981	30.670		
Entreprises immobilières .....	2.417	3.232	2.726	3.416	3.331	514	136		
Autres services .....	15.340	16.851	18.335	24.785	23.454	30.208	47.200		
Divers .....	31.857	23.521	21.754	29.103	25.016	28.937	54.164		
<b>Total...</b>	<b>301.781</b>	<b>349.808</b>	<b>479.792</b>	<b>603.932</b>	<b>823.893</b>	<b>954.923</b>	<b>1.259.258</b>		

**TABEAU XIV**  
**VENTILATION DES CREDITS BANCAIRES DE SIGNATURE**  
**SUIVANT LA FORME DES CREDITS**  
*(en milliers de zaires)*

Forme des crédits	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1981 31 décembre
Crédits d'acceptation à l'impor- tation .....	944	3.109	1.640	1.884	2.523	4.212	10.489
Crédits documentaires à l'im- portation .....	169.812	278.188	235.811	219.815	313.498	469.643	737.580
Crédits documentaires à l'es- portation .....	—	—	—	—	7.014	—	926
Crédits documentaires à l'inté- rieur .....	773	2.302	1.922	4.074	6.154	11.586	16.755
Lettres de garantie .....	5.124	9.771	17.914	10.055	14.527	38.575	54.903
Avals .....	5	—	—	—	—	—	—
Cautions .....	34.504	37.771	36.092	27.636	57.806	83.640	211.981
<b>Total...</b>	<b>211.162</b>	<b>331.141</b>	<b>293.379</b>	<b>263.684</b>	<b>401.522</b>	<b>609.656</b>	<b>1.032.634</b>

TABLEAU XV

VENTILATION DES CREDITS OCTROYES PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES  
DE CREDIT PAR BRANCHE D'ACTIVITE'

(en milliers de zaires)

Branche d'activité	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1981 31 décembre
Production agricole .....	47	25	513	986	1.627	1.935	7.471
Traitement et conditionnement de la production agricole .....	1.037	855	1.108	944	2.110	3.011	6.783
Agriculture et exploitation fo- restière .....	—	—	12	382	2.544	2.621	3.866
Élevage .....	30	37	41	341	1.194	1.843	4.916
Industries métalliques .....	335	375	347	607	1.343	414	202
Alimentation .....	651	562	471	177	96	69	1.331
Boissons .....	269	389	326	1.493	3.717	3.479	984
Tabac .....	176	121	940	819	940	409	205
Textiles et confections .....	1.068	937	1.184	1.255	1.818	1.417	7.910
Industries chimiques .....	90	220	228	460	653	153	72
Matériaux de construction .....	817	441	676	1.193	2.353	5.490	5.221
Métallurgie et fabrications mé- talliques .....	210	277	360	319	1.631	816	1.270
Autres industries manufacturi- ères .....	1.249	1.296	1.406	2.275	6.453	8.801	14.762
Industries du bâtiment et tra- vaux publics .....	34	781	984	1.313	2.034	1.251	14.321
Commerce de gros et demi-gros .....	300	848	839	1.391	2.343	3.244	5.142
Commerce de détail .....	607	1.878	3.100	3.416	7.716	14.066	32.116
Transports .....	1.605	1.034	1.161	1.321	1.837	1.096	2.745
Entreprises immobilières et d'assurances .....	48	48	50	50	50	—	—
Autres services .....	347	258	262	462	635	288	478
Divers .....	3.480	4.745	6.490	8.479	12.791	15.407	27.807
Total .....	12.400	15.127	20.498	27.883	54.105	63.608	139.602

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	V
AVANT-PROPOS.....	VII
INTRODUCTION.....	1
1. Aperçu historique.....	1
2. Aspects économiques avant la colonisation.....	5
2.1. Signes monétaires.....	5
2.2. Structures économiques y afférentes.....	6
2.3. Interactions des facteurs économiques et politiques.....	9
3. Les sociétés précoloniales.....	9
3.1. L'importance des relations commerciales.....	9
3.2. L'organisation de la société.....	10
3.3. Le problème de la terre.....	10
CHAPITRE PREMIER. - PERIODE COLONIALE: ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT.....	13
I L'EVOLUTION DE LA MONNAIE CONGOLAISE.....	13
II L'ORGANISATION DES PRINCIPALES ACTIVITES.....	15
1. Types et caractéristiques.....	15
1.1. L'expropriation foncière.....	15
1.2. Dynamique du système et problèmes de structures	16
1.3. Modèle d'organisation et dynamique économique..	17

III	LES PROBLEMES STRUCTURELS DE L'ECONOMIE CONGOLAISE.....	19
	1. Les matières premières.....	20
	2. Les moyens de transports.....	21
	2.1. Les caractéristiques économiques.....	21
	a) hétérogénéité.....	21
	b) orientation déterminante vers l'ouest.....	23
	c) vocation centrifuge et discordance entre la géographie humaine et celle du transport....	24
	2.2. Incidence de la structure de transport sur la structure économique.....	26
	a) disparité des coûts de transport.....	26
	b) incidence sur le prix de revient.....	29
	c) cloisonnement des marchés.....	31
	3. Le marché du travail.....	34
	3.1. La main d'oeuvre congolaise.....	34
	a) L'imperfection du marché du travail.....	36
	a.1. conditions théoriques.....	36
	a.2. structure monopsonique du travail.....	37
	3.2. Les forces du travail et son organisation.....	42
	3.3. La formation des salaires au Congo.....	45
	a) caractéristique de l'offre du travail en milieu rural traditionnel.....	45
	b) distorsion des salaires pour les autochtones	47
	c) le niveau de salaire conditionné par le système de rémunération.....	50
IV	DE LA STRUCTURE MONETAIRE.....	54
	1. Généralité sur les déterminants des mouvements monétaires.....	54
	2. Monopole, concentration et intégration financière...	57
	3. Evolution monétaire.....	57
	4. Institutions et système monétaire au Congo.....	61
	4.1. Incidence de la structure monétaire sur la structure économique.....	64
	5. La Banque au Congo belge.....	65
V	SYNTHESE DE LA PERIODE COLONIALE.....	68
	1. La crise (1955-1958).....	68
	2. Conclusion.....	70
CHAPITRE II. - PREMIERE PARTIE: A. PERIODE TRANSITOIRE 1960-1965.....		75
I	SITUATION DE DEPART.....	77
	1. Les conséquences de la désintégration de l'Etat....	77

II	L'ECONOMIE: STRUCTURE ET EVOLUTION.....	78
	1. Le secteur de production pour le marché extérieur...	79
	1.1. Oépendance vis-à-vis de l'extérieur.....	79
	1.2. Détérioration des conditions financières.....	80
	1.3. Le recettes.....	82
	1.4. Les transformations de la structure de production.....	84
	a) les cultivateurs congolais.....	84
	b) les colons.....	90
	c) les grandes sociétés.....	91
	1.5. Les modifications de structures.....	92
	2. Le secteur industriel orienté vers le marché intérieur.....	94
	2.1. Situation de départ.....	95
	2.2. Les conditions de production.....	97
	2.3. Transformation de structure de production.....	97
	3. Le secteur de distribution.....	100
	3.1. Situation de départ.....	100
	3.2. Les agents de distribution.....	101
	3.3. Les biens distribués.....	102
	3.4. L'importance du réseau de distribution.....	103
	3.5. Modification des conditions de la distribution.	105
	4. La production vivrière.....	105
	4.1. Structure de l'offre.....	106
	4.2. L'expansion monétaire et la concentration de la demande.....	108
	4.3. La détérioration des moyens de transport.....	109
	4.4. Transformant du système de l'offre et de distribution.....	110
III	TENTATIVE DE POLITIQUE ECONOMIQUE: LE SYSTEME ET LE ROLE DU CREDIT.....	113
	1. Situation de départ.....	113
	2. Le règlement de l'émission.....	114
	3. Le crédit.....	114
	3.1. Les banques congolaises et le crédit aux indigènes.....	115
	3.2. Restrictions imposées.....	115
	3.3. Crédits consentis aux collectivités.....	116
	4. Le crédit 1960-1965.....	119
	4.1. Situation en mémoire.....	119
	4.2. Conséquences.....	119

CHAPITRE II. - DEUXIEME PARTIE: LA DEUXIEME REPUBLIQUE DEVENUE LE "ZAIRE".....	123
I SYNTHÈSE DE LA PÉRIODE 1960-1965.....	123
II POUVOIR D'ÉTAT: BASE ÉCONOMIQUE DU RÉGIME APRÈS 1965...	124
1. Les principaux éléments du pouvoir d'État.....	125
2. Les investissements.....	126
3. Structures et évolutions des principales activités..	132
3.1. Tendance fondamentale de l'économie zaïroise...	132
3.2. Importance de la croissance démographique.....	133
3.3. Importance de l'investissement dans l'industrie minière.....	134
3.4. La production manufacturière.....	134
3.5. Les transports.....	136
III MONNAIE ET CRÉDIT APRÈS 1965.....	138
1. Les institutions bancaires et financières.....	138
1.1. De l'organisation.....	138
1.2. L'unité monétaire.....	138
1.3. Les procédures de règlements.....	139
1.4. La banque et sa fonction.....	139
2. Les institutions bancaires et financières et leur impact sur l'économie.....	140
2.1. Les institutions bancaires.....	140
2.2. Les institutions financières.....	140
2.3. Les genres et les formes de crédits.....	141
3. De l'impact socio-économique des institutions bancaires au Zaïre.....	143
3.1. Les raisons du faible impact.....	144
a) arguments financiers.....	144
b) arguments des emprunteurs.....	144
4. La politique de crédit de la Banque Centrale du Zaïre.....	145
VI EFFETS DE LA TRANSFORMATION DES STRUCTURES.....	149
1. Circuit inflationniste.....	149
1.1. Le déficit des finances publiques.....	149
1.2. Le gonflement des intermédiaires.....	149
2. Circuit déflationniste.....	152
2.1. Baisse du pouvoir d'achat et revenus sans épargne.....	152
2.2. Baisse d'investissement et baisse de production	153
3. Les mutations structurelles.....	154
3.1. Crédit, base des mutations structurelles.....	154
3.2. Manque de crédit, cause de la marginalisation du monde rural.....	155

<b>CHAPITRE III. - PERSPECTIVES ET STRATEGIES.....</b>	<b>159</b>
<b>I ESQUISSE DU CONCEPT GENERAL DU DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>159</b>
1. Situation de départ.....	160
2. Situation économique actuelle.....	161
2.1. Les accords avec le FMI.....	161
2.2. Les opérations du cadre budgétaire et les conséquences.....	162
<b>II IDENTITE REGIONALE ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>163</b>
1. Notion de réalité socio-économique.....	163
2. Politique de développement par la base.....	168
3. Inventaires des potentialités et des obstacles.....	172
3.1. Transport et désenclavement.....	172
3.2. Perspectives: ressources et mobilisations.....	173
- 1. Les mines.....	173
- 2. L'industrialisation.....	179
a) repenser la complémentarité.....	182
b) concentrer les investissements.....	182
- 3. L'agriculture.....	182
a) cultures vivrières.....	183
b) cultures industrielles.....	184
c) les perspectives du secteur agricole...	184
3.3. Ressources organisationnelles.....	188
<b>CHAPITRE IV. - LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT ET LE ROLE DU CREDIT.....</b>	<b>197</b>
<b>I LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>191</b>
1. Modèle général d'analyse du fonctionnement.....	191
2. Fonctionnement et les flux économiques.....	192
2.1. Approche.....	192
2.2. La conception du schéma.....	194
2.3. Les relations sur l'approvisionnement.....	197
<b>II STRATEGIE ET REGIONALISATION.....</b>	<b>198</b>
1. Les régions agricoles et concept de la décentralisation.....	198
2. Le rôle financier de l'Etat.....	199
2.1. Péréquation des ressources et politique budgétaire.....	199
<b>III LE ROLE DU CREDIT.....</b>	<b>203</b>
1. La création d'une épargne.....	203
1.1. Le rôle de la fiscalité.....	203
1.2. Le rôle du secteur traditionnel et agricole...	205
2. L'adaptation des institutions financières par le système de crédit.....	205

2.1. Le crédit au secteur primaire: le crédit mutualiste.....	206
a) notion de mutualité.....	206
b) la stratégie sur le crédit mutualiste.....	208
c) les bases humaines des mutualités.....	208
d) plan et programme de crédit.....	209
e) prêts-assistance et encadrement.....	211
- e.1. prêts.....	211
- e.2. assistance-encadrement.....	211
- e.3. les structures.....	211
2.2. Création d'organismes de financement.....	213
a) le crédit de caution mutuelle.....	214
b) financement par des établissements spécialisés.....	215
c) les banques d'affaires.....	215
d) les sociétés d'investissements.....	215
e) les sociétés de bail à ferme "leasing".....	215
2.3. L'adaptation du crédit à l'industrie.....	216
2.4. Le crédit au transport et moyen de communication.....	216
3. Politique de crédit: fonctionnement et distribution.....	217
3.1. Préambule.....	217
3.2. La décentralisation du crédit: concept.....	218
a) les banques régionales.....	218
b) la redistribution des compétences.....	219
3.3. Les décentralisations des banques commerciales.....	221
3.4. Les mesures de l'effort de décentralisation....	222
3.5. La décentralisation financière des entreprises.....	222
3.6. L'incitation à créer des filiales régionales...	223
3.7. Le développement des initiatives financières locales.....	224
4. Appréciation de la situation au Zaïre.....	224
4.1. Les crédits aux entreprises et aux particuliers	225
4.2. Les disciplines quantitatives.....	226
4.3. Le cloisonnement des réseaux.....	227
 IV CONCLUSION.....	 227
Les espoirs ou perspectives de cette stratégie.....	227
 BIBLIOGRAPHIE.....	 231
 ANNEXES.....	 241
 TABLE DES MATIERES.....	 255